THALES

Rapport Annuel 2007

Rapport Financier
Activités
Information des actionnaires

www.thalesgroup.com

AMF | AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le document de référence, composé du présent rapport annuel et de la brochure d'information sur la société mère, a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 avril 2008 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 24 à 69 du document de référence 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 12 avril 2006 ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 28 à 75 du document de référence 2006 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25 avril 2007

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent rapport annuel.

La brochure de présentation du Groupe est disponible sur le site Internet www.thalesgroup.com

SOMMAIRE

Personnes responsables 3
Présentation du Groupe 4
Historique 6
Chiffres clés 8
Organes de gouvernance et commissaires aux comptes 10

1. RAPPORT FINANCIER 2007

1. **Rapport de gestion du Groupe** 12
2. **Comptes consolidés** 30

Annexe - Brochure d'information sur la société mère

2. ACTIVITÉS

1. **Description des activités** 88
2. **Présence internationale** 126
3. **Recherche et innovation** 131

3. INFORMATION DES ACTIONNAIRES

1. **La société et le capital** 136
2. **Gouvernement d'entreprise** 160
3. **Informations boursières et communication financière** 190
4. **Assemblée générale mixte du 15 mai 2008** 200

Sommaire détaillé 210
Table de concordance 213

Le document de référence est composé du présent rapport annuel et de la brochure d'information sur la société mère

PERSONNES RESPONSABLES

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 12 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les rapports des contrôleurs légaux relatifs aux comptes consolidés de l'exercice 2007 figurant en page 84 du rapport annuel 2007 et aux comptes consolidés des exercices 2005 et 2006 inclus par référence au présent document, ainsi que le rapport général relatif aux comptes annuels de l'exercice 2007 figurant en page A_58 de la brochure d'information sur la société mère ont été émis sans réserve et contiennent des observations.

Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2008

Denis Ranque
Président-directeur général

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Patrice Durand
Directeur Général adjoint, Finance & Administration

Sylvie Lucot
Directeur des Relations avec les Investisseurs

Thales
45, rue de Villiers
92 526 Neuilly-sur-Seine Cedex – France
Tel : 33 (0) 1 57 77 89 02
Fax : 33 (0) 1 57 77 86 59
e-mail : ir@thalesgroup.com

PRÉSENTATION DU GROUPE

Thales conçoit, développe et met en œuvre des solutions intégrées et des équipements répondant aux besoins de sécurité de ses clients sur les marchés de l'aéronautique et de l'espace, de la défense et de la sécurité.

Le monde d'aujourd'hui est sans cesse plus ouvert : la mondialisation décuple la mobilité des personnes comme les flux de capitaux, de biens, de services et de données. Mais ce monde plus ouvert est **un monde plus vulnérable.** Les sociétés contemporaines apparaissent notamment plus vulnérables **aux défaillances des grandes infrastructures critiques :** réseaux de transport, réseaux d'énergie, systèmes d'informations. Elles sont également exposées à de **nouvelles menaces :** trafics, terrorisme, attaques cybernétiques, défaillance des États, conflits armés « asymétriques »...

Pour répondre à la forte progression de la demande de sécurité et saisir les opportunités de croissance sur ses marchés, Thales mobilise **des savoir-faire centrés sur les systèmes d'information critiques, les moyens de communications sécurisés, les systèmes de supervision et les équipements de détection.** Le Groupe propose une gamme complète de solutions et de technologies permettant d'apporter des réponses adaptées aux besoins de ses **clients gouvernementaux et institutionnels,** avec lesquels il noue des relations de long terme, fondées sur la proximité et la confiance indispensables à la conduite de projets complexes dans le domaine de la sécurité : avec les forces de sécurité militaires et civiles en premier lieu, mais aussi avec les autres autorités publiques ainsi que les grands opérateurs d'infrastructures sensibles et les grands avionneurs civils.

Ces solutions ou équipements répondent aux principaux besoins de sécurité suivants :

- **défendre et protéger les États et les populations.** Thales équipe les forces de sécurité civiles et militaires en moyens de communication, de commandement, de protection et de détection des menaces. Thales conçoit également des systèmes de combat pour toutes les catégories de plateformes, aériennes, navales ou terrestres ;
- **surveiller et contrôler pour prévenir les atteintes à la sécurité des États et des populations.** Thales met à la disposition des autorités publiques les systèmes et les équipements nécessaires à la surveillance, au renseignement et au contrôle des flux de personnes, de biens et de données (observation spatiale de la Terre, surveillance d'Internet, renseignement, contrôle de l'espace aérien, contrôle des flux de population via des systèmes identitaires) ;
- **fiabiliser et sécuriser les infrastructures civiles critiques.** Thales est un acteur majeur de la sûreté des transports et figure parmi les leaders mondiaux de la sécurité des transports ferroviaires et des systèmes de contrôle aérien civil. Le Groupe propose également des solutions de sécurité pour les systèmes interbancaires, les systèmes d'information des entreprises et des gouvernements, les réseaux d'énergie ou les sites sensibles.

Pour satisfaire ces besoins sur ses trois marchés, Thales peut **combiner dans des systèmes complets tout ou partie de ses savoir-faire :** conception et intégration de systèmes complexes, mise en œuvre de systèmes spatiaux, centres de supervision, moyens de communications et systèmes d'information sécurisés, équipements de détection (radars, sonars, optique), cryptologie, simulation.

Ce socle technologique, commun à tous les métiers du Groupe, est enrichi en permanence par **les travaux de recherche et développement** conduits par les **22 500 ingénieurs et techniciens** travaillant en réseau au sein de l'ensemble des filiales du Groupe. En 2007, la tradition d'excellence technologique de Thales a été saluée par l'attribution du prix Nobel de physique à Albert Fert, Directeur d'une unité de recherche mixte Thales/CNRS.

Enfin, Thales opère sur **l'ensemble de la chaîne de valeur :** maîtrise d'œuvre, intégration de systèmes complexes, fourniture d'équipements à haute valeur ajoutée, activités de service.

Les revenus du Groupe proviennent pour moitié des marchés de la défense, pour un quart de ceux de l'aéronautique et de l'espace et pour un quart des marchés civils de la sécurité, en particulier la sécurité des infrastructures ferroviaires.

La moitié de la production et **les trois quarts des revenus du Groupe sont réalisés hors de France :** Thales dispose d'implantations commerciales et industrielles sur les cinq continents, ce qui garantit une relation privilégiée avec ses clients domestiques dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, avec le Royaume-Uni comme deuxième pays d'implantation après la France. **Cette présence « multidomestique » est un des axes majeurs de la stratégie du Groupe.** Il est appelé à se développer en particulier dans les pays à forte croissance, comme l'Inde, le Brésil, la Russie...

Thales est aujourd'hui en situation de saisir toutes les opportunités lui permettant de conforter son positionnement dans ses grands métiers et de consolider ses perspectives de croissance. Le Groupe dispose d'un portefeuille d'activités équilibré et s'adressant à des marchés en développement, avec l'intégration réussie des activités acquises en 2007 et la cession effective des activités non stratégiques.

Thales offre une gamme complète de solutions intégrées et d'équipements, qui remplissent les missions suivantes :

FIABILISER ET SÉCURISER	SURVEILLER ET CONTRÔLER	PROTÉGER ET DÉFENDRE
Sûreté des transports - aériens - ferroviaires - urbains - routiers **Sûreté des communications et des transactions** - communications spatiales - systèmes d'information des gouvernements et des entreprises - transactions bancaires **Sûreté des infrastructures critiques** - aéroports - énergie - sites sensibles	**Surveillance spatiale** - observation (radar et optique) - détection électromagnétique - météorologie, surveillance de l'environnement **Espace aérien** - contrôle du trafic - surveillance de l'espace aérien **Contrôle des frontières terrestres et maritimes** **Circulation des personnes** - documents et systèmes identitaires **Contrôle du cyberespace**	**Systèmes d'information, de communication et de commandement** **Systèmes de détection des menaces sur tous types de plateformes** - radars - optronique - sonars **Systèmes de combat navals, aériens et terrestres** **Systèmes de protection des forces et des populations** - défense aérienne et antimissiles - protection NRBC - défense de zone

HISTORIQUE

LES ORIGINES

1968, naissance de Thomson-CSF avec la fusion de la Compagnie Générale de Télégraphie Sans Fil (C.S.F.) et des activités d'électronique professionnelle de Thomson-Brandt. Ces deux sociétés ont un passé déjà ancien : Thomson-Brandt « descend » de la Compagnie Française Thomson-Houston, créée en 1893 pour exploiter en France les brevets de la société américaine Thomson-Houston Electric Corp., dans le domaine alors émergent de la production et du transport de l'électricité ; la C.S.F., créée en 1918, a été l'un des pionniers des transmissions hertziennes. Avec sa filiale Société Française Radioélectrique SFR, absorbée en 1957, elle a joué un rôle primordial, avant la Seconde Guerre Mondiale, dans le développement de la radiodiffusion, des radiocommunications sur ondes courtes, de l'électro-acoustique et, déjà, du radar et de la télévision.

1970 - 1980, premiers grands contrats à l'exportation avec des pays du Moyen-Orient, en particulier après les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979. Cette période est également celle de la diversification des activités vers la commutation téléphonique, les semi-conducteurs silicium et l'imagerie médicale (CGR).

LE RECENTRAGE STRATÉGIQUE EN ÉLECTRONIQUE PROFESSIONNELLE ET DE DÉFENSE

1982, passage dans le secteur public avec la nationalisation en février de la société mère, Thomson S.A. La situation est alors fortement dégradée : le portefeuille d'activités, très diversifié, inclut de nombreux domaines où la taille et les parts de marché, et donc la rentabilité, sont insuffisantes. Et, malgré les ressources procurées par les grands contrats avec des pays du Golfe, l'endettement s'est fortement accru.

1983 - 1987, redressement de la situation financière, grâce au recentrage du portefeuille autour des activités d'électronique professionnelle et de défense. Les désinvestissements majeurs concernent les télécommunications civiles en 1983 (accord avec la CGE, devenue ultérieurement Alcatel), le secteur médical en 1987 (cédé à General Electric). La fusion, en 1987, des activités de semi-conducteurs avec celles de l'italien IRI-Finmeccanica donne naissance à SGS-Thomson. Le redressement des résultats bénéficie également de l'apport des activités financières développées en interne, à partir de 1984, pour gérer la trésorerie générée par les grands contrats conclus à l'exportation. Ces activités seront apportées progressivement au Crédit Lyonnais de 1990 à 1993, en échange d'une participation au capital de la banque.

VERS UNE SOCIÉTÉ « MULTIDOMESTIQUE » : DE THOMSON-CSF À THALES

1987 - 1996, Thomson-CSF, anticipant dès 1987 la baisse inéluctable des budgets de défense, et en prévision de l'achèvement des grands contrats à l'exportation alors en cours de facturation, entame la restructuration en profondeur de ses activités afin d'en préserver la rentabilité. Une politique active de croissance externe est engagée en défense, principalement en Europe, avec l'acquisition en 1989 des activités d'électronique de défense du groupe Philips. La prise de contrôle de Sextant Avionique (issu du regroupement des activités d'avionique de Thomson-CSF et d'Aerospatiale) constitue l'autre opération majeure de la période. Les nombreuses autres acquisitions réalisées, souvent de taille modeste, élargissent sensiblement la présence industrielle du Groupe hors des frontières nationales, principalement en Europe. La contribution des filiales étrangères passe ainsi de 5 à 25 % des ventes consolidées.

1996 et 1997, cession des participations dans le Crédit Lyonnais et dans SGS-Thomson (devenu STMicroelectronics). Ces opérations génèrent des ressources qui permettent de financer la poursuite du développement international.

1998, dilution de la participation de l'État au capital, de 58 % à 40 %, à l'issue d'une opération d'apport d'actifs provenant d'Alcatel et de Dassault Industries, qui deviennent actionnaires. Les actifs apportés, à savoir la société Dassault Electronique et les activités d'électronique professionnelle et de défense d'Alcatel, consolident le périmètre et les positions concurrentielles de Thomson-CSF dans la défense et l'électronique industrielle. Elles accroissent également son implantation dans certains pays européens (Allemagne, Italie, Norvège, ...). Cette opération d'apport conduit par ailleurs à la création d'Alcatel Space, regroupant les activités spatiales d'Alcatel, d'Aérospatiale et de Thomson-CSF. Alcatel Space est détenue conjointement par Thomson-CSF (à 49 %) et par Alcatel (à 51 %).

1998 - 2000, après la privatisation, la dynamique d'implantation « multidomestique » des activités de défense, poursuivie en Europe tout au long de la décennie 90, dépasse les frontières du Continent européen : en Afrique du Sud, Australie, Corée, à Singapour, ... En 2000, l'acquisition par OPA de la société britannique Racal Electronics fait du Royaume-Uni le deuxième pays d'implantation du Groupe.

À la fin de l'année 2000, Thomson-CSF, devenu Thales, annonce la création avec l'Américain Raytheon de la première joint-venture transatlantique entre industriels de la défense, d'emblée le leader mondial en défense aérienne.

Ainsi, en un peu plus de dix ans, les effectifs hors de France sont passés de moins de 30 % à près de la moitié des effectifs du Groupe.

THALES, LEADER MONDIAL DES SYSTÈMES D'INFORMATION CRITIQUE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

Le développement du Groupe, par croissance interne et par acquisitions, a aussi profondément modifié le spectre de ses activités, dont une part croissante s'adresse aux marchés civils. Une nouvelle organisation en trois pôles, mise en place en 2000 autour de la défense, de l'aéronautique, et des technologies de l'information et des services, vise à valoriser l'aspect « dual » des compétences technologiques du Groupe. Elle s'accompagne de la mise en œuvre d'un programme de cession des activités civiles sans synergie suffisante avec les activités de défense et d'aéronautique, qui contribue à réduire l'endettement que le Groupe a contracté pour financer ses acquisitions. Ce programme de cession a été pratiquement achevé en 2007.

À partir de 2001, dans un contexte géopolitique et économique profondément bouleversé par les attentats du 11 septembre 2001, Thales renforce ses compétences et son engagement dans les segments les plus technologiques de l'industrie de la défense, notamment en matière de guerre infocentrée ou d'interopérabilité des forces. Le Groupe développe également son savoir-faire de maître d'œuvre et ses activités de services, pour mieux répondre aux attentes des États prescripteurs, confrontés à la complexité croissante des programmes et à la haute technicité des systèmes et des équipements de défense.

Dans les années qui suivent, Thales continue de développer son implantation multidomestique et prend le contrôle total de plusieurs de ses joint-ventures en défense et en aéronautique. Devenue la deuxième société de défense britannique, Thales UK est retenue dans plusieurs programmes ou appels d'offres prioritaires du ministère de la Défense du Royaume-Uni : comme en 2003 dans le programme de porte-avions du futur *CVF,* en 2005 comme maître d'œuvre de *Watchkeeper,* le plus important programme de surveillance tactique à base de drones lancé en Europe, et, début 2008, aux côtés de Boeing, comme intégrateur de systèmes de systèmes du programme de futur véhicule d'infanterie *FRES.*

Par ailleurs, le Groupe, qui s'est retiré en 2001 d'Alcatel Space, dont le principal marché est alors celui des satellites de communication civile, domaine de la compétence d'Alcatel, poursuit son désinvestissement des secteurs civils non stratégiques tout en consolidant et en structurant son engagement dans le domaine plus spécifique de la sécurité civile, en plein développement.

Compte tenu des désinvestissements ainsi opérés, et de l'arrivée à leur terme de plusieurs grands contrats de défense à l'exportation, le chiffre d'affaires consolidé, qui avait quasiment doublé entre 1997 et 2002, reste stable de 2003 à 2006, aux alentours de 10 milliards d'euros.

En 2005, dans ce contexte de faible croissance, également caractérisé par la baisse du dollar, Thales lance un ambitieux programme d'amélioration de sa compétitivité, d'une durée de deux ans et se traduisant par un niveau plus élevé de charges de restructuration.

L'année 2006 marque une nouvelle étape dans le développement de Thales. Le Groupe concrétise ses ambitions de croissance externe au travers de deux accords structurants, qui vont entraîner une reconfiguration en profondeur de son portefeuille d'activités, son ancrage sur les marchés de la sécurité au sens large, qu'il s'agisse de marchés militaires ou civils, et l'affirmation de son leadership et de ses compétences dans le domaine des systèmes d'information critiques destinés à ces marchés. Ils vont également renforcer significativement son potentiel de croissance organique :

- l'accord mis en œuvre fin mars 2007 avec le constructeur naval militaire DCNS et l'État français permet à Thales de devenir l'actionnaire et le partenaire privé de référence de DCNS, l'un des principaux et des plus compétents acteurs mondiaux de l'industrie navale militaire ;
- l'accord conclu avec Alcatel-Lucent, mis en œuvre au premier semestre 2007, donne à Thales une position de premier plan mondial dans les systèmes de sécurité pour transports terrestres et dans le domaine spatial. Ces activités, qui représentent plus de 2 milliards de revenus annuels, soit 20 % du chiffre d'affaires consolidé en 2006, s'adressent à des marchés en plein essor.

Ces deux accords majeurs se traduisent par une répartition plus équilibrée des marchés de la sécurité servis par Thales avec, pour moitié, les marchés de défense, pour le reste, à parts sensiblement égales, d'un côté, l'aéronautique et l'espace, de l'autre, les marchés de la sécurité civile dont le principal est celui des infrastructures de transport ferroviaire. Ils accroissent également l'implantation internationale du Groupe : en 2007, si la France reste le premier pays de « destination », avec 25 % des revenus consolidés, pour la première fois, moins de la moitié des revenus du Groupe (47 %) provient des filiales françaises.

Enfin, à l'issue de ces opérations de croissance externe, dont une partie a été réalisée sous forme d'apport d'Alcatel-Lucent rémunéré par une augmentation de capital réservée à l'apporteur, la composition de l'actionnariat a été sensiblement modifiée, avec une dilution de la participation du Secteur Public, de 31 % à 27 %, une augmentation de la participation d'Alcatel-Lucent, de 9,5 % à 21 %, tandis que la part relative du capital flottant était légèrement réduite, de 53,5 % à 52 %.

CHIFFRES CLÉS

en millions d'euros	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**
Carnet de commandes en fin d'année	22 675	20 676	20 223	17 578	18 743
Prises de commandes	12 856	10 818	12 781	9 375	10 887
Effectifs consolidés en fin d'année	61 195	52 160	53 047	55 705	57 439
France	*31 911*	*29 180*	*29 835*	*30 872*	*32 219*
Royaume-Uni	*8 141*	*8 524*	*8 920*	*9 810*	*10 521*
Autres pays d'Europe	*12 381*	*7 100*	*7 202*	*7 663*	*7 630*
Hors d'Europe	*8 762*	*7 356*	*7 090*	*7 360*	*7 069*

DONNÉES FINANCIÈRES ÉTABLIES DEPUIS 2004, CONFORMÉMENT AUX IFRS

en millions d'euros	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**
Revenus (a)	12 296	10 264	10 263	10 283
France	*3 108*	*3 064*	*2 995*	*2 982*
Royaume-Uni	*1 584*	*1 342*	*1 242*	*1 337*
Autres pays d'Europe	*3 276*	*2 079*	*2 167*	*1 954*
Hors d'Europe	*4 328*	*3 779*	*3 859*	*4 010*
Résultat opérationnel courant	936 (b)	755	722	700
Résultat opérationnel courant après restructurations (« EBIT »)	858 (b)	562	509	591
Résultat opérationnel	1 020	576	549	571
Résultat net « part du Groupe »	887	388	334	326
Résultat net par action (en euros)	4,56	2,30	2,00	2,00
R&D totale	(2 200)	(2 000)	(1 900)	(1 850)
R&D autofinancée (y c. capitalisée)	(584)	(518)	(512)	(444)
Autofinancement d'exploitation	1 101	947	901	888
Investissements industriels nets	(506)	(373)	(352)	(273)
Investissements financiers nets	(697)	304	164	99
Dette nette (trésorerie nette)	291	(91)	398	860
Capitaux propres « part du Groupe »	**3 881**	**2 287**	**2 062**	**1 710**

(a) Revenus par destination.

(b) Avant impact du PPA « Purchase Price Allocation ».

DONNÉES FINANCIÈRES 2003 ET 2004, ÉTABLIES CONFORMÉMENT AUX NORMES COMPTABLES FRANÇAISES

en millions d'euros	**2004**	**2003**
Chiffre d'affaires (a)	10 288	10 569
France	*2 984*	*2 748*
Royaume-Uni	*1 337*	*1 268*
Autres pays d'Europe	*1 955*	*2 114*
Hors d'Europe	*4 012*	*4 439*
Résultat d'exploitation	729	698
Résultat opérationnel	619	497
Résultat net « part du Groupe »	198	112
Résultat net par action (en euros)	1,22	0,69
R&D totale	(1 850)	(1 850)
R&D autofinancée (y c. capitalisée)	(436)	(419)
Autofinancement d'exploitation	848	770
Investissements industriels nets	(321)	(350)
Investissements financiers nets	101	124
Dette nette	841	906
Capitaux propres « part du Groupe »	2 097	2 014

(a) Chiffre d'affaires par destination.

ORGANES DE GOUVERNANCE ET COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 MARS 2008

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Denis Ranque
Président-directeur général

Alcatel-Lucent Participations
représenté par :
Hubert de Pesquidoux

Jean-Paul Barth

Bruno Bézard
Administrateur représentant l'État

Robert Brunck

François Bujon de l'Estang

Olivier Costa de Beauregard

Charles de Croisset

Marie-Paule Delpierre

Dominique Floch

Roger Freeman

Philippe Lépinay

Didier Lombard

Klaus Naumann

Serge Tchuruk

TSA
représenté par :
Marcel Roulet

COMITÉ STRATÉGIQUE

Denis Ranque
Président

Marie-Paule Delpierre

Philippe Lepinay

Didier Lombard

Serge Tchuruk

COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES

Charles de Croisset
Président

Jean-Paul Barth

Roger Freeman

Klaus Naumann

COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Robert Brunck
Président

François Bujon de l'Estang

Marcel Roulet

Serge Tchuruk

DIRECTION GÉNÉRALE (COMITÉ EXÉCUTIF)

Denis Ranque (1)
Président-directeur général

Alex Dorrian
EVP (2), Opérations internationales,
DG de Thales UK

Jean-Paul Perrier
EVP, Opérations internationales,
Président de Thales International

Olivier Houssin
EVP, Opérations commerciales
et Sécurité, SVP Solutions
de Sécurité et Services

(1) Seul mandataire social
au sens du Code de commerce.

Yves Barou
SVP (3), Ressources Humaines

Sylvie Dumaine
SVP, Communication Corporate

Patrice Durand
SVP, Finance et Administration

Jean-Loup Picard
SVP, Stratégie, Recherche & Technologie

Reynald Seznec
SVP, Opérations

(2) EVP : Executive Vice President.
(3) SVP : Senior Vice President.

Alexandre de Juniac
SVP, Systèmes Aériens

Jean-Paul Lepeytre
Deputy SVP, Solutions
de Sécurité et Services

Jean-Georges Malcor
SVP, Naval

François Quentin
SVP, Aéronautique

Bruno Rambaud
SVP, Systèmes Terre & Interarmées

Pascale Sourisse
SVP, Espace

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young Audit
représenté par Christian Chiarasini
et Nour-Eddine Zanouda

Mazars & Guérard
représenté par Jean-Louis Simon

DIRECTION GÉNÉRALE AU 1ER MAI 2008 (1)

NOUVEAU COMITÉ EXÉCUTIF AU 1ER MAI 2008

Denis Ranque
Président-directeur général

Jean-Paul Perrier
Vice-Chairman

Alex Dorrian
Directeur Général, Amérique du Nord, Australie, Royaume-Uni
DG Thales UK

Olivier Houssin
Directeur Général, Sécurité et Services

Alexandre de Juniac
Directeur Général, Asie, Afrique, Moyen-Orient, Amérique Latine

Bruno Rambaud
Directeur Général, Europe Continentale, Turquie, Russie, Asie Centrale

Richard Deakin
Directeur Général Adjoint, Systèmes Aériens

Jean-Georges Malcor
Directeur Général Adjoint, Naval

François Quentin
Directeur Général Adjoint, Aéronautique

Reynald Seznec
Directeur Général Adjoint, Espace

Pascale Sourisse
Directeur Général Adjoint, Systèmes Terre et Interarmées

Yves Barou
Directeur Général Adjoint, Ressources Humaines

Sylvie Dumaine
Directeur Général Adjoint, Communication

Patrice Durand
Directeur Général Adjoint, Finance et Administration

Jean-Paul Lepeytre
Directeur Général Adjoint, Opérations

Jean-Loup Picard
Directeur Général Adjoint, Stratégie, Recherche et Technologie

Extraits du communiqué de presse diffusé le 16 avril 2008

« Denis Ranque, Président-directeur général, annonce le remaniement de son équipe afin de renforcer l'organisation internationale et d'accroître la transversalité au sein du Groupe.

L'objectif est d'une part d'adapter l'organisation internationale du Groupe dans le but d'augmenter ses ventes à l'exportation, d'accroître sa dimension multidomestique, de développer sa présence dans les pays émergents et d'amplifier ses partenariats Européens et ses relations avec les grandes institutions internationales (Union européenne, Agence Spatiale Européenne, OTAN...). L'objectif est également d'optimiser ses activités Sécurité et Services à travers l'ensemble du Groupe. (...)

Trois secteurs géographiques sont créés :

- Un premier secteur, regroupant le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada et l'Australie. (...)
- Un second secteur, regroupant l'Europe continentale, dont la France, et la Turquie, la Russie et l'Asie Centrale. (...)
- Un troisième secteur, regroupant l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Amérique Latine. (...) »

(1) Communiqué de presse relatif au remaniement de la direction générale, diffusé le 16 avril 2008 et consultable sur le site internet de Thales, www.thalesgroup.com

1. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

A. Rapport sur l'activité et les résultats consolidés 12

B. Facteurs de risques 22

C. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice 28

2. COMPTES CONSOLIDÉS

A. Compte de résultat consolidé 30

B. Bilan consolidé 31

C. Tableau des flux de trésorerie consolidés 32

D. Variation des capitaux propres consolidés 33

E. Notes annexes aux comptes consolidés 34

F. Liste des principales sociétés consolidées 83

G. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 84

ANNEXE - INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ MÈRE

A. Rapport sur l'activité et les résultats de la société mère

B. Comptes sociaux

C. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Cette annexe fait l'objet d'une brochure spécifique, disponible sur le site internet du Groupe, www.thalesgroup.com. Elle peut également être obtenue sur simple demande en s'adressant au siège social de la société.

1. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

A. RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

FAITS MAJEURS ET GRANDES TENDANCES DE L'EXERCICE 2007

L'année 2007 a été marquée par une **reconfiguration importante du portefeuille d'activités** du Groupe avec la finalisation des opérations stratégiques majeures initiées en 2006 : d'une part, l'acquisition des activités Transport & Sécurité et des activités Espace d'Alcatel-Lucent, consolidées respectivement depuis le 1er janvier et le 1er avril 2007 et, d'autre part, la cession à DCNS des activités navales de surface en France, déconsolidées fin mars. Par ailleurs, Thales a concrétisé son partenariat avec DCNS, en devenant l'actionnaire industriel de référence de cette entreprise, à hauteur de 25 % *(Nota. cette participation fait l'objet d'une mise en équivalence et, par conséquent, n'est pas reflétée dans les chiffres d'activité)*.

Le nouveau périmètre du Groupe tient compte également de la cession de ses participations dans les activités de propulsion exercées par les sociétés Protac et Bayern Chemie, déconsolidées à compter du 1er juillet 2007, de la cession de sa participation dans FACEO, déconsolidée à compter du 1er octobre 2007, ainsi que de l'impact sur année pleine de la cession à la mi 2006 des activités d'équipement, de positionnement et de navigation par GPS.

En termes d'activité et de résultat, l'année 2007 apparaît ainsi comme une année charnière, avec à la fois un véritable « changement d'échelle », induit par l'élargissement du portefeuille d'activités et dont le plein effet se réalisera en 2008, mais également par des évolutions très satisfaisantes dans le périmètre « historique », dont les revenus et les résultats se sont sensiblement améliorés par rapport à l'année précédente. Les principales tendances de l'exercice 2007 ont été :

- **une bonne progression de l'activité,** portée par les acquisitions réalisées et une performance organique satisfaisante, avec :
  - une augmentation des **revenus** de 20 % (+ 6,4 % à périmètre et taux de change constant),
  - une augmentation des **commandes** de 19 %, grâce au bon dynamisme du socle des commandes récurrentes et diversifiées ;
- **une forte amélioration des résultats** [1] **:**
  - **résultat opérationnel courant** en hausse de 24 % à 936 M€, portant la marge à 7,6 % des revenus, contre 7,3 % en 2006 :
  - **« EBIT »** (résultat opérationnel courant après restructurations) en hausse de 53 % à 858 M€, entraînant une amélioration substantielle de la marge correspondante, à 7,0 % contre 5,5 % en 2006, en raison d'une forte diminution des charges de restructuration,
  - **résultat net, part du Groupe,** de 1 009 M€, contre 388 M€ en 2006 (+ 160 %), combinant l'amélioration des résultats opérationnels et un résultat de cession de 432 M€ ;
- **une dette nette** limitée en fin d'année à 291 M€, grâce à l'augmentation des ressources internes :
  - **autofinancement d'exploitation** en progression de 16 % à 1 101 M€,
  - **« Free cash flow opérationnel »** en hausse de 23 % à 549 M€.

1. ACTIVITÉ EN PROGRESSION DE 20 %

en millions d'euros	2006	2007	Variation totale	Variation organique
Revenus	10 264	12 296	+ 20 %	+ 6,4 %
Prises de commandes	10 818	12 856	+ 19 %	+ 1 %
Carnet de commandes en fin d'année	20 676	22 675	+ 10 %	+ 2 %

(1) Avertissement : pour faciliter la compréhension des résultats 2007 et leur comparaison avec les résultats de l'exercice précédent, les chiffres de l'exercice 2007 commentés ci-après ont été retraités des écritures relatives à l'ajustement à la juste valeur des actifs et passifs acquis auprès d'Alcatel-Lucent et de l'acquisition de 25 % de DCNS. L'impact de ces écritures de « purchase price allocation » est présenté en détail dans le tableau de la page 20.

1.1. Revenus consolidés

Au cours de l'exercice 2007, les revenus consolidés se sont élevés à 12 296 M€, soit une hausse totale de 20 % par rapport au montant de 10 264 M€, facturé en 2006.

L'impact des modifications du périmètre de consolidation indiquées ci-avant se sont traduites par une entrée nette de revenus de 1,6 milliard d'euros dans les comptes 2007. Les activités nouvellement consolidées, provenant d'Alcatel-Lucent, ont réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros (2 072 M€), dont :

- 1 milliard d'euros pour les activités de transport et de sécurité consolidées à partir du 1er janvier 2007 ;
- 1,1 milliard d'euros pour les activités spatiales, consolidées au prorata de la participation de Thales, à partir du 1er avril 2007.

Les revenus des activités cédées, de près de 500 M€ en 2006 (489 M€), sont principalement ceux des activités navales cédées à DCNS fin mars 2007 (321 M€ correspondant à leurs revenus des neuf derniers mois de l'exercice 2006) et ceux de l'activité d'équipements de navigation et positionnement par GPS cédées à l'été 2006 (105 M€). Par ailleurs, les fluctuations de change, principalement liées à l'affaiblissement du dollar, ont eu un impact négatif de 162 M€. Compte tenu de ces différents éléments, le périmètre historique du Groupe a contribué pour 611 M€ à la croissance des revenus en 2007, ce qui correspond à un taux de croissance organique de 6,4 %, marquant une réelle accélération par rapport à la tendance des dernières années.

À titre indicatif, on signalera que les activités acquises à Alcatel-Lucent ont connu en 2007 une croissance globale proche de 10 %.

a. Revenus par domaine d'activité

en millions d'euros	2006	2007	Variation totale	Variation organique	2007 en %
Aéronautique / Espace	2 492	3 597	+ 44,3 %	+ 4,5 %	29 %
Défense	5 320	5 222	- 1,8 %	+ 6,0 %	42 %
Sécurité	2 278	3 415	+ 49,9 %	+ 8,8 %	28 %
Autres & activités cédées	174	62	ns	ns	1 %
Revenus consolidés	**10 264**	**12 296**	**+ 19,8 %**	**+ 6,4 %**	**100 %**

Le domaine Aéronautique / Espace affiche une augmentation de ses revenus de 44 %, par rapport à 2006, largement liée à l'intégration des activités spatiales, consolidées depuis le 1er avril 2007. L'activité Aéronautique affiche une augmentation de ses ventes annuelles de 4,5 % à taux de change constant, grâce à la progression toujours soutenue des activités civiles (+ 8 % au total et + 11 % hors effet dollar). Les progressions les plus importantes se trouvent dans le domaine du multimédia de bord, dans l'avionique, soutenue par le bon rythme des livraisons à Airbus, dans le segment en pleine reprise des systèmes pour avions régionaux et enfin, dans les services. En revanche, la baisse des ventes auprès des clients militaires s'est confirmée à - 4 % sur l'année. Les croissances satisfaisantes affichées par les activités de surveillance et reconnaissance (ISTAR) et par les services ne compensent pas entièrement la diminution qui se poursuit dans les systèmes pour avions de combat.

Les activités spatiales, consolidées sur les neuf derniers mois de l'année ont connu une progression particulièrement dynamique, de 10 % par rapport à la même période de 2006, avec une bonne dynamique dans les satellites de télécommunication.

Dans le domaine Défense, qui regroupe les activités des divisions Systèmes Aériens, Systèmes Terre & Interarmées et Naval, les revenus sont en progression de 6 %, à périmètre et change constants. On relève :

- une croissance des ventes de 8 % dans le Naval, reflétant le renouvellement du carnet de commandes dans ce secteur ;
- une progression de 6 % dans les activités Systèmes Terre & Interarmées, qui provient principalement du développement des activités de réseaux, de communication par satellite et de services, notamment en France (Syracuse III) et pour les forces de l'OTAN (contrat ISAF) ainsi que de la croissance des ventes réalisées pour des clients de la zone Asie-Pacifique et du Moyen-Orient, dans le domaine des équipements de communication et en optronique ;
- une progression de 3 % dans les systèmes aériens, avec une augmentation sensible dans l'ensemble des segments du contrôle du trafic aérien (centres de contrôle, systèmes d'aide à la navigation, radars et services) et dans les services aux clients militaires (en particulier activité de support de systèmes de défense aérienne, en Arabie et en France).

Les revenus du domaine Sécurité, qui regroupe les anciennes divisions Sécurité et Services ainsi que les activités Transport et Sécurité apportées par Alcatel-Lucent, sont en forte augmentation (+ 50 %) compte tenu de cet apport, mais également grâce au dynamisme des activités du périmètre historique, en hausse de 8,8 % à taux de change constant. Ce dynamisme se retrouve dans la plupart des segments du domaine.

Le segment « transport terrestre », qui contribue pour environ 45 % aux ventes 2007 du domaine, affiche une croissance « pro-forma », par rapport à 2006, supérieure à 10 % (y compris l'activité de signalisation ferroviaire). À l'origine de cette bonne performance, on citera notamment la montée en puissance de plusieurs contrats en cours de réalisation pour le métro de Londres, portant sur la rénovation de systèmes de signalisation et sur le support de systèmes de contrôle et de supervision.

L'activité « systèmes de sécurité pour infrastructures critiques » bénéficie de l'entrée en carnet, en 2006 ou au début de 2007, de plusieurs contrats significatifs dont celui qui concerne la sécurisation du pipeline Est / Ouest de la compagnie pétrolière saoudienne Aramco.

Les systèmes de sécurité et services pour l'industrie et la finance affichent une bonne croissance de leurs ventes, avec les progressions les plus fortes enregistrées au Royaume-Uni, en Espagne, en France et en Australie.

b. Revenus consolidés selon leur destination en 2007

Destination *en millions d'euros*	**2006**	**2007**	**Variation**	**2007 en %**
France	3 064	3 108	+ 1 %	25 %
Royaume-Uni	1 342	1 584	+ 18 %	13 %
Autres pays d'Europe	2 079	3 276	+ 58 %	27 %
Total en Europe	**6 485**	**7 968**	**+ 23 %**	**65 %**
Asie et Pacifique	1 577	1 679	+ 6 %	14 %
Amérique du Nord	1 192	1 226	+ 3 %	10 %
Proche et Moyen-Orient	617	878	+ 42 %	7 %
Reste du Monde	393	545	+ 39 %	4 %
Total hors d'Europe	**3 779**	**4 328**	**+ 15 %**	**35 %**
Revenus consolidés	**10 264**	**12 296**	**+ 20 %**	**100 %**

La quasi-stabilité des ventes en France et en Amérique du Nord s'explique par des effets de périmètre (en France, cession à DCNS des activités navales de surface, aux États-Unis, déconsolidation des activités de navigation par GPS).

L'augmentation des revenus au Royaume-Uni est tirée par le niveau soutenu de l'activité dans les systèmes de défense ISTAR et dans les systèmes de contrôle pour le métro londonien.

La forte progression des ventes réalisées dans les autres pays d'Europe découle principalement de l'intégration des activités apportées par Alcatel-Lucent. L'activité de signalisation ferroviaire dispose en effet d'une présence industrielle et commerciale importante dans cette zone, notamment en Allemagne, en Espagne et au Portugal.

On observe également une croissance soutenue des revenus à destination du Proche et Moyen-Orient, qui concerne principalement les domaines Défense (support en défense aérienne, communications) et Sécurité (réseaux de communication).

1.2. Prises de commandes

Le niveau des prises de commandes a atteint **12 856 M€** en 2007, représentant 1,05 fois les revenus de l'année, et en progression de 19 % (de + 1 % dans le périmètre historique).

Cette croissance a été soutenue essentiellement par le dynamisme des commandes de taille petite ou moyenne, puisque seuls six contrats d'un montant unitaire supérieur à 100 M€ ont été notifiés en 2007, pour un total de 1 092 M€ (contre huit contrats de cette catégorie en 2006 pour 1 268 M€).

en millions d'euros	2006	2007	Variation totale	Variation organique
Aéronautique / Espace	2 389	4 026	+ 69 %	+ 14 %
Défense	5 573	5 402	- 3 %	+ 1 %
Sécurité	2 684	3 372	+ 26 %	- 12 %
Autres & activités cédées	172	56	ns	ns
Total des prises de commandes	**10 818**	**12 856**	**+ 19 %**	**+ 1 %**

Le principal contrat de l'année écoulée, entré en carnet pour un montant de 430 M€, porte sur la fabrication d'un système dual de télécommunications par satellite destiné à l'opérateur émirati Yahsat. Ce contrat, d'un montant total de 1,2 milliard d'euros, est réalisé par un consortium réunissant Thales Alenia Space et Astrium, avec la participation de la division Systèmes Terre & Interarmées de Thales pour une partie des stations sol.

Parmi les autres commandes importantes de l'année, on citera la fourniture de mâts électroniques intégrés pour les patrouilleurs de haute-mer de la Marine néerlandaise, l'installation d'un système de protection électronique pour les batteries anti-aériennes de l'Arabie Saoudite, les premiers systèmes sonars Sycobs qui équiperont les sous-marins nucléaires français Barracuda, ainsi que la maîtrise d'œuvre de véhicules protégés de reconnaissance tactique pour l'armée luxembourgeoise.

Dans le domaine Aéronautique / Espace, la forte augmentation des commandes, de 69 %, combine l'intégration des activités spatiales sur neuf mois ainsi que l'excellente performance de la division Aéronautique qui affiche une progression de 14 %, tirée par l'ensemble de ses activités civiles, dont les commandes sont globalement en hausse de 27 %, alors que les contrats reçus des clients militaires s'inscrivent en retrait de 3 %. Les activités de multimédia de bord ont pris des commandes supérieures de 60 % à celles de 2006 ; dans les activités d'avionique pour Airbus, la progression atteint 35 %, dans les équipements et systèmes pour avions régionaux, elle s'établit à 40 %, avec un important contrat reçu d'ATR pour sa nouvelle série d'ATR 600 et une reprise sensible des commandes attribuées par Bombardier, dans la génération électrique, elle atteint 20 %, enfin, dans les activités de support aux clients, 9 %.

Le retrait des commandes provenant des clients militaires, de - 3 % sur l'année dans son ensemble, résulte exclusivement de la réduction importante constatée dans les systèmes pour avions de combat et avions de mission, alors que, dans les activités de surveillance et reconnaissance « ISTAR », le déroulement satisfaisant du programme Watchkeeper s'est accompagné d'une nouvelle commande pour le déploiement rapide de ce système sur deux théâtres d'opération de l'armée britannique. Enfin, les commandes reçues en avionique pour hélicoptères et en support clients se sont inscrites en progression sensible.

Signalons également que les prises de commandes dans les activités spatiales, consolidées sur les neuf derniers mois de l'année, sont en hausse de 25 % par rapport à la même période de 2006, avec une croissance particulièrement vive sur le marché

des satellites de télécommunication militaire. Au total, Thales Alenia Space a, en 2007, reçu commande pour six satellites de télécommunication et pour un satellite d'observation de la Terre, dans le cadre du programme européen GMES (Global Monitoring for Environment and Security).

Dans le domaine Défense, les commandes quasi stables (+ 1 % corrigées de l'impact de la cession des activités navales de surface à DCNS) ont été affectées par le report en 2008 de certaines notifications, mais ont néanmoins permis de confirmer un book to bill supérieur à 1, dans la moyenne du Groupe. Deux divisions, plus particulièrement concernées par ce facteur, ont des commandes en retrait, à savoir les divisions Naval (- 6 %) et Systèmes Aériens (- 8 %), alors que la division Systèmes Terre & Interarmées affiche des commandes en augmentation de 8 %, par rapport à 2006.

- Ainsi, la division navale, qui avait bénéficié en 2006 de l'entrée en carnet de plusieurs contrats significatifs, n'enregistre qu'une seule commande supérieure à 100 M€, pour équiper les sous-marins français Barracuda. On notera qu'elle bénéficie d'une progression assez sensible sur plusieurs marchés à l'exportation, notamment dans les pays du Golfe (pour des patrouilleurs en Oman) et en Asie (pour des corvettes coréennes).
- Dans les systèmes aériens, la baisse globale des prises de commandes recouvre des évolutions assez contrastées, avec une augmentation notable en électronique de missile ainsi que dans les activités de radars de défense aérienne qui ont bénéficié d'une importante commande, d'un montant de 135 M€, émanant de la Marine néerlandaise et portant sur la fourniture de mâts intégrés pour quatre de ses patrouilleurs. Les activités de contrôle du trafic aérien enregistrent une réduction de leurs commandes essentiellement due à la diminution dans les services aux clients et dans les radars d'approche, alors qu'on observe une légère progression dans les activités de centres de contrôle et d'aide à la navigation.
- Les activités Systèmes Terre & Interarmées bénéficient d'une croissance soutenue en Europe Continentale, en Australie et au Moyen-Orient, qui compense largement le tassement observé auprès du client américain, dans les communications tactiques, et du client britannique, dans les réseaux et les communications navales.

Dans le domaine Sécurité, les prises de commandes sont en retrait par rapport à l'année précédente, dans la plupart des segments du périmètre historique. Cette évolution s'explique en grande partie par un « effet de base », avec plusieurs contrats de montants élevés entrés en carnet en 2006. Une évolution similaire est constatée dans les activités nouvellement acquises, par rapport aux commandes de l'année précédente qui incluaient la notification de trois contrats de plus de 100 M€ (pour le métro de Londres, la *High-Speed Line* en Espagne et la maintenance du *Network Rail* britannique).

Grâce à cette base 2006 solide, prolongée par un book to bill de 0,99 en 2007, la croissance future de ce domaine restera soutenue.

Au 31 décembre 2007, le **carnet de commandes** consolidé atteignait 22,7 milliards €, représentant près de 22 mois d'activité.

2. RÉSULTATS EN FORTE PROGRESSION

***Avertissement :** pour faciliter la compréhension des résultats 2007 et leur comparaison avec les résultats de l'exercice précédent, les chiffres de l'exercice 2007 commentés ci-après ont été retraités des écritures relatives à l'ajustement à la juste valeur des actifs et passifs acquis auprès d'Alcatel-Lucent et de l'acquisition de 25 % de DCNS. L'impact de ces écritures de « purchase price allocation » est présenté en détail dans le tableau de la page 20.*

La forte hausse du bénéfice net dégagé en 2007 résulte des principales évolutions favorables suivantes :

- progression de 24 % du **résultat opérationnel courant,** de 755 M€ à 936 M€ portant la marge à 7,6 % des revenus, contre 7,3 % en 2006 ; et **« EBIT »** (résultat opérationnel courant après restructurations) en hausse de 53 % à 858 M€, entraînant une amélioration substantielle de la marge correspondante, à 7,0 % contre 5,5 % en 2006, en raison d'une forte diminution des charges de restructuration ;
- doublement du **résultat opérationnel** (+ 107 %), qui passe de 576 M€ à 1 194 M€, compte tenu de ces évolutions et après comptabilisation d'un résultat de cession de 432 M€.

L'exercice 2007 s'est soldé par un **bénéfice net retraité,** part du Groupe, de 1 009 M€, en hausse de 160 % sur le bénéfice net de l'année précédente (388 M€). Le **bénéfice net déclaré,** part du Groupe, y compris l'impact des écritures relatives à l'ajustement à la juste valeur des actifs et passifs acquis, s'est élevé à 887 M€, soit une hausse de 129 %.

Compte de résultat résumé

en millions d'euros	2006	2007 retraité (a)
Revenus consolidés	10 264	12 296
Résultat opérationnel courant (R.O.C)	**755**	**936**
Coût des restructurations	(193)	(78)
EBIT (R.O.C. après restructurations)	**562**	**858**
Résultat des cessions et autres résultats opérationnels	14	336
Résultat opérationnel	**576**	**1 194**
Résultats financiers	(73)	(79)
Autres composantes de la charge de retraite	(19)	65
Impôt sur les bénéfices	(101)	(217)
Résultat des sociétés en équivalence	8	47
Résultat net	**391**	**1 010**
- part des intérêts minoritaires	(3)	(1)
Résultat net « part du Groupe »	**388**	**1 009**

(a) Avant impact du « purchase price allocation ».

2.1. Nouvelle et importante amélioration des résultats opérationnels

a. Résultat opérationnel courant

Son augmentation de 24 %, à 936 M€ contre 755 M€ en 2006, entraîne une nouvelle amélioration de la marge opérationnelle, à plus de 7,6 % des revenus consolidés contre 7,3 % en 2006.

Elle combine l'effet globalement positif de la reconfiguration du portefeuille d'activités et l'amélioration générale des performances des activités du périmètre historique, et ce, en dépit d'un impact de change négatif estimé à 30 M€ (essentiellement impact dollar). Cet impact, relativement modéré au regard de la taille du Groupe, concerne à la fois les résultats des unités implantées en zone dollar, dont les comptes sont convertis en euros dans les états financiers consolidés, et les résultats des activités qui libellent leurs ventes en dollars, alors qu'elles sont implantées en dehors de cette zone et supportent donc des coûts libellés dans une autre monnaie (principalement unités de la zone euro). Les flux en dollars engendrés par ces activités font l'objet de couvertures de change adaptées, qui ont contribué à limiter l'effet défavorable de la baisse continue du dollar, sur les résultats dégagés au cours des dernières années (voir ci-après le rapport sur les facteurs de risques). Au-delà, le Groupe s'efforce en permanence d'améliorer, dans cet environnement, l'efficience de ses opérations, notamment par la mise en œuvre de mesures de compétitivité et la gestion active de ses approvisionnements.

À taux de change constant, les activités « historiques » affichent une hausse de leur résultat opérationnel courant de 8 %.

Résultat opérationnel courant retraité, par domaine

en millions d'euros	2006	En % des revenus	2007 (a)	En % des revenus
Aéronautique / Espace	203	8,1 %	255	7,1 %
Défense	424	8,0 %	459	8,8 %
Sécurité	168	7,4 %	237	6,9 %
Autres & activités cédées	(40)	ns	(15)	ns
Résultat opérationnel courant	**755**	**7,3 %**	**936**	**7,6 %**

(a) Avant impact du « purchase price allocation ».

Dans le domaine **Aéronautique / Espace,** le résultat opérationnel courant ressort à 255 M€ et représente 7,1 % des revenus. Il est en hausse de 26 % par rapport au montant dégagé en 2006 par la seule division Aéronautique (203 M€) et comprend désormais la contribution des activités Espace, intégrées depuis le 1er avril 2007, soit 56 M€ représentant une marge de 5,3 % de leurs revenus. Le résultat opérationnel courant de la division Aéronautique, de 199 M€, s'inscrit en léger retrait par rapport à l'année précédente, compte tenu de l'impact des surcoûts constatés sur un programme militaire. Hors cet impact, qui est la cause de la légère contraction du taux de marge opérationnelle, de 8,1 % en 2006 à 7,9 % en 2007, la division enregistre une nette progression de ses résultats opérationnels, tant dans ses activités civiles que militaires.

Le domaine **Défense** affiche une très bonne progression de son résultat opérationnel courant, de + 8 % à 459 M€ contre 424 M€ l'année précédente, et une nouvelle amélioration de la marge correspondante, à 8,8 % des revenus en 2007 contre 8 % en 2006. Son résultat de 2007 n'inclut la contribution des activités navales de surface, cédées à DCNS, que sur le seul premier trimestre. À périmètre et taux de change comparables, la hausse du résultat opérationnel courant du domaine Défense ressort à + 19 %. Les trois divisions du domaine contribuent à cette amélioration des performances opérationnelles.

Dans le domaine **Sécurité,** la progression du résultat opérationnel courant, de 41 % au total, à 237 M€ contre 168 M€ en 2006, provient de la contribution importante des activités de transport et sécurité apportées par Alcatel-Lucent. Le taux de marge opérationnelle du domaine est cependant en retrait à 6,9 % en 2007, contre 7,4 % en 2006, en raison de difficultés ponctuelles rencontrées dans l'exécution de certains projets complexes.

Enfin, le résultat opérationnel courant « hors domaines » ressort négativement à - 15 M€ en 2007, contre un résultat de - 40 M€ en 2006. En 2007, ce montant négatif recouvre essentiellement la charge afférente aux ensembles immobiliers libérés par les entités opérationnelles et dont les loyers sont portés par la société mère, dans l'attente de leur réaffectation ou de la fin des baux correspondants. En 2006, il incluait, outre cette même charge locative, pour - 20 M€, le résultat négatif (- 20 M€) des activités de navigation et de positionnement par GPS cédées à l'été 2006.

Les composantes du résultat opérationnel courant

L'analyse des composantes du résultat opérationnel courant montre que sa progression de 24 %, supérieure à celle des revenus (+ 20 %), provient de la bonne maîtrise des coûts indirects, en hausse de seulement 13 %, alors que la marge brute s'est contractée de 0,6 point, en proportion des revenus. Cette légère contraction, de 23,2 % à 22,6 %, résulte en partie de l'effet défavorable de la baisse du dollar et des variances négatives relatives à l'exécution de certains programmes dans les activités d'aéronautique et de sécurité.

L'effort de **recherche et développement** représente toujours environ près de 20 % de l'activité : les dépenses totales de R&D se sont accrues d'environ 10 % en 2007 à 2,2 milliards d'euros (soit 18 % des revenus) contre 2 milliards d'euros en 2006, 1,9 milliard d'euros en 2005 et 1,85 milliard d'euros en 2004. La recherche autofinancée en représente un peu plus du quart, soit 584 M€ en 2007, en augmentation de 13 % par rapport à 2006. Elle se répartit entre 141 M€ inscrits à l'actif, en application de la norme comptable IAS 38 (157 M€ en 2006) et 443 M€ comptabilisés en charge de l'exercice (361 M€ en 2006).

Près de 20 % des budgets de R&D (380 M€ en 2007) sont dédiés aux travaux de recherche amont, en grande partie conduits au sein des laboratoires de Thales Research & Technology (« TRT »), qui emploient environ 500 personnes. Ces travaux recouvrent les études de concepts et démonstrateurs et la recherche technologique.

Les travaux de développement, qui absorbent les quatre cinquièmes des montants de R&D, se répartissent à peu près également entre les développements d'équipements et les développements de systèmes. Ils sont conduits, pour l'essentiel, dans les unités opérationnelles. Les 22 000 personnes engagées dans ces activités, dont plus de 70 % sont ingénieurs et chercheurs, sont ainsi réparties sur plus de quatre-vingts sites opérationnels dans les dix principaux pays d'implantation du Groupe : 6 400 personnes dans le domaine Aéronautique / Espace, 12 000 dans le domaine Défense et 3 600 dans le domaine Sécurité.

Les études autofinancées concernent, d'une part, la recherche amont et les études technologiques conduites par TRT et, d'autre part, les grands programmes stratégiques du Groupe, dont principalement : les équipements avioniques, les systèmes aéroportés, les systèmes de drones et le multimédia de bord, dans les activités aéronautiques ; le « Battlefield Transformation Centre », les réseaux tactiques, la radio logicielle, dans le domaine Défense ; l'e-government, les grands portails administratifs, dans les activités Sécurité.

Les **frais commerciaux** (841 M€ contre 806 M€) sont en contraction d'un point en proportion des revenus, par suite d'une légère diminution dans le périmètre historique, et de leur poids moindre dans les activités acquises. Les **frais généraux et administratifs,** qui ont supporté les coûts d'intégration des nouvelles activités, sont en augmentation de 22 %.

b. EBIT (Résultat opérationnel courant après restructurations)

Après deux années de provisionnement à un niveau particulièrement élevé, les **charges de restructuration** ont été nettement réduites en 2007 à 78 M€, soit 0,6 % des revenus, contre 193 M€ et 1,9 % des revenus en 2006. Compte tenu de cette réduction, l'**EBIT** atteint 858 M€, en hausse de 53 % sur 2006 (562 M€). Il représente 7,0 % des revenus, soit une amélioration très sensible par rapport à la marge d'EBIT de 5,5 % dégagée en 2006.

EBIT retraité par domaine

en millions d'euros	2006	En % des revenus	2007 (a)	En % des revenus
Aéronautique / Espace	161	6,5 %	240	6,7 %
Défense	370	7,0 %	424	8,1 %
Sécurité	129	5,7 %	224	6,6 %
Autres & activités cédées	(98)	ns	(30)	ns
EBIT	**562**	**5,5 %**	**858**	**7,0 %**

(a) Avant impact du « purchase price allocation ».

c. Résultat opérationnel

En très forte hausse, de 107 % à 1 194 M€, contre 576 M€ en 2006, le résultat opérationnel inclut un important **résultat de cession,** de + 432 M€, dont les plus-values comptabilisées sur la cession, à DCNS, des activités navales de surface en France (+ 316 M€) et sur la cession de Faceo (+ 119 M€), la filiale de facility management codétenue avec Cegelec. Il tient également compte, à hauteur de (96) M€, des dépréciations d'actifs dotées à l'issue des tests « d'impairment », dont les deux tiers sont la conséquence, dans les activités avioniques, de la baisse du dollar sur les perspectives de résultat de plusieurs programmes d'études activées ou sur la justification de fonds de commerce. Ces tests ont été effectués sur la base d'une parité pérenne de 1,50 $ par euro.

2.2. Autres résultats

- **La charge financière nette** reste à un niveau comparable, de (79) M€ contre (73) M€ en 2006, en dépit de l'augmentation de la dette moyenne portée sur l'année.
- Les **autres composantes de la charge de retraite** montrent un résultat positif de 65 M€, contre une charge de (19) M€ en 2006, après comptabilisation d'un produit de 93 M€ correspondant aux impacts des modifications de régime, obtenues à l'issue des négociations conduites au Royaume-Uni et en France. On notera par ailleurs que le sous-financement latent constaté sur les engagements de retraite au Royaume-Uni et aux Pays-Bas (où les régimes de retraite sont financés par capitalisation externe) s'était fortement réduit fin 2007, à 187 M€ contre 706 M€ fin 2006. Cette diminution très substantielle résulte principalement de la hausse des taux d'intérêt dans ces deux pays, des modifications de régime négociées au Royaume-Uni et des versements complémentaires effectués par le Groupe pour réduire ce déficit latent.

2.3. Résultat net

a. Résultat net retraité

L'exercice 2007 s'est soldé par un **bénéfice net retraité, part du Groupe,** de 1 009 M€, en croissance de 160 % par rapport à 2006 (388 M€), après une charge d'impôt retraitée de 217 M€ contre 100 M€ en 2006, correspondant à un taux d'impôt effectif de 18 %, contre 21 % l'année précédente. Ce taux est nettement inférieur au taux moyen « théorique » d'imposition, de 31,6 % en 2007, compte tenu essentiellement de l'impact fiscalement favorable des plus-values réalisées dans l'année.

Le résultat net de l'exercice inclut également, à hauteur de 47 M€, la part du Groupe dans le **résultat des sociétés mises en équivalence.** En particulier, la contribution de DCNS, détenue à 25 % depuis le 31 mars 2007, s'élève à 29 M€ (avant ajustement de - 6 M€ au titre du « purchase price allocation »).

b. Résultat net consolidé

Après imputation de (121,5) M€ correspondant au total des écritures relatives à l'ajustement à la juste valeur des actifs et passifs acquis auprès d'Alcatel-Lucent et de l'acquisition de 25 % de DCNS, le compte de résultat de l'exercice 2007 se solde par un bénéfice net, part du Groupe, de 887 M€.

en millions d'euros	**2007 retraité**	**Impact du PPA**	**2007 consolidé**
Revenus consolidés	12 296	--	12 296
Résultat opérationnel courant (R.O.C.)	**936**	**(174)**	**762**
Coût des restructurations	(78)	--	(78)
EBIT (R.O.C. après restructurations)	**858**	**(174)**	**684**
Résultat des cessions et autres résultats	336	--	336
Résultat opérationnel	**1 194**	**(174)**	**1 020**
Résultats financiers	(79)	--	(79)
Autres composantes de la charge de retraite	65	--	65
Impôt sur les bénéfices	(217)	59	(158)
Résultat des sociétés en équivalence	47	(6)	41
Résultat net	**1 010**	**(121)**	**888**
- part des intérêts minoritaires	(1)	--	(1)
Résultat net « part du Groupe »	**1 009**	**(121)**	**887**

3. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'ANNÉE : DETTE NETTE LIMITÉE A 291 M€

3.1. Flux de l'exercice

En 2007, Thales a dégagé un **« free cash flow opérationnel »** en hausse de 23 %, à 549 M€ contre 448 M€ en 2006, et représentant 64 % de l'EBIT.

Tableau de flux résumé

en millions d'euros	**2006**	**2007**
Autofinancement d'exploitation	**947**	**1 101**
Variation du besoin en fonds de roulement	(24)	107
Versement des prestations de retraites (a)	(73)	(98)
Impôt courant net (payé) / reçu	(29)	(56)
Cash flow opérationnel net	**821**	**1 054**
Investissements industriels nets	(373)	(505)
dont R & D activée	*(156)*	*(141)*
« Free cash flow opérationnel »	**448**	**549**
Investissements, nets des cessions, dans les filiales et participations	284	(660)
Versements au titre des déficits de retraite au Royaume-Uni	(68)	(70)
Distribution de dividendes	(140)	(169)
Cash flow net de l'exercice	**524**	**(350)**

(a) Hors versements au titre du financement du déficit de retraite au Royaume-Uni.

Cette hausse est fondée, en premier lieu, sur la croissance de l'**autofinancement d'exploitation,** de + 16 % à 1 101 M€, après financement de dépenses de restructuration à un niveau pourtant élevé, comparable à celui de 2006 (162 M€ contre 170 M€ en 2006), et correspondant à la mise en œuvre du plan de compétitivité « Optimum » provisionné en 2005 et en 2006. D'autre part, elle s'appuie également sur l'évolution favorable du **besoin en fonds de roulement,** qui a bénéficié en fin d'année de versements clients importants.

Les investissements industriels nets ont vivement progressé, de + 132 M€ au total, même si les montants de R & D activée montrent une légère contraction, de 15 M€. Cette augmentation des investissements industriels nets reflète en partie l'élargissement du périmètre d'activité, avec notamment des investissements de modernisation importants consentis dans son site historique de Cannes par Thales Alenia Space, mais également les travaux de rénovation et d'aménagement non récurrents induits, en France et en Angleterre, par les regroupements d'activités opérés sur un nombre plus restreint de sites industriels.

Les flux de l'exercice 2007 incluent, par ailleurs, une partie des mouvements relatifs à la reconfiguration du portefeuille d'activité, soit un **investissement financier net** de 660 M€, correspondant, à 1 122 M€ d'investissements dans les filiales et participations, net de 462 M€ de ressources provenant des cessions de titres. Les principaux investissements financiers concernent l'acquisition, à Alcatel-Lucent, de ses participations dans le domaine de l'espace (67 % dans Thales Alenia Space et 33 % dans Telespazio), pour un montant total de 672 M€, et l'acquisition à l'État français de 25 % dans DCNS, pour un montant de 569 M€. Les principales cessions ont porté sur les activités navales de surface en France, acquises par DCNS pour 514 M€, et sur la filiale de « facility management » Faceo, détenue conjointement avec Cegelec (ressource de 132 M€).

Après un versement exceptionnel de 70 M€ contre 68 M€ en 2006, dans le cadre du financement des déficits de pension au Royaume-Uni, et 169 M€ de distribution des dividendes au titre de l'exercice précédent, le **cash flow net de l'exercice** correspond à un besoin de financement de (350) M€.

3.2. Situation financière en fin d'année

Outre l'impact des flux de financement commentés ci-avant, la situation financière du Groupe à fin 2007 résulte également de l'opération de croissance externe finalisée en début d'exercice sous forme **d'apport d'actifs,** et concernant les activités de signalisation ferroviaire et de sécurité provenant d'Alcatel-Lucent. Cette opération a donné lieu à une **augmentation de capital** de 1 milliard d'euros réservée à l'apporteur, approuvée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 5 janvier 2007.

Ainsi, à fin décembre 2007, les **capitaux propres, part du Groupe,** atteignaient 3 881 M€, en accroissement de 1 594 M€ sur leur montant à fin 2006 (2 287 M€), dont 1 milliard d'euros provenant de cette augmentation de capital et le solde correspondant essentiellement au bénéfice de l'exercice (887 M€), net des dividendes versés (169 M€). Et, malgré l'importance des acquisitions réalisées au cours de l'exercice, d'un montant cumulé de 2 122 M€, la **dette financière nette** est restée limitée à 291 M€, contre une trésorerie nette de 91 M€ à fin 2006.

4. PROPOSITION DE DIVIDENDE

Les résultats très positifs de l'année 2007 et la confirmation des perspectives de croissance de l'activité et d'amélioration des résultats, dans le nouveau périmètre, ont conduit le conseil d'administration à proposer aux actionnaires conviés à l'assemblée générale du 15 mai 2008 la distribution d'un dividende en hausse de 15 %, à 1,00 € par action, contre 0,87 € versé en 2007. Le détachement de ce dividende, s'il est approuvé, sera effectif le 28 mai 2008 et mis en paiement, trois jours plus tard, soit le 2 juin 2008.

5. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS

Le Groupe confirme les objectifs qu'il s'est fixés pour l'année 2008, d'une croissance organique de l'ordre de 6 % dans son nouveau périmètre et d'une nouvelle amélioration de ses résultats opérationnels, qui devrait se traduire par une marge d'EBIT (« Résultat opérationnel courant après restructurations ») d'au moins 7,25 %, contre 7 % en 2007, tenant compte d'un résultat opérationnel courant représentant environ 8 % des revenus.

B. FACTEURS DE RISQUES

1. RISQUES FINANCIERS

1.1. Risques de liquidité

Les ressources financières à court et à long terme du Groupe sont constituées par :

- des capitaux propres, dont la présentation détaillée par rubrique figure dans la note 18 des comptes consolidés ;
- un endettement brut, dont la présentation détaillée, notamment sa ventilation par échéance, est présentée dans la note 23 des comptes consolidés ;
- des lignes de crédits confirmées, accordées par les banques et non utilisées, qui servent de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et constituent, à ce titre, une réserve de financement. Leurs spécificités sont exposées dans la note 23 en annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2007, le montant de la trésorerie figurant à l'actif consolidé était de 1 464 M€, contre 2 333 M€ à fin 2006, dont :

- 904 M€ détenus par la société mère et mobilisables immédiatement ;
- 352 M€ de positions bancaires créditrices des filiales, principalement à l'étranger. Ce montant comprend, entre autres, les encaissements intervenus dans les derniers jours de l'exercice qui sont ultérieurement transférés à la trésorerie centralisée ;
- 208 M€ de trésorerie placée directement par les sociétés en joint-venture (montant comptabilisé au prorata de la participation de Thales) dans lesquelles la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ne peut s'appliquer.

À la date de publication du présent document, les notations attribuées aux emprunts du groupe Thales par les agences de rating étaient les suivantes :

	Moody's	Standard & Poor's
Emprunts à moyen & long terme	A1	A-
Perspective	perspective stable	perspective négative
Billets de trésorerie & emprunts à court terme	Prime-1	A2

1.2. Risques de taux

La direction centrale de la trésorerie consolide les informations relatives à l'exposition du Groupe aux risques de taux et de change et utilise des instruments financiers adaptés pour assurer la meilleure couverture de ces risques.

Thales met en œuvre une politique active de contrôle des risques de taux et de contreparties ainsi que d'optimisation de ses conditions de financement et de réalisation de ses opérations bancaires. Dans ce cadre, le Groupe consolide et centralise les excédents et les besoins de trésorerie de ses différentes unités, ce qui lui permet :

- de simplifier la gestion de trésorerie des unités et de gérer, au travers du rapprochement des positions individuelles, une position consolidée ;
- d'accéder aux marchés financiers au travers des programmes de financement de Thales, société mère, qui font l'objet des notations financières par Standard & Poor's et Moody's indiquées ci-avant.

Le principe de centralisation des actifs et passifs à court terme des unités (système de « cash pooling ») est appliqué selon un regroupement des unités par zone monétaire et, dans certains cas, par pays : zone euro (il existe également une centralisation de la trésorerie des seules unités françaises), zone livre sterling, zone dollar, zone dollar australien, pour citer les principales.

La sensibilité du Groupe aux fluctuations de taux d'intérêts est couverte par des swaps de taux.

La répartition de la dette du Groupe par nature de taux d'intérêt est décrite dans la note 23 des comptes consolidés. Le tableau suivant synthétise l'exposition du Groupe aux risques de taux, avant et après opérations de gestion de ces risques.

	JJ à 1an		1 an à 5 ans		Au-delà		Total	
	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable
Passifs financiers	- 37,8	- 282,3	- 605,4	- 730,6	- 146,1	- 39,8	- 789,3	- 1 052,7
Actifs financiers	--	1 550,7	--	--	--	--	--	1 550,7
Position nette avant gestion	- 37,8	1 268,4	- 605,4	- 730,6	- 146,1	- 39,8	- 789,3	498,0
Opérations de gestion	- 3,6	3,6	282,4	- 282,4	- 36,7	36,7	242,1	- 242,1
Position nette après gestion	**- 41,4**	**1 272,0**	**- 323,0**	**- 1 013,0**	**- 182,8**	**- 3,1**	**- 547,2**	**255,9**

Une hausse de 1 % des taux d'intérêts, appliquée aux actifs et passifs financiers après prise en compte des instruments de couverture, au 31 décembre 2007, diminuerait la charge financière de 2,5 M€ en 2007 (11 M€ en 2006).

1.3. Risques de change

a. Risques de change liés à l'activité commerciale

Les risques de change liés à l'activité commerciale existent dès lors qu'une partie de cette activité est facturée dans une devise différente de celle des coûts afférents.

La moitié des revenus de Thales sont réalisés dans la zone euro, également la principale zone d'implantation industrielle du Groupe. De surcroît, la politique de développement « multidomestique », en Europe, mais aussi hors d'Europe (aux États-Unis, en Australie, en Corée, en Afrique du Sud,...), visant à rapprocher les unités opérationnelles des clients finals, notamment dans le secteur de la défense, conduit à produire et facturer dans la monnaie locale, ce qui élimine le risque de change sur les ventes locales.

Toutefois, pour certaines activités du Groupe (avionique civile et tubes, spatial civil) le **dollar US** est la monnaie de transaction de référence. Lorsqu'il s'agit d'activités exercées hors de la zone dollar (l'activité multimédia de bord, essentiellement implantée aux USA, est immunisée contre ce risque), une politique spécifique de couverture du risque de change est mise en place :

- pour les flux d'équipements (avionique, tubes), cette politique est définie à partir des prévisions de ventes en USD, nettes des achats en USD correspondants – environ 2,5 % de nos revenus totaux ;
- pour les programmes à plus long terme (dans le spatial et, éventuellement, dans les autres domaines si le client exige un contrat libellé en USD) – environ 2,5 % également de nos revenus totaux, après prise en compte des achats en USD correspondants – chaque offre fait l'objet d'un examen de rentabilité prenant en compte l'effet devise, et, si nécessaire, donne lieu à une couverture spécifique, soit par des opérations de marché (change à terme et options), soit par réassurance auprès de compagnies d'assurances privées, en particulier la Coface.

Au delà de ce « risque dollar direct » qui concerne, au total, environ 5 % des revenus consolidés, le Groupe est par ailleurs exposé à un « risque dollar indirect », y compris sur des contrats libellés en autres devises que le dollar, dès lors que son offre est en concurrence avec celles d'industriels qui bénéficient d'une base de coûts en dollar. L'analyse par lignes de produits et zones géographiques conduit à estimer que 12 % des revenus totaux peuvent être exposés à ce « risque dollar indirect ».

Le « risque dollar » constitue ainsi l'essentiel du risque de change que le Groupe doit gérer, soit parce qu'il s'agit de la principale devise de dénomination des contrats de défense à l'exportation, quel qu'en soit le pays destinataire, soit parce qu'il s'agit de la devise de référence pour certaines activités, en particulier dans l'aéronautique civile. Les montants correspondants à la gestion de ce risque de change commercial en dollar étaient les suivants, au 31 décembre 2007 :

- 1 625 MUSD, montant des instruments financiers en couverture des engagements fermes nets (risque USD contre EUR, CAD et GBP) ;
- 739 MUSD, montant des instruments financiers en couverture du chiffre d'affaires futur.

Les créances et les dettes d'exploitation libellées en devises étrangères font l'objet d'une couverture de change et ne sont donc pas sensibles au risque de change.

La variation de valeur des instruments financiers utilisés en couverture de flux de trésorerie est comptabilisée en capitaux propres. Une baisse (hausse) de 5 % du dollar, par rapport aux devises EURO, GBP et CAD, augmenterait (diminuerait) les capitaux propres d'environ 60 M€.

La variation de valeur des instruments économiquement adossés au portefeuille d'offres commerciales non éligibles à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat. Une baisse (hausse) de 5 % du dollar, par rapport aux devises EURO, GBP et CAD, augmenterait (diminuerait) le résultat d'environ 11 M€.

Les dettes financières en devises ne génèrent aucune sensibilité dans le compte de résultat, car elles sont, soit libellées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les porte, soit utilisées pour la couverture d'investissements nets à l'étranger.

b. Gestion des risques patrimoniaux en devises

Le Groupe assure la couverture d'une partie très limitée de son patrimoine en devises, à savoir essentiellement le patrimoine qui est susceptible de faire l'objet de cessions. Les principaux critères appliqués pour déterminer si un patrimoine en devises donné doit relever ou non de cette politique de couverture sont les suivants :

- la nature des activités concernées (les activités correspondant aux métiers cœur en sont en général exclues) ;
- les modalités d'engagement du Groupe relatives aux sociétés en partenariat, notamment les aspects particuliers à chaque accord d'actionnaires dans le cadre de sociétés communes (« joint-ventures »).

En règle générale, la couverture utilisée est la contraction d'emprunts ou de swaps de change, de même devise que le patrimoine à couvrir. Toutefois, les modalités de mise en place de cette politique générale tiennent compte :

- d'un objectif d'optimisation des couvertures en fonction des conditions de marché (disponibilité des devises, taux d'intérêts, cours de couverture,...) ;
- des risques inhérents à la valeur future des actifs couverts et à la nature de l'activité des filiales correspondantes.

Synthèse des risques patrimoniaux au 31 décembre 2007 (en M€)

	GBP	USD	AUD
Situation nette	897,6	439,6	265,0
Opérations de gestion	- 44,8	--	--
Position nette après gestion	**852,8**	**439,6**	**265,0**

1.4. Risques de crédit

Les risques de crédit auxquels Thales est exposé sont peu élevés, en raison, d'une part, de la nature de ses clients, principalement des institutionnels, notamment des administrations, disposant d'une qualité de crédit de premier rang et, d'autre part, de la politique mise en œuvre pour les autres qualités de crédit, à savoir :

- la couverture par des assurances crédit ;
- la cession des crédits fournisseurs sans recours à des établissements bancaires.

1.5. Risque actions

Depuis la cession, en 2006, de ses titres Embraer, la seule participation détenue dans une société cotée, Thales n'a plus de risques actions.

1.6. Risques hors-bilan

a. Engagements de retraites

Certains salariés du Groupe, principalement au Royaume-Uni et au Pays-Bas, bénéficient de régimes de retraite à prestations définies à la charge du Groupe, dont le financement fait l'objet d'une capitalisation externe, dans le cadre de la réglementation nationale.

L'accès à ces régimes a été fermé pour les nouveaux salariés au Royaume-Uni. Toutefois, les engagements vis-à-vis des salariés actuels en bénéficiant, des anciens salariés et des retraités, représentent au 31 décembre 2007 pour ces deux pays un montant de 3 171 M€, couverts par des placements à hauteur de 2 985 M€, soit un sous-financement latent de 187 M€. Au 31 décembre 2007, ces placements étaient réalisés à hauteur de :

- 53 % en actions ;
- 42 % en obligations à taux fixe ;
- 3 % en actifs immobiliers ;
- 1 % en placement indexé sur l'inflation ;
- 1 % en liquidité.

L'évolution des paramètres de marchés peut modifier le montant du sous-financement latent, ainsi que les charges annuelles afférentes aux régimes à prestations définies. Par ordre d'importance, au 31 décembre 2007, les principaux facteurs de sensibilité sont les suivants :

- la baisse ou la hausse du taux d'actualisation des passifs, qui peut augmenter ou diminuer le sous financement latent, ce facteur étant partiellement compensé par l'évolution de valeur des placements obligataires à taux fixe ;
- l'évolution du rendement total des placements en actions et en actifs immobiliers ;
- l'évolution de l'inflation prévisionnelle.

Le Groupe a mis en place un instrument de reporting trimestriel des positions et procède régulièrement à des analyses déterministes et stochastiques lui permettant de mesurer la sensibilité du sous-financement à l'évolution possible des paramètres, intégrant leurs facteurs de corrélation.

b. Cautions, avals et garanties donnés par Thales société mère

Thales, société mère, émet des cautions, avals et garanties, principalement au titre des engagements souscrits par ses filiales dans le cadre de contrats commerciaux. La direction de la trésorerie et des financements du Groupe centralise la délivrance de ces cautions, avals et garanties.

Ces émissions sont faites dans le cadre d'une enveloppe globale de 2 milliards € déléguée semestriellement par le conseil d'administration au Président. Le niveau d'utilisation de cette enveloppe, suivi par la direction de la trésorerie et des financements du Groupe, donne lieu à une communication au conseil par le Directeur financier, avant chaque renouvellement de l'autorisation au Président.

Au 31 décembre 2007, l'encours des cautions, avals et garanties était de 5 891,1 M € (hors engagements contingents liés à la reprise des activités d'Alcatel Alenia Space dont Thales détient 67 % et qui s'élèvent environ à 360 M€).

Thales met en œuvre une politique de contrôle des risques liés à l'émission de ces cautions, avals et garanties par la maison mère et d'optimisation des conditions financières des opérations ainsi garanties avec pour principaux objectifs :

- de limiter les risques à des risques correspondant à des engagements normaux de contrats commerciaux, notamment en volume et en durée ;
- de limiter leur émission à des engagements par des filiales détenues à 100 %, les engagements concernant des groupements ou joint-ventures n'étant émis qu'à due concurrence de la participation du Groupe ;
- de faire bénéficier ses filiales, lorsque c'est approprié, de la qualité de crédit de Thales, société mère, en contrôlant les conditions financières des opérations garanties.

2. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges techniques et commerciaux. Les litiges mentionnés dans le rapport de l'an dernier ont connu les évolutions suivantes :

La procédure d'arbitrage introduite par la Republic of China Navy (Taïwan) portant sur une demande de dommages et intérêts de l'ordre de 599 millions de dollars US et relative à l'exécution d'un contrat de fournitures d'équipements et de matériels en partenariat avec un autre industriel, signé en 1991, s'est poursuivie sur l'exercice 2007.

La partie adverse, qui avait porté sa demande à 1 119 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en juin 2005, l'a finalement ramenée à 882 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en avril 2006. En cas de sentence défavorable, l'indemnisation due par Thales serait limitée à environ 30 %, ce qui correspond à ses droits dans le contrat de fournitures. Thales, en liaison avec son partenaire industriel, a contesté de manière constante cette demande.

Sur la base des éléments dont il disposait à la date de l'arrêté des comptes 2007, Thales a procédé à une revue des risques financiers auxquels le Groupe pourrait se trouver exposé du fait de ce dossier. En l'absence d'éléments significatifs nouveaux, Thales a décidé de maintenir, au titre de l'exercice 2007, le montant de la provision au même niveau que celui constaté dans les comptes de l'exercice 2006. En application de la norme IAS 37 § 92, ce montant ne fait l'objet d'aucune information détaillée.

Aucun autre litige significatif n'est né depuis le début de l'exercice 2007. Et, à la connaissance de Thales, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige ayant eu ou de nature à avoir une influence significative sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

3. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De manière générale, les activités de Thales ne sont pas génératrices d'impacts environnementaux significatifs.

La gestion des risques environnementaux concerne :

- la conformité et la maîtrise des impacts des installations et des produits ;
- la mise en place d'un système de management environnemental adapté à chaque site (plus de 70 sites sont certifiés ISO 14001) ;
- la cartographie des risques environnementaux engagée sur plus d'une dizaine de pays dans lesquels Thales est implanté et permettant de vérifier que nos salariés, et les populations environnant nos sites, ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;
- les actions correctives éventuelles : modification des installations, dépollution et surveillance.

Au 31 décembre 2007, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 3,5 M€.

4. ASSURANCES

Thales conduit une politique de gestion active de ses risques visant à respecter au mieux la protection de son personnel, de ses clients, de son outil de travail, de ses activités ainsi qu'à préserver son patrimoine, dans l'intérêt de ses actionnaires.

Cette politique se décline selon les axes principaux suivants :

- l'identification des risques avec l'élaboration d'une cartographie des risques encourus dans les principales activités ;
- la prévention et la protection des sites industriels visant à réduire l'amplitude et la fréquence des risques accidentels d'incendie ou d'explosion : 86 % des valeurs assurées ont fait, en 2007, l'objet d'un audit de sécurité incendie par un organisme extérieur ;
- la couverture globale des risques fondée tant sur l'auto-assurance que sur le transfert aux assureurs. Pour les risques « dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives », « transport », « responsabilité civile générale », « montages et essais » et spatiaux, le Groupe a participé au paiement des sinistres par l'intermédiaire de sociétés captives d'assurance et de réassurance, son engagement net maximum étant limité à un montant de 25 millions d'euros. Il a transféré aux assureurs le paiement des sinistres catastrophiques ;
- une organisation et des outils de gestion de crise permettant de traiter aussi efficacement que possible les conséquences immédiates d'un sinistre catastrophique et de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent ;
- la mise en place des moyens permettant d'assurer le maintien de l'exploitation, en cas de sinistre majeur.

En 2007, le programme d'amélioration des moyens de secours informatique a été poursuivi. La direction de l'audit interne a continué au cours de cette année son plan d'audit sur la sécurité informatique des principales unités du Groupe. Par ailleurs, le déploiement des plans de continuité des activités s'est poursuivi tout au long de l'année.

Les principaux risques accidentels – dommages aux biens et responsabilité civile – sont assurés par des programmes souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs internationaux de premier plan.

En 2007, le montant global des primes « Monde entier » a, hors polices spécifiques et locales, représenté 0,39 % du chiffre d'affaires consolidé.

La limite maximum de garantie, de 1,3 milliard d'euros en 2007, au titre de l'assurance « dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives », dépasse l'estimation du sinistre maximum que le Groupe pourrait encourir au titre des dommages directs et des pertes d'exploitation occasionnés à un site industriel.

Les niveaux de couverture des assurances de responsabilité civile sont fonction de la quantification des risques raisonnablement escomptables pour le Groupe, et identifiés lors des cartographies de risques, ainsi que des capacités de garanties disponibles sur le marché de l'assurance. La garantie d'assurance pour les engagements de responsabilité civile aéronautique, qui fait l'objet d'un programme particulier, s'élève à 2 milliards de dollars US.

Les exclusions générales à l'ensemble du marché (risque « amiante » par exemple) s'appliquent à Thales.

Par ailleurs, le Groupe souscrit des couvertures spécifiques et/ou locales, lorsque cela est nécessaire, pour respecter la réglementation en vigueur ou pour répondre aux exigences particulières de certaines activités ou de certains projets.

5. DÉPENDANCE

5.1. En amont : approvisionnements et technologies clés

Thales a défini et mis en œuvre depuis plus de dix ans une politique de maîtrise des technologies et approvisionnements critiques. Réactualisée chaque année à partir de l'analyse faite dans chaque unité dans le cadre du plan stratégique technique (Technical Strategic plan – TSP), cette politique identifie les risques liés à l'accès aux composants critiques notamment microélectroniques, optiques et optroniques et en déduit les actions internes ou les partenariats nécessaires.

Compte tenu de la nature de ses activités et de la spécificité de ses produits, Thales assure en interne la majeure partie de ses travaux de recherche et développement (pour un financement total de 2,2 milliards d'euros en 2007 contre 2 milliards en 2006) et maîtrise les brevets clés nécessaires à ses activités. Les principaux composants spécifiques incorporés dans ses équipements sont développés et, pour certains, fabriqués en interne. En revanche, le Groupe s'approvisionne à l'extérieur quand il s'agit d'acquérir des composants et produits dits « banals » ou « commodités ».

Les risques de dépendance technologique identifiés font l'objet de provisions pour risques spécifiques.

Par ailleurs, Thales procède à l'identification et à l'analyse de ses risques de dépendance technologique vis-à-vis de brevets de tiers, soit dans le cadre des procédures d'obtention de ses propres brevets, soit à l'occasion du lancement des études techniques ou des travaux de développement de produits. En cas de réclamation de tiers pour contrefaçon de droits de propriété intellectuelle par une société du Groupe, le département dédié à la gestion du patrimoine intellectuel du Groupe (Thales Propriété Intellectuelle) en assure le traitement avec le département contentieux de la direction juridique et, en tant que de besoin, avec les partenaires du Groupe spécialisés en droit de la propriété intellectuelle.

5.2. En aval : principaux clients

Les activités de Thales, dans ses trois domaines, s'adressent principalement à des clients institutionnels – gouvernements, administrations, opérateurs d'infrastructures, grandes entreprises, ... Pour autant, la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses grands clients est relativement limitée, notamment grâce à la politique d'implantation multidomestique activement menée depuis une quinzaine d'années, qui a restreint le poids relatif de ses clients d'origine.

Ainsi, sur les marchés de **Défense** qui représentent plus de la moitié de son activité, le Groupe est désormais beaucoup moins dépendant des commandes d'un pays – et d'un budget de défense – particulier : en 2007, le ministère de la Défense français, qui reste son principal client, représentait près de 17 % de l'activité consolidée. Son deuxième client, pour un montant approchant le milliard d'euros, était le ministère de la Défense britannique.

Les clients du secteur aéronautique civile sont soit des avionneurs, soit des compagnies aériennes, soit des administrations (en particulier des autorités aéroportuaires). Les ventes réalisées directement avec l'avionneur Airbus, ou avec des compagnies aériennes pour leurs avions Airbus – avionique et génération électrique, simulateurs et formation de pilotes d'Airbus, non compris les équipements de multimédia de bord, acquis en « option » par les compagnies aériennes – ont représenté un montant de 525 millions de dollars en 2007, sensiblement comparable à celui de l'année précédente. Sur le marché de l'Espace, où Thales est présent depuis 2007 (ventes consolidées par le Groupe de 1,1 milliard d'euros en 2007), aucun client particulier ne représente plus de 20 % de l'activité.

Enfin, dans le domaine Sécurité, où la diversité des marchés et, partant, des clients est plus grande, la politique de focalisation du portefeuille d'activités conduite au cours des dernières années a restreint le nombre des marchés adressés et renforcé la part des clients institutionnels. Par ailleurs, l'acquisition, en 2007, des activités Transport et Sécurité d'Alcatel-Lucent a donné un ancrage plus important à Thales sur le marché des infrastructures de transport terrestre, en particulier ferroviaire, où les clients sont principalement des autorités civiles ou de grands opérateurs de transport, sans toutefois de dépendance notable à l'égard d'un client ou d'un pays particulier.

C. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En février 2008, Thales a conclu un accord avec Hypercom, portant sur le rachat par ce groupe américain des activités de solutions de paiement électronique. Selon les termes de cet accord, dont la finalisation est attendue d'ici à fin mars 2008 [1], Thales devrait percevoir un montant en numéraire de 120 M$, éventuellement complété de versements ultérieurs, dans la limite de 30 M$, en fonction des résultats dégagés en 2008 par les activités cédées. Cette opération devrait se traduire par une plus-value de cession de l'ordre d'une cinquantaine de millions d'euros sur le premier semestre 2008.

(1) Cette opération a été finalisée le 2 avril 2008.

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES EN 2007 PAR LES DIRIGEANTS, DIRIGEANTS ASSIMILÉS ET PERSONNES LIÉES

Visé par l'article 223-26 du règlement général de l'AMF

Conformément à l'article L. 621-18-2 a) du Code monétaire et financier, les membres du conseil d'administration sont soumis à cette obligation déclarative.

En application de l'article L. 621-18-2 b) du Code monétaire et financier, la société a déclaré à l'AMF que l'ensemble des membres du comité exécutif relève de la catégorie des dirigeants assimilés au titre de l'obligation déclarative des opérations sur titres.

Les personnes liées au sens de l'article L. 621-18-2 c) du Code monétaire et financier sont des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 a) et b) précité.

	Achats / Souscriptions (a)		Cessions (a)	
Nom / Qualité	**Nb actions**	**euros**	**Nb actions**	**euros**
D. RANQUE Président et Directeur général	63 629	2 073 669,00	57 629	2 650 934,00
Y. BAROU Membre du comité exécutif	21 210	800 041,20	21 210	944 057,10
J.-G. MALCOR Membre du comité exécutif	21 243	575 179,37	14 080	573 624,00
J.-L. PICARD Membre du comité exécutif	26 513	864 058,67	26 513	1 178 767,90
F. QUENTIN Membre du comité exécutif	10 606	345 649,54	10 606	470 588,22
B. RAMBAUD Membre du comité exécutif	51 513	1 506 558,67	51 513	2 207 168,30
R. SEZNEC Membre du comité exécutif	20 000	514 000,00	6 666	269 039,56
GIMD (b)	450 000	18 886 813,40 (c)	--	--

(a) Les opérations sur titres réalisées en 2007 comprennent le cas échéant les opérations réalisées par des personnes liées.

(b) Déclarations effectuées par le GIMD, personne liée à O. COSTA de BEAUREGARD Directeur Général Délégué du GIMD.

(c) Actions Thales à l'exclusion des instruments financiers dérivés, dont les déclarations figurent sur le site de l'AMF(http://www.amf-france.org).

2. COMPTES CONSOLIDÉS

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en millions d'euros	Notes	2007	2006 (a)	2005 (a)
Revenus	note 4	**12 295,6**	**10 264,3**	**10 263,2**
Coût de l'activité (b)		(9 560,9)	(7 883,6)	(7 900,1)
Frais de recherche et développement		(443,4)	(360,8)	(366,0)
Frais commerciaux		(841,0)	(805,7)	(818,8)
Frais généraux et administratifs		(560,4)	(459,6)	(456,5)
Amortissement des actifs incorporels valorisés en juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises	note 10	(127,9)	--	--
Résultat opérationnel courant		**762,0**	**754,6**	**721,8**
Coût des restructurations		(77,9)	(193,1)	(212,5)
Autres résultats opérationnels	note 22-a	--	--	(84,3)
Perte de valeur / actifs immobilisés	notes 9 b et 10	(96,5)	(8,5)	(34,2)
Résultat des cessions	note 5	432,1	22,9	158,3
Résultat opérationnel	note 4	**1 019,7**	**575,9**	**549,1**
Intérêts financiers / dette brute		(100,3)	(83,9)	(116,2)
Produits financiers / trésorerie et équivalents		55,2	42,1	33,4
Coût de l'endettement financier net	note 6	(45,1)	(41,8)	(82,8)
Autres résultats financiers	note 6	(34,0)	(31,5)	(10,2)
Autres composantes de la charge de retraite	note 20	65,2	(19,0)	(33,6)
Impôt sur les bénéfices	note 7	(157,7)	(100,4)	(87,3)
Résultat des sociétés mises en équivalence (c)	note 11	40,6	7,9	7,9
Résultat net		**888,7**	**391,1**	**343,1**
Dont :				
Part du Groupe		**887,4**	**388,0**	**333,9**
Minoritaires		1,3	3,1	9,2
Résultat par action (en euros)	note 8	4,56	2,30	2,00
Résultat par action dilué (en euros)	note 8	4,52	2,26	1,97

(a) Dont, 50,0 M€ en 2006 et 49,0 M€ en 2005 de « frais commerciaux » reclassés en « coût de l'activité » pour prendre en compte un changement d'organisation.

(b) Dont, en 2007, - 45,9 M€ liés à la comptabilisation des regroupements d'entreprises (note 2). Le résultat opérationnel courant de la période, corrigé de cet effet, ainsi que de l'amortissement des immobilisations incorporelles évaluées dans le cadre du PPA, s'élève donc à 935,8 M€.

(c) Dont, en 2007, - 6,1 M€ relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles évaluées dans le cadre du PPA DCNS (note 11).

B. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

en millions d'euros	Notes	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Écarts d'acquisition, net	note 9	2 870,0	1 825,4	1 859,1
Autres immobilisations incorporelles, net	note 10	1 201,4	432,4	348,2
Immobilisations corporelles, net	note 10	1 141,7	1 007,4	1 027,9
Total de l'actif opérationnel non courant		5 213,1	3 265,2	3 235,2
Titres de participation mis en équivalence	note 11	664,7	157,9	161,8
Titres de participation	note 12	99,1	98,8	196,0
Prêts et créances financiers	note 12	304,9	159,3	137,5
Total de l'actif financier non courant		1 068,7	416,0	495,3
Juste valeur des instruments dérivés : gestion de la dette	note 23	--	1,9	15,5
Juste valeur des options croisées entre Thales et Transfield / ADI		--	--	31,8
Retraite et prestations assimilées	note 20	74,8	40,3	39,5
Impôts différés actifs	note 7	461,0	440,8	454,1
Actifs non courants		**6 817,6**	**4 164,2**	**4 271,4**
Stocks et en-cours	note 13	2 142,6	1 737,3	1 619,5
Contrats de construction : actif	note 14	2 422,1	2 096,7	2 042,8
Avances et acomptes versés sur commandes en cours		614,6	1 201,3	1 030,1
Clients et autres créances courantes	note 15	3 937,0	3 214,4	3 199,8
Juste valeur des instruments dérivés : gestion du risque de change		147,6	60,7	33,5
Total de l'actif opérationnel courant		9 263,9	8 310,4	7 925,7
Impôts courants		64,2	68,7	64,9
Comptes courants auprès de parties liées	notes 17 et 23	57,9	122,6	157,5
Titres de placement	note 23	28,7	22,7	14,4
Créance / cession Broadcast & Multimédia à Thomson		--	--	133,6
Trésorerie	note 23	1 464,1	2 333,1	1 319,9
Total de l'actif financier courant		1 550,7	2 478,4	1 625,4
Actifs courants		**10 878,8**	**10 857,5**	**9 616,0**
Total de l'actif		**17 696,4**	**15 021,7**	**13 887,4**

PASSIF

en millions d'euros	Notes	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Capital, primes et autres réserves		4 149,9	2 407,5	2 150,6
Différence de conversion		(139,4)	19,6	53,5
Actions propres		(129,6)	(140,4)	(142,3)
Capitaux propres, « part du Groupe »		3 880,9	2 286,7	2 061,8
Intérêts minoritaires	note 19	3,3	7,5	41,0
Capitaux propres		**3 884,2**	**2 294,2**	**2 102,8**
Dettes financières à long terme	note 23	1 519,8	1 610,2	1 449,4
Juste valeur des instruments dérivés : gestion de la dette	note 23	2,1	--	--
Provisions pour retraite et prestations assimilées	note 20	1 019,9	1 070,5	1 103,5
Impôts différés passifs	note 7	325,1	39,1	30,1
Passifs non courants		**2 866,9**	**2 719,8**	**2 583,0**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 566,6	2 918,8	2 755,8
Avances remboursables		178,6	171,1	174,0
Contrats de construction : passif	note 14	523,9	359,4	341,5
Provisions pour risques et charges	note 21	1 026,0	834,3	787,2
Fournisseurs et autres dettes courantes	note 15	5 163,7	4 866,0	4 601,4
Juste valeur des instruments dérivés : gestion du risque de change		92,6	34,8	60,0
Total du passif opérationnel courant		10 551,4	9 184,4	8 719,9
Impôts courants		73,8	44,0	26,2
Part à court terme des dettes financières	note 23	212,4	638,5	299,3
Comptes courants auprès de parties liées	notes 17 et 23	107,7	140,8	156,2
Total du passif financier courant		320,1	779,3	455,5
Passifs courants		**10 945,3**	**10 007,7**	**9 201,6**
Total du passif et des capitaux propres		**17 696,4**	**15 021,7**	**13 887,4**

C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en millions d'euros	Notes	2007	2006	2005
Résultat net		888,7	391,1	343,1
À ajouter (déduire) :				
Charge (profit) d'impôt sur les bénéfices		157,7	100,4	87,3
Perte (profit) des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)		(16,3)	4,1	6,7
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	note 10	423,9	295,1	274,0
Dotation aux provisions pour retraite et prestations assimilées	note 20	27,6	113,8	117,1
Perte de valeur / actifs immobilisés	notes 9 et 10	96,5	8,5	34,2
Perte (profit) sur cessions	note 5	(432,1)	(22,9)	(158,3)
Dotations nettes aux provisions pour restructuration	note 21	(84,1)	22,8	94,9
Autres éléments		39,5	33,6	101,7
Autofinancement d'exploitation		1 101,4	946,5	900,7
Variation du besoin en fonds de roulement et des provisions pour risques et charges (a)		107,0	(24,0)	(133,7)
Versement des prestations de retraite (régimes à prestations définies) (b)	note 20	(168,0)	(140,2)	(110,9)
Impôts sur les bénéfices (payés) / reçus		(55,5)	(28,7)	(46,5)
Cash flow net des activités opérationnelles	- I -	**984,9**	**753,6**	**609,6**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	note 24-a	(528,2)	(412,1)	(390,8)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		22,7	39,3	38,5
Investissement net d'exploitation		(505,5)	(372,8)	(352,3)
Investissements dans les filiales et participations	note 24-b	(1 121,9)	(61,5)	(84,3)
Cession de titres de participation	note 24-b	461,5	345,0	276,6
Variation des prêts financiers		(22,3)	(0,4)	2,9
Variation des comptes courants auprès de parties liées		(8,0)	29,5	(23,0)
Diminution (augmentation) des titres de placement		(6,2)	(8,2)	(7,8)
Investissement financier net		(696,9)	304,4	164,4
Cash flow net des activités d'investissement	- II -	**(1 202,4)**	**(68,4)**	**(187,9)**
Augmentation (diminution) des fonds propres et des intérêts minoritaires	note 24-c	43,3	5,2	118,6
Distribution de dividendes		(169,0)	(140,4)	(133,7)
Augmentation des dettes financières		129,1	738,5	278,6
Remboursement des dettes financières		(605,5)	(268,4)	(584,5)
Cash flow net des activités de financement	- III -	**(602,1)**	**334,9**	**(321,0)**
Impact des variations de change	- IV -	(49,4)	(6,9)	37,6
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	- I+II+III+IV -	**(869,0)**	**1 013,2**	**138,3**
Trésorerie en début de période		**2 333,1**	**1 319,9**	**1 181,6**
Trésorerie en fin de période		**1 464,1**	**2 333,1**	**1 319,9**

(a) La variation du besoin en fonds de roulement inclut la variation des cessions de créances sans recours pratiquées sur l'État (- 45,5 M€ en 2007, - 106,6 M€ en 2006 et - 19,1 M€ en 2005). Au 31 décembre 2007, l'en-cours des créances cédées, incluant notamment les créances échues portant intérêt moratoire, s'élève à 230,2 M€, après incidence des variations de périmètre (+ 43,3 M€). Il s'élevait à 232,4 M€ au 31 décembre 2006 et à 339,0 M€ au 31 décembre 2005 (note 1-v).

(b) Ces versements incluent respectivement - 69,8 M€, - 67,5 M€ et - 36,6 M€ en 2007, 2006 et 2005 au titre de la réduction des déficits au Royaume-Uni.

Les intérêts financiers payés s'élèvent respectivement à 119,9 M€, 83,1 M€ et 118,0 M€ en 2007, 2006 et en 2005. Les intérêts financiers reçus s'élèvent respectivement à 57,9 M€, 48,8 M€ et 50,6 M€ en 2007, 2006 et 2005.

D. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros	Nombre d'actions en circulation (milliers)	Capital	Primes	Réserves	Var. justes valeurs	Différence de conversion	Actions propres	Capitaux propres « part du Groupe »	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Au 1er janvier 2005	**165 370**	**515,6**	**2 673,1**	**(1 283,6)**	**123,2**	**(26,0)**	**(292,4)**	**1 709,9**	**30,6**	**1 740,5**
Augmentation de capital (note 24-c)	41	0,1	0,9	--	--	--	--	1,0	--	1,0
Dividendes (a)	--	--	--	(133,7)	--	--	--	(133,7)	(0,9)	(134,6)
Stock-options (note 18-c)	--	--	--	18,9	--	--	--	18,9	--	18,9
Mouvements sur actions propres	3 335	--	--	(37,5)	--	--	150,1	112,6	--	112,6
Total des transactions avec les actionnaires	3 376	0,1	0,9	(152,3)	--	--	150,1	(1,2)	(0,9)	(2,1)
Différence de conversion	--	--	--	--	--	79,5	--	79,5	2,3	81,8
Instruments financiers (note 18-d)	--	--	--	--	(64,1)	--	--	(64,1)	(0,6)	(64,7)
Autres	--	--	--	3,8	--	--	--	3,8	--	3,8
Total des produits et charges de l'exercice directement reconnus en capitaux propres	--	--	--	3,8	(64,1)	79,5	--	19,2	1,7	20,9
Résultat 2005	--	--	--	333,9	--	--	--	333,9	9,2	343,1
Variation de périmètre	--	--	--	--	--	--	--	--	0,4	0,4
Au 31 décembre 2005	**168 746**	**515,7**	**2 674,0**	**(1 098,2)**	**59,1**	**53,5**	**(142,3)**	**2 061,8**	**41,0**	**2 102,8**
Augmentation de capital (note 24-c)	97	0,3	2,3	--	--	--	--	2,6	--	2,6
Dividendes (a)	--	--	--	(140,0)	--	--	--	(140,0)	(0,4)	(140,4)
Stock-options (note 18-c)	--	--	--	16,8	--	--	--	16,8	--	16,8
Mouvements sur actions propres	29	--	--	(0,1)	--	--	1,9	1,8	--	1,8
Total des transactions avec les actionnaires	126	0,3	2,3	(123,3)	--	--	1,9	(118,8)	(0,4)	(119,2)
Différence de conversion	--	--	--	--	--	(33,9)	--	(33,9)	(2,6)	(36,5)
Instruments financiers (note 18-d)	--	--	--	--	(9,9)	--	--	(9,9)	--	(9,9)
Autres	--	--	--	(0,5)	--	--	--	(0,5)	--	(0,5)
Total des produits et charges de l'exercice directement reconnus en capitaux propres	--	--	--	(0,5)	(9,9)	(33,9)	--	(44,3)	(2,6)	(46,9)
Résultat 2006	--	--	--	388,0	--	--	--	388,0	3,1	391,1
Variation de périmètre	--	--	--	--	--	--	--	--	(33,6)	(33,6)
Au 31 décembre 2006	**168 872**	**516,0**	**2 676,3**	**(834,0)**	**49,2**	**19,6**	**(140,4)**	**2 286,7**	**7,5**	**2 294,2**
Augmentation de capital / apports Alcatel-Lucent (b)	25 000	75,0	924,7	(59,3)	--	--	--	940,4	--	940,4
Augmentation de capital / levées de stock-options	1 327	4,0	37,2	--	--	--	--	41,2	--	41,2
Dividendes (a)	--	--	--	(169,0)	--	--	--	(169,0)	(0,9)	(169,9)
Paiements en actions (note 18-c)	--	--	--	22,2	--	--	--	22,2	--	22,2
Mouvements sur actions propres	202	--	--	(9,4)	--	--	10,8	1,4	--	1,4
Total des transactions avec les actionnaires	26 529	79,0	961,9	(215,5)	--	--	10,8	836,2	(0,9)	835,3
Différence de conversion	--	--	--	--	--	(159,0)	--	(159,0)	(0,2)	(159,2)
Instruments financiers (note 18-d)	--	--	--	--	41,3	--	--	41,3	--	41,3
Autres	--	--	--	(11,7)	--	--	--	(11,7)	--	(11,7)
Total des produits et charges de l'exercice directement reconnus en capitaux propres	--	--	--	(11,7)	41,3	(159,0)	--	(129,4)	(0,2)	(129,6)
Résultat 2007	--	--	--	887,4	--	--	--	887,4	1,3	888,7
Variation de périmètre	--	--	--	--	--	--	--	--	(4,4)	(4,4)
Au 31 décembre 2007	**195 401**	**595,0**	**3 638,2**	**(173,8)**	**90,5**	**(139,4)**	**(129,6)**	**3 880,9**	**3,3**	**3 884,2**

(a) Les montants unitaires des dividendes mis en distribution s'élèvent respectivement à 0,87 € en 2007 et 0,83 € en 2006.
Le conseil d'administration proposera aux actionnaires conviés en assemblée générale le 15 mai 2008 la distribution d'un dividende unitaire de 1,00 €.

(b) Émission, le 5 janvier 2007, de 25 millions d'actions de nominal 3 €, au prix unitaire de 40 €. Dans les comptes consolidés, l'augmentation de capital est valorisée au cours de bourse du jour de l'opération, soit 37,63 € par action.

E. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en millions d'euros à l'exception des informations par action

Le 6 mars 2008, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Thales pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 15 mai 2008.

Thales (société mère) est une société anonyme cotée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552059024.

1. PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Thales publiés à compter de l'exercice 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IAS / IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

En tant que premier adoptant des IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1, ont été appliquées. Les options retenues le cas échéant sont indiquées dans les chapitres suivants.

La nouvelle norme IFRS 7 (instruments financiers : informations à fournir) et les amendements de la norme IAS 1 (présentation des états financiers : information sur la gestion du capital) sont appliqués depuis le 1er janvier 2007.

Au 31 décembre 2007, aucune norme et interprétation IFRS émise et adoptée (ou en-cours d'adoption) par l'Union Européenne mais non encore entrée en vigueur n'a été appliquée par anticipation. Les normes concernées sont les suivantes :

- IFRS 8 (Secteurs opérationnels), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette nouvelle norme ne devrait pas affecter le périmètre des UGT retenus par le Groupe pour tester la valeur des écarts d'acquisition,
- IAS 23 révisée (coût d'emprunt), sans incidence pour le Groupe qui incorpore déjà dans la valeur des actifs les frais financiers encourus lors de l'acquisition ou pendant la période de construction desdits actifs,
- IAS 1 révisée (présentation des états financiers), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette révision modifie la structure des états financiers principalement en réservant le tableau de variation des capitaux propres aux seules transactions avec les actionnaires, les autres composantes actuelles devant être incluses dans un compte de résultat global,
- les interprétations IFRIC 11 (actions propres et transactions intragroupe), IFRIC 12 (contrats de concessions de services), IFRIC 13 (programmes de fidélisation clientèle) et IFRIC 14 (limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction). Le processus de détermination par Thales des impacts potentiels de ces textes est en cours. Aucun impact significatif pour le Groupe n'est toutefois attendu.

a. Consolidation

Les états financiers des sociétés d'importance significative que Thales contrôle, directement ou indirectement, sont intégrés globalement. Les sociétés dans lesquelles Thales exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés contrôlées conjointement sont intégrées proportionnellement.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif ont été retraités pour les besoins de la consolidation afin qu'ils soient conformes aux IFRS.

Les transactions entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que les résultats internes relatifs à l'ensemble consolidé. Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Par exception à ce principe, les transactions intervenant entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans leur totalité lorsque la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

b. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont évalués à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'actif net ainsi réévalué constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés immédiatement en « autres résultats opérationnels ». Les écarts d'acquisition positifs relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan en « immobilisations incorporelles ». Les écarts d'acquisition positifs relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « titres mis en équivalence ».

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font, chaque année, l'objet de tests de perte de valeur (cf. note 1-f). Les pertes de valeur éventuelles relatives aux écarts d'acquisition sont inscrites sur la ligne « perte de valeur » au sein du résultat opérationnel, à l'exception de celles liées aux titres mis en équivalence, comptabilisés en « résultat des sociétés mises en équivalence ». Ces pertes de valeur ne sont pas réversibles.

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS :

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

c. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « différence de conversion ».

Principaux cours de clôture et cours moyens retenus pour les derniers exercices :

	31 décembre 07		31 décembre 06		31 décembre 05	
Euros	**Clôture**	**Moyen**	**Clôture**	**Moyen**	**Clôture**	**Moyen**
Dollar australien	1,6757	1,6366	1,6691	1,6685	1,6109	1,6269
Livre Sterling	0,7334	0,6873	0,6715	0,6819	0,6853	0,6830
Dollar U.S.	1,4721	1,3797	1,3170	1,2630	1,1797	1,2380

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS :

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 de ne pas reconstituer de manière rétrospective les différences de conversion accumulées en capitaux propres au 1er janvier 2004. Ainsi, les écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS ne seront pas pris en compte dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées.

d. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion sont portés en résultat en profit ou perte de change.

Les opérations de change sont traitées par la direction centrale de la trésorerie de Thales qui utilise des instruments dérivés de change pour se prémunir contre les variations de valeur des flux futurs de trésorerie relatifs aux flux commerciaux en devises étrangères.

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de définir et de documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité dès l'origine et tout au long de sa vie. Lorsque l'efficacité de la couverture est démontrée, la comptabilité de couverture de flux est appliquée comme suit :

- la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, jusqu'à ce que les flux couverts impactent le résultat. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- le montant de la transaction en devise est alors ramené au cours du jour de l'opération de couverture.

La variation de juste valeur du report ou déport relatif aux contrats de change à terme ainsi que la valeur « temps » des options de change sont enregistrées en « autres résultats financiers » car ils sont exclus de la relation de couverture.

Le Groupe procède par ailleurs à la couverture d'investissement net dans des filiales étrangères. Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à de telles couvertures sont inscrits dans les capitaux propres en « différence de conversion » jusqu'à la date de cession de ces investissements. À cette date, les écarts de conversion sont enregistrés en résultat.

e. Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement pratiqué en fonction des durées normales d'utilisations suivantes :

- 20 ans pour les constructions ;
- 1 à 10 ans pour les installations techniques, matériels et outillages industriels ;
- 5 à 10 ans pour les autres immobilisations corporelles (matériel de transport, mobilier...).

Le montant amortissable tient compte de la valeur résiduelle du bien. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée ou leur rythme d'utilisation estimés et donc leur durée ou leur mode d'amortissement sont significativement différents.

Les frais financiers directement supportés lors de l'acquisition ou pendant la période de construction d'une immobilisation sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les biens financés par un contrat de location-financement qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe incluent essentiellement :

- les écarts d'acquisition (note 1-b) ;
- les frais de développement ayant fait l'objet d'une inscription à l'actif (note 1-j) ;
- les actifs acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, principalement la technologie acquise, la relation clientèle et le carnet de commandes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur et amortis sur leur durée d'utilité. Dans le compte de résultat, cet amortissement est présenté sous la ligne « amortissement des actifs incorporels valorisés en juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises ». La juste valeur des actifs est basée sur des valeurs de marché. En l'absence de marché actif, le Groupe utilise des approches fondées sur des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation attendus (méthode des superprofits, méthode des redevances...).

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur selon les dispositions de la note 1-f.

f. Pertes de valeur des actifs immobilisés

À chaque fois que des événements ou circonstances indiquent qu'un actif immobilisé, corporel ou incorporel, a pu perdre de la valeur, et de manière systématique à chaque clôture annuelle pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués.

Pour réaliser les tests de dépréciation des écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises ainsi que des actifs ne générant pas d'entrées de trésorerie indépendantes, ces actifs sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ; le périmètre d'une UGT ne pouvant être plus large que celui d'une division opérationnelle.

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que les valeurs recouvrables de chaque UGT du Groupe sont au moins égales aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de trois ans et d'une valeur terminale. Ces données sont issues des plans stratégiques établis selon les procédures du Groupe. Le taux d'actualisation retenu est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe (9,2 % en 2007, 8,0 % en 2006, 7,9 % en 2005), corrigé éventuellement du risque propre à chaque secteur d'activité. Les hypothèses retenues en matière de croissance de l'activité et de valeur terminale sont fondées sur une approche raisonnable et spécifique au secteur.

Les tests de dépréciation des frais de développement capitalisés (note 1-j) sont effectués, projet par projet, sur la base des projections actualisées des flux de trésorerie futurs relatifs au projet.

g. Titres de participation et titres de placement / prêts et créances financiers

Les titres de participation et titres de placement sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte durable de valeur, une provision pour dépréciation est enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers ». Cette dépréciation n'est reprise en résultat qu'à la date de cession du titre considéré.

Les prêts et créances financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers », peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.

h. Stocks et en-cours

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient (par les méthodes du FIFO ou du prix moyen pondéré) et dépréciés lorsque le coût devient supérieur à la valeur nette de réalisation. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats.

Dans le bilan consolidé, les travaux en-cours relatifs aux contrats de construction sont inclus sous les lignes « Contrats de construction : actif » ou « Contrats de construction : passif » (note 1-i).

i. Revenus

Les revenus du Groupe peuvent être répertoriés en deux principales catégories comptables : les ventes de biens et services et les contrats de construction.

Ventes de biens et services

Les revenus liés à la vente de biens et services, ainsi que les produits de redevances et de licences, sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les revenus puissent être reconnus :

- les produits d'une vente de biens sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ;
- les produits relatifs à une prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction.

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, les revenus sont corrigés pour prendre en compte l'effet financier des différés de paiement.

Les coûts relatifs à la prestation rendue (vente de biens ou prestations de services) sont reconnus en résultat en même temps que les produits correspondants ont été comptabilisés.

Contrats de construction

Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation.

En fonction de ses caractéristiques, un contrat de construction notifié peut soit directement correspondre à une affaire comptable, soit être segmenté en plusieurs affaires comptables, soit être combiné à un autre contrat de construction en cours d'exécution pour former le périmètre de l'affaire comptable sur laquelle seront reconnus les produits et les charges correspondants.

Les produits et les charges d'une affaire comptable ainsi définie sont enregistrés selon la méthode de l'avancement technique. Toutefois, lorsque l'avancement technique et les dates contractuelles de transfert de propriété ne présentent pas de décalage significatif, l'avancement retenu est celui des clauses contractuelles de transfert de propriété.

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, les revenus sont corrigés pour prendre en compte l'effet financier des différés de paiement.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat sont comptabilisées en diminution des revenus. Au bilan, les provisions pour pénalités sont déduites des actifs du contrat.

Toute perte probable sur un contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsqu'il est très probable que celles-ci seront acceptées par le client.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction sont imputés sur les actifs du contrat au rythme de l'avancement du contrat. Les paiements partiels reçus, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont présentés en « avances et acomptes reçus » au passif du bilan.

Le montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif du bilan sous la ligne « contrats de construction : actif » et s'il est négatif, en « contrats de construction : passif » au passif du bilan.

j. Frais de recherche et de développement

Une partie significative des dépenses de recherche et développement est financée par des clients et organismes publics. Les frais de recherche et de développement autofinancés sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et sont identifiés dans le compte de résultat, à l'exception des frais de développement des projets répondant aux critères suivants :

- le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts sont individualisés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- il existe un marché potentiel pour le produit, ou il sera utilisé en interne ;
- le produit procurera des avantages économiques futurs au Groupe, soit par sa commercialisation soit par son utilisation en interne.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan dès lors que les critères ci-dessus sont satisfaits. Ils sont amortis sur la durée d'utilisation du produit. Le mode d'amortissement est déterminé par référence aux quantités ou aux revenus sur la période de prise en compte des avantages futurs. Si ce mode ne peut être déterminé de manière fiable, l'amortissement linéaire est pratiqué. La période d'amortissement est fonction du domaine d'activité. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée.

Le Groupe reçoit des financements publics pour le développement de certains projets, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est généralement fonction des revenus futurs générés par le développement. Le Groupe comptabilise ces avances au passif du bilan compte tenu de la probabilité de leur remboursement. Les coûts engagés relatifs à ces projets sont par ailleurs portés à l'actif du bilan en travaux en cours.

Le Groupe bénéficie de crédits d'impôt liés à l'effort de recherche de ses filiales. Ces crédits d'impôt sont assimilés à des subventions et inclus, à ce titre, dans le résultat opérationnel courant.

k. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte :

- des coûts des actions de restructuration et des mesures d'adaptation des effectifs ;
- du résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles, d'activités ou de participations opérationnelles ;
- des pertes de valeurs sur actifs immobilisés ;
- des autres résultats opérationnels, provenant d'événements non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

l. Imposition différée

Thales comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé, sauf si les opérations concernées ont été enregistrées directement dans les capitaux propres.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés ne sont pas constatés à l'actif dès lors que la société concernée n'a pas l'assurance raisonnable de les récupérer. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, le Groupe tient compte notamment des prévisions de résultats fiscaux futurs des entités fiscales, des éléments passés non récurrents, des stratégies fiscales spécifiques à chaque pays.

m. Restructurations

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

Ces coûts sont essentiellement constitués des indemnisations au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, des coûts de préavis non effectués, ainsi que des dépenses diverses liées aux fermetures de sites telles que les mises au rebut d'actifs.

L'ensemble de ces coûts ainsi que les coûts liés directement à des mesures de restructuration (déménagement, formation du personnel muté...) sont présentés en « coût des restructurations » au compte de résultat.

n. Retraite et prestations assimilées

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, d'indemnités de fin de carrière, de couverture médicale...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ...).

Le Groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite et prestations assimilées de la manière suivante :

- pour les régimes à cotisations définies et les régimes de base, les paiements du Groupe sont constatés en charge de période ;
- pour les régimes à prestations définies, la méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour chaque régime à la fin de l'exercice précédent excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à cette date. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés du régime (méthode dite du « corridor »).

La charge représentative de l'évolution des engagements nets est comptabilisée en résultat opérationnel courant pour le montant correspondant au coût normal de la période et sur la ligne « Autres composantes de la charge de retraite et prestations assimilées » pour les autres éléments.

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS :

Le Groupe a décidé de bénéficier de l'option prévue par IFRS 1 en imputant en capitaux propres les écarts actuariels non amortis au 1er janvier 2004. Après cette date, le Groupe continue d'appliquer la règle du corridor, n'ayant pas retenu la nouvelle option offerte par IAS 19 révisée de présenter les pertes et gains actuariels directement en capitaux propres.

o. Paiements fondés sur des actions

Thales attribue à ses salariés des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que des actions gratuites.

Le Groupe utilise un modèle binomial pour évaluer le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options et actions gratuites attribuées. Les justes valeurs de ces instruments sont déterminées à leurs dates d'attributions respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Cette charge est incluse dans le résultat opérationnel courant avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS :

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 permettant de ne pas retraiter les plans émis avant le 7 novembre 2002.

p. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif et exclut les instruments n'ayant pas un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions et d'obligations assimilables à des actions, en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle. Le résultat net est corrigé des charges d'intérêt, nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles. L'effet dilutif des options de souscription ou d'achat d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours de bourse moyen de la période concernée.

q. Dettes financières – instruments composés

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Elles sont par la suite évaluées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'était le cas de l'OCEANE émise par le Groupe en 2001, échue en janvier 2007.

Ces deux composantes sont comptabilisées séparément et déterminées comme suit :

- la « composante dette » correspond à la valeur des cash-flows futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ;
- la « composante capitaux propres » représente la valeur de l'option de conversion des obligations en actions. Elle est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et la composante dette recalculée selon les modalités décrites ci-dessus.

r. Coûts d'emprunts

Le coût des emprunts encouru pendant la période de construction d'un actif qualifié, que celui-ci soit corporel ou incorporel (frais de développement), est incorporé dans la valeur de cet actif. Le taux retenu est celui de l'emprunt lorsque le financement est spécifique, ou à défaut, le taux marginal de financement du Groupe.

s. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie présentée au bilan comprend les montants en caisse, les comptes bancaires ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

En sont exclus les découverts bancaires assimilés à un financement.

t. Structure du bilan consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs (passifs) généralement réalisés (réglés) dans le cadre du cycle d'exploitation des entités (stocks, créances et dettes fournisseurs, avances, provisions...) sont présentés dans le bilan consolidé en actifs et passifs courants, sans distinction entre la part à moins d'un an et la part à plus d'un an.

Les actifs et passifs financiers sont par contre considérés comme courants s'ils sont à échéance de moins d'un an à la date de clôture de l'exercice, et comme non courants au-delà.

u. Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Pour être éligibles à la comptabilité de couverture, les instruments financiers doivent avoir les deux caractéristiques suivantes :

- existence formelle et documentée d'une relation de couverture lors de la mise en place de l'instrument financier ;
- efficacité attendue de la couverture ; cette efficacité devant pouvoir être mesurée de façon fiable et démontrée tout au long de la relation de couverture déterminée initialement.

Les principes comptables relatifs aux instruments dérivés de change sont présentés dans la note 1-d. Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeurs d'actifs, de passifs ;
- une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (flux d'intérêts futurs inconnus générés par des emprunts souscrits à taux révisables ou des emprunts futurs à émettre hautement probables, par exemple).

Dans le cas des relations de couverture de juste valeur, les passifs financiers couverts par des instruments dérivés de taux d'intérêt sont réévalués à hauteur du risque couvert. Les variations de valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de l'instrument dérivé. Dans le cas des relations de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux enregistrés au bilan sont alors comptabilisées directement en contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace, jusqu'à ce que les flux couverts impactent le résultat.

v. Cessions de créances sans recours

Le Groupe procède à des cessions de créances commerciales, principalement émises par la Direction Générale de l'Armement, et notamment de créances échues portant intérêt moratoire. Ces cessions, sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur, emportent transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif. Dans ces conditions, les créances commerciales ainsi cédées font l'objet d'une « décomptabilisation » de l'actif.

w. Principales sources d'estimation

La préparation des comptes consolidés du Groupe conduit à effectuer des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou comme suite à de nouvelles informations ou à un surcroît d'expérience. Les principaux comptes sujets à des estimations comptables significatives sont les suivants :

Contrats de construction

La comptabilisation des produits et charges relatifs aux contrats de construction est basée sur l'estimation des résultats à terminaison de ces contrats (note 1-i). Ces estimations sont réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction Générale, selon les procédures du Groupe.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de perte de valeur (note 1-f). La valeur des actifs concernés est appréciée à partir de données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis selon les procédures du Groupe pour chacune des activités ou divisions du Groupe.

Frais de développement

Les frais de développement répondant aux critères permettant leur capitalisation (note 1-j) sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur leurs durées d'utilisation. L'appréciation de la satisfaction aux critères ainsi que l'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs sont effectuées à partir des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.

Retraites et prestations assimilées

Les engagements de retraite et prestations assimilées sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles selon les modalités décrites en note 1-n. Les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, tables de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du Groupe.

Impôts différés

Les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs. La recouvrabilité de ces actifs est appréciée sur base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés.

Risques et litiges

Le Groupe procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours, et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables. Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en-cours sont décrites dans la note 22.

Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont évalués à la juste valeur. Ces évaluations sont confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

Les justes valeurs des actifs et passifs acquis peuvent être corrigées dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur sont enregistrés en résultat.

2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

a. En 2007

Les principaux événements intervenus au cours de l'année 2007 sont les suivants :

- début octobre 2007, Thales a cédé pour 140 millions d'euros (dont 7,5 millions sous la forme d'un prêt) ses parts dans le groupe Faceo, spécialiste européen du facility management, à Apax Partners. Le groupe Faceo, auparavant détenu conjointement avec Cegelec, a été déconsolidé à fin septembre 2007 ;

- fin août 2007, Thales a cédé pour 2,5 millions d'euros ses parts dans la société allemande Bayern-Chemie / Protac au missilier européen MBDA. La société Bayern-Chemie, auparavant détenue conjointement avec EADS, a été déconsolidée à la fin du premier semestre 2007 ;
- fin juillet 2007, Thales a cédé pour 6,8 millions de livres sa filiale britannique Thales MESL Ltd.

- Apport des activités transport et sécurité d'Alcatel-Lucent

Le 5 janvier 2007, l'assemblée générale des actionnaires de Thales a approuvé l'apport par Alcatel-Lucent de ses activités transport et sécurité. Ces apports ont été rémunérés par l'émission de 25 millions de titres Thales au profit d'Alcatel-Lucent et le paiement d'une somme de 40 millions d'euros.

À l'issue de cette assemblée générale, la participation d'Alcatel-Lucent a été portée de 9,46 % à 20,95 % du capital de Thales et celle de l'État français est passée de 31,26 % à 27,29 % du capital.

Des actifs incorporels ont été identifiés et reconnus à hauteur de 674,3 M€, et les travaux en-cours ont été réévalués à hauteur de 26,3 M€. Après imputation des impôts différés passifs (238,2 M€), l'écart d'acquisition résiduel résultant de l'opération s'élève à 857,2 M€. Il peut être analysé comme suit :

Coût d'acquisition :

Nombre d'actions ordinaires Thales émises le 5 janvier 2007	25 millions
Multiplié par le cours de bourse des actions Thales (en euros) à la date d'émission	37,63 €
Total	940,7 M€
Versement en numéraire (a)	40,0 M€
Frais d'acquisition	10,9 M€
Coût d'acquisition total	**991,6 M€**

(a) Montant provisoire, versé à la date de l'opération. Ce montant devrait être ajusté en fonction de la situation bilantielle définitive des activités concernées, au terme d'une procédure d'expertise.

Juste valeur des actifs et passifs acquis :

Relation clientèle (amortissement linéaire sur 14 ans)	289,0
Technologie acquise (amortissement linéaire sur 9 ans)	208,0
Carnet de commandes (amortissement au rythme de l'écoulement prévu)	177,3
	674,3
Autres actifs non courants	56,6
Retraite et prestations assimilées	(49,0)
Impôt différé actif	17,9
Impôt différé passif / purchase accounting	(238,2)
Actifs (passifs) opérationnels courants	(450,3)
Actifs (passifs) financiers	(7,8)
Trésorerie	130,9
Actif net acquis en juste valeur	**134,4 M€**

Écart d'acquisition :

Coût d'acquisition total	991,6 M€
Moins, juste valeur des actifs et passifs acquis	(134,4) M€
Écart d'acquisition	**857,2 M€**

- Acquisition des activités spatiales d'Alcatel-Lucent

Le 6 avril 2007, après obtention de l'approbation de la Commission Européenne, Alcatel Participations a cédé à Thales, contre le versement d'une somme de 671,7 millions d'euros en numéraire [(1)], ses participations dans deux sociétés du domaine spatial, soit 67 % de la société Alcatel Alenia Space, fabricant de satellites, et 33 % de la société Telespazio Holding, opérateur de satellites, toutes deux sociétés détenues conjointement avec Finmeccanica. Ces deux sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle à compter du 1er avril 2007.

Des actifs incorporels ont été identifiés et reconnus à hauteur de 172,5 M€ et les travaux en-cours ont été réévalués à hauteur de 6,7 M€

Après imputation des impôts différés passifs (60,9 M€), l'écart d'acquisition résiduel résultant de l'opération s'élève à 358,3 M€. Il peut être analysé comme suit :

Coût d'acquisition :

Versement en numéraire	671,7 M€
Frais d'acquisition	7,1 M€
Coût d'acquisition total	**678,8 M€**

Quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs acquis (évaluation provisoire (a)) :

Relation clientèle (amortissement linéaire sur 22 ans)	100,6
Technologie acquise (amortissement linéaire sur 7 ans)	38,1
Carnet de commandes (amortissement au rythme de l'écoulement prévu)	33,8
	172,5
Immobilisations corporelles	157,7
Autres actifs non courants	52,0
Impôt différé actif	80,7
Impôt différé passif / purchase accounting	(60,9)
Retraite et prestations assimilées	(81,4)
Actifs (passifs) opérationnels courants	(77,9)
Trésorerie (dette) nette	77,8
Actif net acquis en juste valeur	**320,5 M€**

(a) Ces valeurs pourront être ajustées dans les douze mois suivant la date d'acquisition, conformément à IFRS 3.

Écart d'acquisition :

Coût d'acquisition total	678,8 M€
Moins, juste valeur des actifs et passifs acquis	(320,5) M€
Écart d'acquisition	**358,3 M€**

Incidence, sur le compte de résultat consolidé, de la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs acquis auprès d'Alcatel-Lucent

Sur la base des données présentées ci-dessus, l'allocation du prix d'acquisition aux actifs incorporels représente donc un montant total de 846,8 M€ (674,3 M€ relatifs aux activités transport et sécurité et 172,5 M€ liés aux activités Espace). Les travaux en-cours sont, pour leur part, réévalués à hauteur de 33,0 M€ (26,3 M€ relatifs aux activités transport et sécurité et 6,7 M€ liés aux activités Espace).

Enfin, l'incidence du PPA sur les relations de couverture (comptabilisation des contrats au cours de change du jour de l'acquisition) conduit à diminuer la marge brute des années 2007, 2008 et 2009 d'un montant total de 42,6 M€.

(1) Le prix d'acquisition des actions d'Alcatel Alenia Space fera l'objet d'une réévaluation par un expert indépendant au début de 2009, qui pourra se traduire par un réajustement à la hausse de la valeur initialement convenue. À ce stade, le Groupe ne dispose pas d'éléments permettant d'évaluer cet ajustement.

L'amortissement de ces actifs, sur la base du plan établi à ce jour, se présente comme suit :

en millions d'euros	2007	2008	2009	2010	> 2010	Total
Réévaluation des en-cours	(33,0)	--	--	--	--	(33,0)
Impact du PPA sur les relations de couverture	(12,9)	(14,9)	(14,8)	--	--	(42,6)
Marge brute	(45,9)	(14,9)	(14,8)	--	--	(75,6)
Amortissement des incorporels acquis	(127,9)	(110,1)	(81,1)	(79,0)	(448,7)	(846,8)
Résultat opérationnel courant	**(173,8)**	**(125,0)**	**(95,9)**	**(79,0)**	**(448,7)**	**(922,4)**
Impôt différé	59,1	42,5	32,6	26,9	152,6	313,7
Résultat net	**(114,7)**	**(82,5)**	**(63,3)**	**(52,1)**	**(296,1)**	**(608,7)**

- Rapprochement des activités navales de Thales et DCNS

Le 29 mars 2007, Thales a cédé à DCNS, pour un prix de 514 M€, ses activités navales de surface en France (hors équipements destinés à des programmes navals), DCNS devenant l'actionnaire unique des filiales communes créées par les deux sociétés, à savoir principalement les filiales Armaris et MOPA2. Simultanément, Thales est entré, pour un prix d'acquisition de 569,1 M€, au capital de DCNS à hauteur de 25 % au côté de l'État qui en conserve 75 %. En sus des droits attachés à sa participation, l'État bénéficie d'un dividende prioritaire d'un montant maximal de 376,0 M€, qui sera versé en fonction des résultats distribuables futurs.

Dans les comptes consolidés du Groupe, cette opération conduit à enregistrer, d'une part, une plus-value de cession de 316,0 M€ et, d'autre part, un écart d'acquisition de 358,4 M€, affecté à des actifs incorporels pour un montant net d'impôt égal à 142,5 M€ (note 11).

Le nouvel ensemble est inclus dans les comptes consolidés de Thales par mise en équivalence à compter du 31 mars 2007.

L'accord comporte par ailleurs des clauses de rémunération conditionnelle liées à l'obtention de certains contrats et à certaines conditions de performance opérationnelle. Thales aura par ailleurs la possibilité, à l'échéance de deux ans, de porter sa participation à 35 %. Le Groupe ne dispose pas, à ce stade, d'éléments permettant d'évaluer cette option.

- Transactions en cours à la clôture de l'exercice

En février 2008, Thales a conclu un accord avec Hypercom, portant sur le rachat par ce groupe américain des activités de solutions de paiement électronique. Selon les termes de cet accord, dont la finalisation est attendue d'ici à la fin mars 2008, Thales devrait percevoir un montant en numéraire de 120 millions de dollars, éventuellement complété de versements ultérieurs, dans la limite de 30 millions de dollars, en fonction des résultats dégagés en 2008 par les activités cédées.

b. En 2006

Les principaux événements intervenus au cours de l'année 2006 sont les suivants :

- en octobre 2006, acquisition de la totalité d'ADI, la filiale australienne auparavant détenue conjointement avec Transfield Holdings, suite à l'exercice par Thales des options existantes. Comme prévu dans les accords, le Groupe a décaissé 5,8 M$ australiens. Les options existantes ayant été valorisées dans les comptes du Groupe en 2005, aucun goodwill n'a été reconnu au titre de cette opération en 2006 ;
- fin août 2006, cession à un groupe d'investissement des activités de systèmes et équipements de navigation pour 170 M$ (dont 60 M$ sous forme d'une créance payable en 2011 et 2012) ;
- en mai 2006, acquisition auprès de Diehl VA Systeme Stiftung & Co. KG de 49 % de Diehl Luftfart Elektronik GmbH au prix de 24,5 M€. Cette société est consolidée par intégration proportionnelle.

c. En 2005

Les principaux événements intervenus au cours de l'année 2005 sont les suivants :

- début mai 2005, cession à un fonds d'investissement, pour 18 millions de Livres Sterling, des 22 % détenus dans Satellite Information Services Ltd. Cette société n'est plus mise en équivalence depuis cette date ;
- à partir du dernier trimestre 2005, consolidation par intégration globale de TDA Armements suite au rachat pour 51,5 M€ des titres auparavant détenus par EADS (50 %) ;
- en décembre 2005, déconsolidation des activités composants optiques (HTO) cédées à un fonds d'investissement pour 205,8 M€ ;
- en décembre 2005, déconsolidation des activités Broadcast & Multimédia cédées à Thomson pour 133,6 M€.

3. INFORMATIONS A PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE COMPARABLES

a. Incidence des variations de périmètre et de change sur le résultat opérationnel courant consolidé

	2007 publié	Moins sociétés acquises (a)	Effet du purchase accounting (note 1-b)	2007 retraité	2006 publié	Moins sociétés cédées (b)	Écart de conversion (c)	2006 retraité
Revenus	**12 295,6**	**(2 071,6)**	--	**10 224,0**	**10 264,3**	**(488,6)**	**(113,8)**	**9 661,9**
Coût de l'activité	(9 560,9)	1 628,4	45,9	(7 886,6)	(7 883,6)	412,7	85,8	(7 385,1)
Frais de recherche et développement	(443,4)	83,5	--	(359,9)	(360,8)	9,6	3,2	(348,0)
Frais commerciaux	(841,0)	90,6	--	(750,4)	(805,7)	36,0	9,2	(760,5)
Frais généraux et administratifs	(560,4)	96,7	--	(463,7)	(459,6)	13,0	5,3	(441,3)
Amortissement des actifs incorporels	(127,9)	--	127,9	--	--	--	--	--
Résultat opérationnel courant	**762,0**	**(172,4)**	**173,8**	**763,4**	**754,6**	**(17,3)**	**(10,3)**	**727,0**

(a) Les comptes des sociétés acquises en 2007 sont exclus du compte de résultat 2007 et les comptes des sociétés acquises en 2006 sont retraités afin d'affecter le compte de résultat 2007 sur une période identique à celle durant laquelle ces sociétés ont été consolidées en 2006.

(b) Les comptes des sociétés cédées en 2006 sont exclus du compte de résultat 2006 retraité. Les comptes des sociétés cédées en 2007 sont retraités pour que ces sociétés contribuent au compte de résultat sur une période identique en 2006 et 2007.

(c) Les résultats de 2006 sont convertis aux taux de change moyens de 2007.

b. Incidence des variations de périmètre et de change sur le bilan consolidé

Le tableau ci-après détaille les mouvements permettant de passer du bilan au 31 décembre 2005 au bilan au 31 décembre 2007 : impact des variations de périmètre et de cours de change, reclassements entre postes du bilan et impact des flux de trésorerie.

	Capitaux propres	Retraite et prestations assimilées	Impôts courant / différé	Actif opérationnel non courant	Actif financier non courant	Passif net opérationnel courant	Dette financière nette hors tréso	Trésorerie
Bilan au 31/12/05	**2 102,8**	**1 064,0**	**(462,7)**	**(3 235,2)**	**(495,3)**	**762,4**	**1 583,9**	**1 319,9**
Flux financiers								
Cash flow opérationnel	385,0	(26,4)	(20,7)	303,6	(3,3)	115,4	--	753,6
Cash flow d'investissement	22,9	--	--	(378,9)	132,7	--	154,9	(68,4)
Cash flow de financement	(135,2)	--	--	--	--	--	470,1	334,9
Flux non financiers								
Variation de périmètre	(33,6)	0,7	36,9	17,8	(122,1)	81,3	19,0	--
Variation de change	(36,5)	4,5	5,1	18,4	16,8	(9,4)	(5,8)	(6,9)
Instruments financiers	(9,9)	--	15,0	--	34,8	(60,1)	20,2	--
Reclassifications et autres	(1,3)	(12,6)	--	9,1	20,4	(15,6)	--	--
Bilan au 31/12/06	**2 294,2**	**1 030,2**	**(426,4)**	**(3 265,2)**	**(416,0)**	**874,0**	**2 242,3**	**2 333,1**
Flux financiers								
Cash flow opérationnel	478,8	(140,4)	26,0	520,4	(27,7)	127,8	--	984,9
Cash flow d'investissement	432,1	(16,0)	--	(502,6)	(1 079,4)	--	(36,5)	(1 202,4)
Cash flow de financement	(125,7)	--	--	--		--	(476,4)	(602,1)
Flux non financiers								
Variation de périmètre	936,0	94,5	233,4	(2 156,4)	532,3	296,3	63,9	--
Variation de change	(159,2)	(15,7)	13,8	52,0	19,7	88,5	(48,5)	(49,4)
Instruments financiers	41,3	--	5,3	--	(2,3)	(44,3)	--	--
Reclassifications et autres	(13,3)	(7,5)	21,6	138,7	(95,3)	(54,8)	10,6	--
Bilan au 31/12/07	**3 884,2**	**945,1**	**(126,3)**	**(5 213,1)**	**(1 068,7)**	**1 287,5**	**1 755,4**	**1 464,1**

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

a. Information par secteur d'activité

Après avoir cédé ses activités non stratégiques au cours des dernières années et finalisé, au premier semestre 2007, des opérations majeures avec Alcatel-Lucent et DCNS, Thales dispose d'un portefeuille d'activités recentré sur ses compétences clés. Dédiées aux systèmes d'information critiques, ses activités sont désormais regroupées en trois domaines principaux, Aéronautique / Espace, Défense et Sécurité :

- le domaine Aéronautique / Espace regroupe les activités des divisions Aéronautique et Espace (créée en avril 2007) ;
- le domaine Défense regroupe les activités des divisions Systèmes Aériens, Systèmes Terre & Interarmées et Naval ;
- le domaine Sécurité regroupe les anciennes divisions Sécurité et Services ainsi que les activités Transport et Sécurité apportées par Alcatel-Lucent.

2007	Aéronautique / Espace (a)	Défense	Sécurité	Autres / élim (b)	Thales
Carnet de commandes au 31/12 hors Groupe	7 228,0	10 333,0	5 097,8	16,6	22 675,4
Prises de commandes hors Groupe	4 025,8	5 402,3	3 372,1	55,4	12 855,6
Revenus hors Groupe	3 597,3	5 221,9	3 415,2	61,2	12 295,6
Revenus interdomaines	67,9	134,0	391,9	(593,8)	--
Revenus totaux	3 665,2	5 355,9	3 807,1	(532,6)	12 295,6
Résultat opérationnel courant avant PPA	255,3	458,4	237,4	(15,3)	935,8
Effet du purchase accounting	(30,3)	--	(143,5)	--	(173,8)
Résultat opérationnel courant	225,0	458,4	93,9	(15,3)	762,0
Résultat opérationnel	149,8	424,3	48,8	396,8	1 019,7
Actif opérationnel courant	2 884,1	2 927,2	2 565,5	887,1	9 263,9
Passif opérationnel courant	(2 803,7)	(3 776,4)	(2 689,9)	(1 281,4)	(10 551,4)
Net	80,4	(849,2)	(124,4)	(394,3)	(1 287,5)
Actif opérationnel non courant	1 598,1	1 278,5	2 066,9	269,6	5 213,1
Acquisitions d'immos corp. et incorporelles	241,0	122,0	110,4	54,8	528,2
Dot. aux amort. des immos corp et incorp.	130,5	75,5	183,8	34,1	423,9
Effectif consolidé fin de période (c)	17 916	21 685	19 323	2 271	61 195

(a) Le domaine Aéronautique / Espace inclut, outre la division Aéronautique, la division Espace, créée en avril 2007 après l'acquisition, par Thales, des activités spatiales d'Alcatel-Lucent. Cette division recouvre l'activité des sociétés Thales Alenia Space, détenue à 67 % par Thales, et Telespazio, détenue à 33 % par Thales. Ces sociétés, contrôlées conjointement avec Finmeccanica, sont consolidées par intégration proportionnelle depuis le 1er avril 2007. La division Espace a contribué comme suit aux comptes consolidés du Groupe de 2007 :

Carnet de commandes au 31/12 hors Groupe	2 094,6
Prises de commandes hors Groupe	1 354,8
Revenus hors Groupe	1 065,8
Revenus interdivisions	19,2
Revenus totaux	1 085,0
Résultat opérationnel courant avant PPA	56,1
Effet du purchase accounting	(30,3)
Résultat opérationnel courant	25,8
Résultat opérationnel	17,0
Effectif consolidé fin de période	5 258

(b) La colonne « autres et éliminations » correspond à l'élimination des flux entre les trois domaines, aux données concernant les activités corporate (centres de recherche du Groupe, pôle immobilier et holdings) ainsi que les activités cédées l'année précédente.
Le résultat opérationnel courant corporate est réparti entre les trois domaines à l'exception :
- du résultat opérationnel courant du pôle immobilier correspondant aux coûts des surfaces inoccupées par les domaines (respectivement - 15,3 M€ et - 19,8 M€ et - 36,7 M€ en 2007, 2006 et 2005) ;
- du résultat des activités cédées lors des exercices précédents : activités Navigation (- 17,5 M€) et Telematics (- 3,5 M€) en 2006 ; activités Navigation (- 1,2 M€), Telematics (- 7,8 M€), optiques HTO (+ 16,1 M€) et activités Broadcast & Multimédia (- 2,6 M€) en 2005.

(c) L'effectif consolidé inclut les effectifs totaux des sociétés intégrées globalement et le prorata des effectifs des sociétés intégrées proportionnellement. Il n'inclut pas les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non intégrées. Les frais de personnel des périodes correspondantes s'élèvent respectivement à 4 376,0 M€, 3 717,7 M€ et 3 703,2 M€ en 2007, 2006 et 2005.

2006	Aéronautique	Défense	Sécurité	Autres / élim (a)	Thales
Carnet de commandes au 31/12 hors Groupe	5 064,0	12 512,0	3 078,4	21,9	20 676,3
Prises de commandes hors Groupe	2 388,5	5 572,9	2 684,0	172,2	10 817,6
Revenus hors Groupe	2 492,3	5 320,1	2 278,3	173,6	10 264,3
Revenus interdomaines	62,4	120,3	423,2	(605,9)	--
Revenus totaux	2 554,7	5 440,4	2 701,5	(432,3)	10 264,3
Résultat opérationnel courant	203,1	424,4	167,9	(40,8)	754,6
Résultat opérationnel	160,9	370,2	120,2	(75,4)	575,9
Actif opérationnel courant	2 338,3	3 502,9	1 604,7	864,5	8 310,4
Passif opérationnel courant	(2 089,6)	(4 576,7)	(1 392,6)	(1 125,5)	(9 184,4)
Net	248,7	(1 073,8)	212,1	(261,0)	(874,0)
Actif opérationnel non courant	869,8	1 364,8	664,4	366,2	3 265,2
Acquisitions d'immos corp. et incorporelles	192,8	77,5	90,7	51,1	412,1
Dot. aux amort. des immos corp et incorp.	79,3	77,6	73,2	65,0	295,1
Effectif consolidé fin de période (b)	12 783	21 947	15 273	2 157	52 160

2005	Aéronautique	Défense	Sécurité	Autres / élim (a)	Thales
Carnet de commandes au 31/12 hors Groupe	5 182,9	12 317,7	2 701,2	21,0	20 222,8
Prises de commandes hors Groupe	3 174,0	6 803,5	2 282,8	521,1	12 781,4
Revenus hors Groupe	2 349,2	5 257,8	2 121,5	534,7	10 263,2
Revenus interdomaines	83,6	101,3	336,1	(521,0)	--
Revenus totaux	2 432,8	5 359,1	2 457,6	13,7	10 263,2
Résultat opérationnel courant	208,6	399,8	145,5	(32,1)	721,8
Résultat opérationnel	130,5	304,2	99,5	14,9	549,1
Actif opérationnel courant	2 147,0	3 531,5	1 466,3	780,9	7 925,7
Passif opérationnel courant	(2 026,1)	(4 436,9)	(1 253,3)	(1 003,6)	(8 719,9)
Net	120,9	(905,4)	213,0	(222,7)	(794,2)
Actif opérationnel non courant	735,7	1 399,5	712,0	388,0	3 235,2
Acquisitions d'immos corp. et incorporelles	150,6	82,9	85,4	71,9	390,8
Dot. aux amort. des immos corp et incorp.	82,8	76,5	58,5	56,2	274,0
Effectif consolidé fin de période (b)	12 583	22 646	15 108	2 710	53 047

(a) La colonne « autres et éliminations » correspond à l'élimination des flux entre les trois domaines, aux données concernant les activités corporate (centres de recherche du Groupe, pôle immobilier et holdings) ainsi que les activités cédées l'année précédente.
Le résultat opérationnel courant corporate est réparti entre les trois domaines à l'exception :
- du résultat opérationnel courant du pôle immobilier correspondant aux coûts des surfaces inoccupées par les domaines (respectivement - 15,3 M€ et - 19,8 M€ et - 36,7 M€ en 2007, 2006 et 2005) ;
- du résultat des activités cédées lors des exercices précédents : activités Navigation (- 17,5 M€) et Telematics (- 3,5 M€) en 2006 ; activités Navigation (- 1,2 M€), Telematics (- 7,8 M€), optiques HTO (+ 16,1 M€) et activités Broadcast & Multimédia (- 2,6 M€) en 2005.

(b) L'effectif consolidé inclut les effectifs totaux des sociétés intégrées globalement et le prorata des effectifs des sociétés intégrées proportionnellement. Il n'inclut pas les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non intégrées. Les frais de personnel des périodes correspondantes s'élèvent respectivement à 4 376,0 M€, 3 717,7 M€ et 3 703,2 M€ en 2007, 2006 et 2005.

b. Information par zone géographique

Par destination

Revenus (directs ou indirects)	2007	2006	2005
France	3 108,5	3 064,1	2 994,9
Royaume-Uni	1 583,7	1 341,5	1 241,8
Autres pays d'Europe	3 275,8	2 079,4	2 167,1
Amérique du Nord	1 225,6	1 192,4	1 067,5
Proche et Moyen-Orient	878,0	616,8	884,2
Asie et Pacifique	1 678,7	1 576,8	1 537,2
Afrique et Amérique Latine	545,3	393,3	370,5
Total	**12 295,6**	**10 264,3**	**10 263,2**

Par origine

Revenus	2007	2006	2005
France	5 798,5	5 365,0	5 540,9
Royaume-Uni	1 863,0	1 619,8	1 567,4
Autres pays d'Europe	2 487,8	1 231,3	1 238,5
Reste du monde	2 146,3	2 048,2	1 916,5
Total	**12 295,6**	**10 264,3**	**10 263,2**

Actifs opérationnels (courants et non courants)	2007	2006	2005
France	7 848,3	7 458,1	7 214,0
Royaume-Uni	1 323,7	1 305,2	1 264,1
Autres pays d'Europe	3 438,0	1 252,8	1 206,6
Reste du monde	1 867,0	1 559,5	1 476,2
Total	**14 477,0**	**11 575,6**	**11 160,9**

Acquisitions d'immobilisations	2007	2006	2005
France	300,7	210,9	219,7
Royaume-Uni	70,9	64,9	54,2
Autres pays d'Europe	66,1	36,8	38,1
Reste du monde	90,5	99,5	78,8
Total	**528,2**	**412,1**	**390,8**

c. Information par type de contrats

Revenus	2007	2006	2005
Contrats de construction	6 249,8	4 569,6	4 995,1
Ventes de biens	3 324,7	3 389,6	3 269,3
Prestations de services	2 684,5	2 286,8	1 981,0
Autres	36,6	18,3	17,8
Total	**12 295,6**	**10 264,3**	**10 263,2**

5. RÉSULTAT DES CESSIONS

	2007	2006	2005
Cessions de titres :	**435,0**	**16,7**	**152,0**
Thales Naval France / Armaris	316,0	--	--
Faceo	119,3	--	--
Thales MESL Ltd	14,1	--	--
Bayern-Chemie / Protac	(4,2)	--	--
Embraer	--	41,1	--
Thales Navigation	(1,2)	(24,7)	--
Thales Broadcast & Multimédia	--	--	94,3
Composants optiques (HTO)	(7,6)	(4,7)	27,9
Satellite Information Services	--	--	8,3
Titres Nice Systems	--	--	25,5
Autres	(1,4)	5,0	(4,0)
Cessions d'autres actifs :	**(2,9)**	**6,2**	**6,3**
Actifs immobiliers	(0,6)	12,2	7,1
Actifs mobiliers	(2,3)	(6,0)	(0,8)
Total	**432,1**	**22,9**	**158,3**

6. RÉSULTAT FINANCIER

a. Coût de l'endettement financier net

	2007	2006	2005
Charges financières :			
- sur dette brute	(106,1)	(89,6)	(120,5)
- sur swaps de taux	5,8	5,7	4,3
	(100,3)	(83,9)	(116,2)
Produits financiers / trésorerie et équivalents	55,2	42,1	33,4
Total	**(45,1)**	**(41,8)**	**(82,8)**

b. Autres résultats financiers

	2007	2006	2005
Profits (pertes) de change	(3,8)	(8,8)	(1,6)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change	(18,8)	(14,8)	(6,9)
Inefficacité des couvertures de change	0,8	5,5	(2,7)
Résultat de change	(21,8)	(18,1)	(11,2)
Produits financiers nets sur créances et dettes d'exploitation	1,0	3,5	3,5
Dividendes reçus	2,3	2,6	1,0
Pertes de valeur / titres « disponibles à la vente »	(9,1)	(4,2)	(5,6)
Dépréciation des prêts et autres créances financières	(0,4)	(3,6)	(3,7)
Variation de juste valeur des options croisées entre Thales et Transfield	--	(2,1)	8,9
Autres	(6,0)	(9,6)	(3,1)
Total	**(34,0)**	**(31,5)**	**(10,2)**

7. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La détermination de la charge d'impôt tient compte des règles spécifiques locales utilisées par Thales, telles que les régimes d'intégration fiscale en France, du Group Relief au Royaume-Uni, de la consolidation fiscale aux États-Unis et de l'Organschaft en Allemagne.

a. Charge d'impôt

	2007	2006	2005
Impôt courant	(154,9)	(101,8)	(55,0)
Impôt différé	(2,8)	1,4	(32,3)
Total	**(157,7)**	**(100,4)**	**(87,3)**

b. Taux d'impôt effectif

	2007	2006	2005
Résultat net	888,7	391,1	343,1
Moins charge d'impôt	157,7	100,4	87,3
Moins résultat net des sociétés mises en équivalence	(40,6)	(7,9)	(7,9)
Résultat avant impôt	**1 005,8**	**483,6**	**422,5**
Taux moyen d'imposition	31,6 %	31,1 %	31,3 %
Produit (charge) d'impôt théorique	**(318,2)**	**(150,6)**	**(132,6)**
Éléments en rapprochement :			
- résultats des cessions non imposables	144,1	14,8	50,9
- autres éléments non imposables	(3,7)	30,1	(9,5)
- utilisation (création) de déficit reportable non inscrit à l'actif	10,4	(2,7)	(18,7)
- activation de déficits précédemment non constatés	6,3	27,5	17,3
- ajustements / exercices antérieurs	8,0	(7,0)	7,4
- incidence des baisses de taux d'imposition futures votées (a)	(12,4)	(2,5)	(1,0)
- autres (b)	7,8	(10,0)	(1,1)
Charge nette d'impôt réelle	**(157,7)**	**(100,4)**	**(87,3)**
Taux d'impôt effectif	**15,7 %**	**20,8 %**	**20,7 %**

(a) Incidence des baisses d'impôt futures votées sur l'impôt différé actif reconnu dans les comptes consolidés (au Royaume-Uni et en Allemagne en 2007, aux Pays-Bas en 2006 et aux Pays-Bas et en France en 2005).

(b) Essentiellement fiscalité étrangère spécifique.

c. Impôts différés actif et passif

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
- Impôt différé actif	461,0	440,8	454,1
- Impôt différé passif	(325,1)	(39,1)	(30,1)
Actif d'impôt différé, net	**135,9**	**401,7**	**424,0**

d. Évolution de l'actif net d'impôt différé

	Au 01/01/07	(Charge) / produit de l'exercice	Imputation en capitaux propres	Var. de change, périm et autres	Au 31/12/07
Différences temporelles :	327,9	6,7	(33,0)	(242,1)	59,5
- retraite et prestations assimilées	251,6	(48,5)	--	7,4	210,5
- actifs incorporels	(8,7)	49,7	--	(291,6)	(250,6)
- autres	85,0	5,5	(33,0)	42,1	99,6
Déficits reportables	320,8	(48,4)	--	114,0	386,4
Total	**648,7**	**(41,7)**	**(33,0)**	**(128,1)**	**445,9**
Dont non reconnus au bilan	(247,0)	38,9	6,1	(108,0)	(310,0)
Actif net d'impôt différé total	**401,7**	**(2,8)**	**(26,9)**	**(236,1)**	**135,9**

	Au 01/01/06	(Charge) / produit de l'exercice	Imputation en capitaux propres	Var. de change, périm et autres	Au 31/12/06
Différences temporelles :	348,3	(3,9)	(14,0)	(2,5)	327,9
- retraite et prestations assimilées	267,2	(16,8)	--	1,2	251,6
- autres	81,1	12,9	(14,0)	(3,7)	76,3
Déficits reportables	373,4	(40,6)	--	(12,0)	320,8
Total	**721,7**	**(44,5)**	**(14,0)**	**(14,5)**	**648,7**
Dont non reconnus au bilan	(297,7)	45,9	(1,0)	5,8	(247,0)
Actif net d'impôt différé total	**424,0**	**1,4**	**(15,0)**	**(8,7)**	**401,7**

	Au 01/01/05	(Charge) / produit de l'exercice	Imputation en capitaux propres	Var. de change, périm et autres	Au 31/12/05
Différences temporelles :	325,8	(16,6)	38,9	0,2	348,3
- retraite et prestations assimilées	281,6	(14,7)	--	0,3	267,2
- autres	44,2	(1,9)	38,9	(0,1)	81,1
Déficits reportables	398,3	(1,0)	--	(23,9)	373,4
Total	**724,1**	**(17,6)**	**38,9**	**(23,7)**	**721,7**
Dont non reconnus au bilan	(317,0)	(14,7)	(5,3)	39,3	(297,7)
Actif net d'impôt différé total	**407,1**	**(32,3)**	**33,6**	**15,6**	**424,0**

e. Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables totaux représentent une économie potentielle d'impôt de 386,4 M€ au 31 décembre 2007. Les dates de péremption correspondantes sont les suivantes :

	31/12/07
2008	--
2009-2012	40,8
> 2012 (a)	345,6
Total	**386,4**

(a) Dont 316,4 M€ sans limitation de durée.

8. RÉSULTAT PAR ACTION

	2007	2006	2005
Numérateur (en millions d'euros) :			
Résultat net part du Groupe	887,4	388,0	333,9
Moins, charge d'intérêt, nette d'impôt, des OCEANE	--	18,6	17,9
Résultat net part du Groupe après dilution	887,4	406,6	351,8
Dénominateur (en milliers) :			
Nombre moyen d'actions en circulation	194 537	168 772	167 246
OCEANE (note 18-b)	--	10 261	10 261
Options de souscription et d'achat d'actions (note 18-c)	1 911	1 065	991
Nombre moyen d'actions en circulation dilué	196 448	180 098	178 498
Résultat net par action (en euros)	**4,56**	**2,30**	**2,00**
Résultat net par action dilué (en euros)	**4,52**	**2,26**	**1,97**

9. ÉCARTS D'ACQUISITION

a. Analyse, par secteur d'activité, des écarts d'acquisition

	31/12/07			31/12/06	31/12/05
	Brut	Perte de valeur	Net	Net	Net
Aéronautique	385,5	(9,2)	376,3	387,2	365,6
Espace	358,3	--	358,3	--	--
Domaine Aéronautique / Espace	**743,8**	**(9,2)**	**734,6**	**387,2**	**365,6**
Systèmes Terre & Interarmées	497,8	(7,4)	490,4	510,2	514,6
Naval	346,1	--	346,1	441,5	443,6
Systèmes aériens	123,8	--	123,8	125,8	126,5
Domaine Défense	**967,7**	**(7,4)**	**960,3**	**1 077,5**	**1 084,7**
Domaine Sécurité	**1 226,1**	**(53,4)**	**1 172,7**	**358,3**	**406,4**
Autres	**2,4**	**--**	**2,4**	**2,4**	**2,4**
Total	**2 940,0**	**(70,0)**	**2 870,0**	**1 825,4**	**1 859,1**

b. Évolution des écarts d'acquisition

	2007	2006	2005
Valeur nette au 1er janvier	**1 825,4**	**1 859,1**	**1 925,6**
Acquisitions :	**1 215,5**	**29,4**	**28,3**
- acquisition des activités Espace d'Alcatel-Lucent	358,3	--	--
- apport des activités transport et sécurité d'Alcatel-Lucent	857,2	--	--
- acquisition de Diehl Luftfart Elektronik GmbH	--	23,7	--
- acquisition complémentaire (60 %) de Wynid Technologies	--	5,7	--
- acquisition complémentaire (50 %) de TDA Armements	--	--	28,3
Cessions :	**(103,9)**	**(44,8)**	**(92,8)**
- activités navales de surface en France	(93,7)	--	--
- Faceo	(10,2)	--	--
- Thales Navigation	--	(41,0)	--
- activités optiques (HTO)	--	--	(92,8)
- autres	--	(3,8)	--
Perte de valeur (a)	**(40,7)**	**(8,5)**	**(26,1)**
Variations de change et autres	**(26,3)**	**(9,8)**	**24,1**
Valeur nette au 31 décembre	**2 870,0**	**1 825,4**	**1 859,1**

(a) - en 2007, - 31,5 M€ dans la division Sécurité et - 9,2 M€ dans la division Aéronautique ;
- en 2006, - 8,5 M€ dans la division Sécurité ;
- en 2005, - 18,7 M€ dans la division Sécurité et - 7,4 M€ dans la division Systèmes Terre & Interarmées.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

a. Détail des postes du bilan

	31/12/07				31/12/06	31/12/05
	Brut	Amortis-sement	Perte de valeur	Net	Net	Net
Relation clientèle acquise	389,7	(25,3)	--	364,4	--	--
Carnet de commandes acquis	211,1	(74,1)	--	137,0	--	--
Technologie acquise	246,1	(28,5)	--	217,6	--	--
Incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 2)	846,9	(127,9)	--	719,0	--	--
Frais de développement	651,2	(214,1)	(51,0)	386,1	338,1	253,3
Autres	441,0	(340,1)	(4,6)	96,3	94,3	94,9
Immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)	**1 939,1**	**(682,1)**	**(55,6)**	**1 201,4**	**432,4**	**348,2**
Terrains	52,0	--	--	52,0	41,5	44,4
Constructions	781,8	(418,6)	(6,9)	356,3	284,9	303,1
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 881,0	(1 438,6)	--	442,4	482,5	477,7
Autres	690,4	(399,4)	--	291,0	198,5	202,7
Immobilisations corporelles	**3 405,2**	**(2 256,6)**	**(6,9)**	**1 141,7**	**1 007,4**	**1 027,9**
Total	**5 344,3**	**(2 938,7)**	**(62,5)**	**2 343,1**	**1 439,8**	**1 376,1**
Dont :						
Immobilisations en crédit-bail	75,5	(31,4)	--	44,1	40,9	46,6
Immobilisations en-cours	82,8	--	--	82,8	28,1	31,3

b. Analyse de l'évolution des immobilisations nettes

	Incorp. acquises / regroupements d'entreprises	Frais de développement	Autres incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 1er janvier 05	--	**152,4**	**84,4**	**1 077,9**	**1 314,7**
Acquisitions / capitalisations	--	137,6	26,4	226,8	390,8
Cessions	--	--	--	(38,5)	(38,5)
Dotation aux amortissements	--	(37,9)	(30,2)	(205,9)	(274,0)
Perte de valeur	--	(1,5)	(4,6)	(2,0)	(8,1)
Périmètre, change et autres	--	2,7	18,9	(30,4)	(8,8)
Valeur nette au 31 décembre 05	--	**253,3**	**94,9**	**1 027,9**	**1 376,1**
Acquisitions / capitalisations	--	156,2	28,4	227,5	412,1
Cessions	--	--	--	(39,3)	(39,3)
Dotation aux amortissements	--	(49,3)	(37,6)	(208,2)	(295,1)
Perte de valeur	--	--	--	--	--
Périmètre, change et autres	--	(22,1)	8,6	(0,5)	(14,0)
Valeur nette au 31 décembre 06	--	**338,1**	**94,3**	**1 007,4**	**1 439,8**
Acquisitions / capitalisations	--	140,6	42,6	345,0	528,2
Cessions	--	--	--	(22,7)	(22,7)
Dotation aux amortissements	(127,9)	(45,9)	(32,1)	(218,0)	(423,9)
Perte de valeur (a)	--	(50,9)	--	(4,9)	(55,8)
Périmètre, change et autres	846,9	4,2	(8,5)	34,9	877,5
Valeur nette au 31 décembre 07	**719,0**	**386,1**	**96,3**	**1 141,7**	**2 343,1**

(a) Les pertes de valeur relatives aux frais de développement concernent la division Aéronautique et sont essentiellement liées à l'évolution de la parité euro / dollar.

11. TITRES DE PARTICIPATION MIS EN ÉQUIVALENCE

a. Part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence

	% détenu en fin de période			Situation nette fin de période			Résultat		
	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/07	31/12/06	31/12/05	2007	2006	2005
Aviation Communications & Surveillance Systems	30	30	30	54,2	60,6	64,8	5,1	2,8	1,4
Camelot Plc	20	20	20	55,0	49,8	58,2	4,1	--	--
DCNS (b)	25	--	--	484,0	--	--	22,7	--	--
DpiX	20	20	--	12,8	7,2	--	(0,4)	(0,3)	--
Elettronica	33	33	33	25,8	22,4	21,7	5,9	2,0	2,2
Indra Espacio (a)	33	--	--	15,1	--	--	1,6	--	--
Autres	--	--	--	17,8	17,9	17,1	1,6	3,4	4,3
Total				**664,7**	**157,9**	**161,8**	**40,6**	**7,9**	**7,9**

(a) Les titres Indra Espacio, filiale à 49 % de Thales Alenia Space, sont mis en équivalence depuis le 1er avril 2007.
(b) DCNS est mise en équivalence depuis le 31 mars 2007. La valeur des titres inclut un écart d'acquisition initial de 358,4 M€. Cet écart a été affecté, de manière provisoire, aux actifs et passifs de DCNS comme suit :

Écart d'acquisition résiduel	**215,9**
Relation clientèle acquise (amortie sur 21 ans)	110,2
Technologie acquise (amortie sur 27 ans)	70,5
Carnet de commandes acquis et autres (amorti sur 8 ans)	36,7
Impôt différé passif	(74,9)
Total allocation	**142,5**
Écart d'acquisition avant PPA	**358,4**

b. Évolution du poste « Titres de participation mis en équivalence »

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Les dépréciations éventuelles de ces écarts d'acquisition relatifs à ces sociétés sont enregistrées en « résultat des sociétés mises en équivalence ».

	2007	2006	2005
Titres de participation mis en équivalence au 1er janvier	**157,9**	**161,8**	**176,5**
Résultat des sociétés mises en équivalence	40,6	7,9	7,9
Distribution de dividendes	(24,4)	(12,0)	(14,6)
Impact des variations de périmètre (Satellite Information Services Ltd en 2005, DpiX en 2006, DCNS et Indra Espacio en 2007)	480,6	1,1	(17,7)
Augmentations de capital	21,8	6,7	--
Impact des variations de change et autres	(11,8)	(7,6)	9,7
Titres de participation mis en équivalence au 31 décembre	**664,7**	**157,9**	**161,8**

c. États financiers résumés de DCNS

Bilan au 31/12/07	Normes françaises	Retraitements IFRS	Total retraité à 100 %	Total retraité à 25 %	Retraitements Thales (a)	PPA Thales	Retenu par Thales à 25 %
Actifs	11 624,8	(4 771,8)	6 853,0				
Passifs	(10 867,4)	4 823,9	(6 043,5)				
Capitaux propres	757,4	52,1	809,5	202,4	(70,7)	352,3	484,0

(a) pour prendre en compte, à la quote-part du Groupe, l'existence du dividende prioritaire réservé à l'État (cf. note 2).

Compte de résultat 2007	Normes françaises	Retraitements IFRS	Total retraité à 100 %	Total retraité à 25 %	Retraitements Thales (a)	PPA Thales	Retenu par Thales à 25 %
Revenus 2007	2 820,8	(1,2)	2 819,6				
Résultat net 2007	146,1	(5,0)	141,1				
Résultat net avril-déc. 2007	**102,2**	**0,5**	**102,7**	**25,6**	**3,2**	**(6,1)**	**22,7**

(a) Pour prendre en compte, à la quote-part du Groupe, l'existence du dividende prioritaire réservé à l'État (cf. note 2).

12. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

a. Titres de participation

Les titres de participation sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte durable de valeur, une provision pour dépréciation est enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers ».

Juste valeur des titres au 31 décembre

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Embraer (a)	--	--	106,6
Titres détenus par Thales Corporate Ventures (b)	19,2	25,4	24,3
Titres détenus par Thales International Offsets (c)	27,0	20,9	2,8
Autres	52,9	52,5	62,3
Total	**99,1**	**98,8**	**196,0**

(a) Cédés en bourse en 2006.
(b) Société de capital risque du Groupe.
(c) Société de compensation du Groupe.

Évolution sur la période

	2007	2006	2005
Titres de participation au 1er janvier	**98,8**	**196,0**	**163,7**
Cession d'Embraer	--	(106,6)	--
Autres acquisitions / cessions	8,4	13,7	(2,1)
Pertes de valeur enregistrées en résultat (note 6-b)	(9,1)	(4,2)	(5,6)
Variations de valeur enregistrées en capitaux propres (note 18-d)	1,3	(0,1)	39,7
Impact des variations de change et autres	(0,3)	--	0,3
Titres de participation au 31 décembre	**99,1**	**98,8**	**196,0**

b. Prêts et créances financiers

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Prêts accordés à des partenaires	46,0	52,6	48,7
Location-financement	95,4	--	--
Prêts dans le cadre d'opérations de cession (a)	52,9	56,0	30,3
Autres	126,8	63,5	82,5
Prêts et créances financiers, brut	321,1	172,1	161,5
Provisions pour dépréciation	(16,2)	(12,8)	(24,0)
Prêts et créances financiers, net	**304,9**	**159,3**	**137,5**

(a) Dont au 31 décembre 2007, 44,2 M€ relatifs à la cession de Thales Navigation.

13. STOCKS ET EN-COURS

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Matières premières	483,8	387,5	432,9
En-cours (hors contrats de construction – note 14)	1 192,0	978,5	878,5
Produits semi-ouvrés et finis	826,8	675,5	622,9
Marchandises	119,8	127,5	131,0
Total, brut	2 622,4	2 169,0	2 065,3
Provisions pour dépréciation	(479,8)	(431,7)	(445,8)
Total, net	**2 142,6**	**1 737,3**	**1 619,5**

14. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Les montants présentés au bilan dans le cadre d'un contrat de construction correspondent, pour chaque contrat, au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (diminué des éventuelles pertes comptabilisées), déduction faite des facturations intermédiaires.

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Contrats de construction : actif (a)	2 422,1	2 096,7	2 042,8
Contrats de construction : passif	523,9	359,4	341,5
Contrats de construction, actif net	1 898,2	1 737,3	1 701,3

Ce solde correspond au :

Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (diminué des éventuelles pertes comptabilisées)	28 667,2	26 969,5	29 868,0
Moins, facturations intermédiaires	(26 769,0)	(25 232,2)	(28 166,7)

(a) Inclut des travaux en cours à hauteur de 1 029,2 M€ au 31 décembre 2007, 873,2 M€ au 31 décembre 2006 et 1 067,1 M€ au 31 décembre 2005.

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondant à des travaux non encore exécutés s'élèvent à 2 392,1 M€ au 31 décembre 2007 (2 050,5 M€ au 31 décembre 2006 et 2 255,4 M€ au 31 décembre 2005). Elles couvrent en partie les travaux en cours relatifs à certains contrats. Les retenues sur contrats de construction s'élèvent à 25,3 M€ au 31 décembre 2007 (21,9 M€ au 31 décembre 2006 et 18,2 M€ au 31 décembre 2005).

15. CRÉANCES ET DETTES COURANTES

a. Créances courantes

	31/12/07			31/12/06	31/12/05
	Total	< 1 an	> 1 an		
Clients et factures à établir, brut	3 224,8	2 991,1	233,7	2 512,9	2 615,8
Provisions pour dépréciation clients (a)	(112,3)	(66,0)	(46,3)	(109,2)	(127,9)
Clients et factures à établir, net	3 112,5	2 925,1	187,4	2 403,7	2 487,9
Impôts et taxes (hors IS)	492,1	473,2	18,9	532,6	466,9
Autres créances, brut	369,4	347,7	21,7	321,2	287,8
Provisions pour dépréciation des autres créances (a)	(37,0)	(37,0)	--	(43,1)	(42,8)
Net	824,5	783,9	40,6	810,7	711,9
Clients et autres créances courantes	**3 937,0**	**3 709,0**	**228,0**	**3 214,4**	**3 199,8**

(a) L'évolution des provisions pour dépréciation s'analyse comme suit :

	Provision à l'ouverture	Reprises nettes	Périmètre, change et autres	Provision à la clôture
31/12/07 :				
Dépréciation clients :	109,2	(2,2)	5,3	112,3
Dépréciation des autres créances :	43,1	(6,4)	0,3	37,0
31/12/06 :				
Dépréciation clients :	127,9	(6,2)	(12,5)	109,2
Dépréciation des autres créances :	42,8	0,3	--	43,1

b. Dettes courantes

	31/12/07			31/12/06	31/12/05
	Total	< 1 an	> 1 an		
Fournisseurs et effets à payer	2 607,4	2 535,7	71,7	2 591,8	2 179,1
Provisions pour congés payés et organismes sociaux	1 057,0	1 050,9	6,1	860,6	840,0
Impôts et taxes (hors IS)	583,7	572,8	10,9	651,3	575,3
Autres créanciers et charges à payer	915,6	853,4	62,2	762,3	1 007,0
Fournisseurs et autres dettes courantes	**5 163,7**	**5 012,8**	**150,9**	**4 866,0**	**4 601,4**

16. ENTITÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT

Contribution aux états financiers consolidés de Thales des entités intégrées proportionnellement :

Compte de résultat :	**2007**	**2006**	**2005**
Revenus	2 108,0	1 293,0	1 145,1
Résultat opérationnel	145,7	96,9	81,7
Résultat net	**112,8**	**65,8**	**52,7**

Bilan :	**31/12/07**	**31/12/06**	**31/12/05**
Actifs courants	2 007,9	2 350,2	2 178,9
Actifs non courants	979,4	210,4	210,8
Total actif	**2 987,3**	**2 560,6**	**2 389,7**
Capitaux propres	880,6	66,4	143,2
Passifs non courants	387,2	309,0	318,6
Passifs courants	1 719,5	2 185,2	1 927,9
Total passif	**2 987,3**	**2 560,6**	**2 389,7**

Tableau des flux de trésorerie :	**2007**	**2006**	**2005**
Cash-flow opérationnel	198,5	44,0	125,7
Cash-flow d'investissement	(160,8)	(11,4)	(51,2)
Cash-flow de financement	(14,8)	(22,3)	(24,5)
Variation de change et périmètre	(74,1)	0,1	0,7
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**(51,2)**	**10,4**	**50,7**

17. PARTIES LIÉES

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Thales société mère (État français inclus), sociétés contrôlées par ces mêmes actionnaires, sociétés sous contrôle conjoint (pour la part des transactions revenant aux actionnaires), sociétés sous influence notable et dirigeants.

a. Ventes et achats auprès de parties liées

	2007	2006	2005
Ventes :			
Part non contrôlée des joint-ventures	143,1	138,5	125,2
Actionnaires et sociétés contrôlées par les actionnaires (a)	3 214,1	3 376,9	3 013,1
Autres	47,4	42,4	50,7
Achats :			
Part non contrôlée des joint-ventures	337,5	265,9	210,1
Actionnaires et sociétés contrôlées par les actionnaires	161,8	262,7	334,7
Autres	11,6	2,9	146,7

(a) Ventes au Ministère français de la Défense incluses.

b. Créances et dettes aux parties liées

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Actif opérationnel courant :			
Part non contrôlée des joint-ventures	145,5	99,2	100,2
Actionnaires et sociétés contrôlées par les actionnaires	908,8	1 330,8	1 275,8
Autres	46,3	105,3	206,0
Comptes courants financiers débiteurs :			
Joint-ventures	53,8	113,7	146,1
Autres	4,1	8,9	11,4
Passif opérationnel courant :			
Part non contrôlée des joint-ventures	93,9	127,2	84,4
Actionnaires et sociétés contrôlées par les actionnaires	935,0	1 154,4	1 137,3
Autres	15,6	8,7	94,0
Comptes courants financiers créditeurs :			
Joint-ventures	87,8	118,6	134,8
Autres	19,9	22,2	21,4

c. Accords conclus fin 2006 avec les actionnaires de Thales

Le 1er décembre 2006, un accord cadre a été conclu entre Alcatel-Lucent, Alcatel Participations et Thales. Cet accord définit les conditions et le déroulement des opérations d'apport et de cession décrites dans la note 2. Il organise la période de transition pour les filiales acquises, ces dernières continuant à bénéficier en 2007 de prestations de services fournies par Alcatel-Lucent (informatique, location immobilière).

En complément de cet accord cadre, un certain nombre de contrats ont été conclus pour :

- créer une nouvelle « Space Alliance » entre Finmeccanica et Thales (Protocole avec Finmeccanica) ;
- renforcer la coopération entre Alcatel-Lucent et Thales.
  Cet accord, se substituant au précédent accord de coopération conclu le 18 novembre 1999 entre Alcatel, Thales, TSA et GIMD, est destiné à renforcer la coopération entre Alcatel-Lucent et Thales, en exploitant les synergies qui résultent de la

complémentarité de leurs compétences en matière de technologies et de systèmes ainsi que de leurs implantations industrielles et commerciales à travers le monde ;
- régir les droits dont disposent l'État et/ou Alcatel-Lucent au sein de Thales (Pacte d'actionnaires et Convention Spécifique).

d. Accords conclus fin janvier 2007 avec DCNS

Fin janvier 2007, dans le cadre du rapprochement des activités navales de Thales et DCNS, le pacte d'actionnaires entre l'État et Thales a été modifié : Thales est devenu « l'actionnaire industriel partenaire » de DCNS, les modalités de gouvernance lui conférant des droits lui permettant de jouer un rôle actif au sein du conseil d'administration de DCNS. Thales aura par ailleurs la possibilité, à l'échéance de deux ans, de porter sa participation de 25 % à 35 %.

Thales et DCNS ont par ailleurs signé un accord de coopération industriel et commercial qui a pour vocation d'optimiser l'articulation de l'activité des deux groupes dans le domaine naval (accès au marché, R&D, achats).

e. Engagements reçus

En janvier 1999, Thales a acquis la filiale d'Alcatel Sogelerg Ingenierie, et à ce titre, obtenu une garantie de passif plafonnée à 19 M€, étant entendu que, dans l'éventualité où le montant du préjudice réel subi viendrait à excéder cette somme, les parties se réuniraient pour négocier de bonne foi une indemnisation complémentaire.

f. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations, avantages et charges sociales attribués aux Administrateurs et aux membres du comité exécutif compris dans le résultat net se décomposent comme suit :

Charges	2007	2006	2005
Avantages à court terme :			
- rémunérations fixes	5,6	5,0	5,5
- rémunérations variables	4,0	3,3	3,3
- charges sociales patronales	2,8	2,4	2,5
- rémunérations exceptionnelles (a)	0,4	--	0,9
- jetons de présence	0,4	0,4	0,4
Autres avantages :			
- avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,7	0,7
- rémunérations fondées sur des actions (IFRS 2)	3,5	2,5	2,6

(a) Le cas échéant comprend indemnités de fin de carrière, départ en retraite…

Le Groupe évalue le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attribution respectives. Les montants ainsi obtenus sont reconnus en résultat sur la durée d'acquisition des droits.

18. CAPITAUX PROPRES

a. Capital

Le capital social de Thales s'élève à 595 000 998 € et se compose de 198 333 666 actions de 3 € (contre 172 006 808 actions de 3 € au 31 décembre 2006 et 171 909 863 actions de 3 € au 31 décembre 2005).

Le 5 janvier 2007, une augmentation de capital de 25 millions d'actions a été réalisée en rémunération de l'apport des activités transport et sécurité d'Alcatel-Lucent à Thales.

b. Titres en circulation donnant accès au capital de la société

En décembre 2001, Thales avait émis 9 809 691 obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes (OCEANE - cf. note 23). Les obligations sont arrivées à échéance le premier janvier 2007. À l'exception de 16 d'entre elles, toutes les obligations ont été remboursées au pair à cette date.

c. Rémunérations fondées sur des actions

1. Description des différents plans attribués par le Groupe

Le Groupe attribue de façon régulière à ses salariés et à ses dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions, dans le cadre de sa politique habituelle de gestion de la performance des personnels du Groupe. En juillet 2007, un plan d'attribution d'actions gratuites destiné à ses salariés a également été mis en place. Ces différents plans sont décrits ci-après :

Options d'achat d'actions

Date du conseil ayant décidé l'attribution	**04/07/2007**	**13/11/2001**	**02/04/2001**	**10/05/2000**	**14/09/1999**
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 4 juillet 2011 au 3 juillet 2017	du 13 nov. 2005 au 12 nov. 2011	du 2 avril 2005 au 1er avril 2011 (b)	du 10 mai 2004 au 9 mai 2010 (b)	du 14 sept. 2004 au 13 sept. 2009
Prix d'exercice	44,77 €	42,18 € (c)	42,37 € (c)	37,72 € (c)	32,59 € (c)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	8 183	néant	94 144	878 756
Nombre d'options en vigueur au 31/12/05	--	217 915	79 544	239 268	947 234
Options exercées en 2006	--	--	--	2 123	95 789
Options annulées en 2006	--	65 079	21 212	5 306	2 035
Nombre d'options en vigueur au 31/12/06	--	152 836	58 332	231 839	849 410
Options attribuées	80 000	--	--	--	--
Options exercées en 2007	--	8 183	--	87 778	486 850
Options annulées en 2007	--	21 215	--	3 091	11 457
Nombre d'options en vigueur au 31/12/07, net des annulations (d) et des exercices	80 000	123 438	58 332	140 970	351 103
dont options exerçables au 31/12/07	--	123 438	58 332	140 970	351 103
dont options en vigueur détenues au 31/12/07 par :					
- le Président	80 000	--	--	--	--
- les autres membres du comité exécutif	néant	néant	néant	--	121 962
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	1	334	5	49	52
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/07	néant	néant	néant	néant	6
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	80 000	20 000	70 000	101 500	290 000

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Différé d'exercice ramené de 5 à 4 ans par décision du conseil d'administration, le 12 juillet 2001.

(c) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174-13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

Options de souscription d'actions

Date du conseil ayant décidé l'attribution	04/07/2007	09/11/2006	30/06/2005	01/07/2004	01/07/2003	02/07/2002	12/07/2001
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 04 juillet 2011 au 3 juillet 2017	du 09 nov. 2010 au 08 nov. 2016	du 30 juin 2009 au 29 juin 2015	du 1er juillet 2008 au 30 juin 2014	du 1er juillet 2007 au 30 juin 2013	du 2 juillet 2006 au 1er juillet 2012	du 12 juillet 2005 au 11 juillet 2011
Prix d'exercice	44,77 €	36,47 €	34,01 €	29,50 €	25,70 €	40,97 € (b)	42,18 € (b)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	néant	45 945	110 545	853 691	221 039	182 240
Nombre d'options en vigueur au 31/12/05	--	--	2 190 800	2 536 350	2 829 847	3 264 462	3 490 554
Options attribuées	--	2 223 950	--	--	--	--	--
Options exercées en 2006	--	--	1 500	24 780	70 648	--	--
Options annulées en 2006	--	--	43 900	47 816	40 566	252 105	277 365
Nombre d'options en vigueur au 31/12/06	--	2 223 950	2 145 400	2 463 754	2 718 633	3 012 357	3 213 189
Options attribuées	1 574 530	--	--	--	--	--	--
Options exercées en 2007	--	--	44 445	85 765	738 020	221 039	182 240
Options annulées en 2007	--	28 950	49 139	31 600	95 167	85 821	104 929
Nombre d'options en vigueur au 31/12/07, net des annulations (c) et des exercices	1 574 530	2 195 000	2 051 816	2 346 389	1 885 446	2 705 497	2 926 020
dont options exerçables au 31/12/07	--	2 850	263 868	420 400	1 885 446	2 705 497	2 926 020
Dont options en vigueur détenues au 31/12/07 par :							
- le Président	--	80 000	80 000	100 000	100 000	102 954	83 718
- les autres membres du comité exécutif	305 000	265 000	220 000	224 500	185 000	213 119	226 044
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	1 293	1 962	1 919	3 153	2 743	4 619	4 579
Dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/07	14	12	12	11	8	10	11
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	240 000	235 000	275 000	285 000	280 000	263 000	329 500

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174-13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(c) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

Modalités d'exercice des stock-options

Les options d'achat et de souscription d'actions Thales sont toutes attribuées pour une durée de dix ans à un prix d'exercice sans décote par rapport au cours de bourse.

Les options d'achat et de souscription consenties les 14 septembre 1999, 10 mai 2000, 2 avril 2001, 13 novembre 2001, 12 juillet 2001, 2 juillet 2002 et 1er juillet 2003 sont d'ores et déjà exerçables en totalité.

Les options suivent des calendriers d'ouverture progressive (« vesting ») sur quatre ans et deviennent exerçables comme suit :

- Options de souscription consenties le 1er juillet 2004
  Dans tous les pays sauf aux Pays-Bas et en France, à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution.
  Aux Pays-Bas, à hauteur de 75 % du nombre attribué trois ans après leur attribution, pour aboutir à 100 % au bout de quatre ans.
- Options de souscription consenties les 30 juin 2005, 9 novembre 2006 et 4 juillet 2007
  Dans tous les pays sauf en France, à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution.

Pour la France, en application de dispositions législatives spécifiques, les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français et/ou soumis à la sécurité sociale française ne peuvent exercer aucune option avant le quatrième anniversaire de la date de leur attribution.

Attributions et exercices d'options au cours de l'exercice 2007

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Date du plan
1 – Administrateurs				
Options attribuées en 2007				
- Denis Ranque	80 000	44,77 €	03/07/2017	04/07/2007
Options exercées en 2007	63 629			
2 – Dix (a) plus importantes attributions d'options à des salariés (b)				
Options attribuées en 2007	**240 000**	**44,77 €**	**03/07/2017**	**04/07/2007**
3 – Dix plus importants exercices d'options par des salariés (b)				
Options exercées en 2007	32 200	32,59 €		14/09/1999
	31 429	32,59 €		14/09/1999
	26 513	32,59 €		14/09/1999
	26 513	32,59 €		14/09/1999
	25 000	25,70 €		01/07/2003
	21 210	37,72 €		10/05/2000
	20 000	42,18 €		12/07/2001
	20 000	25,70 €		01/07/2003
	19 980	25,70 €		01/07/2003
	17 000	25,70 €		01/07/2003

(a) Durant l'exercice 2007, les dix plus importantes attributions individuelles d'options, consenties à des salariés de la société ou de ses filiales, non mandataires sociaux de Thales ont été comprises entre 35 000 et 20 000 options : un bénéficiaire a reçu un nombre de 35 000 options, cinq ont reçu un nombre de 25 000 options et cinq ont reçu un nombre de 20 000 options.

(b) Toutes sociétés du Groupe confondues.

Attribution gratuite d'actions

Le 4 juillet 2007, le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions. La société a décidé d'exclure du bénéfice du plan d'attribution gratuite d'actions le Président-directeur général (seul mandataire social), les membres du comité exécutif et les 390 principaux cadres dirigeants.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- tous les bénéficiaires désignés du plan se verront attribuer les actions à l'issue d'une période d'acquisition de 4 ans sous réserve du respect des conditions stipulées dans le règlement du plan ;
- les bénéficiaires résidents fiscaux français ou rattachés à la sécurité sociale française devront ensuite respecter une période de conservation d'une durée de deux ans au cours de laquelle les titres ne pourront pas être cédés. Cette période de conservation ne s'applique pas aux bénéficiaires non-résidents fiscaux français.

Date du conseil ayant décidé l'attribution	**04/07/2007**
Nombre de bénéficiaires	3 545
Nombre d'actions attribuées	312 435
Annulation d'attributions pendant l'exercice (a)	--
Attributions anticipées pendant l'exercice (b)	--
Solde d'actions gratuites net des annulations et attributions anticipées au 31/12/07	312 435
Période d'acquisition	Du 04/07/2007 au 04/07/2011
Date de transfert des actions	05/07/2011
Période de conservation pour les résidents fiscaux français	Du 05/07/2011 au 06/07/2013

(a) Du fait du départ du bénéficiaire.

(b) Du fait du décès du bénéficiaire pendant la période d'acquisition.

2. Analyse de la charge liée aux paiements en actions

Le Groupe évalue le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites. Les justes valeurs des instruments, évaluées selon un modèle binomial, sont déterminées à leurs dates d'attribution respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits et la charge correspondante est incluse dans le résultat opérationnel courant.

L'évolution de la juste valeur des plans émis après le 7 novembre 2002 (date de première application de la norme) est présentée dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	Nombre initial d'options	Juste valeur à la date d'octroi	Attribution du plan 2005	Charge 2005	Valeur à fin 2005	Attribution du plan 2006	Charge 2006	Valeur à fin 2006	Attribution du plan 2007	Charge 2007	Valeur à fin 2007
01/07/03	3 034 200	(21,3)	--	4,0	(2,1)	--	1,8	(0,3)	--	0,3	--
01/07/04	2 638 750	(21,4)	--	10,2	(6,1)	--	4,0	(2,1)	--	1,8	(0,3)
30/06/05	2 201 500	(19,5)	(19,5)	4,7	(14,8)	--	9,4	(5,4)	--	3,6	(1,8)
09/11/06	2 223 950	(23,5)	--	--	--	(23,5)	1,6	(21,9)	--	11,3	(10,6)
04/07/07	1 654 530	(15,6)	--	--	--	--	--	--	(15,6)	3,7	(11,9)
Total options	**11 752 930**	**(101,3)**	**(19,5)**	**18,9**	**(23,0)**	**(23,5)**	**16,8**	**(29,7)**	**(15,6)**	**20,7**	**(24,6)**
04/07/07	312 435	(11,5)	--	--	--	--	--	--	(11,5)	1,5	(10,0)
Total actions gratuites	**312 435 actions**	**(11,5)**	**--**	**--**	**--**	**--**	**--**	**--**	**(11,5)**	**1,5**	**(10,0)**
Total		**(112,8)**	**(19,5)**	**18,9**	**(23,0)**	**(23,5)**	**16,8**	**(29,7)**	**(27,1)**	**22,2**	**(34,6)**

Les hypothèses retenues sont présentées ci-après :

Date d'attribution	Cours de l'action à la date d'attribution	Volatilité attendue (a)	Taux sans risque	Taux de distribution du résultat futur	Taux d'annulation d'options attendu avant ouverture (vesting)	Taux de départ attendu après ouverture (vesting)	Plafond de prix
Options :							
01/07/03	25,85 €	34 %	3,8 %	3,5 %	2 %	3 %	1,50
01/07/04	30,07 €	32 %	4,4 %	3,5 %	2 %	3 %	1,50
30/06/05	33,90 €	30 %	3,0 %	2,5 %	2 %	3 %	1,50
09/11/06	37,32 €	30 %	3,8 %	2,5 %	2 %	3 %	1,50
04/07/07	44,77 €	20 %	4,5 %	2,5 %	2 %	3 %	1,30
Actions gratuites :							
04/07/07	45,13 €	N/A	4,5 %	2,5 %	2 %	N/A	N/A

(a) Déterminée sur base d'un mixte de volatilité historique et implicite.

d. Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres

Les instruments financiers de change et de taux éligibles à la comptabilité de flux de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan, la variation de valeur affectant directement les capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts impactent le résultat. Les titres classés dans la catégorie « disponibles à la vente » sont évalués à leur juste valeur, les variations de valeurs affectant directement les capitaux propres jusqu'à leur cession. L'évolution de ces justes valeurs est présentée ci-après :

	Couverture de flux		Actifs disponibles à la vente	Impôt différé	Total
	Change	Taux			
Au 1er janvier 2005	**169,6**	**(4,9)**	**12,1**	**(53,6)**	**123,2**
- variation de valeur	(64,9)	--	39,7	19,7	(5,5)
- recyclé en charges / (produits) de l'exercice	(67,8)	4,9	--	19,1	(43,8)
- cessions (Nice Systems)	--	--	(14,8)	--	(14,8)
Variation de la période	**(132,7)**	**4,9**	**24,9**	**38,8**	**(64,1)**
Au 31 décembre 2005	**36,9**	**--**	**37,0**	**(14,8)**	**59,1**
- variation de valeur	57,5	(0,1)	(0,1)	(21,5)	35,8
- recyclé en charges / (produits) de l'exercice	(17,5)	--	--	6,5	(11,0)
- consolidation (Wynid tech.)	--	--	(3,7)	--	(3,7)
- cessions (Embraer)	--	--	(31,0)	--	(31,0)
Variation de la période	**40,0**	**(0,1)**	**(34,8)**	**(15,0)**	**(9,9)**
Au 31 décembre 2006	**76,9**	**(0,1)**	**2,2**	**(29,8)**	**49,2**
- variation de valeur	87,4	(4,2)	1,3	(8,6)	75,9
- recyclé en charges / (produits) de l'exercice	(38,9)	--	1,0	3,3	(34,6)
Variation de la période	**48,5**	**(4,2)**	**2,3**	**(5,3)**	**41,3**
Au 31 décembre 2007	**125,4**	**(4,3)**	**4,5**	**(35,1)**	**90,5**

e. Différence de conversion

Ce poste inclut les différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères établie sur la base des cours de clôture et cours moyens dont les principaux sont présentés en note 1-c.

f. Actions propres

Les actions détenues par Thales (société mère) en propre sont au nombre de 2 932 229 au 31 décembre 2007 (contre 3 134 701 au 31 décembre 2006). Dans les comptes consolidés, elles figurent en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de - 129,6 M€ au 31 décembre 2007 (- 140,4 M€ au 31 décembre 2006).

g. Gestion du capital

Le Groupe gère son capital, **dans le cadre des autorisations** qui lui sont conférées par les assemblées, avec pour objectif l'optimisation de la rentabilité et du risque du capital investi par ses actionnaires, l'adéquation et la maîtrise des moyens financiers nécessaires à son développement à moyen terme.

Cette gestion tient également compte de la **structure de l'actionnariat** et notamment de la participation de l'État au-dessus du seuil de 15 %, qui implique que toute dilution ou diminution de cette participation doit faire l'objet d'une autorisation spécifique, quant à ses conditions financières de réalisation, de la part de la Commission des participations et des transferts.

Le principal paramètre de cette gestion est le **maintien d'une qualité de crédit de bon niveau,** lui permettant de souscrire des engagements commerciaux dans des conditions compétitives, de disposer d'un accès aux marchés financiers à un coût optimisé et de disposer d'une flexibilité financière suffisante pour être à même d'assurer son développement. À ce titre, le Groupe suit plus particulièrement les ratios de crédit publiés par les principales agences de notation ou retenus par les établissements financiers auxquels le Groupe fait ou pourrait faire appel.

Par ailleurs, le Groupe apprécie la pertinence de ses **projets d'acquisition ou d'investissement** non seulement sur la base de leur intérêt stratégique mais également de leur profil financier, et organise leur financement en tenant compte des paramètres indiqués précédemment et des éventuelles opportunités et contraintes existant sur les marchés de la dette et des capitaux.

À titre indicatif, le taux d'endettement consolidé, tel que déterminé ci-après, est le suivant :

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Capitaux propres	3 884,2	2 294,2	2 102,8
Endettement net (note 23)	291,3	(90,8)	397,6
Endettement net / capitaux propres + endettement net	7 %	nc (a)	16 %

(a) Non calculable à fin 2006, le Groupe disposant d'une situation de trésorerie nette positive à cette date.

19. INTÉRÊTS MINORITAIRES

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Australian Defence Industries (a)	--	--	34,6
Autres	3,3	7,5	6,4
Total	**3,3**	**7,5**	**41,0**

(a) Suite au rachat, en octobre 2006, des intérêts minoritaires auparavant détenus par Transfield holdings (cf. note 2).

20. PROVISIONS POUR RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

Le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière, de couverture médicale...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ...). Au-delà des régimes de base, les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

a. Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC, ...) pour lesquels la charge reconnue dans l'exercice est égale aux cotisations appelées.

b. Régimes à cotisations définies

Ces régimes garantissent aux salariés des prestations directement liées au cumul des cotisations versées, augmenté du rendement des placements. La charge de l'entreprise se limite ainsi aux cotisations versées. En 2007, le montant des cotisations ainsi comptabilisées en charge dans l'exercice s'élève à 19,5 M€ (14,9 M€ en 2006 et 12,4 M€ en 2005).

c. Régimes à prestations définies

On distingue dans le Groupe Thales :

- des pays où le financement des retraites et prestations assimilées fait l'objet essentiellement d'un financement par capitalisation externe, il s'agit du Royaume-Uni et des Pays-Bas ;
- des pays où le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes à cotisations définies et où certaines autres prestations assimilées (indemnités de départ en retraite, médailles du travail, ...) relèvent de régimes à prestations définies sans qu'un financement externe ne soit systématiquement mis en place. La France et l'Allemagne font notamment partie de ce groupe.

Les provisions constatées au bilan s'analysent comme suit :

	31/12/07			31/12/06			31/12/05		
	Pays à financement externe	Pays à financement interne	Total	Pays à financement externe	Pays à financement interne	Total	Pays à financement externe	Pays à financement interne	Total
Engagements	(3 171,2)	(771,0)		(3 783,9)	(744,3)		(3 595,6)	(730,0)	
Placements	2 984,6	162,0		3 078,2	134,5		2 725,0	142,7	
Sous-financement latent	(186,6)	(609,0)		(705,7)	(609,8)		(870,6)	(587,3)	
Écarts actuariels restant à amortir	(132,6)	(83,9)		207,3	11,7		334,9	18,2	
Modifications de régime à amortir	38,3	28,7		41,8	24,5		42,5	(1,7)	
Provision nette	**(280,9)**	**(664,2)**	**(945,1)**	**(456,6)**	**(573,6)**	**(1 030,2)**	**(493,2)**	**(570,8)**	**(1 064,0)**
Dont :									
Présenté à l'actif	73,2	1,6	74,8	39,3	1,0	40,3	39,5	--	39,5
Présenté au passif	(354,1)	(665,8)	(1 019,9)	(495,9)	(574,6)	(1 070,5)	(532,7)	(570,8)	(1 103,5)
Dont :									
Avantages postérieurs à l'emploi	(277,9)	(533,2)	(811,1)	(453,1)	(435,2)	(888,3)	(489,2)	(433,0)	(922,2)
Autres avantages à long terme	(3,0)	(131,0)	(134,0)	(3,5)	(138,4)	(141,9)	(4,0)	(137,8)	(141,8)

Par groupe de pays, l'évolution des engagements et des placements correspondants s'analyse comme suit :

Pays à financement par capitalisation externe

	2007			2006			2005		
	Royaume-Uni	Pays-Bas	Total	Royaume-Uni	Pays-Bas	Total	Royaume-Uni	Pays-Bas	Total
Engagements au 1er janvier	**(3 025,1)**	**(758,8)**	**(3 783,9)**	**(2 751,6)**	**(844,0)**	**(3 595,6)**	**(2 185,0)**	**(698,5)**	**(2 883,5)**
Coût normal de la période	(50,8)	(12,0)	(62,8)	(45,3)	(17,6)	(62,9)	(35,6)	(17,6)	(53,2)
Charge d'intérêt	(153,6)	(36,6)	(190,2)	(139,2)	(37,5)	(176,7)	(122,4)	(34,0)	(156,4)
Cotisations versées par les salariés	(13,7)	(6,6)	(20,3)	(14,7)	(6,2)	(20,9)	(16,4)	(5,8)	(22,2)
Nouvelles modifications de régime	76,5	--	76,5	(3,5)	--	(3,5)	(0,1)	(32,9)	(33,0)
Réductions et liquidations de régime	30,4	0,4	30,8	1,9	7,4	9,3	3,7	--	3,7
Nouveaux écarts actuariels (c)	327,2	96,9	424,1	(100,9)	122,3	21,4	(421,6)	(69,7)	(491,3)
Prestations payées par le fond	113,1	18,2	131,3	96,6	16,1	112,7	84,6	14,5	99,1
Prest. payées par l'employeur (a)	17,3	0,5	17,8	--	0,4	0,4	--	--	--
Variations de change et autres	217,2	(11,7)	205,5	(68,4)	0,3	(68,1)	(58,8)	--	(58,8)
Engagements au 31 décembre	**(2 461,5)**	**(709,7)**	**(3 171,2)**	**(3 025,1)**	**(758,8)**	**(3 783,9)**	**(2 751,6)**	**(844,0)**	**(3 595,6)**
Placements au 1er janvier	**2 387,5**	**690,7**	**3 078,2**	**2 088,1**	**636,9**	**2 725,0**	**1 704,9**	**539,9**	**2 244,8**
Rendement attendu des placements	146,4	35,2	181,6	129,6	33,6	163,2	115,9	35,2	151,1
Contribution de l'employeur (a)	103,9	10,9	114,8	101,5	13,8	115,3	75,4	13,9	89,3
Cotisations versées par les salariés	13,7	6,6	20,3	14,7	6,2	20,9	16,4	5,8	22,2
Prestations payées par le fond	(113,1)	(18,2)	(131,3)	(96,6)	(16,1)	(112,7)	(84,6)	(14,5)	(99,1)
Nouveaux écarts actuariels (c)	(7,7)	(66,6)	(74,3)	103,5	16,3	119,8	211,8	56,6	268,4
Variations de change et autres	(204,7)	--	(204,7)	46,7	--	46,7	48,3	--	48,3
Placements au 31 décembre (b)	**2 326,0**	**658,6**	**2 984,6**	**2 387,5**	**690,7**	**3 078,2**	**2 088,1**	**636,9**	**2 725,0**
Sous-financement latent au 31 décembre	**(135,5)**	**(51,1)**	**(186,6)**	**(637,6)**	**(68,1)**	**(705,7)**	**(663,5)**	**(207,1)**	**(870,6)**
Écarts actuariels restant à amortir	11,5	(144,1)	(132,6)	335,8	(128,5)	207,3	325,8	9,1	334,9
Modifications de régime à amortir	--	38,3	38,3	--	41,8	41,8	(3,5)	46,0	42,5
Provision nette au 31 décembre	**(124,0)**	**(156,9)**	**(280,9)**	**(301,8)**	**(154,8)**	**(456,6)**	**(341,2)**	**(152,0)**	**(493,2)**

(a) Les contributions et prestations payées par l'employeur s'élèvent respectivement à 168,0 M€ en 2007, 140,2 M€ en 2006 et 110,9 M€ en 2005. En 2008, ces contributions devraient diminuer d'environ 20 %, du fait des actions de renégociation des conventions sociales menées en 2007.

(b) Au 31 décembre 2007, les placements sont investis à hauteur de 52 % en actions (55 % en 2006), 44 % en obligations (41 % en 2006), 2 % en actifs immobiliers (3 % en 2006) et 2 % en autres placements (1 % en 2006). Le rendement réel des actifs en 2007 est estimé à 5,2 %.

(c) Les gains d'expérience nets générés en 2007 sur les obligations s'élèvent à 109,2 M€ (61,0 M€ en 2006). Les écarts d'expérience nets générés en 2007 sur les placements représentent une perte de 73,0 M€ (contre un gain de 125,0 M€ en 2006).

Pays à financement principalement interne

	2007			2006			2005		
	France	Autres	Total	France	Autres	Total	France	Autres	Total
Engagements au 1er janvier	**(530,3)**	**(214,0)**	**(744,3)**	**(504,7)**	**(225,3)**	**(730,0)**	**(469,2)**	**(205,5)**	**(674,7)**
Coût normal de la période	(23,0)	(9,2)	(32,2)	(26,0)	(5,9)	(31,9)	(23,7)	(6,6)	(30,3)
Charge d'intérêt	(22,9)	(13,1)	(36,0)	(21,1)	(9,3)	(30,4)	(20,1)	(8,6)	(28,7)
Nouvelles modifications de régime	15,9	0,1	16,0	(32,9)	(0,3)	(33,2)	(5,9)	0,3	(5,6)
Réductions et liquidations de régime	(5,5)	0,7	(4,8)	7,2	22,3	29,5	1,6	5,4	7,0
Nouveaux écarts actuariels (c)	88,0	18,9	106,9	22,2	(6,7)	15,5	(7,8)	(9,7)	(17,5)
Prestations payées par le fond	0,7	2,5	3,2	0,9	2,9	3,8	0,5	2,5	3,0
Prestations payées par l'employeur (a)	23,8	6,3	30,1	13,5	5,2	18,7	11,4	4,5	15,9
Variations de périm, change et autres	(23,6)	(86,3)	(109,9)	10,6	3,1	13,7	8,5	(7,6)	0,9
Engagements au 31 décembre	**(476,9)**	**(294,1)**	**(771,0)**	**(530,3)**	**(214,0)**	**(744,3)**	**(504,7)**	**(225,3)**	**(730,0)**
Placements au 1er janvier	**90,4**	**44,1**	**134,5**	**82,8**	**59,9**	**142,7**	**78,0**	**48,5**	**126,5**
Rendement attendu des placements	3,7	3,9	7,6	4,0	3,6	7,6	3,9	4,1	8,0
Contribution de l'employeur (a)	1,2	4,1	5,3	1,9	3,9	5,8	1,2	4,5	5,7
Prestations payées par le fond	(0,7)	(2,5)	(3,2)	(0,9)	(2,9)	(3,8)	(0,5)	(2,5)	(3,0)
Nouveaux écarts actuariels (c)	0,4	0,8	1,2	4,1	1,1	5,2	0,3	(0,7)	(0,4)
Variations de périm, change et autres	6,4	10,2	16,6	(1,5)	(21,5)	(23,0)	(0,1)	6,0	5,9
Placements au 31 décembre (b)	**101,4**	**60,6**	**162,0**	**90,4**	**44,1**	**134,5**	**82,8**	**59,9**	**142,7**
Sous-financement latent au 31 décembre	**(375,5)**	**(233,5)**	**(609,0)**	**(439,9)**	**(169,9)**	**(609,8)**	**(421,9)**	**(165,4)**	**(587,3)**
Écarts actuariels restant à amortir	(80,3)	(3,6)	(83,9)	(6,1)	17,8	11,7	12,9	5,3	18,2
Modifications de régime restant à amortir	28,7	--	28,7	24,8	(0,3)	24,5	(6,4)	4,7	(1,7)
Provision nette au 31 décembre	**(427,1)**	**(237,1)**	**(664,2)**	**(421,2)**	**(152,4)**	**(573,6)**	**(415,4)**	**(155,4)**	**(570,8)**

(a) Les contributions et prestations payées par l'employeur s'élèvent respectivement à 168,0 M€ en 2007, 140,2 M€ en 2006 et 110,9 M€ en 2005. En 2008, ces contributions devraient diminuer d'environ 20 %, du fait des actions de renégociation des conventions sociales menées en 2007.

(b) Au 31 décembre 2007, les placements sont investis à hauteur de 52 % en actions (55 % en 2006), 44 % en obligations (41 % en 2006), 2 % en actifs immobiliers (3 % en 2006) et 2 % en autres placements (1 % en 2006). Le rendement réel des actifs en 2007 est estimé à 5,2 %.

(c) Les gains d'expérience nets générés en 2007 sur les obligations s'élèvent à 109,2 M€ (61,0 M€ en 2006). Les écarts d'expérience nets générés en 2007 sur les placements représentent une perte de 73,0 M€ (contre un gain de 125,0 M€ en 2006).

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par les actuaires selon les spécificités de chaque pays et de chaque régime :

2007	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Autres pays
Taux d'inflation	3,40 %	2,00 %	1,80 %	2,00 % à 3,00 %
Taux d'actualisation	6,30 %	5,70 %	5,50 %	4,35 % à 6,25 %
Taux de rendement attendu des placements	6,70 %	5,60 %	3,50 %	5,40 % à 8,25 %
Taux moyen d'augmentation de salaires	4,40 %	3,00 %	3,00 %	2,60 % à 4,50 %
Esp. de durée de vie active moyenne résiduelle (ans)	10	13,3	17,1	9 à 19 ans

2006	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Autres pays
Taux d'inflation	3,00 %	2,00 %	1,80 %	2,25 % à 4,00 %
Taux d'actualisation	5,30 %	4,70 %	4,50 %	4,35 % à 5,66 %
Taux de rendement attendu des placements	6,30 %	5,10 %	4,50 %	3,75 % à 8,25 %
Taux moyen d'augmentation de salaires	4,00 %	3,00 %	3,00 %	2,50 % à 4,50 %
Esp. de durée de vie active moyenne résiduelle (ans)	10	13,3	16,9	9 à 14 ans

2005	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Autres pays
Taux d'inflation	2,80 %	2,00 %	1,80 %	1,75 % à 4,00 %
Taux d'actualisation	5,10 %	4,30 %	4,10 %	4,50 % à 5,75 %
Taux de rendement attendu des placements	6,20 %	5,25 %	5,00 %	6,00 % à 8,25 %
Taux moyen d'augmentation de salaires	3,80 %	3,00 %	3,00 %	3,00 % à 4,00 %
Esp. de durée de vie active moyenne résiduelle (ans)	10	12	17,5	9,6 à 14 ans

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité de chaque pays (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les taux de rendement des placements sont fixés plan par plan. Ils dépendent de la composition du portefeuille et des performances futures attendues.

La charge afférente aux régimes à prestations définies s'analyse comme suit :

	2007	2006	2005
Coût normal de la période	**(95,0)**	**(94,8)**	**(83,5)**
Charge d'intérêt	(226,2)	(207,1)	(185,1)
Rendement attendu des placements	189,2	170,8	159,1
Impact des modifications et liquidations de régime (a)	92,8	21,2	(4,8)
Amortissement des écarts actuariels	9,4	(3,9)	(2,8)
Total autres composantes de la charge de retraite	**65,2**	**(19,0)**	**(33,6)**
Cessions	**2,2**	--	--
Charge totale de la période	**(27,6)**	**(113,8)**	**(117,1)**

(a) Ce montant inclut 73,8 M€ liés à la renégociation de certains régimes de retraite au Royaume-Uni. Ces modifications, qui concernent à la fois la population active, retraitée et radiée, auront également une incidence positive sur ce poste en 2008, et diminueront par ailleurs le coût normal des exercices à compter de 2008.

Lors de ces négociations, Thales société mère a accordé aux fonds une contre-garantie sur trois années de contributions pour un montant maximum de 150 M£. Thales holding UK a par ailleurs accordé une garantie de 445 M£ en cas de sous-financement éventuel.

21. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

31/12/07	Ouverture	Var. de périmètre Change et reclassements	Dotations (a)	Reprises (b)	Clôture
Restructuration	**254,3**	**31,1**	**64,4**	**(148,5)**	**201,3**
Provisions sur contrats	**411,4**	**98,9**	**207,9**	**(137,0)**	**581,2**
- garanties	152,3	14,9	85,2	(44,1)	208,3
- litiges	176,2	18,6	25,3	(35,1)	185,0
- perte à terminaison	49,2	4,0	21,0	(27,1)	47,1
- autres	33,7	61,4	76,4	(30,7)	140,8
Autres provisions pour risques et charges	**168,6**	**51,4**	**113,1**	**(89,6)**	**243,5**
Total	**834,3**	**181,4**	**385,4**	**(375,1)**	**1 026,0**

31/12/06	Ouverture	Var. de périmètre Change et reclassements	Dotations (a)	Reprises (b)	Clôture
Restructuration	**232,2**	**(0,7)**	**151,6**	**(128,8)**	**254,3**
Provisions sur contrats	**386,8**	**40,0**	**111,5**	**(126,9)**	**411,4**
- garanties	154,1	(2,7)	33,5	(32,6)	152,3
- litiges	133,3	41,8	15,9	(14,8)	176,2
- perte à terminaison	69,8	(15,6)	40,4	(45,4)	49,2
- autres	29,6	16,5	21,7	(34,1)	33,7
Autres provisions pour risques et charges	**168,2**	**22,7**	**36,0**	**(58,3)**	**168,6**
Total	**787,2**	**62,0**	**299,1**	**(314,0)**	**834,3**

31/12/05	Ouverture	Var. de périmètre Change et reclassements	Dotations (a)	Reprises (b)	Clôture
Restructuration	**134,1**	**3,2**	**197,0**	**(102,1)**	**232,2**
Provisions sur contrats	**285,4**	**(2,2)**	**212,5**	**(108,9)**	**386,8**
- garanties	138,7	(0,6)	56,9	(40,9)	154,1
- litiges	65,2	(0,1)	95,5	(27,3)	133,3
- perte à terminaison	51,2	3,2	42,4	(27,0)	69,8
- autres	30,3	(4,7)	17,7	(13,7)	29,6
Autres provisions pour risques et charges	**166,0**	**1,4**	**75,5**	**(74,7)**	**168,2**
Total	**585,5**	**2,4**	**485,0**	**(285,7)**	**787,2**

(a) Dont, en 2007, 299,1 M€ dotés en résultat opérationnel courant, 64,4 M€ en coût des restructurations, 18,5 M€ en résultat des cessions et 3,4 M€ en résultat financier.

(b) Dont, en 2007, reprises de provisions non utilisées: 13,4 M€ (dont 3,5 M€ affectant le résultat opérationnel courant et 9,9 M€ les coûts des restructurations).

Le coût net des restructurations s'analyse comme suit :

	2007	2006	2005
Dotations de l'exercice	(64,4)	(151,6)	(197,0)
Reprises de l'exercice	148,5	128,8	102,1
Dépenses de l'exercice	(162,0)	(170,3)	(117,6)
Coût net des restructurations	**(77,9)**	**(193,1)**	**(212,5)**

22. RISQUES JURIDIQUES ET ENVIRONNEMENT

a. Risques juridiques

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges techniques et commerciaux. Les litiges mentionnés dans le rapport de l'an dernier ont connu les évolutions suivantes :

La procédure d'arbitrage introduite par la Republic of China Navy (Taïwan) portant sur une demande de dommages et intérêts de l'ordre de 599 millions de dollars US et relative à l'exécution d'un contrat de fournitures d'équipements et de matériels en partenariat avec un autre industriel, signé en 1991, s'est poursuivie sur l'exercice 2007.

La partie adverse, qui avait porté sa demande à 1 119 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en juin 2005, l'a finalement ramené à 882 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en avril 2006. En cas de sentence défavorable, l'indemnisation due par Thales serait limitée à environ 30 %, ce qui correspond à ses droits dans le contrat de fournitures. Thales, en liaison avec son partenaire industriel, a contesté de manière constante cette demande.

Sur la base des éléments dont elle disposait à la date de l'arrêté des comptes 2007, Thales a procédé à une revue des risques financiers auxquels le Groupe pourrait se trouver exposé du fait de ce dossier. En l'absence d'éléments significatifs nouveaux, Thales a décidé de maintenir, au titre de l'exercice 2007, le montant de la provision au même niveau que celui constaté dans les comptes de l'exercice 2006. En application de la norme IAS 37 § 92, ce montant ne fait l'objet d'aucune information détaillée.

Aucun autre litige significatif n'est né depuis le début de l'exercice 2007. Et, à la connaissance de Thales, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige ayant eu ou de nature à avoir une influence significative sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

b. Environnement

De manière générale, les activités de Thales ne sont pas génératrices d'impacts environnementaux significatifs.

La gestion des risques environnementaux concerne :

- la conformité et la maîtrise des impacts des installations et des produits ;
- la mise en place d'un système de management environnemental adapté à chaque site (plus de 70 sites sont certifiés ISO 14001) ;
- la cartographie des risques environnementaux engagée sur plus d'une dizaine de pays dans lesquels Thales est implanté et permettant de vérifier que nos salariés, et les populations environnant nos sites, ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;
- les actions correctives éventuelles : modification des installations, dépollution et surveillance.

Au 31 décembre 2007, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 3,5 M€.

23. DETTE FINANCIÈRE NETTE

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Dettes financières à long terme	1 519,8	1 610,2	1 449,4
Part à court terme des dettes financières	212,4	638,5	299,3
Comptes courants créditeurs auprès de parties liées	107,7	140,8	156,2
Juste valeur des instruments dérivés - gestion de la dette	2,1	(1,9)	(15,5)
Dette financière brute (I)	**1 842,0**	**2 387,6**	**1 889,4**
Comptes courants débiteurs auprès de parties liées	57,9	122,6	157,5
Titres de placement	28,7	22,7	14,4
Trésorerie (a)	1 464,1	2 333,1	1 319,9
Trésorerie et autres placements (II)	**1 550,7**	**2 478,4**	**1 491,8**
Dette financière nette (I - II)	**291,3**	**(90,8)**	**397,6**

(a) Inclut respectivement en 2007, 2006 et 2005 : 832,7 M€, 1 738,6 M€ et 715,9 M€ de titres de créances négociables, SICAV à moins de trois mois et autres placements à très court terme.

Détail de la dette brute

		31/12/07	31/12/06	31/12/05
Emprunts auprès d'établissements de crédit	(a)	100,0	100,0	100,0
Autres emprunts auprès des établissements de crédit		18,7	23,5	30,0
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)	(b)	--	484,0	468,9
Emprunt obligataire (émis en juillet 2004)	(c)	496,0	499,9	512,6
Emprunt à moyen terme négociable (EMTN)	(d)	--	--	17,5
Emprunt à moyen terme négociable (EMTN)	(e)	699,1	698,7	--
Billets de trésorerie		--	--	160,7
Financement des immobilisations en crédit-bail		29,8	37,7	46,5
Financement de projets	(f)	306,2	284,8	301,0
Dettes financières diverses		26,6	24,4	49,5
Comptes courants auprès de parties liées		107,7	140,8	156,2
Découverts bancaires		44,1	57,4	27,6
Intérêts courus		11,7	38,3	34,4
Juste valeur des instruments dérivés - gestion de la dette	(g)	2,1	(1,9)	(15,5)
Dette financière brute		**1 842,0**	**2 387,6**	**1 889,4**

(a) Emprunt à taux variable de nominal 100 M€ à échéance juin 2008.

(b) Emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes (OCEANE) émis à taux fixe 2,5 %, de nominal 500 M€. Cet emprunt est arrivé à échéance le 1er janvier 2007. 9 809 675 obligations ont été remboursées au pair à cette date et 16 obligations ont été converties en 17 actions Thales.

(c) Emprunt de nominal 500 M€ à échéance juillet 2011, émis à un taux fixe 4,375 % dont 300 M€ transformés en taux variable par des swaps de taux. À compter du 1er janvier 2005, l'emprunt est évalué au coût amorti à un taux effectif hors couverture de 4,4776 %, et corrigé des variations de juste valeur de la couverture de taux.

(d) Emprunt à taux variable, à échéance février 2006.

(e) Emprunt de nominal 700 M€ à taux variable (Euribor 3 mois + 0,125 %) émis en décembre 2006, à échéance décembre 2009. L'emprunt est évalué au coût amorti à un taux effectif de Euribor 3 mois + 0,1864 %.

(f) Dettes sans recours, ou à recours limité, dont la charge et le remboursement sont assurés par la part des revenus des projets garantie contractuellement par les clients. Emprunts à taux fixes (ou à taux variable swapés à taux fixe) et échelonnés jusqu'en 2020.

(g) Selon IAS 39, la valeur des emprunts prend en compte les variations de juste valeur du risque couvert. Cette variation de valeur de la dette est compensée par la réévaluation des swaps de couverture enregistrée sur la ligne « juste valeur des instruments dérivés : gestion de la dette ».

Ventilation de la dette brute par devise (1)

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Euro	1 363,9	1 812,5	1 347,8
Livre sterling	281,2	269,1	276,4
Dollar US	16,6	110,9	123,4
Dollar Singapour	97,0	102,0	--
Dollar australien	74,4	81,4	114,9
Autres	8,9	11,7	26,9
Total	**1 842,0**	**2 387,6**	**1 889,4**

(1) Après incidence des instruments dérivés y afférent.

Ventilation de la dette brute par nature de taux [1]

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Taux fixe	547,2	1 036,2	1 069,0
Taux variable	1 294,8	1 351,4	820,4
Total	**1 842,0**	**2 387,6**	**1 889,4**

Ventilation de la dette brute par échéance

	31/12/07	31/12/06	31/12/05
2006			455,5
2007		779,3	514,7
2008	320,1	127,1	135,8
2009	729,2	727,3	28,1
2010	29,6	39,8	28,0
2011	537,6	531,3	727,3 (a)
2012	39,6	182,8 (b)	--
2013 et au-delà	185,9	--	--
Total à plus d'un an	1 521,9	1 608,3	1 433,9
Total	**1 842,0**	**2 387,6**	**1 889,4**

(a) 2011 et au-delà.

(b) 2012 et au-delà.

Échéances contractuelles de la dette brute [1]

Dette brute au 31/12/07	Flux de trésorerie contractuels prévus en :				
	2008	2009	2010	2011	2012 et au-delà
1 842,0	390,1	802,2	66,7	568,0	278,8

Au 31 décembre 2007, il n'existe pas de financement utilisé, d'un montant significatif, comportant des clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipée fondées sur le rating ou sur des ratios financiers. À cette date, les lignes de crédit confirmées, accordées par les banques et non utilisées, s'élèvent à 1 500 M€ venant à échéance en 2011. Ces lignes de crédit servent de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et de réserve financière. La documentation desdites lignes de crédit précise que dans l'hypothèse où l'État ne détiendrait plus son action spécifique au capital de la société, et que, simultanément, la dette financière nette consolidée rapportée à l'EBITDA [2] serait supérieure à 3, des clauses d'exigibilité anticipées entreraient en vigueur.

Juste valeur de la dette

La juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe de taux d'intérêt Euribor à la clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable. Au 31 décembre 2007, la juste valeur de la dette s'élève à 1 835,9 M€ (2 405,3 M€ au 31 décembre 2006 et 1 965,2 M€ au 31 décembre 2005).

(1) Après incidence des instruments dérivés y afférent.

(2) L'EBITDA, tel que défini dans les accords de financement, est la somme du résultat d'exploitation, de l'amortissement des actifs mobiliers et immobiliers et de toute dépréciation des biens incorporels, déduction faite de l'amortissement du goodwill. Cet agrégat est établi selon les principes comptables français.

24. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

a. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Seules les acquisitions ayant donné lieu à un mouvement de trésorerie figurent dans le tableau des flux de trésorerie. Sont notamment incluses les capitalisations de frais de développement (140,6 M€ en 2007, 156,2 M€ en 2006 et 137,6 M€ en 2005).

b. Investissement financier net

Investissements dans les filiales et participations :

	2007	2006	2005
Activités spatiales d'Alcatel-Lucent	(671,7)	--	--
Activités transport et sécurité d'Alcatel-Lucent : part en numéraire	(40,0)	--	--
Prise de participation dans DCNS (25 %)	(569,1)	--	--
Souscription au capital de Camelot	(14,6)	--	--
Rachat de minoritaires dans ADS (20 %)	(4,2)	--	--
Acquisition de Diehl Luftfart Elektronik GmbH	--	(24,5)	--
Investissements de Thales International Offsets	(6,4)	(18,2)	--
Souscription au capital de DpiX	(7,2)	(6,7)	--
Rachat des minoritaires dans ADI	--	(3,4)	--
Acquisition complémentaire (50 %) de TDA Armements	--	--	(51,5)
Acquisition complémentaire (60 %) de Wynid Technologies	--	--	(11,1)
Investissements de Thales Corporate Ventures	(1,3)	(3,6)	(4,1)
Autres	(16,2)	(12,8)	(20,9)
Investissements dans les filiales et participations	**(1 330,7)**	**(69,2)**	**(87,6)**
Trésorerie des sociétés acquises	208,8	7,7	3,3
Investissements dans les filiales et participations, net	**(1 121,9)**	**(61,5)**	**(84,3)**

Cessions de titres de participation :

	2007	2006	2005
Thales Naval France / Armaris	514,0	--	--
Faceo	132,5	--	--
Thales MESL Ltd	5,7	--	--
Bayern-Chemie / Protac	2,5	--	--
Thales Navigation	(7,2)	86,9 (a)	--
Titres Embraer	--	119,4	--
Broadcast et Multimédia	(3,3)	133,6	--
Activités optiques (HTO)	(22,0)	(1,9)	205,8
Satellite Information Services	--	--	26,4
Thales Geosolutions (ajustement de prix)	(6,6)	--	9,0
Actions Nice Systems	--	--	36,9
Autres	(2,3)	7,0	11,7
Cessions de titres de participation	**613,3**	**345,0**	**289,8**
Trésorerie des sociétés cédées	(151,8)	--	(13,2)
Cession de titres de participation, net	**461,5**	**345,0**	**276,6**

(a) Ce prix de cession exclut la créance de 60 M$ payable en 2011 et 2012.

c. Augmentation (diminution) des fonds propres et des intérêts minoritaires

	2007	2006	2005
Augmentation de capital / levées de stock-options	39,3	2,4	1,0
Prix de cession (acquisition) des actions propres	4,0	2,8	117,6
Autres	--	--	--
Total	**43,3**	**5,2**	**118,6**

25. ENGAGEMENTS HORS BILAN

a. Engagements liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de son activité, le Groupe répond régulièrement à des appels d'offres. Afin d'assurer le caractère définitif de l'offre présentée, et obtenir une indemnisation à défaut, le client peut exiger une garantie de soumission. Au 31 décembre 2007, le montant total de ces garanties s'élève à 148,2 M€ (52,2 M€ au 31 décembre 2006 et 31,0 M€ au 31 décembre 2005).

De la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le Groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution. Au 31 décembre 2007, le montant total de ces garanties s'élève à 1 465,9 M€ (935,0 M€ au 31 décembre 2006 et 1 015,8 M€ au 31 décembre 2005).

Le coût des moyens techniques, opérationnels et financiers permettant au Groupe de respecter ses obligations est évalué, affaire par affaire, et fait partie intégrante du coût à terminaison de l'affaire. À défaut, tout risque potentiel avéré est estimé, affaire par affaire, et est provisionné dans les comptes du Groupe le cas échéant.

Pour financer l'exécution du contrat, le Groupe perçoit, selon les termes du contrat, des paiements de la part du client qui sont enregistrés en dettes au bilan. Afin d'en garantir la restitution éventuelle en cas de non-respect de ses obligations contractuelles, le Groupe peut mettre en place à la demande du client une garantie de restitution d'avances. Au 31 décembre 2007, le montant total de ces garanties s'élève à 1 619,3 M€ (1 837,9 M€ au 31 décembre 2006 et 1 781,5 M€ au 31 décembre 2005).

Le Groupe estime et provisionne le coût de la garantie destinée à assurer au client la bonne conformité des produits livrés pendant la période de garantie contractuelle. Dans de nombreux cas, la retenue provisoire de trésorerie s'appliquant contractuellement pendant cette période peut être substituée par la mise en place, par l'intermédiaire de banques, d'une caution de garantie. Au 31 décembre 2007, ces engagements s'élèvent à 209,7 M€ (99,8 M€ au 31 décembre 2006 et 100,8 M€ au 31 décembre 2005).

L'échéancier de ces engagements se présente comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Garantie de soumission	75,2	11,8	61,2	148,2
Caution de bonne exécution	571,6	686,5	207,8	1 465,9
Garantie de restitution d'avances	656,6	744,2	218,5	1 619,3
Caution de garantie	147,0	41,2	21,5	209,7
Autres cautions bancaires	92,8	21,5	166,1	280,4
Total	**1 543,2**	**1 505,2**	**675,1**	**3 723,5**

b. Autres engagements

Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels Thales et une de ses filiales, avait été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage relative à l'exécution d'anciens contrats. Au prorata de la participation de chacun des groupes concernés dans chaque contrat, la part correspondant à Thales aurait été de 20 % du montant total ($ 260 millions) de la réclamation du demandeur. Dans le cadre d'un accord signé en 2003 avec ce groupe d'industriels, le client a retiré sa demande d'arbitrage. En contrepartie, Thales et les autres industriels se sont engagés à ne pas se prévaloir des délais de prescription initiaux éventuellement opposables au demandeur.

c. Obligations en matière de location et engagements fermes d'achats d'immobilisations corporelles

Contrats de location

Les sociétés du Groupe détiennent à bail des ensembles immobiliers et des installations techniques. Les loyers payables dans le cadre de ces baux sont susceptibles de nouvelles négociations selon des rythmes variables prévus aux contrats. Les engagements de loyers irrévocables existant au 31 décembre 2007 s'analysent comme suit :

	Loyers à payer			
	Total	**À moins d'un an**	**De un à cinq ans**	**À plus de cinq ans**
Contrats de crédit-bail (a)	30,4	6,9	5,9	17,6
Contrats de location simple	1 030,3	175,3	487,0	368,0

(a) Intérêts inclus (0,6 M€). La dette correspondante figure au bilan consolidé pour un montant hors intérêts (note 23).

Achats d'immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2007, les engagements fermes d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 42,1 M€ (17,0 M€ au 31 décembre 2006 et 18,7 M€ au 31 décembre 2005).

d. Garanties données / reçues dans le cadre d'opérations de cessions / acquisitions de filiales

Dans le cadre des opérations d'acquisitions (cessions) d'entreprises, le Groupe reçoit (accorde) des garanties de passif, généralement limitées tant en valeur qu'en durée. Ces garanties de passif incluent notamment les risques environnementaux.

Certains contrats d'acquisition (cession) d'entreprises prévoient des clauses d'ajustement de prix, généralement fonction de critères de performance de la cible concernée. À la date d'acquisition (cession), le Groupe comptabilise en dette ou créance sa meilleure estimation de l'ajustement de prix attendu.

e. Engagements sociaux

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe accordent aux salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Thales a conclu un accord sur l'anticipation des évolutions d'emploi, le développement professionnel et la formation applicable à l'ensemble de ses filiales en France. Cet accord précise les modalités d'exercice du droit individuel à la formation (DIF) au sein de l'entreprise. Il rappelle que ce droit garantit l'accès des salariés à la formation pour leur maintien ou leur évolution dans l'emploi ou le développement de leurs compétences. À ce titre, seules les actions de formation contribuant au développement professionnel des salariés et prévues au plan de formation sont imputables sur le DIF. En conséquence, les coûts engagés bénéficiant à l'entreprise, aucune provision n'a été constatée.

Le nombre d'heures actuelles non consommées à la clôture s'élève à 1,8 millions heures contre 1,3 millions heures au 31 décembre 2006 à périmètre constant.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Thales utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux d'intérêt.

a. Gestion du risque de change

Thales couvre les risques de change nés de la négociation de contrats en devises différentes de la devise principale de production, les risques de change générés par les opérations commerciales courantes et dans certains cas, les risques patrimoniaux sur ses actifs nets à l'étranger.

Les créances et les dettes d'exploitation libellées en devises étrangères ne sont pas sensibles au risque de change car elles font l'objet d'une couverture de change.

La variation de valeur des instruments financiers utilisés en couverture de flux de trésorerie est comptabilisée en capitaux propres. Une variation de 5 % des principaux couples de devises (USD/€, USD/GBP, USD/CAD) aurait un impact sur les capitaux propres d'environ plus ou moins 60 M€.

La variation de valeur des instruments économiquement adossés au portefeuille d'offres commerciales et non éligibles à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat. Une variation de 5 % du dollar contre euro aurait un impact en résultat d'environ plus ou moins 11 M€.

Les dettes financières en devises ne génèrent aucune sensibilité dans le compte de résultat car elles sont, soit libellées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les porte, soit utilisées pour la couverture d'investissements nets à l'étranger.

Aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005, Thales détient principalement des contrats de change à terme. Les montants nominaux d'achats et de ventes à terme convertis en euros au cours de clôture sont détaillés ci-dessous par devises. En ce qui concerne les options, les montants indiqués correspondent aux nominaux des opérations de change sous-jacentes, et sont portés dans les colonnes « acheteur » ou « vendeur » en fonction du sens de l'opération au dénouement.

	2007		2006		2005	
	Acheteur / Prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / Prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / Prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme						
USD	377,8	818,9	285,2	700,5	300,8	851,2
GBP	250,1	284,0	195,1	240,7	291,5	224,8
CHF	33,9	46,1	121,4	105,6	54,9	45,2
Autres	308,9	250,2	160,7	204,2	127,7	142,5
	970,7	1 399,2	762,4	1 251,0	774,9	1 263,7
Swaps de change						
En couverture de titres						
USD	--	--	--	102,5	--	114,4
GBP	--	44,8	--	48,9	--	47,9
CHF	--	--	--	--	--	12,9
SGD	--	97,4	--	102,0	--	--
Autres	--	0,5	--	0,6	--	0,7
	--	142,7	--	254,0	--	175,9
En couverture d'engagements commerciaux						
USD	431,4	1 033,3	780,6	1 063,1	502,7	731,4
GBP	706,0	334,1	575,7	106,6	492,6	98,4
CHF	67,1	19,4	34,9	29,7	20,6	26,2
Autres	595,1	402,7	279,9	180,2	178,5	149,1
	1 799,6	1 789,5	1 671,1	1 379,6	1 194,4	1 005,1
Total	**2 770,3**	**3 331,4**	**2 433,5**	**2 884,6**	**1 969,3**	**2 444,7**
Options de change						
PUT	**74,6**	**547,2**	**8,0**	**39,7**	**59,1**	**323,3**
USD	4,5	535,8	--	38,0	9,1	279,7
GBP	30,6	5,5	8,0	--	15,8	--
CAD	30,3	5,9	--	--	--	--
PLN	9,2	--	--	--	--	--
AUD	--	--	--	--	32,4	1,8
COP	--	--	--	1,7	--	--
HKD	--	--	--	--	1,8	--
TWD	--	--	--	--	--	41,8
CALL	**295,6**	**657,9**	**4,7**	**28,5**	**4,9**	**177,9**
GBP	--	70,0	--	20,3	--	--
AUD	17,9	8,0	4,7	3,5	--	1,4
CAD	--	7,8	--	--	--	--
COP			--	--	--	0,8
HKD	6,2	--	--	--	3,5	--
JPY	--	1,4	--	--	--	--
NOK			--	--	--	2,6
PLN	--	9,2	--	--	--	--
RUB	2,0	--	--	--	--	--
SEK	--	26,7	--	--	--	--
USD	269,5	534,8	--	4,7	1,4	173,1
Total	**370,2**	**1 205,1**	**12,7**	**68,2**	**64,0**	**501,2**

Les valeurs de marché correspondantes s'analysent comme suit :

	2007		2006		2005	
	Acheteur / Prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / Prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / Prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme	**(11,9)**	**44,7**	**(9,6)**	**26,5**	**4,9**	**(15,6)**
Swaps de change :						
- en couverture de titres	--	2,7	--	(2,0)	--	(1,6)
- en couverture d'engagements commerciaux	(17,9)	28,6	6,1	3,1	(3,4)	(3,2)
Options de change :						
- PUT	27,0	--	--	1,3	--	(13,0)
- CALL	4,2	(1,1)	--	(0,1)	--	--

L'échéancier se présente ainsi :

	2007						2006						2005					
	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans	
	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.
Contrats à terme	**725,0**	**1 115,5**	**244,6**	**282,7**	**1,1**	**1,0**	**568,8**	**925,8**	**191,5**	**322,9**	**2,1**	**2,3**	**571,1**	**908,8**	**199,1**	**350,5**	**4,7**	**4,4**
Swaps de change :																		
- en couverture de titres	--	142,7	--	--	--	--	--	254,0	--	--	--	--	--	175,9	--	--	--	--
- en couv. d'engagements commerciaux	1 759,0	1 508,3	40,6	279,5	--	1,7	1 627,7	1 343,0	43,4	35,0	--	1,6	1 191,0	991,1	3,4	14,0	--	--
Options de change :																		
- PUT	74,6	547,2	--	--	--	--	8,0	39,7	--	--	--	--	59,1	323,3	--	--	--	--
- CALL	295,6	657,9	--	--	--	--	4,7	28,5	--	--	--	--	4,9	177,9	--	--	--	--

b. Gestion du risque de taux

Aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005, Thales détient essentiellement des contrats d'échange de taux destinés à diminuer la sensibilité de la position de taux du Groupe. Ces instruments couvrent ainsi la position de trésorerie (dette) excédentaire et les flux nets générés par certains contrats significatifs, signés ou en négociation ; ces derniers faisant également l'objet de couvertures de change mentionnées ci-avant.

Les en-cours nominaux par nature d'instruments de taux se détaillent comme suit et correspondent à la branche fixe des swaps :

	2007		2006		2005	
	Acheteur / Prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / Prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / Prêteur	Vendeur / emprunteur
Swaps de taux	510,0	117,1	520,0	135,0	940,7	164,7
Currency swap	54,8	--	--	--	17,5	--

Les valeurs de marchés correspondantes s'analysent comme suit :

	2007			2006			2005		
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Positions retournées	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Positions retournées	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Positions retournées
Swaps de Taux	(1,9)	0,1	0,2	2,3	0,4	0,3	19,8	(3,6)	0,5
Currency swap	(0,4)	--	--	--	--	--	(1,5)	--	--

La durée des contrats s'échelonne comme suit :

	2007						2006						2005					
	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans	
	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.
Swaps de Taux	210,0	110,0	300,0	--	--	7,1	10,0	17,0	510,0	110,0	--	8,0	420,7	27,7	220,0	128,0	300,0	9,0
Currency swap	54,8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	17,5	--	--	--

Une hausse de 1 % des taux d'intérêts, appliquée aux actifs et passifs financiers après prise en compte des instruments de couverture au 31 décembre 2007, diminuerait la charge financière de 2,5 M€ en 2007 (11,0 M€ en 2006).

c. Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en terme de notation et dans la limite des autorisations par contrepartie fixées par la Direction Générale pour chaque contrepartie. Les contrats d'échanges de taux retournés se présentent comme suit :

	2007	2006	2005
Montant nominal total (a)	110,0	120,0	120,0
Dont retourné avec la même contrepartie	110,0	120,0	120,0

(a) Il s'agit des encours nominaux correspondant à la branche fixe des swaps.

d. Gestion du risque de crédit

La direction financière du Groupe consolide les informations relatives à l'exposition du Groupe au risque de crédit, notamment par le recensement et l'analyse de l'antériorité des créances clients dues mais non dépréciées.

Au 31 décembre 2007, l'antériorité de ces créances s'échelonne comme suit :

	Total	Créances échues depuis :		
		Moins de 3 mois	3 à 6 mois	Au-delà de 6 mois
Créances échues non provisionnées	418,0	253,4	61,5	103,1

Le Groupe considère qu'à ce jour, ces retards ne présentent pas de risque particulier.

F. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES (OUTRE THALES, SOCIÉTÉ MÈRE)

	% contrôle 31/12/07	% contrôle 31/12/06	%contrôle 31/12/05	% Intérêt 31/12/07	% intérêt 31/12/06	% intérêt 31/12/05
1. INTÉGRATION GLOBALE						
African Defence Systems (Afrique du Sud)	80 %	80 %	80 %	80 %	60 %	60 %
Australian Defence Industries (Australie)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	50 %
Avimo (Royaume-Uni, Singapour, États-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TDA Armements SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Air Systems S.A. (France)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Angénieux S.A. (France)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales ATM (Europe, États-Unis, Australie)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Avionics (France, États-Unis, Singapour, Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Avionics Electrical Systems S.A. (France)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Canada Inc (Canada)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Communication (Europe, États-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Computers (France)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Defence Deutschland (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %	99 %	99 %
Thales UK Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Electron Devices (France, Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Engineering and Consulting S.A. (France)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales e-Security (Royaume-Uni, États-Unis, Chine)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales e-Transactions (Europe, États-Unis, Mexique)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Information Systems (Europe, Russie, Singapour)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales International (France)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales International in Saudi Arabia (Arabie Saoudite)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Italy (Italie)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales MESL Ltd (Royaume-Uni)	--	100 %	100 %	--	100 %	100 %
Thales Missile Electronics Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Naval (France)	--	100 %	100 %	--	100 %	100 %
Thales Naval (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Nederland B.V. (Pays-Bas)	99 %	99 %	99 %	99 %	99 %	99 %
Thales Optronics (France, Royaume-Uni, Pays-Bas)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Rail Signalling Solutions (Europe, Canada)	100 %	--	--	100 %	--	--
Thales Security Systems SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Services SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Suisse S.A. (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Systèmes Aéroportés S.A. (France)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Transport & Security Ltd ex Thales Telecom. Sces (R-U)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Telematics (France, Royaume-Uni)	--	100 %	100 %	--	100 %	100 %
Thales Training & Simulation (R-U, États-Unis, Australie)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Underwater Systems (France, R-U, Pays-Bas, Australie)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Thomson Components Tubes (États-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
2. INTÉGRATION PROPORTIONNELLE						
Aircommand Systems International SAS (ACSI) (France)	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Amper Programas S.A. (Espagne)	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %
Armaris (France)	--	50 %	50 %	--	50 %	50 %
Citylink Ltd (Royaume-Uni)	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %
Diehl Avionik Systeme GmbH (Allemagne)	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %
Faceo (France, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Belgique)	--	50 %	50 %	--	50 %	50 %
Samsung Thales Company (Corée)	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Stesa (Arabie Saoudite)	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %
Navigation Solutions (États-Unis)	22 %	22 %	35 %	22 %	22 %	35 %
Thales Alenia Space (France, Italie, Belgique, Espagne)	67 %	--	--	67 %	--	--
Telespazio (Italie)	33 %	--	--	33 %	--	--
Thales Raytheon Systems (France, Irlande, États-Unis)	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
United Monolithic Semiconductors (France, Allemagne)	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
3. MISE EN ÉQUIVALENCE						
Aviation Communications & Surveillance Systems (États-Unis)	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %
Camelot (Royaume-Uni)	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
DCNS (France)	25 %	--	--	25 %	--	--
DpiX (États-Unis)	20 %	20 %	--	20 %	20 %	--
Elettronica S.p.A. (Italie)	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %
Indra Espacio (Espagne)	33 %	--	--	33 %	--	--

G. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société THALES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 22 « Risques juridiques et environnement » de l'annexe qui décrit le risque relatif à la demande d'arbitrage déposé par un client du Groupe et sur la note 4 « Informations sectorielles » qui présente les nouveaux secteurs d'activité du Groupe résultant du recentrage opéré sur ses compétences clés.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1.w « Principales sources d'estimation », la Direction Générale de Thales est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent certains montants figurant dans ses comptes consolidés et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations dans les circonstances prévues dans la note 1.w de l'annexe.

Nous avons estimé que, parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent l'enregistrement des résultats sur les contrats de construction, les tests de perte de valeur relatifs aux écarts d'acquisition et aux frais de recherche et développement, la valorisation des impôts différés actifs, les provisions pour retraites et prestations assimilées, l'évaluation de l'exposition éventuelle aux risques et litiges et l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe :

Contrats de construction

Thales constate les résultats sur les contrats de construction selon les modalités décrites dans la note 1.i « Revenus » de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction Générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction Générale.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2007 s'établit à 2 870 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites en note 1.b « Regroupement d'entreprises » de l'annexe. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests fondés sur l'actualisation des prévisions de flux futurs de trésorerie des activités et divisions concernées, et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces activités ou divisions sous le contrôle du Groupe.

Frais de développement

Comme indiqué dans la note 1.j « Frais de recherche et développement », Thales comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement des projets répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne (montant net au 31 décembre 2007 de 386,1 millions d'euros). Nous avons examiné, pour les principaux projets concernés, les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation ainsi que les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable.

Impôts différés actifs

Comme indiqué dans les notes 1.l et 1.w de l'annexe, la recouvrabilité des impôts différés actifs, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2007 s'établit à 461,0 millions d'euros, a été appréciée par Thales sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés, sous le contrôle du Groupe. Nous avons revu les tests de recouvrabilité de ces actifs réalisés par Thales.

Retraites et prestations assimilées

Les postes du bilan, à l'actif et au passif des comptes consolidés, et les engagements hors bilan relatifs aux engagements de retraite et prestations assimilées du Groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Les modalités de détermination sont décrites dans les notes 1.n et 20 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues dans les modèles de valorisation de ces éléments, au regard notamment de l'expérience de Thales, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Risques et litiges

S'agissant des risques et litiges, nous nous sommes assurés que les procédures en vigueur dans votre Groupe permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.

Nous nous sommes également assurés que les risques et litiges significatifs identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux comptes et notamment la note 22 « Risques juridiques et environnement » et la note 25 « Engagements hors-bilan ».

Allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprise

Comme indiqué dans les notes 1.b et 2 de l'annexe, dans le cadre de l'enregistrement des regroupements d'entreprise réalisés par le Groupe, Thales est amené à évaluer la juste valeur des différents actifs et passifs identifiables acquis, notamment les actifs incorporels. Ces évaluations, principalement confiées à des experts indépendants, se fondent notamment sur des hypothèses (prévisions) et des paramètres caractérisant les activités acquises.

Nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie utilisée, les hypothèses retenues dans les modèles de valorisation des actifs et passifs indentifiables concernés ainsi que le caractère raisonnable des paramètres utilisés.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces différentes estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à La Défense, le 26 Mars 2008,

Les commissaires aux comptes,

ERNST & YOUNG AUDIT		MAZARS & GUÉRARD
Christian Chiarasini	Nour-Eddine Zanouda	Jean-Louis Simon

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

A. Les activités en chiffres 88
B. Domaine Aéronautique / Espace 90
C. Domaine Défense 102
D. Domaine Sécurité 120

2. PRÉSENCE INTERNATIONALE

A. La présence internationale en chiffres 127
B. Le financement des activités internationales 128
C. Données sur les principales filiales opérationnelles et principaux sites industriels 129

3. RECHERCHE ET INNOVATION

A. La recherche et développement, clé de la compétitivité et de la croissance 131
B. Les cinq domaines technologiques clés de Thales 132
C. Les laboratoires de recherche Thales Research & Technology, en forte interaction avec le monde scientifique 132
D. Thales au cœur des nouveaux écosystèmes de l'innovation 133
E. Une politique dynamique de gestion de la propriété intellectuelle 134

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

A. LES ACTIVITÉS EN CHIFFRES

en millions d'euros		Aéronautique / Espace	Défense	Sécurité	Autres	Total
2007	Carnet de commandes au 31 décembre	7 228	10 333	5 098	16	22 675
	Prises de commandes	4 026	5 402	3 372	56	12 856
	Revenus hors Groupe	3 597	5 222	3 415	62	12 296
	Résultat opérationnel courant avant PPA	255	458	237	(15)	936
	Résultat opérationnel courant après restructurations (« EBIT »)	240	424	224	(30)	858
	Effectifs consolidés	*17 916*	*21 685*	*19 323*	*2 271*	*61 195*
2006	Carnet de commandes au 31 décembre	5 064	12 512	3 078	22	20 676
	Prises de commandes	2 389	5 573	2 684	172	10 818
	Revenus hors Groupe	2 492	5 320	2 278	174	10 264
	Résultat opérationnel courant	203	424	168	(41)	754
	Résultat opérationnel courant après restructurations (« EBIT »)	161	370	129	(98)	562
	Effectifs consolidés	*12 783*	*21 947*	*15 273*	*2 157*	*52160*

Carnet et prises de commandes : Auprès des clients Défense, une commande est généralement enregistrée en carnet lorsque la société a reçu un acompte du client sur ce contrat. Pour les contrats dont le financement relève d'autorisations budgétaires votées par les instances parlementaires, n'entre dans le carnet de commandes que la part votée au budget de l'État, généralement limitée à la tranche annuelle suivante (cas des pays européens et de l'Amérique du Nord principalement). Toutefois, la pratique des commandes pluriannuelles tend à se développer, même si elle reste à ce jour encore limitée.

Les effectifs consolidés incluent les effectifs totaux des sociétés intégrées globalement et le prorata des effectifs des sociétés intégrées proportionnellement. Ils n'incluent pas les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non intégrées.

Les effectifs gérés par le Groupe au 31 décembre 2007 ressortent à 67 028 personnes, contre 56 847 fin 2006. Ce chiffre, supérieur à celui des effectifs consolidés, inclut la totalité des effectifs des sociétés communes ainsi que ceux des sociétés contrôlées non prises en compte dans la consolidation parce qu'elles n'atteignent pas les seuils de signification retenus. Par domaine, les effectifs gérés se répartissent comme suit en fin d'années 2005 à 2007 :

Effectifs gérés au 31 décembre	Aéronautique / Espace	Défense	Sécurité	Autres	Total
2007	20 588	23 112	20 425	2 903	67 028
2006	13 588	23 720	17 229	2 310	56 847
2005	13 222	25 158	17 296	2 134	57 810

PRINCIPAUX PROGRAMMES DANS LE CARNET DE COMMANDES AU 31 DÉCEMBRE 2007

Les programmes mentionnés dans le tableau suivant sont les contrats dont le montant en carnet est supérieur à 150 M€ au 31 décembre 2007.

Programmes	Pays de destination	Montant en carnet au 31/12/2007
FSAF Phase 3 *(Systèmes de missile)*	France / Italie	887 M€
Watchkeeper *(Système de surveillance à base de drones)*	Royaume-Uni	642 M€
FREMM *(Frégates multi-missions)*	France / Italie	620 M€
Rafale *(Avionique et systèmes de combat)*	France	566 M€
Métro de Londres *(Signalisation)*	Royaume-Uni	452 M€
Programmes multimédia de bord	Divers	449 M€
Yahsat system *(Communications par satellite duales)*	Émirats Arabes Unis	430 M€
Syracuse III *(Communications militaires par satellite)*	France	341 M€
Hélicoptères NH90 *(Avionique & simulation)*	France / Allemagne	227 M€
Métro *(Signalisation et systèmes)*	Dubaï	201 M€
Logistique sonars	Royaume-Uni	195 M€
Systèmes d'armes	Moyen-Orient	195 M€
Hélicoptères Tigre *(Avionique & simulation)*	France / Allemagne	185 M€
Corvettes & patrouilleurs offshore *(Systèmes électroniques)*	Navantia	185 M€
Galileo *(Système de navigation par satellite)*	Europe	182 M€
Meltem *(Patrouille maritime)*	Turquie	168 M€
A400M *(Avionique)*	Europe	161 M€

B. DOMAINE AÉRONAUTIQUE / ESPACE

CHIFFRES CLÉS DU DOMAINE AÉRONAUTIQUE / ESPACE

en millions d'euros	**2007**	**2006**
Carnet de commandes au 31 décembre	7 228	5 064
Prises de commandes	4 026	2 389
Revenus hors Groupe	3 597	2 492
Résultat opérationnel courant	255 (a)	203
Résultat opérationnel courant après restructurations (« EBIT »)	240 (a)	161
Effectif consolidé au 31 décembre	*17 916*	*12 783*
Effectif géré au 31 décembre	*20 588*	*13 588*

(a) Avant PPA « Purchase Price Allocation ».

Le domaine Aéronautique / Espace couvre les activités de deux divisions, la division Aéronautique (équipements, systèmes et services pour aéronefs civils et militaires) et la division Espace, créée en avril 2007 après le rachat par Thales des participations détenues par Alcatel-Lucent dans les sociétés communes avec Finmeccanica, Thales Alenia Space (solutions satellitaires) détenue à 67 % par Thales et Telespazio (opérateur de satellites), détenue à 33 % par Thales. Ces deux sociétés, issues du regroupement en 2005 des activités spatiales d'Alcatel et de Finmeccanica, sont consolidées dans les états financiers du Groupe et dans les chiffres clés présentés ci-avant, au prorata de la participation de Thales *(les chiffres clés de la division Espace, d'avril à décembre 2007, sont présentés en page 47, dans les notes annexes aux comptes consolidés)*.

1. AÉRONAUTIQUE

Présentation générale

La division Aéronautique exerce ses activités dans quatre grands domaines :

- **équipements, produits et fonctions destinés aux aéronefs civils et militaires ;**
- **systèmes et équipements embarqués de mission de combat ;**
- **systèmes de surveillance ;**
- **services, pour les besoins civils et militaires.**

Vision stratégique

Sur ses marchés caractérisés par des cycles de très longue durée, l'objectif stratégique de Thales est de développer de façon durable et profitable des positions de leadership mondial comme fournisseur de premier rang auprès des constructeurs, des compagnies aériennes et des forces armées, sur les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance.

Les principaux leviers de réalisation de cette vision stratégique sont :

- **une approche duale** à tous les niveaux de l'entreprise, depuis les fonctions et produits communs destinés aux avions civils et militaires jusqu'aux technologies et expertises de ses équipes. Par exemple, l'expérience de la conduite du développement des grands systèmes logiciels complexes acquise initialement dans des programmes militaires, se décline naturellement dans le domaine civil sur les systèmes de navigation ou de multimédia de bord destinés aux passagers ;
- **une maîtrise complète** des expertises, des processus et des moyens nécessaires au développement de solutions produits / systèmes, à leur production et à leur soutien dans la longue durée, appuyés par une base de fournisseurs (supply chain) qui contribuent à la compétitivité et à la qualité des prestations ;
- **l'innovation au service des clients** dans tous les domaines, techniques, services, processus. La division consacre 23 % de son chiffre d'affaires à l'innovation sous forme d'études de nouveaux produits, d'investissements industriels et se place parmi les principaux détenteurs mondiaux de brevets du domaine aéronautique ;
- **une forte présence mondiale,** notamment en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Asie, en Russie et en Allemagne (par le biais de Diehl Aerospace, la société commune avec Diehl). Ainsi, Thales est un acteur global, mais également un partenaire local pour ses clients, grâce notamment à l'implantation de plates-formes (ou *« hubs »*) et de centres d'excellence lui permettant d'être au plus près de ses clients partout dans le monde.

L'aéronautique de demain

Largement impliquée dans les travaux d'associations professionnelles européennes et internationales, la division Aéronautique apporte son expertise pour définir les solutions et les standards de demain du transport aérien : vers des avions moins polluants, plus silencieux et plus économes, et qui garantissent plus de sécurité et de confort, dans un contexte de forte croissance du trafic. La division est notamment très engagée dans l'initiative CleanSky (*« Joint Technical Initiative »*) entérinée par l'Union européenne en 2007, le plus grand projet d'études avancées au niveau européen depuis la création des programmes communs de recherche et développement. Thales, au sens large, joue, dans les programmes européens, un rôle essentiel étant donné sa présence sur toute la chaîne du trafic aérien : à la fois à bord, dans les fonctions essentielles de pilotage et de navigation de l'avion, et au sol, dans le contrôle et la gestion du trafic aérien.

La certification en 2007 du système d'atterrissage hyperfréquences de type MLS *(Microwave Landing System)* est un exemple de cette maîtrise de bout en bout de la chaîne du trafic aérien. Ce « système de systèmes » permet des approches et des atterrissages dans des conditions de très faible visibilité (Cat IIIB), grâce à des systèmes hyperfréquences de pointe, implantés au sol et à bord de l'avion. Le système MLS a été approuvé en 2007 par l'EASA (Agence européenne de la sécurité aérienne), et les deux pistes de l'aéroport londonien d'Heathrow sont désormais équipées de stations sol Thales de ce type. British Airways est la première compagnie aérienne à déployer la technologie sur une soixantaine de ses avions, diminuant ainsi les temps d'attente pour ses passagers et permettant une réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Dans le domaine militaire, Thales, déjà largement impliqué dans le développement des systèmes de combat et de surveillance, participe activement aux recherches sur le combat du futur, « info-centré » qui mobiliseront les domaines d'excellence de Thales : détection, traitement, communication et commandement, conduite des frappes et autoprotection autour d'architectures nouvelles combinant divers types de plates-formes pilotées ou non.

Revue des activités

1.1. Équipements : produits et fonctions pour les aéronefs civils et militaires

Ces activités concernent l'ensemble des équipements et solutions de bord, dans le segment de l'électronique de vol (cockpit), des systèmes électroniques de cabine (multimédia de bord, connectivité) ainsi que de la puissance électrique, sur appareils civils ou militaires.

Thales s'impose comme l'un des grands fournisseurs mondiaux de premier rang auprès des constructeurs tels que Airbus ou Boeing, ainsi que des opérateurs, compagnies aériennes ou forces armées. Thales leur offre des solutions de produits, de plus en plus intégrées en sous-systèmes et fonctions, qui leur permettent de réaliser leurs objectifs en termes de compétitivité, de respect de l'environnement et de performance. Thales est numéro un européen du domaine et troisième mondial derrière les sociétés américaines Honeywell et Rockwell Collins et compte parmi ses clients la quasi-totalité des constructeurs d'avions civils, notamment Airbus, Boeing, Bombardier Aéronautique, Embraer et Sukhoi.

En outre, Thales fournit l'avionique des avions de combat Mirage et Rafale de Dassault Aviation. Le Groupe est également présent sur les avions de combat russes Sukhoi et MiG, à l'exportation, ainsi que sur le marché de l'avionique pour hélicoptères civils et militaires.

En aéronautique civile, le marché offre des perspectives de croissance soutenue dans la durée, avec toutefois des effets de cycle récurrents. Après la crise majeure déclenchée en 2001, le trafic aérien connaît depuis 2005 une croissance soutenue de 5 % par an, confirmée en 2007, et qui se traduit en une nouvelle année record en termes de commandes pour les constructeurs (2 700 appareils en commande pour Airbus et Boeing).

Sur ce marché global, Thales est partenaire et fournisseur de premier rang (*« Tier 1 supplier »*) auprès des deux acteurs mondiaux, Airbus et Boeing. Avec la réduction du nombre de leurs partenaires de premier rang, le périmètre de prise de responsabilité de fournisseurs comme Thales s'est élargi de manière conséquente. Ainsi, sur le programme Airbus A350 XWB (Extra Wide Body) et dans le cadre de l'approche *« New Systems Policy »* d'Airbus, Thales a démontré qu'il était capable de maîtriser cette montée dans la chaîne de valeur en investissant dans des moyens d'intégration plus complets comme la plate-forme de prototypage et de simulation de cockpits « iDeck ». Thales a ainsi été retenu pour la fourniture des solutions avioniques relatives au système de visualisation cockpit interactif, à la plate-forme informatique et au système de navigation avec centrale inertielle sur le futur A350 XWB dont la mise en service est prévue en 2013. Cet important succès s'inscrit dans la continuité des relations étroites et durables entre Thales et Airbus, particulièrement visibles en 2007 lors de l'entrée en service du premier A380 de Singapore Airlines. Sur ce nouveau gros-porteur, Thales fournit de nombreuses solutions technologiques dont l'avionique, les systèmes de navigation et de contrôle de vol en association avec Diehl Aerospace, l'interface pilote ainsi que le système de génération électrique en association avec Goodrich, ou encore les systèmes de cabine (IFE).

Au-delà du renforcement de son positionnement de *« Tier 1 »* auprès d'Airbus et de Boeing, le Groupe a fortement consolidé ses relations avec d'autres avionneurs en 2007. Ainsi, Thales a été choisi par le constructeur européen d'avions régionaux à turbopropulseurs ATR pour la fourniture de la suite avionique qui équipera les nouveaux ATR 42-600 et ATR 72-600. Thales profite également du renouveau de l'aéronautique russe en jouant un rôle-clé sur le Sukhoi Superjet 100. Sur cet avion de transport régional, le premier avion civil à être conçu en Russie depuis plus de vingt ans, le Groupe fournit une grande partie de l'avionique ainsi que les systèmes de maintenance intégrés, l'instrumentation de secours, les systèmes de guidage, de gestion et d'enregistrement, les systèmes de communication et de navigation, et les systèmes de visualisation et de commande du poste de pilotage. Ce programme a franchi une étape-clé en septembre 2007 avec la présentation de l'avion à Komsomolsk-sur-Amour, en Russie orientale.

Dans le segment, en très fort développement, des systèmes de cabine pour les avions de transport civil, Thales se distingue désormais parmi les acteurs de tout premier plan :

- ***les systèmes multimédia de cabine*** (IFE) TopSeries de Thales apportent l'innovation au siège du passager, en offrant des solutions intégrées pour les loisirs, les communications et la connexion des appareils électroniques personnels. Leurs performances justifient leur succès auprès des compagnies aériennes du monde entier. Thales a signé de nombreux contrats en 2007 : Korean Air a choisi les systèmes TopSeries pour équiper 10 B787, 23 B777 et 19 A330, Air China pour ses B787 et d'autres accords ont été finalisés avec Ethiopian Airlines, Afriqiyah Airways, Saudi Arabian Airlines et LOT Polish Airlines. Le succès le plus symbolique est le contrat signé avec Japan Airlines, qui a choisi la solution Thales contre celle de son concurrent japonais.
  Ainsi, entre 2004 et 2007, Thales a multiplié ses prises de commandes IFE par 20 et a aujourd'hui une part de marché globale de 45 % et de près de 80 % sur le programme 787 de Boeing. Parallèlement, Thales poursuit le développement de l'activité de services associés, avec des solutions de gestion des contenus (films, musique, etc.) permettant aux compagnies aériennes de choisir et de charger ces contenus depuis les studios de production jusqu'aux avions en toute sécurité ;
- ***la connectivité*** est une nouvelle offre développée par le Groupe. Grâce à Thales, un avion peut maintenant être relié en permanence au sol à travers une liaison satellite pour des liaisons internet et de téléphonie – SMS, téléphone – ou pour des liaisons de services et de transmission de données pour l'équipage technique. Les technologies « TopFlight Satcom » sont en phase de tests opérationnels avec la compagnie Air France, et des compagnies *« low-cost »,* comme Ryanair et Air Asia X en Malaysie, ont d'ores et déjà acheté le système. En ce qui concerne AirAsia X, le contrat remporté fin 2007 par Thales, concerne l'équipement de sa flotte d'A330-300 non seulement avec le système de communication haut débit par satellite TopFlight Satcom mais également avec le système multimédia de bord TopSeries et un certain nombre de composants avioniques : systèmes de gestion de vol de nouvelle génération, le système anti-collision T²CAS ainsi que des services de maintenance de type RBTH (*« Repair By The Hour »,* maintenance à l'heure de vol) dans le cadre d'un contrat d'une durée de 15 ans ;
- toujours dans le domaine de la cabine, ***l'éclairage*** est devenu aujourd'hui un enjeu important, en tant que facteur de confort pour les passagers et de différenciation entre compagnies aériennes. Leader sur ce marché, Diehl Aerospace (la société commune formée par Thales et Diehl) est fournisseur de premier rang pour l'éclairage de cabine des nouveaux avions gros porteurs. La co-entreprise allemande a amorcé le passage de l'éclairage traditionnel à base de tubes fluorescents à l'éclairage d'ambiance *« full-LED »* (Light Emitting Diodes) offrant des couleurs et des intensités réglables inédites dans les avions avec de réelles possibilités de personnalisation.

En outre, les capacités de Thales en matière de systèmes de génération et de conversion électrique offrent un potentiel important de synergie. À titre d'exemple, Thales fournit sur les Airbus A380 le système de génération électrique à fréquence variable avec Goodrich. Thales est également chargé du système de conversion électrique de puissance pour le programme 787 de Boeing, développant des batteries lithium-ion innovantes. C'est la première fois que cette technologie, en cours d'homologation, est utilisée à bord d'un avion commercial. Ces batteries lithium-ion permettent de réduire la masse de 50 % par rapport aux technologies standards, tout en assurant un niveau de performance comparable.

En **aéronautique militaire,** le marché est moins soumis à des cycles. Son développement est essentiellement tiré par la croissance régulière du contenu électronique des plates-formes aéronautiques et la mise à niveau ou « rétrofit » d'avions existants. En 2007, Thales a été retenu pour le marché des rétrofit de l'avionique des avions de transport C-130 de l'Armée de l'Air française et de ses avions d'entraînement Alphajet au sein de l'École de Pilotage franco-belge. En ce qui concerne le programme européen A400M d'Airbus, les développements se poursuivent conformément au planning du client ; Thales fournira notamment pour cet avion, le nouveau système de gestion de vol FMS *(Flight Management System),* les systèmes de visualisation écrans et tête haute ainsi que la suite avionique modulaire développée en partenariat avec Diehl Aerospace. Un autre moteur de croissance est le développement d'avions de mission à partir des plates-formes civiles d'Airbus ou de Boeing, telle que la version dérivée de l'Airbus A330-200 sélectionnée par le consortium AirTanker (dont Thales est membre) pour le programme britannique d'avions ravitailleurs FSTA *(Future Strategic Tanker Aircraft).*

Thales propose également le viseur / visuel de casque TopOwl, qui permet au pilote de disposer, de jour et de nuit, dans son champ visuel, de toutes les informations de pilotage, sans être obligé de regarder à l'intérieur du cockpit, ce qui est

primordial pour la sécurité en vol tactique. Thales poursuit les livraisons de viseurs de casques TopOwl aux États-Unis pour le programme d'hélicoptère de combat Cobra et, en 2007, Eurocopter España a commandé 48 viseurs de casque TopOwl destinés aux pilotes espagnols du Tigre HAD-E. Associé à la plate-forme optronique Arrowhead de Lockheed Martin dans le système de vision de nuit modernisé « Pathfinder », TopOwl a également participé en 2007 à des démonstrations auprès de différents organismes militaires américains.

Dans le domaine des hélicoptères, principal fournisseur d'avionique d'Eurocopter, le Groupe a été associé dès leur lancement aux programmes européens militaires NH90 et Tigre. Fin 2007, Thales a signé un accord qui verra la suite avionique Meghas continuer à équiper les programmes commercialisés d'Eurocopter ; avec plus de 5 000 hélicoptères équipés, Meghas est désormais la suite avionique pour hélicoptère la plus répandue au monde. La base client du Groupe dans ce domaine se diversifie pour répondre à de nouveaux besoins et Thales est aujourd'hui fournisseur d'AgustaWestland pour l'A109 LUH, et équipe le nouvel hélicoptère américain S-76D de Sikorsky avec la suite avionique intégrée TopDeck.

1.2. Systèmes de combat

Un avion de combat est un système complexe et Thales conçoit non seulement l'avionique de cockpit de ces avions mais également, en étroite intégration avec Dassault Aviation, les systèmes électroniques de combat leur permettant d'assurer leurs missions :

- les radars de pointe avant (radar de surveillance et de conduite de tir) ;
- les sous-ensembles de guerre électronique pour la détection des menaces et la protection de l'appareil ;
- les calculateurs du système de navigation et d'attaque ;

auxquels s'ajoutent les équipements optroniques (équipements avant, nacelles de reconnaissance, désignation laser, etc.) et les moyens radio, fournis par d'autres divisions du Groupe.

À titre d'exemple, la part des systèmes et équipements électroniques peut représenter jusqu'à 25 % de la valeur totale d'un avion de combat tel que le Rafale.

Le marché des avions de combat représente, en général, une part importante des budgets de défense. Conditionné par les politiques de souveraineté des États, ce marché, qui englobe la construction des avions de combat et la fabrication de leurs équipements, fonctionne donc largement sur des bases nationales.

Dans le segment des systèmes de combat pour avions d'armes, Thales est aujourd'hui le leader européen par la taille et le niveau technologique, et troisième mondial, derrière les Américains Raytheon et Northrop-Grumman. La place qu'occupe le Groupe résulte de son engagement dans les programmes Mirage et Rafale en France et leurs prolongements à l'exportation, en particulier, pour les Mirage. L'objectif de Thales est de maintenir et consolider ce positionnement de leader technologique et de continuer à développer à l'export, notamment grâce aux opportunités qui se présentent pour le Rafale (en collaboration avec Dassault Aviation et Safran), en étant capable d'apporter à ses clients nationaux les solutions de souveraineté dont ils auront besoin à terme. En outre, Thales vise à conforter son positionnement de partenaire privilégié des constructeurs aéronautiques pour le développement de nouveaux programmes.

Dans le segment techniquement adjacent des systèmes de guerre électronique (autoprotection et renseignement), Thales jouit également d'une position de leadership européen en appliquant ses compétences aux domaines aériens, navals et terrestres en fortes synergies. Dans ce domaine de très haute sensibilité, le leadership de Thales s'exerce en particulier sur les marchés français et britannique, à partir d'implantations nationales importantes ainsi qu'à l'exportation.

Réalisations Thales

Dans le domaine des radars, Thales a livré pour le Rafale, avec le RBE2, les premiers radars européens à balayage électronique opérationnels sur le marché, qui offrent des fonctionnalités nouvelles particulièrement importantes sur le plan opérationnel. Dans le cadre de la feuille de route du développement du Rafale, définie par la Délégation Générale pour l'Armement, Thales poursuit également le développement industriel du radar de future génération à balayage électronique à antenne active. Ce radar, dont les premiers essais en vol ont été très concluants, présente des performances opérationnelles exceptionnelles. Il est destiné à équiper les Rafale qui seront livrés à l'Armée de l'Air et à la Marine à l'horizon 2012.

Dans le domaine des systèmes de guerre électronique, Thales a mis au point les systèmes d'autoprotection qui équipent le Mirage et le Rafale (SPECTRA, Système de Protection et d'Évitement des conduites de tir du Rafale), en France pour l'armée de l'Air, ainsi qu'à l'exportation. Dans ce domaine également, des études avancées sont déjà engagées pour développer les générations du futur. Les systèmes de guerre électronique fournis par Thales (dont le système IMEWS, *Integrated Multi-mission Electronic Warfare System)* sont notamment au cœur des systèmes des Mirage 2009-9 déployés en 2007 par les Émirats Arabes Unis. Ces systèmes extrêmement sophistiqués et performants, qui s'appuient sur des systèmes de liaison air / sol et des

systèmes de liaisons entre avions, ont particulièrement satisfait le client. La technologie Thales est aussi à bord des quinze nouveaux appareils Mirage 2000-5 qui ont été livrés en 2007 à l'armée de l'air grecque. Dans le cadre de ce programme, Thales est également chargé de la modernisation du radar, du système de guerre électronique et de l'avionique de dix autres Mirage 2000. Également en 2007, les Émirats Arabes Unis ont donné leur accord final au standard de modernisation de 30 Mirage 2000-9 et ont reçu livraison de 32 nouveaux avions Mirage 2000-9.

Par ailleurs, Thales est le leader européen dans le développement de la **guerre électronique navale,** permettant, d'une part, de protéger les bâtiments en exploitant les signaux électromagnétiques émis par les aéronefs, les missiles et les autres navires, et, d'autre part, de fournir des données permettant d'élaborer une vision globale, partagée en réseau, de l'espace de bataille. De nombreux succès ont été enregistrés en France, notamment sur les programmes FREMM (Frégates européennes multi-missions) et Horizon, et au Royaume-Uni avec le franchissement de l'étape attestant d'un déroulement satisfaisant *(Satisfactory Progress)* pour le 4e système du programme RESM *(Radar Electronic Support Measures)* destiné aux frégates T45. Thales a également obtenu le contrat de modernisation des systèmes de soutien électromagnétique du programme SMART mis en œuvre par la Royal Navy *(SubMarine Advanced RESM Technology)*.

Les synergies transverses de la division Aéronautique avec les autres entités de Thales sont particulièrement visibles dans le domaine de la guerre électronique. Associée à la division Systèmes aériens, la division Aéronautique a remporté, en 2007, un contrat portant sur l'installation d'un système de protection électronique des batteries anti-aériennes de l'Arabie Saoudite. Ce programme, dénommé Al Madhallah, prévoit la mise en œuvre d'un centre national de guerre électronique à Riyad, auquel s'ajouteront six centres régionaux délocalisés. Le rôle de Thales sera double : d'une part, assurer la formation à la guerre électronique du personnel en charge des batteries de missiles et, d'autre part, donner à l'Arabie Saoudite les moyens de guerre électronique lui permettant de protéger ses batteries de défense aérienne de types Crotale, Shahine, Patriot ou Hawk, en brouillant notamment les missiles ou les avions qui viendraient les attaquer.

1.3. Systèmes de surveillance (ISTAR)

Les systèmes de surveillance ISTAR *(Intelligence, Surveillance, Target Acquisition et Reconnaissance)* couvrent un large spectre de besoins opérationnels pris en charge par les forces armées et constituent des maillons essentiels de la chaîne de commandement militaire, dans la célèbre boucle : observer, détecter, décider, agir. Ils concernent également certaines autorités responsables de la sécurité civile (police, douanes, garde-côtes, etc.). La diversité des types de plates-formes – avion, hélicoptère, drone – et leurs performances en termes d'autonomie, de précision ou de capacité d'emport permettent d'apporter une solution optimale à de nombreux besoins opérationnels. Les missions sont essentiellement focalisées sur la surveillance maritime, la surveillance terrestre (champs de bataille, frontières, etc.) ou encore la surveillance de l'espace aérien.

Le positionnement du Groupe est celui d'un « systémier » et d'un maître d'œuvre, concevant le système de mission qui permettra de préparer, de gérer et d'exploiter une mission. Thales intervient également en tant qu'équipementier dans une approche de sous-systèmes et son offre s'étend même jusqu'à la fourniture de services de surveillance.

La diversité des besoins et des concepts opérationnels conduit à une diversité équivalente d'architectures de solutions possibles. Par exemple, un même besoin peut être satisfait avec un avion emportant des matériels et un équipage ou, à l'inverse, par des drones connectés à un centre de contrôle au sol.

Les principales innovations portent sur les nouvelles technologies de détection, de communication et d'exploitation et sur le développement de systèmes intégrés. La demande s'oriente alors vers des approches centrées sur une architecture système complète et intégrée, cœur d'expertise de Thales, peu dépendante du choix des plates-formes et adaptée aux nouvelles exigences de flexibilité et de réactivité des systèmes de forces.

Ce secteur est appelé à connaître une croissance significative, en comparaison par exemple des armements classiques, aussi bien pour les besoins du commandement des forces sur les théâtres d'opérations que pour la surveillance maritime ou d'autres besoins de l'ordre de la sécurité civile.

Le secteur est également un symbole fort de la nouvelle approche capacitaire des clients, qui cherchent une réponse optimisée à leurs besoins. Cette demande a conduit Thales à développer des outils de simulation et de test des architectures de solutions, qui sont utilisées avec l'utilisateur final pour définir les spécifications en amont. Cette rupture méthodologique, dont le « Battlespace Transformation Centre » du Groupe est le meilleur exemple, a permis de remporter des contrats tels que le programme Watchkeeper en Grande-Bretagne.

Réalisations Thales

Thales jouit de positions traditionnelles de premier plan dans les systèmes aéroportés de renseignement électronique, de surveillance et de patrouille maritime, en France et au Royaume-Uni ainsi qu'à l'exportation. Son offre est construite autour

de capacités en matière de senseurs FLIR *(Forward Looking InfraRed* ou caméras infrarouges, en collaboration avec la division Systèmes Terre & Interarmées), de radars aéroportés, de systèmes de communication, de « satcom » et les compétences d'intégration systèmes. Le Groupe a désormais un statut de leader dans le domaine des systèmes de type ISTAR, illustré notamment par son rôle de maître d'œuvre du programme britannique Watchkeeper, signé en 2005.

Ce programme complexe, le plus grand contrat européen de surveillance du champ de bataille à base de drones et qui met en relation toutes les composantes de l'armée britannique, se déroule à un rythme soutenu avec des étapes importantes franchies en 2007 : l'étude de validation *(« System Critical Design Review »)* a été concluante et la plate-forme aérienne a été complètement remodelée avant les premiers essais en vol. En parallèle, en 2007, pour répondre à une demande de besoin opérationnel urgent émise par l'armée britannique, Thales a proposé le drone WK450, pièce maîtresse du dispositif Watchkeeper, en combinaison avec un système de traitement hébergé dans une station mobile. Déployée sur les deux théâtres d'opérations où l'armée britannique est actuellement présente, cette capacité d'observation nuit et jour contribue à l'efficacité des opérations et à la sécurité des personnels. La particularité de ce contrat réside à la fois dans la rapidité de sa mise en œuvre (à peine six mois entre la décision du client et la mise en œuvre opérationnelle sur le terrain) et son exploitation innovante. Ainsi, Thales opère ce système et est rémunéré à l'heure de vol opérationnel.

2007 a également été l'année des premiers essais en vol du programme de patrouille maritime Meltem, destiné à la Turquie. Selon les termes de ce contrat, Thales équipe neuf CN-235 et dix nouveaux ATR 72-500 avec des systèmes de mission complets. Trois des CN-235 seront convertis en avions de patrouille maritime pour les garde-côtes. Le reste de la flotte sera exploité par la Marine nationale turque pour mener à bien diverses opérations de patrouille maritime. La solution de Thales est fondée sur le système AMASCOS *(Airborne MAritime Situation and COntrol System),* qui s'articule autour d'un sous-système de commandement tactique, avec une gamme complète de senseurs et de systèmes de communication eux aussi développés par Thales.

Enfin, en France, la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) a choisi Thales pour conduire une étude de système de drone à décollage et atterrissage vertical, répondant aux besoins tactiques des États Majors de l'Armée de Terre et de la Marine. En parallèle, Thales continue également à se positionner comme acteur majeur sur le projet de drone MALE (Medium Altitude Long Endurance) en coopération avec Dassault Aviation et compte capitaliser sur les capacités développées au Royaume-Uni pour le projet Watchkeeper afin de proposer avec son partenaire une offre intégrée plate-forme / fonctions.

1.4. Services civils et militaires

L'importance des enjeux liés au support et à la maintenance des appareils, aussi bien civils que militaires, se confirme et offre des perspectives attrayantes pour Thales. Reconnaissant à cette activité son importance de premier plan, Thales s'est organisé depuis de nombreuses années pour la développer, mettant en place des infrastructures et des ressources en fonction des besoins spécifiques de ses clients.

Cette approche a porté ses fruits puisque cette offre a notamment été récompensée en 2007 par le *« Supplier Rating Award »* d'Airbus, Thales s'inscrivant aujourd'hui comme l'un des dix meilleurs fournisseurs de l'avionneur en matière de services.

Dans le domaine civil, la progression de la flotte d'avions de ligne en service offre une perspective de croissance régulière. En outre, la pression des exigences de compétitivité pousse les compagnies aériennes à confier davantage de responsabilités aux fournisseurs. Thales, qui dispose déjà d'un puissant réseau mondial de soutien au profit des compagnies aériennes, continue à développer son offre de services afin d'aller au-delà du simple contrat de maintenance de ses équipements ou systèmes, grâce à des moyens propres et à des partenariats avec d'autres fournisseurs (afin d'apporter au client une simplification de l'interface). Cette approche a été particulièrement développée autour de l'entrée en service de l'A380. La clé de ce marché est d'être plus proche des opérations des compagnies aériennes afin d'être le plus rapide et le plus réactif possible pour qu'un appareil soit mobilisé pendant un minimum de temps. Dans cette optique, Thales a développé des implantations géographiques pour être au plus près des opérations des compagnies aériennes. D'un point de vue contractuel, Thales a conçu des approches innovantes en phase avec les besoins des utilisateurs. Ceci se traduit par les offres basées sur le nombre d'heures de vol « ABTH » et « RBTH » *(« Avionics »* ou *« Repair By The Hour »).* En parallèle, un autre important axe de croissance est le développement de services de *« brokering »,* où Thales propose à ses clients des produits d'occasion remis au standard, parfois combinés à des produits neufs. Les compagnies aériennes se sont montrées très réceptives à cette approche.

Dans le domaine militaire, Thales est titulaire d'importants contrats de maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements des avions de combat et des autres appareils des forces françaises et signe un nombre croissant de contrats dans d'autres pays. Les objectifs ambitieux de réduction des coûts de maintenance et d'amélioration de la disponibilité des appareils exprimés par les forces armées offrent également des perspectives intéressantes pour Thales, en particulier à l'occasion de l'entrée en service progressive des nouveaux types d'appareils où Thales est fortement présent (avion de combat Rafale, hélicoptères Tigre, NH90, avion de transport A400M). En effet, les clients militaires confient de plus en plus la

maintenance des systèmes aux industriels, laissant aux opérationnels la maîtrise du soutien. Fort de son expérience dans le domaine civil et de sa dimension européenne, Thales propose également aux clients militaires une approche globale de support et de service, avec ses propres moyens ainsi qu'en partenariat.

Réalisations Thales

Un bon exemple de la montée de Thales dans la chaîne de valeur des services est OEMServices, société commune regroupant Thales, Diehl Aerospace, Liebherr-Aerospace et Zodiac pour proposer aux compagnies aériennes un point d'entrée et une interface unique. Les contrats signés par OEMServices en 2007 démontrent l'intérêt des compagnies aériennes pour cette nouvelle approche : contrat d'une durée de 14 ans pour la flotte d'A380-800 de Singapore Airlines, couvrant plus de 600 références ; et contrat d'une durée de 15 ans pour les A380 de la compagnie Emirates, pour la fourniture de rechanges et de services de maintenance, portant sur quelque 650 composants différents.

Dans le domaine du soutien et des services à l'aéronautique militaire, l'année 2007 a été marquée par l'entrée en vigueur d'importants contrats de maintien en condition opérationnelle (MCO) pour les nouvelles flottes de Mirage 2000 au Brésil et aux Émirats Arabes Unis. Un important contrat de service a également été signé avec le ministère de la Défense taïwanais afin de garantir un haut niveau de disponibilité de sa flotte de Mirage 2000-5. Le soutien au profit de l'Armée de l'Air indienne a généré une activité en croissance de 20 %.

En France, la notification d'une tranche supplémentaire de soutien « forfaitaire à l'heure de vol » des équipements du Rafale a permis d'accompagner avec succès l'entrée en service du premier escadron de l'Armée de l'Air.

Au Royaume-Uni, l'année 2007 a vu le lancement d'une nouvelle phase du contrat de maintenance SKIOS (Sea King Integrated Operational Services) permettant une répartition optimisée des rôles entre acteurs étatiques et industriels. La pérennisation de cet accord, qui vise une amélioration de la disponibilité des appareils combinée à une baisse des coûts, confirme l'importance capitale des solutions fournies par Thales.

Le Groupe, en développant ainsi son offre de services et en optimisant l'ensemble de sa « Supply Chain », vise à offrir à l'ensemble de ses clients des solutions intégrées de soutien notamment dans la perspective d'entrée en service des nouvelles flottes d'hélicoptères Tigre et NH90 et d'avions de transports A400M.

2. ESPACE

Présentation Générale

Thales a considérablement renforcé sa présence dans le domaine spatial en reprenant, en avril 2007, les participations d'Alcatel-Lucent dans Alcatel Alenia Space, renommé Thales Alenia Space (67 % pour Thales, 33 % pour Finmeccanica) et dans Telespazio (67 % pour Finmeccanica et 33 % pour Thales). Ainsi, Thales devient le n° 1 en Europe des solutions par satellite pour des applications civiles et militaires et un acteur de tout premier plan dans le domaine des infrastructures orbitales. Thales maîtrise une offre de bout en bout, combinant technologies spatiales et terrestres : un atout majeur dans le développement de « systèmes de systèmes ».

Avec la reprise des activités spatiales d'Alcatel-Lucent, une étape majeure dans le développement de Thales a été franchie. Elle s'appuie sur une logique commerciale et industrielle forte. En effet, cette opération renforce les capacités du Groupe dans les grands systèmes et les technologies à applications duales civiles et militaires, que ce soit dans le domaine des télécommunications, de la navigation, de l'observation de la Terre ou des sciences. Grâce à ce rapprochement, Thales renforce sa présence sur ses principaux marchés.

Ce partenariat stratégique entre Thales et Finmeccanica est basé sur la complémentarité des solutions proposées par le leader européen des solutions par satellite, Thales Alenia Space, et par l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services, Telespazio.

Avec 7 200 personnes dont près de 70 % d'ingénieurs et 11 sites industriels en France, Italie, Belgique et Espagne, **Thales Alenia Space** est une référence mondiale en matière de technologies spatiales, capable d'assurer la maîtrise d'œuvre des programmes pour ses clients institutionnels civils et militaires, ou commerciaux, en fournissant des solutions clés en main incluant les segments sol et spatial, les équipements pour satellites ou lanceurs, les services de contrôle mission dans le domaine des télécommunications, de l'observation optique et radar de la Terre, de la navigation et des sciences ainsi que les éléments d'infrastructures orbitales et de transport.

Telespazio, l'un des principaux fournisseurs de services par satellites est largement impliqué dans les grands projets des secteurs public et privé, parmi lesquels les opérations satellite, les services multiples d'observation de la Terre, la navigation par

satellites, les réseaux intégrés de télécommunication multimédia et de connectivité ainsi que de nombreux autres services à valeur ajoutée. La société emploie environ 1 400 personnes, répartis dans 22 sites à travers le monde, et opère un réseau de quatre centres de contrôle spatiaux. Son centre de Fucino, avec 90 antennes en fonction, est le plus important « téléport » pour applications civiles au monde.

Thales se positionne aujourd'hui au cœur des grands programmes spatiaux civils tels que le programme européen d'observation de la Terre GMES, le système européen de navigation par satellite Galileo et son précurseur EGNOS, ou militaires avec les systèmes de télécommunications français Syracuse et italien Sicral et le programme d'observation de la Terre italien COSMO-SkyMed.

Un marché spatial en croissance

Après plusieurs années de stabilité, le secteur spatial donne des signes de nette reprise.

Dans le domaine des **satellites commerciaux** de télécommunication, la moyenne au cours des dernières années se situait entre 15 et 20 satellites commandés par an. En 2007, le total des commandes a été de 28 satellites dont 19 sur les marchés ouverts à la concurrence. Pour les prochaines années, Thales Alenia Space table sur une croissance modeste de ce marché avec une prévision de 23 à 25 satellites par an sur le marché ouvert. La reprise des investissements s'explique principalement par un besoin de renouvellement de la flotte existante mais aussi par le développement de nouvelles applications (télévision sur mobiles, télévision haute définition, géolocalisation...).

Sur les **marchés institutionnels civils et militaires,** la croissance anticipée par Thales Alenia Space se situe entre 4 et 5 % par an et est étroitement liée aux décisions politiques et budgétaires des États. Ces marchés sont cloisonnés, les industriels européens n'ayant véritablement accès qu'au marché européen.

De très grands programmes civils sont en phase de démarrage (Galileo pour la navigation, ExoMars pour l'exploration spatiale ou GMES pour la surveillance de l'environnement).

Dans le domaine militaire, les récents accords franco-italiens concernant les programmes communs de télécommunication Sicral 2 et Athena-Fidus devraient confirmer la position de leader européen de Thales Alenia Space sur le marché spatial de la Défense.

Dans le domaine des **services,** si l'on exclut le segment de la télédiffusion qui obéit à des dynamiques de marché très spécifiques, Telespazio anticipe une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 4% pour la période 2007 / 2016, avec pour principales zones de croissance l'Amérique du Nord, l'Europe Occidentale et la région Asie-Pacifique, qui représentent ensemble les trois quarts du marché mondial, estimé à 18 milliards d'euros. Les segments les plus porteurs concernent la mise en réseaux par des solutions innovantes utilisant des plates-formes terrestres mobiles et des systèmes duals, civils et militaires, l'observation de la Terre et, à plus long terme, les applications de navigation et d'infomobilité, notamment pour les systèmes critiques qui sécurisent les transports aériens, terrestres et maritimes.

Une stratégie offensive

Pour tirer pleinement avantage de ces perspectives de marché, et avec le support de ses deux actionnaires Thales et Finmeccanica, Thales Alenia Space a développé une vision stratégique à même de favoriser sa croissance future :

- accroître sa part de marché dans le domaine institutionnel civil et militaire au niveau européen et national, en bénéficiant de sa présence en France, Italie, Belgique et Espagne. La quote-part versée par un pays au budget de l'ESA lui assure, en retour, une activité industrielle équivalente à l'investissement de ce pays (« retour géographique ») ;
- développer son activité Défense sur les marchés d'exportation hors d'Europe ;
- développer des solutions « de bout en bout » incluant les systèmes de Thales Alenia Space et les services de Telespazio ;
- promouvoir des solutions de « systèmes de systèmes » conjointement avec Thales et combinant technologies terrestres et spatiales ;
- se positionner sur les nouvelles applications (TV mobile, ...)

Une position de n° 1 en Europe

Thales Alenia Space est :

- n° 1 européen des systèmes par satellites ;
- n° 1 mondial dans le domaine des charges utiles de télécommunications ;
- n° 1 européen pour les systèmes satellitaires de Défense ;
- n° 1 européen pour les systèmes de navigation ;
- leader mondial dans le domaine de l'altimétrie, de la météorologie et de l'océanographie ;
- un acteur majeur des programmes d'observation de la Terre avec des instruments de haute résolution optique et radar.

Le marché des satellites est mondial et compte de nombreux acteurs. Quatre d'entre eux, Boeing, Lockheed Martin, EADS Astrium et Thales Alenia Space, sont présents sur l'ensemble de la gamme de satellites.

Thales Alenia Space met en place des partenariats ponctuels, signés projet par projet. La société coopère ainsi avec Astrium sur des projets institutionnels ou dans le domaine commercial avec des industriels russes (NPO-PM) ou américains (OSC).

Lancements 2007

- **15 satellites**
  - Telecom : Galaxy 17 (USA), Chinasat 6B (Chine), Star One C1 (Brésil), RASCOM-QAF1 (Afrique), 8 satellites Globalstar de 1re génération,
  - Observation & Science : COSMO-SkyMed 1&2 (Italie), Radarsat 2 (Italie).
- **3 charges utiles & instruments**
  - Observation : SAR Lupe 2&3
  - Science : AGILE
- **Station Spatiale Internationale**
  - Node 2

Revue des activités

Après une excellente année 2006, Thales Alenia Space a confirmé sa position de tout premier plan en 2007 en remportant 5 contrats pour construire 7 satellites (6 satellites de télécommunication et un satellite d'observation de la Terre) et en concrétisant un partenariat industriel stratégique avec la société russe NPO-PM.

Une année 2007 positive dans le domaine des satellites de télécoms

Dans un marché très concurrentiel et marqué par un taux de change Euro / Dollar très défavorable, Thales Alenia Space a signé 4 contrats pour fabriquer 6 satellites de télécommunication. Ces contrats sont stratégiques pour Thales Alenia Space puisque 3 d'entre eux ont été signés avec de nouveaux clients, Telenor (THOR 6 – Norvège), Indosat (PALAPA-D – Indonésie) et Yahsat (Yahsat-1A et 1B – Émirats Arabes Unis). Ce dernier représente un montant total de 1,6 milliard de dollars dont 50 % pour Thales Alenia Space et 50 % pour Astrium, qui en assure la co-maîtrise d'œuvre. Le contrat avec Arabsat pour construire les deux satellites Arabsat-5A et BADR-5 en partenariat avec EADS Astrium, permet à Thales Alenia Space de renforcer sa position au Moyen-Orient.

Dans le domaine des charges utiles, Thales Alenia Space a signé un contrat avec Hispasat pour fournir AmerHis-2 dédié au satellite Amazonas-2 et fournira les 2 charges utiles pour les satellites Loutch 5A et 5B de NPO-PM ainsi que la charge utile du satellite KazSat pour le Kazakhstan, s'assurant ainsi 35 % de part de marché.

Thales Alenia Space a également signé un contrat avec la société américaine Globalstar pour l'extension du segment sol de sa constellation de 48 satellites. Globalstar fournit des services de communications mobiles.

Dans le domaine des satellites de très grande puissance, la première plate-forme Alphabus développée conjointement par Thales Alenia Space et EADS Astrium, vient d'être retenue par l'Agence Spatiale Européenne et Inmarsat pour leur programme conjoint Alphasat. Cette nouvelle plate-forme est conçue pour une charge utile allant de 12 à 18 kW et contribuera au renouvellement de la flotte des grands opérateurs. Elle permettra le développement de nouvelles applications de services mobiles, de services à haut débit, la diffusion de radio numérique ou la TV haute définition.

Enfin, le partenariat signé fin 2007 entre Thales Alenia Space et la société russe NPO-PM permettra de développer et concevoir conjointement une plate-forme multi-mission de grande puissance, Express-4000, permettant aux deux sociétés de renforcer leur positionnement en Russie. Cette plate-forme basée sur la technologie Spacebus 4000 de Thales Alenia Space, intégrera une large gamme d'équipements et de sous-systèmes russes et embarquera une charge utile fournie par Thales Alenia Space. Parallèlement, Thales Alenia Space et NPO-PM achèteront conjointement auprès de fournisseurs russes, des équipements dédiés aux séries Spacebus 4000 et Express-4000. Ce qui permettra d'améliorer la compétitivité de la plate-forme Spacebus 4000 sur le marché mondial.

Des solutions complètes clés en main pour tout type d'applications de communication

Les technologies terrestres et spatiales sont très complémentaires, et les capacités de diffusion large bande des satellites offrent aujourd'hui des solutions efficaces adaptées à tout type de client (institutions, opérateurs, entreprises, communautés de métiers...). Thales Alenia Space se positionne avec force sur les marchés des nouvelles applications, et propose des

solutions de télévision sur mobile (Mobile TV), de télévision en haute définition (HDTV), de radiodiffusion numérique par satellite (DAB), ou des solutions liées à la mobilité comme la géolocalisation pour la téléphonie mobile (LBS).

Acteur majeur des grands programmes civils et militaires européens

Thales est au cœur des grands programmes spatiaux européens, qu'ils soient liés à la surveillance de l'environnement – GMES, météorologie (MSG) et océanographie –, à la science avec l'exploration de l'Univers – tels que Corot, Herschel / Planck, ExoMars ou Cassini-Huygens – ou bien à la navigation avec EGNOS et Galileo. Architecte des systèmes de navigation en Europe, Thales Alenia Space est le maître d'œuvre d'EGNOS et un industriel de référence du programme Galileo.

Un rôle central dans GMES

Le programme GMES (Global Monitoring for Environment and Security), lancé en 2002 par la Commission Européenne et l'ESA (Agence spatiale européenne), permet de générer et d'exploiter des données environnementales fiables, nécessaires à la cartographie, l'analyse ou bien encore le développement de modèles de prévision. Véritable outil d'aide à la décision, GMES permettra notamment d'intervenir dans les domaines de la gestion des risques naturels ou liés à l'activité humaine et de la gestion des ressources en eau. GMES assurera également le contrôle de l'urbanisation et la surveillance des océans et de l'atmosphère, actions considérées comme les priorités de l'Europe en matière d'environnement.

GMES est la contribution européenne au GEOSS *(Global Earth Observation System of Systems),* le système global qui intègre la plupart des capacités d'observation mondiales et qui regroupe 60 pays et 40 organisations.

Thales Alenia Space a remporté deux contrats pour fournir les premiers satellites de la future constellation, Sentinelle 1 (observation de la Terre en mode radar et par tout temps) et Sentinelle 3 (océanographie).

Thales Alenia Space est fortement engagé dans les différents projets qui constituent le programme GMES. La société est ainsi leader du projet MarCoast de l'ESA dédié à l'environnement marin et côtier, et participe aux projets Mersea (qui concerne l'océanographie opérationnelle), Astro+ et Limes pour la sécurité, Mariss, enfin, pour la sécurité maritime. Thales Alenia Space est également très actif aux côtés du CNES (Centre National d'Études Spatiales) dans l'initiative humanitaire Emergesat, qui consiste à concevoir et fournir des conteneurs équipés de technologies spatiales de communications, d'observation, de navigation, et terrestres (Wi-Fi et GSM), rapidement déployables en période de crises humanitaires ou environnementales. Le premier conteneur Emergesat a d'ailleurs été utilisé par la Fondation Casques Rouges au Darfour fin 2007.

Par ailleurs, Thales Alenia Space possède une expertise reconnue en ce qui concerne l'ensemble des technologies de pointe, notamment en matière d'observation radar et optique : la météorologie (maître d'œuvre des satellites Meteosat de première et deuxième générations MSG), l'océanographie (programme NASA – ESA Topeix / Poseidon, Jason 1 et 2), le suivi de l'évolution de la calotte polaire (CryoSat / Siral qui sera lancé en 2009) et d'observation de la Terre (COSMO-SkyMed, Pleiades, SPOT...).

Architecte des systèmes de navigation en Europe

Les récents accords ratifiés par les Chefs d'États de l'Union Européenne en décembre 2007 ont permis de finaliser les schémas de financement et d'organisation industrielle du programme Galileo, dont la maîtrise d'œuvre sera dorénavant assurée par l'ESA.

Galileo dotera l'Europe d'un système de navigation par satellites indépendant et répondant aux besoins de secteurs tels que les transports (aériens, ferroviaires, maritimes, routiers), les télécommunications (services géo-localisés) ou bien encore la sécurité.

Le programme Galileo est basé sur une constellation de trente satellites placés sur une orbite défilante à moyenne altitude (environ 24 000 km) et couvrant en permanence l'ensemble du globe terrestre. Des stations terrestres assureront la gestion de la mission du programme. Galileo fournira un service de qualité, y compris dans les latitudes les plus hautes.

Lors de l'attribution fin 2006 du contrat de la première phase dite de « validation en orbite » pour le développement des quatre premiers satellites et du segment sol, Thales Alenia Space a été retenu comme maître d'œuvre du segment sol ainsi que responsable de l'intégration des satellites et de l'ensemble du système Galileo. Thales Alenia Space est notamment responsable de l'intégration du satellite de test GIOVE B qui sera lancé en 2008. Par ailleurs, Thales réalise la maîtrise d'œuvre du segment sécurité du « Test User Service ». Dans ce cadre, Thales s'assure de la qualité et de l'intégrité des signaux ainsi que de la sécurité de l'ensemble du système de la phase de développement.

Le Groupe Thales, et notamment Thales Alenia Space, est au cœur du développement de Galileo puisqu'il en a défini l'architecture globale du système pour le compte de l'Union Européenne entre 2000 et 2003 ainsi que celle des satellites pour l'agence spatiale européenne (ESA). De même, Thales Alenia Space a activement contribué à la définition et l'obtention des fréquences nécessaires à la mise en œuvre du système.

Au-delà de sa maîtrise technologique, le choix de Thales comme « architecte » du système Galileo, repose tout naturellement sur le succès d'**EGNOS** (European Geostationary Overlay Navigation System), l'infrastructure la plus performante au monde capable, à partir des signaux GPS, de fournir des informations plus précises et plus fiables. EGNOS est entré en service fin juillet 2005 et sa certification est en cours. Thales Alenia Space a été le maître d'œuvre du programme EGNOS, précurseur de Galileo, coordonnant plus de 50 industriels dans 11 pays.

Systèmes spatiaux de Défense : au cœur des systèmes info-centrés

En donnant la capacité de voir, écouter, communiquer et localiser, à l'échelle mondiale et avec une disponibilité permanente, les satellites ont aujourd'hui un rôle central dans la maîtrise de l'information. Ils sont au cœur des processus de décision tout au long de la chaîne de commandement tant en ce qui concerne l'analyse et l'évaluation de la menace que pour la préparation d'opérations stratégiques. De fait, les moyens spatiaux concourent à la protection de notre territoire ainsi qu'à celle de nos forces armées projetées.

Thales se positionne aujourd'hui comme un leader mondial en matière de systèmes d'information critiques, de systèmes info-centrés tactiques (Network Centric Warfare) et de C4ISR [1] au sol, sur mer et dans les airs, mais également en tant que premier fournisseur européen de systèmes satellitaires dans les domaines de la Défense et de la Sécurité. Ces systèmes [2] sont aujourd'hui les maillons clés des solutions C4ISR, car ils fournissent des capacités de communications longue distance depuis les théâtres d'opérations extérieurs jusqu'aux états-majors. Cette nouvelle dimension de l'offre Thales dans le domaine spatial, combinée aux activités existantes en matière de composante terrestre pour systèmes spatiaux, est un atout majeur pour le Groupe, qui peut ainsi répondre aux besoins des forces armées de différents États européens ainsi que de l'OTAN, en proposant des systèmes de systèmes. Cette offre de bout en bout repose sur la combinaison et les synergies de technologies terrestres et spatiales haut débit, interopérables, flexibles et sécurisées. Ainsi, dans le cadre du programme de télécommunications militaires par satellite Syracuse, Thales Alenia Space est maître d'œuvre de l'ensemble du système et responsable du segment spatial, et Thales maître d'œuvre de la composante sol.

En outre, Thales Alenia Space, leader européen des systèmes par satellites militaires, est le maître d'œuvre des systèmes satellites de télécommunications italien Sicral (retenu par l'OTAN), et d'observation radar italien dual COSMO-SkyMed. Telespazio est impliqué dans la phase de lancement et de mise en orbite (LEOP) des satellites et fournit les services de communications à l'OTAN et à la défense européenne. Le lancement prochain du satellite Sicral 1B est prévu pour le second semestre 2008. Telespazio est également chargée du développement du segment terrestre du programme COSMO-SkyMed. Par ailleurs, le contrôle de la constellation sera assuré par son centre de Fucino.

Thales Alenia Space fournit également les deux satellites du premier système de télécommunications allemand Satcom BW et les instruments haute résolution à bord des satellites d'observation radar allemand SAR-Lupe et d'observation optique français Helios et Pleiades.

Une dualité civile / militaire indispensable en Europe

L'Europe possède des atouts considérables dans le domaine spatial malgré des investissements en stagnation et souvent nettement inférieurs à ceux d'autres pays tels que les États-Unis, la Russie, la Chine ou bien encore l'Inde. À titre d'exemple, le déséquilibre vis-à-vis des États-Unis ne cesse de se creuser au détriment de l'Europe, avec un rapport de 1 à 15 pour les programmes militaires et de 1 à 4 dans le domaine institutionnel civil.

Il est donc indispensable que l'Europe tire avantage de l'ensemble des développements technologiques et industriels afin d'optimiser ses budgets d'investissement dans ce domaine.

Cette mutualisation des efforts peut être de deux ordres :

- l'utilisation de technologies développées dans le cadre d'un programme civil à des fins militaires (ou inversement) ;
- le développement de programmes satellites dont la mission est à la fois civile et militaire. Les systèmes spatiaux ont en commun de recueillir et/ou de diffuser de l'information à l'échelle de la planète, ce qui peut intéresser à la fois des communautés d'utilisateurs militaires, mais aussi civils, dont les centres d'intérêts sont géographiquement répartis sur l'ensemble du globe. Ces moyens se prêtent donc naturellement à une mutualisation des efforts pour leur acquisition et leur exploitation. Ainsi, le système d'observation italien COSMO-SkyMed est exploité conjointement par l'agence spatiale italienne (ASI) et le ministère de la Défense.

(1) C4ISR : Command, Control, Communications, Computer, Intelligence, Surveillance, Reconnaissance.
(2) Voir aussi pages 109 et 111 dans le texte sur les Systèmes Terre & Interarmées.

L'exploration spatiale, une référence Européenne

Thales Alenia Space est un acteur majeur dans le domaine des programmes scientifiques d'observation ou d'exploration de l'univers. La société compte de nombreux succès à son actif : des résultats exceptionnels fournis par le programme ISO (Infrared Space Observation) dont l'objectif était de découvrir des traces d'eau sur les planètes de notre système solaire, jusqu'à l'atterrissage réussi de la sonde Huygens sur la plus grosse lune de Saturne, Titan, après un voyage de plus de sept ans.

Thales Alenia Space est au cœur des grands programmes d'exploration de l'ESA tels que la mission Rosetta (étude de la comète 67P afin de découvrir les origines de la vie), les sondes Mars Express (étude de l'atmosphère de Mars), Venus Express (étude de l'atmosphère de Venus, considérée comme la jumelle de la Terre), et enfin Herschel et Planck (étude de la formation des étoiles et des galaxies et du rayonnement micro-onde du fond cosmique) dont la société est le maître d'œuvre. Thales Alenia Space est aussi maître d'œuvre de la mission ExoMars, qui s'inscrit dans le cadre du programme Aurora de l'ESA et qui a pour objectif d'envoyer, en 2011, un véhicule d'exploration et un robot afin de découvrir des traces de vie passée et présente sur la planète Mars. C'est l'une des plus importantes missions d'exploration à venir. Enfin, la société fournit plus de la moitié des modules pressurisés de la Station Spatiale Internationale (ISS), le dernier (Node 2) ayant été lancé avec succès en novembre 2007.

Thales Alenia Space au cœur de l'innovation pour les futures missions d'exploration de l'univers

Thales Alenia Space développe des technologies innovantes en faisant voler en formation 3 à 4 satellites équipés de téléscopes pour récupérer l'ensemble des lumières émises par les corps célestes (étoiles, planètes…) et un satellite central appelé « Hub » dont le rôle est de collecter et d'analyser les données reçues (analyse spectrale fine allant jusqu'au picomètre).

Ces technologies d'interférométrie par les franges noires consistent à isoler puis baisser l'intensité lumineuse des étoiles jusqu'à les « éteindre » pour détecter et observer les planètes qui peuvent être occultées par ces lumières. Le vol en formation requiert de nouvelles technologies de guidage, de navigation afin de répondre aux contraintes d'anticollision et de précision de positionnement des uns par rapport aux autres.

Répartition des revenus 2007 par typologie de clients

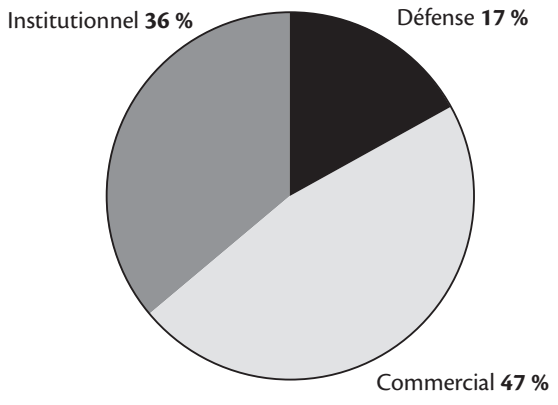

Répartition des revenus 2007 par type d'activité

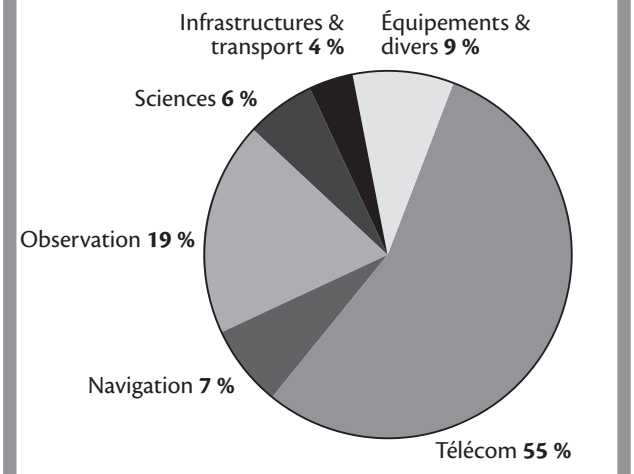

C. DOMAINE DÉFENSE

CHIFFRES CLÉS DU DOMAINE DÉFENSE

en millions d'euros	**2007**	**2006**
Carnet de commandes au 31 décembre	10 333	12 512
Prises de commandes	5 402	5 573
Revenus hors Groupe	5 222	5 320
Résultat opérationnel courant	458 (a)	424
Résultat opérationnel courant après restructurations (« EBIT »)	424 (a)	370
Effectif consolidé au 31 décembre	*21 685*	*21 947*
Effectif géré au 31 décembre	*23 112*	*23 720*

(a) Avant PPA « Purchase Price Allocation ».

Les activités de Thales dans le domaine de la défense sont le cœur de métier historique du Groupe. Leader européen des systèmes de défense, Thales conçoit, développe et met en œuvre des systèmes d'information, de commandement et de communication, des systèmes d'armes et des systèmes de protection des forces pour les armées.

La spécificité des besoins des armées leur confère un rôle majeur dans le développement du Groupe : la maîtrise des systèmes complexes et l'excellence technologique indispensables pour satisfaire les exigences des armées sont ensuite mises à la disposition de nos clients civils sur les marchés de l'aéronautique et de la sécurité. Cette dualité est un pilier de la stratégie de Thales.

Les systèmes conçus par Thales s'intègrent à tous les types de plates-formes, aériennes, navales ou terrestres. Ils permettent la détection des menaces, la circulation de l'information, la prise de décision et la mise en œuvre de réponses adaptées, en temps limité et avec une fiabilité maximale. Ils contribuent à une efficacité optimale des forces en facilitant la coordination des opérations interarmées ou en coalition.

Les trois divisions de Thales qui composent le domaine Défense (Terre & Interarmées, Systèmes aériens, Naval) couvrent quatre domaines de compétences principaux :

- les communications et le renseignement pour toutes les armées (air, terre, mer, interarmées) ;
- les systèmes d'information et de commandement ;
- les systèmes d'armes et de mission pour tous types de plates-formes (avions de combat, navires, véhicules terrestres, fantassins) ;
- les systèmes de missiles de défense aérienne.

Le marché mondial de la défense connaît une croissance globale, inégalement répartie entre les grandes régions du monde. Ainsi, la progression des dépenses militaires devrait se faire à un rythme toujours soutenu dans les prochaines années, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique Latine. En revanche, la croissance du budget d'équipement militaire américain, vive depuis le début de la décennie compte tenu, notamment, des dépenses exceptionnelles induites par les opérations extérieures en Afghanistan et en Irak, est en voie de ralentissement.

Les budgets de défense des États européens devraient rester stables ou en faible progression.

Les deux principaux contributeurs à l'effort européen de défense que sont le Royaume-Uni et la France ont engagé un réexamen de leur politique de défense et de sécurité nationale qui se traduira par une nouvelle programmation pluriannuelle de leurs budgets d'équipement des forces (Defence Planning Round ('PR08') au Royaume-Uni, qui porte sur les années 2008 à 2011 et Loi de Programmation Militaire 2009/2013 en France).

Les travaux en cours visent notamment à mieux positionner l'effort de défense national dans le contexte des coopérations transnationales.

En France, le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale, dont la publication est attendue pour le mois de mai 2008, redéfinira les objectifs de la politique de défense et devrait mettre un accent particulier sur la complémentarité des politiques de défense et de sécurité générale, dans le cadre d'une stabilisation de l'effort de défense autour de 2 % du PIB.

Dans ce contexte, la révision attendue du calendrier de réalisation de certains grands programmes d'équipement français ne devrait avoir qu'un impact modéré sur les activités de défense du Groupe dont le dynamisme sera soutenu par l'export et la part structurellement croissante des dépenses relatives aux systèmes électroniques dans les investissements militaires.

1. SYSTÈMES AÉRIENS

Présentation générale

Les systèmes et équipements proposés par Thales participent à la sécurité de l'espace aérien : dans le domaine militaire, Thales contribue à la protection des forces armées et des sites sensibles en fournissant des systèmes de surveillance de l'espace aérien, des centres de commandement et de contrôle des opérations et des solutions complètes d'évaluation et de réponse à la menace ; dans le domaine de l'aviation civile, Thales apporte des réponses adaptées à toutes les phases de gestion du contrôle aérien, de navigation par satellite et des solutions pour la sécurité des zones aéroportuaires.

Des solutions adaptées aux nouvelles exigences

Thales exerce une veille attentive sur les évolutions du contexte spécifique dans lequel interviennent ses clients, et de leurs attentes. Cette démarche lui permet de répondre de façon optimale à leurs exigences en matière de disponibilité, de fiabilité, d'efficacité, de sécurité et de maîtrise des coûts. En 2007, Thales a poursuivi cette stratégie qui conjugue l'adaptation à ces besoins et la rationalisation industrielle.

Dans le domaine militaire, Thales propose des solutions très efficaces pour faire face à la dématérialisation des territoires d'intervention et aux nouvelles menaces auxquelles sont confrontés les armées et les sites sensibles. Son offre comporte une gamme complète de radars de surface, des systèmes de détection et d'identification et de protection de l'espace aérien ainsi que des centres de commandement et de contrôle des opérations.

Le marché de la gestion du trafic aérien poursuit sa croissance, de l'ordre de 5 % par an. Thales offre une gamme complète de réponses adaptées à toutes les phases de gestion du contrôle aérien et à la sécurité des zones aéroportuaires. Par ailleurs, dans un contexte de croissance très rapide du volume du trafic aérien civil qui devrait doubler d'ici à 2025, tiré notamment par la forte progression observée en Asie, la mentalité des clients évolue. Ceux-ci souhaitent rationaliser leurs coûts tout en maintenant une mise à niveau de haute qualité de leurs systèmes. Thales et ses clients européens, fournisseurs de service pour la navigation aérienne, associent leurs efforts pour faire converger leurs systèmes et offrir à terme un système commun. Cette fédération d'acteurs permettra de partager les coûts de mise à niveau, liés aux évolutions technologiques.

Pour l'ensemble de ses activités, Thales propose à ses clients militaires et civils des services de rénovation et de maintenance à long terme, de formation et d'assistance technique qui s'appuient sur la politique d'implantation multidomestique du Groupe qui permet d'assurer un soutien logistique au plus près de ses clients dont le terrain d'activité est mondial.

Revue des activités

1.1. Détection et surveillance

Des opportunités de croissance dans un marché stable

Thales est présent dans tous les domaines d'application des radars avec, d'une part, des solutions de contrôle aérien et d'aéroports pour le secteur civil et, d'autre part, une offre Air, Terre, Mer pour le marché de la défense. Couvrant l'ensemble du spectre avec des radars de contre-batterie, des radars de poursuite et de surveillance multifonction, Thales occupe une position unique sur un marché très concurrentiel et stable. Par ailleurs, Thales est le seul industriel au monde à proposer des systèmes adaptés qui assurent la conduite des principaux missiles qu'ils soient américains (ESSM, ...) ou européens (famille Aster, VT1, ...).

Les exigences des clients s'expriment en termes de disponibilité, de transportabilité, de simplicité d'installation (Plug Play & Forget) et de maintenance simplifiée (télémaintenance, auto-reconfiguration) et maîtrisée (coût global de possession, gestion des obsolescences). Les solutions techniques doivent en outre répondre impérativement aux dernières réglementations internationales et directives européennes.

Dans le domaine militaire, pour maintenir et préserver la souveraineté nationale de leur pays, les clients militaires de Thales veulent disposer de solutions standards offrant le meilleur couple performances/prix.

Afin de répondre à ce haut niveau d'exigence et de renforcer sa position sur un marché très convoité, Thales a décidé en 2005 d'investir massivement dans une nouvelle gamme de radars de défense aérienne polyvalents et multi-missions, dédiés à la protection des sites clés, à la souveraineté nationale et à la protection des forces projetées sur les théâtres extérieurs.

Le lancement en 2007 des Ground Master et du Shikra est l'aboutissement de cette politique. Pour la mettre en œuvre, Thales a décidé de modifier profondément ses processus de conception et de production en passant du traditionnel procédé de développement unique d'un produit au développement de familles de produits.

Ainsi, une plate-forme commune a été conçue et réalisée pour permettre aux nouveaux radars de bénéficier des meilleurs choix technologiques issus des générations antérieures et développées autant pour le secteur naval que pour celui des radars terrestres. C'est en jouant la complémentarité Naval / Terrestre et en s'appuyant sur des briques communes que Thales a pu élargir sa gamme de radars de surface sur un cycle court (30 mois).

Outre le bénéfice en termes de qualité, cette démarche a d'importants impacts économiques positifs, en permettant le développement unique de composants communs à plusieurs produits, l'optimisation des procédés de fabrication, d'intégration et de tests et la réduction des délais de livraison, divisés par deux, par rapport à un procédé classique (sans plate-forme).

Dans le domaine de la protection de proximité et la surveillance passive, l'année 2007 a été marquée par la qualification en septembre du radar passif Homeland Alerter 100 (HA 100) lors du « Bold Avenger ». Cet exercice de l'OTAN a été effectué en Norvège en présence du client Norvegian Defence Research Establishment et du Centre d'Expériences Aériennes Militaires de l'Armée de l'air française.

Dans le domaine des radars civils, primaires et secondaires, les prises de commandes ont très sensiblement augmenté en 2007. Les mesures conduites ces derniers mois par Thales ont permis de maintenir la compétitivité de ces systèmes sur les marchés à l'export, malgré un taux de change Euro / Dollar défavorable.

La stratégie de rationalisation industrielle qui repose sur des partenariats locaux complémentaires aux sites existants a permis de consolider la position du Groupe sur des marchés en plein développement Ainsi, Thales a créé une joint-venture franco-chinoise avec TEDC pour les radars, et vendu à la Chine des radars bande L., via Omnisys, société brésilienne, détenue en majorité par Thales depuis 2006, chargée de l'industrialisation et de la commercialisation de ces produits.

1.2. Défense aérienne et systèmes de missiles

Un leadership européen

Les politiques de défense aérienne s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte géostratégique en pleine mutation et les forces armées doivent désormais s'adapter en permanence pour faire face à la dématérialisation des territoires d'intervention ainsi qu'aux nouvelles menaces asymétriques et aux actions des réseaux terroristes internationaux qui opèrent sur des zones où vivent des populations civiles.

Leur efficacité repose en partie sur la souplesse et la vitesse de reconfiguration de leurs ressources et de leurs moyens. Pour assurer une protection efficace des hommes et des sites, leurs systèmes de défense aérienne doivent intégrer et mettre en réseau toutes les capacités en temps réel : capteurs, lanceurs et effecteurs et alerte avancée. C'est pourquoi, à l'instar d'autres États et alliances militaires internationales, la France et l'OTAN préparent la mise en œuvre de ces nouvelles capacités, notamment en matière de défense antimissile.

Quels que soient le contexte et la nature des interventions - interarmées, interalliées, forces de coalition ou organisations internationales - les systèmes de défense aérienne doivent impérativement être capables de coexister, de communiquer et de transmettre en temps réel tout type d'informations.

Ces exigences opérationnelles qui constituent autant de défis industriels nécessitent la réalisation d'études avancées sur les aspects systèmes de systèmes afin d'améliorer la coopération entre les différents systèmes d'armes et de fournir des services performants dans le cadre de missions globales de défense aérienne.

Dans ce contexte, Thales est le seul industriel européen capable de fournir des solutions allant de la détection avancée à la neutralisation de la menace. Son offre très complète inclut :

- les systèmes de commandement et de conduite des opérations aériennes ;
- les systèmes de détection et d'identification ;
- les systèmes d'armes sol-air, très courte, courte et moyenne portée ;
- les systèmes d'électronique de missile et de propulsion.

En 2007, Thales a conforté sa position d'acteur majeur du marché des systèmes intégrés de défense aérienne contre les menaces conventionnelles, les missiles balistiques tactiques ou les missiles de croisière. Dédiés à la protection du champ de bataille et des sites sensibles, ces systèmes concourent activement à la préparation des missions, à l'engagement des forces et à la neutralisation des menaces en cas d'agression.

1.2.1. Systèmes de défense aérienne

La société ThalesRaytheonSystems (TRS), détenue à parts égales par Thales et Raytheon, s'impose comme un acteur de premier plan sur le marché des systèmes de commandement et de contrôle intégrés ainsi que des systèmes de surveillance et de coordination du champ de bataille.

TRS assure la maîtrise d'œuvre d'importants programmes de l'OTAN et offre des solutions intégrées qui répondent aux exigences des environnements info-centrés. La société joue par ailleurs un rôle actif dans les études sur les futurs systèmes de défense antimissiles balistiques et développe des architectures de défense actives de type ALTBMD (Active Layered Tactical Ballistic Missile Defence). Elle fournit également des radars de défense aérienne, de surveillance du champ de bataille et de localisation des armes.

En matière de systèmes de commandement et de contrôle aérien, TRS a accru en 2007 le nombre de ses références de rang mondial notamment avec les programmes :

- BCS-F (Battle Control System-Fixed) pour les États-Unis. Avec les autres sites BCS implantés en Alaska, à Hawaii et au Canada, ce système constitue aujourd'hui la première ligne de défense de l'Amérique du Nord contre les menaces aériennes extérieures et intérieures. En février 2007, l'US Air Force a officialisé le caractère opérationnel du Battle Control System (BCS), levant ainsi les restrictions précédentes pour les opérations terrestres, dans les secteurs de défense aérienne Est et Ouest (EADS et WADS) ;
- SCCOA (Système de Commandement et de Conduite des Opérations Aériennes) pour la France. Ce programme est coordonné par MOSS (société commune à Thales et EADS), TRS assurant la majeure partie des prestations.

Chacun de ces programmes requiert le développement de systèmes interopérables pour planifier, attribuer et exécuter les missions aériennes offensives et défensives.

L'année 2007 a marqué également pour TRS, la conclusion de la phase V du programme Florako, en Suisse. Ce programme clé, aujourd'hui en phase VII, permet à la Confédération Helvétique de disposer de l'un des systèmes de défense aérienne les plus avancés au monde, déployé dans un environnement géographique particulièrement contraignant.

TRS a également obtenu en 2007 de nombreux contrats portant sur la modernisation de systèmes C2 (Command and Control), notamment en Asie et au Moyen-Orient.

Dans le domaine des radars de localisation des armes et de surveillance aérienne, TRS dispose d'un solide portefeuille de clients. En 2007, il a signé plusieurs contrats majeurs, en particulier aux États-Unis sur les radars Firefinder TPQ-36 et TPQ-37. Plusieurs contrats ont également été signés avec de nombreux pays dont la France, pour assurer le support et la disponibilité opérationnelle des systèmes.

1.2.2. Systèmes d'armes sol-air et systèmes de missiles

Dans le domaine des systèmes d'armes antiaériens, terrestres et navals, Thales a confirmé en 2007 sa position de leader mondial avec une offre qui s'étend de la conception à l'intégration de systèmes de très courte, courte ou moyenne portées.

Les investissements réalisés au cours de l'année 2007 ont porté sur les effecteurs et les systèmes. Les développements de nouvelles versions terrestres et navales ont été conduits pour les radars de veille et poursuite des systèmes d'armes ainsi que pour le système d'armes de courte portée Crotale Mk3 et Crotale Naval VT1 Lancement Vertical.

En ce qui concerne les systèmes de **très courte portée,** le système de missiles Strastreak, actuellement en opération dans les forces britanniques, a été modernisé pour répondre aux nouvelles menaces auxquelles les troupes armées sont exposées comme les drones à basse altitude ou encore les hélicoptères d'attaque et blindés légers. Avec une portée au-delà de 7 km, de meilleures capacités de couverture et d'altitude et une plus grande précision dans le guidage, les performances du système Strastreak II constituent une véritable avancée dans les capacités offertes aux clients. Polyvalent, le missile Strastreak II peut être lancé depuis des plates-formes terrestres, maritimes ou aériennes légères grâce à des systèmes de conduite de tir automatiques tels le système Multimission (MMS) ou le lanceur multiple léger (LML) de Thales.

En courte portée, de nouveaux systèmes ont été lancés comme le Crotale Naval VT1 Lancement Vertical sur le marché en forte croissance de la protection des convois et des navires de tonnage. Ce système est réalisé en partenariat avec DCNS qui a en charge le développement du lanceur vertical Sylver.

Dans la gamme de courte portée, l'offre Multishield a également été proposée en 2007. Destinée à la protection des sites et des théâtres d'opération, elle permet une augmentation capacitaire sensible grâce à une meilleure coordination de tir.

En février 2007, la campagne de tirs menée au Centre d'Essais des Landes de l'armée française a validé le tir coopératif et l'extension de portée du missile hypervéloce VT1 à 15 kilomètres. Cette campagne a été menée à partir d'un Crotale dans une configuration portée étendue. Elle fait suite à celle conduite en juin 2006 qui avait validé l'altitude de 9 000 mètres.

En moyenne portée, Thales fait partie, aux côtés de MBDA, du Groupement d'Intérêt Économique Eurosam qui a en charge les grands programmes de missiles conduits en coopération européenne : SAMP/T [1] et PAAMS [2]. Ils constituent l'ossature de la défense antiaérienne des forces armées des pays concernés. Ils visent à élargir leurs zones de protection en permettant, avec le même équipement, la défense de point, la défense de zone ou encore la défense de sites stratégiques. Thales développe le système de conduite de tir basé sur le radar Arabel et les autodirecteurs Aster pour les versions terrestre et navale.

Le système SAMP/T est en acceptation technico-opérationnelle dans les forces françaises et italiennes depuis le printemps 2007. La formation des instructeurs des deux armées a été réalisée au premier trimestre 2007 et le système SAMP/T entrera en service dans les forces fin 2008.

Pour assurer la défense des forces déployées contre les missiles balistiques de portée supérieure à 600 km, la France a également retenu le système SAMP/T associé au radar d'alerte avancée M3R et à la composante mobile du système de commandement et de contrôle SCCOA. Ces développements constituent une première étape vers le développement de la première capacité anti-balistique française, qui doit être opérationnelle à partir de 2015. De son côté, l'OTAN poursuit le projet de fédérer, à travers le programme ALTBMD [3], les capacités antimissiles balistiques de théâtre de plusieurs nations européennes, dont la France et les Pays-Bas.

1.2.3. Électronique de missiles et propulsion

Premier fournisseur européen de sous-systèmes d'électronique de missiles et de munitions guidées, Thales commercialise ses équipements et services dans le monde entier. La conception, le développement et la production d'autodirecteurs perfectionnés et de fusées de proximité sont au cœur de son métier. Les technologies développées couvrent tous les segments de ce marché, de la défense aérienne à la moyenne portée. Elles concernent également tous les types de missiles (air-air, air-sol, missiles de croisière et anti-navire).

Bénéficiant de son implantation en France et au Royaume Uni, Thales se situe à la pointe de la recherche et des technologies notamment avec le développement du senseur laser Semi-Actif Laser SAL, à applications multiples (roquettes guidées, mortiers, obus, bombe guidée, missiles). Les sous-ensembles du premier prototype ont été acceptés par la Délégation Générale pour l'Armement en octobre 2007. Les premiers essais au sol devraient avoir lieu fin 2008.

En 2007, Thales a poursuivi la livraison des autodirecteurs et des fusées de proximité, objet de contrats pour les missiles Exocet ou Mica. Le Groupe a par ailleurs été retenu par Raytheon Missile Systems pour la fourniture de 5 000 systèmes de détection d'objectifs destinés au système de missile antichars TOW 2B.

Enfin, après l'approbation des États français et allemand et des autorités de l'Union européenne, l'accord conclu entre Thales, EADS et MBDA sur la vente de Bayern Chimie/Protac est entré en vigueur le 31 août 2007. Les activités de cette société recouvrent le développement et la production de gamme de systèmes de propulsion de missile tactique. Ses principaux clients sont MBDA et l'Office fédéral allemand.

Position concurrentielle

Dans le domaine de la détection, les principaux industriels du secteur sont les groupes américains Lockheed Martin et Northrop Grumman, le groupe Elta en Israël et les européens Selex, Indra, Saab et EADS.

Dans le domaine des systèmes de commandement et de contrôle, on retrouve les américains Northrop Grumann et Lockheed-Martin et EADS en Europe.

Enfin, dans le domaine des systèmes de missiles sol-air, les acteurs les plus importants sont le groupe américain Raytheon, les sociétés russes KBM, Almaz-Antey, et les sociétés européennes MBDA, Diehl et SAAB.

1.3. Gestion du trafic aérien

Des standards reconnus mondialement

Selon les prévisions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le trafic aérien mondial régulier de passagers, exprimé en passagers - kilomètres, devrait progresser à un taux moyen annuel de 4,6 % d'ici à 2025. Le nombre total de dé-

(1) SAMP/T : Sol Air Moyenne Portée Terrestre (France-Italie).
(2) PAAMS : Principal Anti-Air Missile System (coopération entre la Grande-Bretagne, la France et l'Italie).
(3) ALTBMD : Active Layered Tactical Ballistic Missile Defence.

parts et les distances parcourues sur les services intérieurs et sur les services internationaux des transporteurs réguliers feront plus que doubler sur la période 2005-2025. Les compagnies des régions Moyen-Orient et Asie/Pacifique devraient connaître la plus forte croissance, tant pour les passagers que pour le fret.

Face à cette forte augmentation du trafic mondial et à l'élévation croissante du niveau des normes de sécurité et de protection environnementale, Thales investit dans différents consortiums pour bâtir les systèmes du futur. Industriel majeur de la gestion du trafic aérien, le Groupe participe activement à la définition des nouveaux standards ainsi qu'à l'élaboration et à la validation de nouvelles procédures opérationnelles, notamment celles liées à l'intégration des systèmes sols et bord ou à l'apport de la navigation par satellite, notamment dans le cadre du programme SESAR lancé sur l'initiative d'Air Traffic Alliance ou encore dans les programmes de recherche NexGen aux États-Unis.

Thales est l'un des rares fournisseurs de solutions clés en main disponibles sur le marché. Son offre très complète couvre la conception, l'intégration, l'installation et la maintenance des équipements et systèmes. Ses domaines d'intervention portent sur les centres de contrôle aérien, les systèmes de tours de contrôle et de surveillance, les systèmes d'aide à la navigation classique et par satellite, les systèmes d'aide à l'atterrissage et les systèmes de communication, de navigation et de surveillance.

Les systèmes de Thales sont aujourd'hui considérés comme des standards, à l'image du système de gestion de trafic aérien EUROCAT qui compte plus de 260 centres opérationnels dans le monde, soit quelque 4 000 positions contrôleurs.

Outre Thales, les principaux acteurs du domaine sont Raytheon, Lockheed-Martin et Indra pour les centres de contrôle et de gestion du trafic aérien ; Selex et Lockheed-Martin pour les radars.

1.3.1. La surveillance et les centres de contrôle

L'offre de Thales couvre toute la chaîne de surveillance et de sécurité d'un plan de vol depuis le départ, l'en-route, jusqu'à l'arrivée, dans des environnements complexes et saturés. Son expérience et son savoir-faire en font l'un des seuls industriels au monde à pouvoir fournir un soutien complet et efficace aux contrôleurs aériens.

L'accord COOPANS conclu en 2006 entre les autorités de l'aviation civile irlandaise (IAA), suédoise (LFV Group) et danoise (Naviair) a marqué le début d'une coopération avec Thales pour l'évolution du système Eurocat. En novembre 2007, les membres de COOPANS ont renforcé cette coopération en signant un nouveau contrat sur les évolutions logicielles du système Eurocat et pour la fourniture d'un système de communication contrôleur/pilote par liaison de données. Les synergies générées par la collaboration des trois Aviations Civiles avec Thales démontrent les avantages de ce nouveau « business model » qui contribue à la progressive mise en œuvre du Ciel Unique Européen.

Le Groupe a été choisi par Belgocontrol en 2007 pour équiper l'aéroport international de Bruxelles avec la livraison d'un centre Eurocat de dernière génération. Avec près de 80 positions contrôleurs, ce centre est capable d'assurer la gestion totale du trafic aérien en-route et d'approche des aéroports de Bruxelles, Anvers, Charleroi, Liège et Ostende, c'est-à-dire au cœur de l'espace aérien le plus complexe d'Europe.

En 2007, Thales a également renforcé sa position au Moyen-Orient en remportant d'importants contrats pour la fourniture de radars civils notamment à Dubaï pour le nouvel aéroport de Jebel Ali, en Arabie Saoudite pour l'aéroport de Medine ou encore en Irak, à Bassorah, où Thales fournira un centre de contrôle de trafic aérien.

En Amérique latine, Thales est devenu un véritable partenaire des aviations civiles nationales. Ainsi, au Mexique, Thales a été choisi par le SENEAM (Servicio a la Navegación en el Espacio Aereo Mexicano) pour conduire la quatrième phase du programme de modernisation du système de gestion du trafic aérien ainsi que pour fournir deux nouveaux radars pour l'aéroport de Tijuana, portant à 18 le nombre de radars Thales en opération dans ce pays. Au Chili, Thales a été sélectionné par la Dirección General de Aeronautica Civil (DGAC) pour équiper le nouveau centre de contrôle de Santiago.

En Afrique, Thales a remporté de très beaux succès notamment auprès de l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar) avec un contrat portant sur la fourniture d'un centre de contrôle Eurocat et d'un radar à Brazzaville. L'acquisition de ce cinquième Eurocat fait de l'ASECNA l'un des plus grands utilisateurs du système Eurocat au monde. 2007 a été également marquée par une première mondiale en Afrique du Sud : le fournisseur de services de navigation aérienne ATNS (Air Traffic and Navigation Services) a choisi le système CAMU (Central Airspace Management Unit) de Thales pour assurer la gestion des flux de trafic aérien lors de la coupe du monde de football en 2010. Au Nigéria, Thales fournira un nouveau centre à Abuja ainsi que deux radars primaire et secondaire. Par ailleurs, en Égypte, deux importants contrats ont été signés en 2007 avec le fournisseur de services de navigation aérienne (NANSC). Ils portent sur la fourniture d'un système destiné à la troisième tour du Caire en collaboration avec le leader de la construction égyptienne

ORASCOM et la modernisation de stations radars dont la fourniture de 2 nouveaux radars. Un troisième contrat a été signé avec l'école de formation aéronautique égyptienne NCATO (National Civil Aviation Training Organisation) pour la rénovation de l'école des contrôleurs qui ouvrira ses portes en 2009.

1.3.2 Les systèmes d'aide à la navigation (Navaids) et la navigation par satellite

Thales offre une gamme complète d'équipements d'aide à la navigation pour le décollage et l'atterrissage, les systèmes de navigation en-route et tactiques ainsi que les systèmes de navigation par satellite. Thales équipe aujourd'hui plus de 180 pays dans le monde et détient plus de 60 % de parts du marché, dont 90 % du marché des systèmes d'aide à l'atterrissage (ILS [1] et DVOR [2]) aux États-Unis. De nombreux contrats ont été obtenus en 2007 dans ce domaine d'activités, notamment en Chine ou encore en Norvège, confirmant le leadership mondial du Groupe.

L'année 2007 a également été marquée par le retour de Thales au Royaume-Uni sur le marché des aéroports régionaux : le Groupe a signé un contrat portant sur la fourniture et l'installation de systèmes d'approche et d'atterrissage.

Après les succès remportés en Australie, en France, en Corée et auprès d'EUROCONTROL sur le marché de l'ADS-B (Automatic Dependent System-Broadcast), Thales, au sein de l'équipe ITT, a remporté en 2007 le contrat pour la fourniture d'un système ADS-B aux États-Unis. En effet, le 30 août, la Fédération de l'Aviation Civile Américaine a choisi l'équipe conduite par ITT pour la fourniture, le déploiement et l'exploitation de stations ADS-B. Dans le cadre de ce contrat, Thales fournira 1 600 stations sol qui seront déployées sur l'ensemble du territoire américain.

1.3.3 Air Traffic Alliance

L'évolution et l'harmonisation des systèmes de gestion du trafic aérien européen, qui devrait doubler d'ici à 2025, et l'allégement des impacts sur l'environnement font partie des grands défis du transport aérien des prochaines années. Ils ne peuvent être abordés qu'à l'échelle européenne et nécessitent une innovation technologique soutenue. La réponse institutionnelle à ces défis repose sur l'initiative « Ciel unique », lancée par l'Union Européenne et approuvée en 2004. Une directive établit désormais le nouveau cadre institutionnel et organisationnel de la gestion du trafic aérien en Europe.

Conscients de cet enjeu essentiel, Thales, Airbus et EADS, ont décidé de s'engager et de mettre en commun leurs compétences au sein du GIE « Air Traffic Alliance », créé en 2002.

Lancé à l'initiative d'Air Traffic Alliance, le programme SESAR constitue le volet opérationnel et technique de la directive européenne. Il est co-parrainé par la Commission Européenne et EUROCONTROL. En mars 2006, Air Traffic Alliance et ses membres ont signé la première étape de ce programme : la phase de définition dont Air Traffic Alliance assure la direction de projet. Elle aboutira en mars 2008 à l'élaboration d'un schéma directeur de la gestion du trafic aérien à l'horizon 2020 sur la base des conclusions établies par le consortium.

Une phase de développement prendra la relève sous la responsabilité de la SESAR Joint Undertaking (JU), créée en février 2007 à l'initiative de la Commission Européenne. De 2008 à 2013, la JU coordonnera les activités de recherche, de développement et de validation pour mettre en œuvre le nouveau plan directeur ATM (Air Traffic Management). Dans cette nouvelle phase, Thales apportera une contribution essentielle, notamment dans l'élaboration et la validation des procédures opérationnelles liées à l'intégration des systèmes sol et bord, ainsi qu'à l'apport de la navigation par satellite et des nouvelles technologies de communication. Cette contribution permettra de valider de nouveaux concepts opérationnels nécessaires à la mise en œuvre du plan directeur ATM.

4. Service client

Un soutien de proximité à l'échelle mondiale

La disponibilité et l'efficacité des systèmes et des outils sont au cœur des préoccupations des clients de Thales que ce soit pour assurer les options de leur stratégie de combat, la sécurité des forces ou des voyageurs ou encore garantir la continuité du service.

Depuis 2007, Thales propose une nouvelle offre de services étendus, depuis l'intervention sur tous les échelons de maintenance jusqu'au soutien global du système, avec une prise en charge de tous les équipements et sur une durée de plus en plus longue.

L'implantation multidomestique du Groupe constitue l'atout essentiel pour entretenir la relation de proximité dont ses clients ont besoin afin de leur apporter rapidement sur place des réponses adaptées en matière de maintien en condition opérationnelle.

(1) ILS : Instrument Landing Systems.
(2) DVOR : Doppler Omni-directional Radio Range Systems.

Ainsi, le Service Client a poursuivi son extension en 2007 en ouvrant un nouveau Centre Support à Dubaï. Thales dispose dans cette région d'une importante base installée incluant systèmes d'armes, radars terrestres et navals et centres de contrôle du trafic aérien civil. Cette ouverture renforce la présence du Groupe dans cette zone très stratégique. Thales est déjà présent dans les États du Golfe, en Égypte et au Pakistan. Fin 2007, un autre centre support a été ouvert en Chine (Beijing) pour les produits centres, radars et systèmes d'aide à la navigation.

L'année 2007 a également été marquée par de nombreux succès commerciaux. Dans le domaine de l'aviation civile, un contrat important a été remporté au Brésil pour le soutien, pendant quatre ans, du parc de radars en route et d'approche du ministère de l'Aéronautique. Thales a répondu aux exigences du client en termes de délais d'intervention (48 heures après notification du besoin) grâce à la société brésilienne Omnisys, sa filiale brésilienne sur laquelle l'entreprise s'appuie pour soutenir les clients sud-américains.

2007 a aussi été une année positive pour le domaine de la défense. En effet, Thales a gagné un contrat de soutien pour le système COBRA (radar de contre-batterie) avec l'agence européenne OCCAR. Le Groupe assure la maîtrise d'œuvre de ce contrat au sein d'un partenariat avec d'autres industriels pour trois nations utilisatrices. Ce type de contrat préfigure un mode de fonctionnement multinational qui est appelé à se développer. Autre succès notable : le contrat EPS pour la fourniture d'un système de protection électronique destiné à équiper les forces aériennes de l'Arabie Saoudite.

2. SYSTÈMES TERRE & INTERARMÉES

Présentation générale

Leader mondial dans le domaine des communications de défense et de l'optronique militaire, Thales offre des « solutions C4ISR » [(1)] modulaires, sécurisées et interopérables pour l'ensemble des forces armées et de sécurité civile.

L'évolution rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et l'apparition de nouvelles menaces ont un impact profond sur les modes opératoires des armées : la capacité à recueillir, traiter et diffuser l'information devient déterminante pour conserver la supériorité opérationnelle.

Cette évolution se concrétise en particulier par le développement de systèmes « C4ISR » qui permettent la mise en réseau, en temps réel, des systèmes de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (« ISR »), des systèmes de commandement et de contrôle (« C2 »), de communication, d'aide à la décision ainsi que des systèmes d'armes. Ainsi, le partage de l'information peut se généraliser, ce qui facilite l'engagement coopératif interarmées et interalliés. C'est le principe de la guerre en réseau centré (« Network-Centric Warfare » ou « Network-Enabled Capability »).

Dans ce contexte, Thales, acteur majeur dans les domaines **des systèmes d'information opérationnels, des communications, de l'optronique et de l'armement,** offre à ses clients – forces armées air, terre, mer ; structures interarmées et forces spéciales et services de sécurité civile – des solutions interopérables, modulaires et sécurisés, dans les deux domaines suivants :

- systèmes « C4ISR », pour assurer la **supériorité informationnelle** sur le champ de bataille ;
- systèmes Terrestres, pour accompagner les forces dans **la transformation du combat aéroterrestre.**

Le Groupe offre par ailleurs une palette de **services associés** à forte valeur ajoutée. L'emploi de ces systèmes s'effectue dans un contexte d'opérations multinationales, interalliées et interarmées.

Position concurrentielle

L'environnement concurrentiel est aujourd'hui plus dynamique que jamais. Les concurrents traditionnels, aux États-Unis, en Europe et en Israël, sont rejoints par de nouveaux entrants, qui interviennent notamment sur les marchés émergents à forte croissance, comme ceux des services. Des entreprises traditionnellement associées au seul secteur civil présentent aujourd'hui des offres dans le cadre de programmes militaires en s'appuyant sur la **montée en puissance des technologies civiles.** Grâce à une stratégie de partenariat dynamique et à la maîtrise de l'intégration des technologies civiles pour répondre aux exigences militaires spécifiques, le Groupe dispose d'atouts importants lui permettant de s'adapter et d'anticiper les tendances du marché.

(1) C4ISR : Command, Control, Communications, Computer, Intelligence, Surveillance, Reconnaissance.

Dans cet environnement, Thales occupe aujourd'hui une place de leader mondial sur ces marchés grâce aux atouts différenciateurs suivants :

- **une expérience étendue** lui permettant de mettre en œuvre de manière réactive et souple **des approches innovantes** pour satisfaire les besoins particuliers de chaque client, qu'il s'agisse de l'urgence de la situation (Urgent Operational Request), d'approches d'acquisition portant sur des solutions sur étagère ou totalement dédiées ou encore de fourniture de capacités ou de systèmes ;
- **la proximité avec ses clients** qui facilite la compréhension de leurs besoins : implantations dans plus de 20 pays, démarche d'accompagnement du client très en amont avec des outils d'expérimentation et d'aide à la définition des besoins, transfert de savoir–faire et de technologies critiques par l'implantation de joint-ventures et des partenariats locaux ;
- **une présence sur toute la chaîne de valeur** – des systèmes de systèmes, aux équipements et services – permettant d'apporter les bénéfices et synergies d'une maîtrise d'ensemble : évolutivité, customisation, interopérabilité et compétitivité ;
- **la maîtrise des standards et des technologies critiques** issues des mondes civil et militaire qui permet de concilier les bénéfices de chacun d'entre eux, au meilleur rapport efficacité / coût, et de développer des **solutions innovantes.**

Axes de développement

Fort de ces atouts, le Groupe est particulièrement bien positionné pour se développer dans le domaine terrestre et dans les systèmes communs aux militaires et forces de sécurité, et pour renforcer son offre de services étendus, et ce, dans une approche d'expansion continue à l'international :

- pour les forces terrestres, Thales développe des **offres capacitaires de bout en bout,** notamment dans le domaine de la protection des forces et des solutions de systèmes pour véhicules. Le Groupe propose à ses clients des solutions globales, comme fournisseurs d'équipements critiques ou en tant que maître d'œuvre systémier, comme le montrent le contrat de système de véhicule de reconnaissance remporté au Luxembourg, ou le programme de futur véhicule d'infanterie britannique *FRES* (Future Rapid Effects System) pour lequel Thales a été retenu début 2008, aux côtés de Boeing, comme intégrateur de systèmes de systèmes ;
- le Groupe met également l'accent sur l'offre de **solutions interopérables** communes aux services militaires interarmées et aux services de sécurité civils, qui interviennent de plus en plus souvent en étroite collaboration, notamment dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, de gestion de crise humanitaire ou de lutte contre le terrorisme. Grâce à sa maîtrise des NTIC et des standards en vigueur, Thales est très bien placé pour traiter les enjeux d'interopérabilité de ces nouveaux contextes opérationnels ;
- dans le domaine des **services à forte valeur ajoutée,** Thales a poursuivi le déploiement de services de communication par satellite destinés aux forces de l'OTAN stationnées en Afghanistan dans le cadre d'un contrat avec l'ISAF (la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité). Le Groupe met également en œuvre un ensemble de moyens de simulation d'architecture système, de centre d'intégration technique, etc. au sein de son entité *Battlespace Transformation Centre,* pour aider ses clients à définir, en amont, leurs besoins opérationnels ;
- enfin, le **développement international** reste une priorité stratégique, dans ce domaine comme pour l'ensemble du Groupe. Ainsi, en 2007, grâce à son implantation multidomestique le Groupe a remporté d'importants contrats, en Espagne et aux Pays-Bas dans les communications tactiques, et au Royaume-Uni, en tant qu'intégrateur de systèmes de systèmes dans le cadre du programme *FRES* déjà cité. À l'export, Thales noue également des partenariats pour pénétrer des marchés stratégiques, comme en Russie dans le domaine de l'optronique en 2007, ou en Inde avec la nouvelle joint-venture Rolta India Ltd, créée en 2006 dans le domaine du C4ISR.

Revue des activités

2.1. Solutions « C4ISR » pour les opérations interarmées

Les systèmes C4ISR permettent la maîtrise de bout en bout des chaînes du renseignement et de la conduite des opérations : acquisition de l'information et traitement des données, transmission au commandement, décision opérationnelle, communication de la décision et suivi de son exécution.

2.1.1. Communications sécurisées de bout en bout

Thales est présent sur l'ensemble de la chaîne de communication, du tactique au stratégique. Cette capacité lui permet de se positionner en architecte, intégrateur de systèmes globaux, assurant l'interopérabilité requise pour offrir des communications sécurisées de bout en bout. Thales propose des solutions modulaires, basées sur des standards, des architectures ouvertes et des technologies duales.

- Réseau d'infrastructure, communications militaires spatiales, sécurité des réseaux
Dans ce segment en plein développement, l'année 2007 a été marquée par la notification de plusieurs commandes significatives.

Fort de son expérience réussie dans le cadre du réseau d'infrastructure de l'armée française *Socrate,* dédié au transit des communications sécurisées et des réseaux de dessertes, Thales a été sélectionné pour conduire l'étude de préparation du futur réseau métropolitain de télécommunications militaires *Socrate NG.* Le Groupe a aussi été retenu en Suède pour le système de communication des salles de contrôle du trafic aérien militaire. Dans le domaine des « satcom », Thales Alenia Space et Astrium ont remporté conjointement, auprès de l'opérateur émirati *Yahsat,* un important contrat de satellite de communications duales (militaire et civil), dont Thales assurera la maîtrise du segment sol. Par ailleurs, le programme français de communications militaires par satellite *Syracuse III* a fait l'objet d'une nouvelle commande importante portant, notamment, sur des Modems protégés pour les stations tactiques. Enfin, Thales a gagné un contrat stratégique d'étude amont pour le compte du ministère de la Défense français, portant sur les communications par satellite mobiles.

- Communications tactiques terrestres
Grâce au renforcement des « capacités-système » de ses filiales multidomestiques, Thales a remporté plusieurs succès notables dans le domaine des systèmes de communications intégrés sur véhicules tactiques : en Allemagne, Belgique, Espagne et aux Pays-Bas.

Aux États-Unis, après une sélection compétitive dans le cadre du programme américain *JTRS,* Thales a été retenu pour livrer près de 40 000 radios logicielles *JEM* à l'US Army. En Europe, le projet ESSOR (European Secure Software Radio) réunit six pays européens (France, Espagne, Italie, Finlande, Pologne, Suède) pour développer les standards mettant en œuvre la technologie radio logicielle. En parallèle, la France a notifié à Thales les premières étapes de développement de ces technologies et de leur intégration dans les systèmes d'information et de commandement.

Par ailleurs, le Groupe a remporté de nouveaux succès commerciaux à l'international pour les « suites radio tactiques » HF, VHF et les systèmes de communications pour véhicules SOTAS, ce qui porte à plus de 40 le nombre de pays clients. On distinguera en particulier une commande record de PR4G F@stnet provenant d'Espagne et deux commandes majeures de réseaux de type Internet Tactique pour des pays du Moyen-Orient.

- Communications, navigation et identification aéronautiques et navales
Fournisseur mondial dans le domaine des solutions « CNI » (communications, navigation, identification) aéronautiques et navales, Thales équipe et met en réseau les centres de commandement et tous les types de plates-formes : avions de combat ou de mission, hélicoptères, drones, bâtiments de surface et sous-marins.

Dans le domaine aéronautique, le Groupe a remporté en 2007 plusieurs contrats importants, portant notamment sur le développement du nouveau standard d'identification ami-ennemi pour l'OTAN (Mode 5 IFF), les systèmes de communications pour les hélicoptères *Apache* des Émirats Arabes Unis et les radios *Saturn* installées à bord des avions *Tornado* allemands.

Dans le domaine naval, Thales fournira aux forces navales omanaises le système de communications de ses nouveaux patrouilleurs côtiers et assurera la rénovation des communications HF et V/UHF de leur flotte et de leurs centres à terre. Par ailleurs, en France, les premiers essais du système de communication des *Frégates Horizon* se sont déroulés avec succès.

Dans le domaine de l'identification, Thales a conclu avec des sociétés américaines plusieurs accords de coopération dimensionnant pour le futur. Le premier, conclu avec ACSS, porte sur le développement d'une offre de transpondeur *IFF Mode 5* pour avions de ravitaillement, le second, en coopération avec BAE Systems, concerne le développement de capacités d'identification véhicule dans le cadre d'un besoin futur de l'US Army et de l'US Marine Corps.

À côté de ces développements en matière d'identification « ami / ennemi » interarmées, Thales investit dans le domaine des liaisons de données tactiques pour y assurer le renouvellement de ses gammes.

- Sécurité des systèmes d'information
Thales offre à ses clients un savoir-faire reconnu en matière de sécurité des systèmes d'information, composante clé et indispensable de tout système militaire. Déjà engagé en France et pour l'OTAN dans des programmes de modernisation des futures générations de composants de chiffrement pour adaptation aux technologies IP, Thales a remporté plusieurs nouveaux contrats en 2007. Notamment, un système de gestion et de distribution des clés *(VESUV)* en Allemagne ainsi qu'un contrat pour développer, réaliser et déployer *INTRACED,* le premier « Intranet Classifié Défense » des Armées et du ministère de la Défense français. Pour ce contrat, gagné en compétition face à des concurrents des systèmes d'informations civils, Thales a proposé une solution innovante alliant le meilleur des technologies civiles sur étagère à la haute sécurité.

2.1.2. Systèmes de renseignement, surveillance et reconnaissance (ISR)

En amont de la chaîne de l'information, les systèmes ISR, d'acquisition et de traitement des données, font l'objet d'une demande croissante de la part des clients militaires. Dans ce domaine, Thales offre des moyens d'acquisition optronique et de guerre électronique des communications, des systèmes de traitement du renseignement ainsi que des systèmes de bout en bout sécurisés et interopérables.

- Capteurs : guerre électronique des communications et optronique

Thales a signé en 2007 un accord de partenariat stratégique avec l'entreprise indienne BHARAT Electronique, à laquelle il fournira des équipements pouvant être intégrés dans des systèmes de guerre électronique.

Les activités de systèmes optroniques de Thales – air, terre et mer – ont connu une forte croissance à l'international en 2007. Dans le domaine des caméras terrestres portatives ou embarquées sur véhicule, des contrats significatifs ont été signés au Royaume-Uni, au Canada, en Russie, en Algérie et en Inde.

Dans le domaine de l'optronique aéroportée, Thales a été retenu à l'export pour intégrer la nacelle de désignation laser *Damocles* sur un avion de combat sur lequel il n'avait encore jamais été intégré. L'intégration de ce même système sur les *Sukhoi 30* de l'armée de l'air Malaisienne s'est poursuivie avec le premier vol de l'avion de combat, équipé.

Dans le domaine naval, Thales a remporté un contrat pour fournir à la marine japonaise sa technologie de mâts optroniques pour sous-marins.

- Système de traitement de l'information et du renseignement

La Gendarmerie nationale française a choisi Thales pour son nouveau système d'information *Athen@,* qui associe centres d'appels, conduite des opérations et chaîne du renseignement. C'est la première fois en France qu'un système d'information d'une force de sécurité associe la dimension renseignement à la conduite des opérations. Notifié en août 2007 pour un déploiement à l'échelle nationale, le système *Athen@* sera mis en service opérationnel dès fin 2008 dans certains départements. Ce succès illustre l'ancrage du groupe Thales sur les marchés de la sécurité et sa maîtrise des systèmes d'information destinés aux marchés tant civils que militaires.

Le Groupe a également remporté un premier contrat auprès de l'Agence Européenne de Défense (EDA) dans le cadre du programme d'exploitation d'imagerie tactique, *TIES,* visant à expérimenter des moyens communs de renseignement image dans un contexte opérationnel d'engagement de forces européennes.

2.1.3. Commandement et contrôle

En aval des systèmes ISR, les systèmes de commandement et contrôle exploitent les informations recueillies pour concevoir et conduire les opérations à tous les niveaux de la chaîne de commandement. Dans ce domaine, Thales développe des solutions modulaires, interopérables et sécurisées pour les forces terrestres, navales, aériennes et interarmées, reposant sur des architectures et un socle de services communs.

- Commandement et contrôle stratégique

Thales a été chargé de la refonte de l'ensemble des systèmes d'information et de communication du haut commandement français (État-Major des Armées et Direction du Renseignement Militaire) du Pôle Stratégique de Paris (PSP). Ce nouveau système optimisera la fluidité des échanges grâce, notamment, à sa capacité de traitement des niveaux de sécurité multiples (jusqu'au niveau confidentiel). Il s'agira, parallèlement, d'initier une nouvelle approche du travail collaboratif et du partage de l'information, à partir d'un centre de commandement unifié.

Par ailleurs, Thales a remporté le marché « Convergence » des SIOC *(Systèmes d'Information Opérationnels et de Communications)* et de leur transition vers le futur SIO *(Systèmes d'Information Opérationnels)* des armées, visant à définir l'architecture de la prochaine génération des systèmes d'information et de communication, en tirant parti au mieux des technologies disponibles. Il s'agit de poursuivre la démarche d'optimisation des systèmes d'information et communication sur la base des actions engagées autour d'un socle technique et de standards communs.

Thales réalise également un ensemble d'expérimentations relatives à l'analyse du besoin opérationnel et de l'outil de défense, dans un contexte interarmées et interalliés. Ces expérimentations sont réalisées dans le cadre du marché LANAD *(Laboratoire National de Défense)* qui fédère les moyens de type « battlelab » industriels et étatiques.

- Commandement et contrôle opératif et tactique

Thales fédère ses savoir-faire et solutions en matière de systèmes de commandement et contrôle pour la numérisation des armées, au sein de son offre intégrée de systèmes C4I, *Comm@nder,* qui offre une capacité de maîtrise d'œuvre globale aux armées dans ce domaine.

En 2007, Thales a livré et qualifié la première version du socle de l'Opération d'Ensemble SIC Terre (OE SIC Terre) en France, programme de rénovation des systèmes de commandement et de communication de l'armée de Terre, ainsi que le système de commandement destiné à équiper la Force de Réaction Rapide (ARRC) britannique. En parallèle, l'agence OTAN pour l'acquisition de systèmes de contrôle et commandement *(NC3A)* a confié à Thales un contrat pour la fourniture de son système de commandement LC2IS *(Land Command Control Information System)* destiné à équiper les états majors des forces terrestres. Enfin, Thales a livré le système *SIC 21* destiné à la Marine française.

2.2. La transformation du combat aéroterrestre

2.2.1. Engagement coopératif multiplateformes

La mise en réseau des différents moyens engagés sur le terrain est une priorité pour les forces terrestres, pour accélérer le rythme de la manœuvre, améliorer l'efficacité et la protection des troupes et permettre au commandement de garder l'initiative en toutes circonstances.

Dans ce domaine, Thales poursuit en France, avec ses partenaires Nexter et Sagem Sécurité Défense, le programme structurant de Bulle Opérationnelle Aéroterrestre *(BOA),* dont l'objectif est de doter les forces françaises de nouveaux moyens pour l'engagement au combat de contact. Dans ce cadre, plusieurs faits marquants ont eu lieu en 2007 : réalisation du premier cycle d'élaboration et d'évaluation des architectures futures, lancement d'une version avancée du Laboratoire Technico-opérationnel.

Au Royaume-Uni, dans le cadre du programme ***FRES*** (Future Rapid Effects System), Thales a été sélectionné pour le rôle d'intégrateur de système de système (SOSI) en partenariat avec Boeing. Ce rôle est déterminant pour le succès du programme, dont l'objectif est de doter l'armée britannique d'une famille de 16 types de véhicules blindés interopérables offrant une capacité terrestre rapidement déployable. Pour l'accompagnement de ses clients par l'expérimentation amont, Thales développe un nouveau démonstrateur, @simov, qui permettra de définir, prototyper et tester les capacités systèmes de véhicules engagés dans le combat de contact.

2.2.2. Systèmes de mission et systèmes véhicule et soldat

Thales offre des « solutions véhicules » pour différentes missions : RSTA *(Reconnaissance, Surveillance, Target Acquisition),* combat, commandement et contrôle, logistique. Ces solutions sont basées sur une architecture électronique ouverte innovante.

En 2007, le Groupe a remporté la maîtrise d'œuvre du programme de véhicules de reconnaissance de l'armée Luxembourgeoise *(PRV Lux),* auprès de la NAMSA, agence de l'OTAN. Dans ce cadre, Thales fournit une capacité de reconnaissance tactique intégrée sur 48 véhicules protégés.

Acteur impliqué dans les systèmes de protection des forces, Thales a livré en 2007 le démonstrateur du système *Spectre* dédié à la protection des Forces en déploiement sur les théâtres d'opération extérieur. Ce système a été évalué avec succès pendant six mois en condition opérationnelle par les équipes de la DGA et de l'EMAT. Dans le domaine de la protection active de véhicule, Thales a gagné en France le contrat Shark2 pour la réalisation d'un démonstrateur terrain qui fera l'objet d'une évaluation complète intégrée sur véhicule blindé en 2008.

2.2.3. Armes et munitions

Thales dispose en Europe et en Australie d'une offre complète de systèmes d'armement et munitions (mortiers, lance-roquettes pour hélicoptères, munitions guidées, munitronique). En 2007, Thales a remporté à l'export deux contrats pour la fourniture de son système mortier embarqué sur véhicule (2R2M). En réponse aux besoins des forces pour des frappes de précision, Thales développe une offre de munitions guidées laser et a remporté en 2007 un contrat de démonstration de tir de roquettes guidés laser. L'année 2007 a vu également l'aboutissement réussi des programmes de qualification de sa nouvelle gamme de fusées munitroniques Frappe (fusée d'artillerie multifonction pour l'artillerie 155) et FBM21 (fusée de bombe et AASM) [1].

2.3. Services et soutien aux missions

Thales propose le maintien en condition opérationnelle (« MCO ») des équipements et solutions C4ISR et systèmes terrestres livrés. D'autre part, le Groupe développe des solutions de services innovantes pour mettre à la disposition des forces déployées en opérations extérieures des moyens capacitaires au service de leurs missions.

(1) Thales a pour principe permanent d'exercer l'ensemble de ses activités dans le strict respect des législations nationales et des réglementations ou conventions internationales. Cette politique s'inscrit dans une démarche globale d'éthique et de responsabilité d'entreprise, en phase avec les standards les plus élevés de sa profession. En ce qui concerne la production d'armes controversées, et plus particulièrement des bombes à sous-munition, Thales n'a plus aujourd'hui aucune activité et a retiré ces produits de son catalogue; aucune démarche commerciale n'est à l'ordre du jour dans ce domaine.

Dans le cadre de contrats de MCO, Thales garantit la disponibilité de moyens de transmissions stratégiques majeurs en France, avec, depuis 2007, le système globalisé *Matilde* [1], et les infrastructures du réseau radioélectrique *RUBIS* déployé pour la Gendarmerie Nationale. À l'international, Thales a remporté la concession pour la maintenance sur cinq ans des stations de contrôle du spectre à Hong Kong.

Dans le domaine du soutien aux forces armées engagées sur les théâtres extérieurs, Thales a remporté un nouveau contrat au Royaume-Uni pour assurer dans les cinq prochaines années le soutien logistique des périscopes et mâts optroniques de la flotte des sous-marins stratégiques nucléaires de la Marine Royale.

En ce qui concerne les « services aux utilisateurs », Thales a livré un démonstrateur de technologie intégrant le système *HUMS* (Health Use and Monitoring System), d'informations embarquées pour superviser l'état des futurs véhicules blindés *FRES*. Ce système permet de maximiser la capacité opérationnelle d'une armée en augmentant la disponibilité des matériels tout en réduisant les coûts de maintenance.

3. NAVAL

Présentation générale

Thales est l'un des principaux industriels mondiaux du domaine naval militaire. Positionné sur toute la chaîne de valeur, son offre dans ce domaine va de la fourniture d'équipements de détection (radars, sonars, équipements optroniques), de communication et de guerre électronique, à la réalisation et à l'intégration de systèmes de combat complets ainsi qu'à la maîtrise d'œuvre de navires armés. Le Groupe est également présent dans le domaine de la sauvegarde et sécurité maritimes et des services aux Marines qu'il accompagne dans l'évolution de leurs besoins opérationnels. Avec des implantations industrielles dans treize pays – dont les plus importantes sont en France, en Australie, au Royaume-Uni, au Pays-Bas, en Allemagne et en Corée – les activités navales de Thales ont équipé plus d'une cinquantaine de Marines dans le monde.

Par ailleurs, Thales est également présent dans le domaine naval militaire en tant qu'actionnaire industriel de référence de DCNS à hauteur de 25 % [2], aux côtés de l'État français, auparavant actionnaire unique de DCNS. Cette participation a été acquise fin mars 2007, dans le cadre d'un accord de coopération entre les deux partenaires aux termes duquel Thales a également cédé à DCNS ses activités de maîtrise d'œuvre, de systèmes et de services en France. En 2007, dans son nouveau périmètre, DCNS a réalisé un chiffre d'affaires de 2,8 milliards d'euros et son carnet de commandes en fin d'année, de 8,3 milliards d'euros, représentait 35 mois d'activités.

La transformation du rôle des Marines depuis la fin de la Guerre Froide avec, en particulier, l'apparition des menaces « asymétriques », se confirme notamment à travers l'extension de leurs interventions au domaine civil. Deux types de missions sont venues remplacer le traditionnel combat en haute mer : d'une part, **des missions de projection de puissance,** de déploiement et de soutien aux forces projetées dans les zones lointaines de conflit (comme récemment dans le Golfe, en Afghanistan, en Côte d'Ivoire ou au Liban) et, d'autre part, des **missions de surveillance des zones littorales** (côtières, offshore, portuaires) qui ont sensiblement gagné en importance.

Ces missions sont de plus en plus souvent réalisées conjointement par plusieurs pays ou au sein de coalitions, ce qui requiert plus d'interopérabilité entre les acteurs et leurs systèmes. Ainsi, **la part de l'électronique à bord des navires militaires s'est accrue de manière constante,** jusqu'à atteindre sur certains navires une valeur supérieure à celle de la plate-forme propulsée.

Cette évolution du besoin des Marines se déroule dans un contexte de contrainte budgétaire toujours plus accentué, qui se traduit notamment par de **nouveaux modes d'engagements contractuels :** les industriels choisis sont tenus de **s'engager sur un taux de disponibilité** des équipements et des systèmes fournis ; ils doivent aussi **savoir développer des coopérations internationales** afin d'amortir les coûts sur un plus grand nombre de bâtiments. Cet environnement de restriction budgétaire a conduit à la mise en œuvre de partenariats européens, essentiellement bilatéraux, en particulier à l'occasion de programmes spécifiques, et à des regroupements industriels dans plusieurs pays européens, notamment en France avec le rapprochement de DCNS et Thales.

Ces mouvements de consolidation, pour l'instant principalement nationaux, sont considérés comme une étape préliminaire à des mouvements transnationaux d'ampleur.

(1) Modernisation et Amélioration des Transmissions Interarmées Longue Distance.

(2) Cette participation est comptabilisée, depuis le 1er avril 2007, par mise en équivalence dans les états financiers consolidés de Thales ; les activités cédées par Thales à DCNS ont été déconsolidées à partir de cette même date.

Environnement concurrentiel

Aux États-Unis, à l'issue de plusieurs opérations de concentration du secteur, les grands acteurs du domaine naval militaire sont Lockheed Martin, avant tout électronicien, Northrop Grumman et General Dynamics qui combinent tous deux des activités d'électronicien et de chantier naval, Raytheon, électronicien et missilier et, dans le seul domaine des sonars, L3COM. Depuis ces dernières années, les industriels américains mènent une stratégie commerciale export beaucoup plus offensive, notamment en Australie, au Canada, en Amérique Latine et en Asie (Corée, Japon).

En Europe, l'industrie navale militaire reste structurée par nation, avec des industries domestiques extrêmement dépendantes des commandes étatiques nationales.

Comme aux États-Unis, les profils des industriels sont relativement variés, avec :

- des groupes essentiellement constructeurs de navires et intégrateurs, tels le français DCNS, l'italien Fincantieri, l'espagnol Navantia, et le Britannique VT Group, également prestataire de services pour la Royal Navy ;
- des industriels avant tout électroniciens, comme Thales et Finmeccanica ;
- et deux groupes « verticalisés », BAE Systems au Royaume-Uni, qui est à la fois chantier naval et électronicien, de même que le constructeur allemand TKMS, depuis qu'il a repris en 2006 la société d'électronique sous-marine Atlas Elektronik.

Enfin, il convient de citer les chantiers navals polonais ou roumains, auparavant fournisseurs des seuls pays de l'ex-CEI. Ils jouent aujourd'hui un rôle non négligeable dans le paysage européen, dans la mesure où plusieurs chantiers navals occidentaux leur sous-traitent désormais une partie de la construction de leurs grands bâtiments et ce, de façon croissante.

Le nombre encore élevé des industriels du naval militaire en Europe, dans un contexte généralisé de contrainte budgétaire, plaide clairement en faveur d'une concentration de ce secteur. Au cours de l'année 2007, plusieurs opérations de regroupement industriel ont été finalisées ou initiées dans ce sens en Europe :

- en Allemagne, renforcement « vertical » des activités navales de TKMS, avec la reprise, en partenariat avec EADS, des activités d'électronique sous-marine d'Atlas Elektronik ;
- en France, finalisation fin mars 2007 du rapprochement entre les activités navales de DCNS et celles de Thales. Cet accord (cf. encadré) s'est traduit par la fusion au sein de DCNS des activités de maîtrise d'œuvre et de systèmes en France, à l'exception des activités d'équipements ;

Rapprochement des activités navales de Thales et DCNS

L'alliance entre Thales et DCNS permet d'atteindre la taille critique pour renforcer les capacités concurrentielles de la France, puis de l'Europe, au sein d'un marché mondial de plus en plus ouvert. À cet effet, Thales met notamment à disposition de DCNS son réseau commercial international. Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre de ce rapprochement, un accord de coopération a été conclu entre les deux sociétés afin d'éviter les duplications inutiles et de rechercher des domaines de développement communs tout en laissant à DCNS la possibilité d'offrir à ses clients des matériels d'origines diverses et à Thales la possibilité de proposer ses matériels et services à d'autres maîtres d'œuvre. Cet accord prévoit aussi coopérations et échanges dans le domaine des opérations, des processus associés et des ressources humaines. Thales et DCNS se sont engagés à faciliter les mobilités professionnelles entre les deux groupes. Ainsi, en complément des personnels transférés dans le cadre des apports, plusieurs cadres dirigeants en provenance de Thales ont d'ores et déjà rejoint DCNS.

- en Grande-Bretagne, annonce du rapprochement entre BAE Systems et VT dans le domaine des bâtiments de surface, en particulier en vue de la construction des porte-avions britanniques *(CVF)*.

Par ailleurs, placées sous le signe de la coopération européenne, des décisions structurantes pour les programmes à venir ont été prises au cours des dernières années, comme le lancement fin 2005 de la première tranche (8 frégates pour la France et 1 pour l'Italie) du programme franco-italien pour la construction de frégates européennes multi-missions FREMM. Ceci est le plus important programme naval jamais engagé sur le continent européen (27 frégates au total, dont 17 pour la France et 10 pour l'Italie). On peut également citer l'accord conclu en 2006 par les ministres de la Défense français et britannique, pour étudier les possibilités de rapprochement des projets engagé (au Royaume-Uni, avec le *CVF*) ou envisagé (en France,

avec le PA2), dans le domaine des porte-avions. Implanté de part et d'autre de la Manche, Thales a joué un rôle prépondérant pour aboutir en 2007 à la conception la plus commune possible, permettant de mutualiser, le cas échéant, l'achat de certains équipements.

Enfin, deux accords de coopération d'envergure européenne ont été signés fin novembre 2007 lors du Sommet franco-italien de Nice :

- l'accord de coopération entre Thales, DCNS et Finmeccanica qui prévoit la fusion de leurs activités de systèmes d'armes sous-marines pour donner naissance à un leader mondial dans ce domaine ;
- le protocole d'accord de coopération entre Thales et Finmeccanica concernant le domaine de la sûreté et sécurité maritimes en Europe. L'initiative commune, baptisée « Seasame », qui a abouti à cette coopération, vise la mise en place d'un système complet de surveillance des eaux territoriales.

Ces programmes menés en coopération bilatérale et ces accords de partenariat n'ont toutefois donné lieu jusqu'à présent qu'à des rapprochements conjoncturels, et le maintien de programmes nationaux concurrents a eu pour effet d'intensifier la concurrence entre acteurs européens sur les marchés export. Au-delà, des restructurations transnationales à l'échelle européenne qui devront dépasser les logiques nationales restent à engager.

Dans le reste du monde, les acteurs du domaine naval militaire sur le marché export sont essentiellement des industriels russes, qui s'appuient sur la société de commercialisation Rosoboronexport avec laquelle Thales a signé en 2007 une lettre d'intention de coopération dans le domaine naval. Sont également présents les chantiers navals chinois ainsi que des industriels et chantiers coréens, singapouriens et australiens. Enfin, il faut aussi compter désormais avec les chantiers indiens et turcs.

Axes de développement

En termes géographiques, Thales entend consolider sa position sur les marchés européens qui restent porteurs et poursuit son développement à l'international, notamment aux États-Unis, où le Groupe a créé, en 2007, avec DRS la société commune DRS Sonar Systems dans le domaine des sonars. En France, et à l'export à partir de la France, le rapprochement de Thales et de DCNS devrait améliorer davantage encore les perspectives des deux partenaires. En Russie, l'accord avec Rosoboronexport ouvre également de nouvelles voies de développement à l'export. Dans le domaine des services navals, Thales soutient sa politique d'implantations locales et de proximité client. Ainsi, Thales poursuit sa recherche de partenariats avec les grands acteurs internationaux du domaine naval.

En termes d'offre de produits, Thales continue le développement de systèmes complexes dans le domaine de l'aide à la décision, du partage de l'information, de l'analyse et de la présentation de situations tactiques permettant aux différentes administrations de coordonner leurs interventions en temps réel. Placé sous le signe de l'innovation, Thales a conçu et développé le premier mât intégré, permettant de résoudre d'un coup l'ensemble des aspects d'intégration de différents senseurs, de compatibilité électromagnétique, tout en offrant une accessibilité et un confort pour les opérations de maintenance, notamment face aux intempéries. Pour faciliter l'interopérabilité, Thales travaille aussi à la mise au point de systèmes en architecture ouverte permettant l'intégration de nouveaux équipements ainsi que l'évolution du système tout au long de la vie des bâtiments. Enfin, pour répondre aux besoins croissants en matière de sauvegarde maritime, le Groupe investit dans la conception d'un système global *(« systems of systems »)* proposant aux décideurs une vision opérationnelle commune tout en respectant les souverainetés nationales. De plus, Thales continue ses efforts dans le développement de petites plates-formes, plus mobiles et moins coûteuses, ainsi que dans de nouveaux équipements ou systèmes spécialisés dans la détection ou l'action (radars côtiers, drones de surface ou sous-marins, systèmes optroniques, sonars ou IFF).

Revue des activités

L'offre de la division Navale couvre les quatre grands domaines de compétence suivants :

- ***maîtrise d'œuvre :*** développement et conduite de programmes complets pour tous types de bâtiments de combat ;
- ***activités navales de surface :***
  - systèmes d'information, de commandement et de gestion de combat, intégration de nombreux équipements (radars, sonars, communication, optronique, guerre électronique) et intégration de tout type de systèmes d'armes (canons, missiles, ...),
  - sauvegarde maritime (gestion du trafic maritime, protection des sites sensibles, surveillance côtière, coordination des opérations),
  - capacités de simulation et mise en réseau infocentrée ;

- ***activités sous-marines :*** systèmes sonars pour sous-marins, pour bâtiments de surface ou aéroportés, pour la surveillance navale, la lutte sous la mer, la chasse aux mines ou la sécurité civile ;
- ***services :*** soutien de flottes, maintien en conditions opérationnelles et externalisation.

3.1. Maîtrise d'œuvre navale

2007 a confirmé l'évolution observée depuis plusieurs années dans la conduite des programmes navals par les clients du secteur, à savoir un transfert de responsabilités des prescripteurs gouvernementaux vers les industriels disposant de compétences en maîtrise d'œuvre et en intégration de systèmes. En outre, compte tenu de leurs contraintes budgétaires et opérationnelles, ces clients attendent de leurs fournisseurs industriels qu'ils s'engagent sur les performances opérationnelles, sur les délais et sur les coûts, et en assurent les risques. Ainsi, l'une des approches privilégiées par les clients consiste à retenir un chef de file pour la définition et l'intégration système à bord de la plate-forme *(« Lead System Integration »).*

Thales est l'un des principaux groupes mondiaux maîtrisant l'intégration de l'ensemble des systèmes et des équipements navals et capable d'assurer la gestion complète d'un programme et le support logistique associé. Traditionnellement, le Groupe conduit cette activité depuis trois principaux pays où il est implanté – la France, la Grande-Bretagne et l'Australie.

En France, en vertu des accords *Convergence* conclus en mars 2007, le Groupe a transféré ses capacités de maître d'œuvre à DCNS. En partenariat étroit avec ce dernier, Thales reste néanmoins largement impliqué dans les grands programmes tels que *FREMM* et *PA2,* notamment dans la fourniture et l'intégration de nombreux équipements électroniques.

En Grande-Bretagne, Thales est co-maître d'œuvre au sein de l'Alliance de maîtrise d'œuvre d'ensemble du programme de porte-avions *CVF* (ACA – Aircraft Carriers Alliance) qui regroupe le ministère de la Défense britannique, BAE Systems [(1)], VT, Babcock et Thales UK. Le Groupe a la responsabilité directe de la conception de la plate-forme, des dispositifs d'énergie et de propulsion, ainsi que des opérations aéronavales. En outre, Thales est impliqué dans le maintien des navires en conditions opérationnelles pendant tout leur cycle de vie.

Sur les projets français et britannique de porte-avions, *PA2* et *CVF,* les contrats d'étude de définition pour identifier les éléments de coopération possible entre les deux programmes ont été finalisés en 2007. Cependant, des deux côtés de la Manche, les commandes d'industrialisation attendues en 2007 ont été freinées par de fortes contraintes budgétaires et politiques. Elles sont maintenant attendues pour 2008.

En Australie, le Groupe a poursuivi en 2007 les travaux de modernisation engagés sur quatre frégates FFG7 de la classe *Adelaïde* et a livré deux nouveaux bâtiments. La livraison de la troisième frégate est prévue pour début 2008. Par ailleurs, la DMO – l'agence australienne d'acquisition du matériel de défense – confirme sa confiance en Thales en lui attribuant un nouveau contrat pour la phase 2 de modernisation du bâtiment de ravitaillement HMAS Success.

3.2. Équipements et systèmes navals de surface

Les équipements et systèmes navals nécessaires à l'accomplissement des missions opérationnelles continuent de faire l'objet d'une demande soutenue.

Thales fournit des systèmes de combat de surface répondant aux nombreux besoins opérationnels liés à l'environnement naval et participe activement à la mise en œuvre de la numérisation de l'espace naval. Ses « solutions systèmes », globales et optimisées, sont basées sur des architectures ouvertes : elles assurent les fonctions de surveillance, de commandement et de lutte, et sont capables de déployer des systèmes d'armes de différentes origines, aussi bien européennes qu'américaines. Le système de gestion de combat *Tacticos,* qui équipe déjà de très nombreux bâtiments des marines du monde entier, fait l'objet d'une campagne de modernisation. Ainsi, Thales a mis en place un nouveau « business model » international qui s'appuie sur les compétences et les équipes implantées dans les pays. Enfin, en décembre 2007, la société Samsung Thales Corporation (STC) a remporté un contrat pour la fourniture d'un lot initial de trois systèmes de gestion de combat, développés localement, qui équiperont les patrouilleurs coréens PKX.

Dans le domaine des senseurs, Thales concentre ses efforts de développement et de commercialisation sur le radar de surveillance *SMART-S Mk2* spécialement réétudié pour les environnements côtiers. Celui-ci a été installé avec succès en 2007 sur la frégate danoise HDMS Absalon, première à en être équipée. Thales propose également le radar multifonctions *APAR* à antenne active ; le nouveau radar multifonctions *Herakles,* qui a été sélectionné entre autres, sur les frégates *FREMM ;* la nouvelle génération de radars à moyenne portée *MRR 3D NG (Multi-Role Radar)* et enfin la famille de radars longue portée *SMART-L LRR (Long Range Radar)* installé à bord de toutes les frégates antiaériennes européennes de nouvelle génération,

(1) BAE Systems et VT ont signé, en 2007, un accord afin de fusionner leurs activités de bâtiments de surface et de supports. La nouvelle structure fera partie de l'alliance ACA.

qui offre une première capacité navale antimissiles balistiques (TBMD / Theatre Ballistic Missile Defence). En outre, Thales dispose dans son portefeuille d'équipements aéronautiques et interarmes, de systèmes très compétitifs de communications navales, d'équipements optroniques et de guerre électronique. En 2007, Thales a signé un contrat avec le ministère de la Défense britannique pour équiper les sous-marins *Astute, Vanguard* et *Trafalgar* des RESM (Radar Electronic Support Measures) de dernière génération. Développé à partir d'une architecture ouverte, ce programme satisfait aux conditions requises pour la gestion efficace de toute la guerre électronique navale pour l'ensemble de la flotte de la Royale Navy.

Au cours de l'année 2007, Thales a également remporté un contrat avec le chantier VT pour la fourniture de systèmes et équipements destinés aux patrouilleurs côtiers de la classe *KHAREEF* de la Marine Royale d'Oman. De son côté, la Marine turque a choisi les radars *SMART-S Mk2* et *Sting EO Mk2,* ainsi qu'un système de combat Thales pour équiper sa première corvette de la classe *MILGEM.*

Mais le produit phare de l'année 2007, issu d'un concept radicalement innovant, est le mât modulaire intégré *(Integrated Topside Design).* Ce système intégré multicapteurs (radars, communications, optronique, ...), a été développé pour optimiser les performances et maîtriser les coûts d'intégration à bord et de maintenance qui s'en trouvent simplifiées. La Marine Royale néerlandaise l'a choisi pour équiper ses quatre nouveaux patrouilleurs de haute mer (OPV). Elle devient ainsi le premier client au monde à se doter d'un tel système.

Enfin, dans le secteur de la sûreté et sécurité maritimes, Thales a consolidé son offre en 2007 pour renforcer ses solutions dans le domaine de la surveillance maritime (côtière, offshore, portuaire) et proposer des solutions globales sur ce segment de marché en forte croissance. Thales et Finmeccanica ont notamment décidé d'unir leurs efforts pour proposer, développer et mettre en œuvre le projet européen baptisé *Seasame,* qui a abouti à la signature d'un accord de coopération en décembre 2007 et à un premier programme, *Operamar,* visant à définir les besoins opérationnels des pays concernés.

3.3. Équipements et systèmes sous-marins

Le marché demeure très porteur dans ce domaine, non seulement grâce aux programmes et projets concernant les flottes de surface, comme les *FREMM,* mais aussi dans le domaine des sous-marins, avec le programme français de sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération *Barracuda* lancé en 2007 ou les divers programmes actuellement en cours de réalisation comme celui de sous-marins conventionnels *Scorpène,* vendu à l'export en Inde, au Chili et en Malaisie.

La demande est également soutenue en accompagnement de certains programmes de plates-formes aéroportées, notamment les programmes d'hélicoptères de lutte anti-sous-marine, conduits en Amérique du Nord et en Europe.

Pour les opérations sous-marines, Thales dispose de la gamme complète de sonars : sonars pour sous-marins classiques ou nucléaires, sonars pour bâtiments de surface et bâtiments de guerre des mines, sonars pour torpilles et sonars trempés pour plates-formes aéroportées. En particulier, Thales offre le tandem « sonar remorqué type 2087 et sonar trempé type *Flash* », qui se révèle particulièrement efficace dans la lutte anti-sous-marine (« ASM »). Issu des technologies de toute dernière génération, le sonar compact *Captas Nano* vient compléter la gamme des sonars remorqués. Enfin, devant le succès de ses sonars trempés, Thales a créé en 2007 la « Flash Factory », une structure dédiée à leur production de masse, située à Brest.

En outre, Thales est présent dans le domaine des périscopes et des mâts optroniques non pénétrants, qui tendent à remplacer les périscopes conventionnels. Ainsi, Thales a développé et réalisé le système de vision de la nouvelle classe de sous-marins britanniques *Astute.*

Dans le domaine de la guerre des mines, l'évolution vers la robotisation des sonars et des systèmes de lutte antimines se confirme. Thales développe une offre dans le segment innovant des drones sous-marins en coopération avec divers constructeurs européens et asiatiques. Première génération de cette nouvelle famille d'équipements, les UUV (« Underwater Unmanned Vehicles ») sont d'ores et déjà disponibles. Transportés sur zone par bateau ou hélicoptère, ils sont mis à l'eau, téléguidés et récupérés en fin de mission pour recueillir et exploiter les données recueillies, à bord ou à terre.

À l'horizon de dix ans, l'objectif est de pouvoir envoyer sur zone des AUV (« Autonomous Underwater Vehicles ») complètement autonomes. Dotés de systèmes experts, ces véhicules auront la capacité d'adapter l'exécution de leur mission à la situation rencontrée. De fait, les AUV constituent un démultiplicateur de forces, sans exposition de vies humaines : la même plate-forme pourra disposer de plusieurs sonars mis en réseau – remorqués, téléguidés et/ou autonomes – et bénéficier ainsi d'une efficacité décuplée, travailler plus vite et mieux, en toute sécurité. Ces systèmes de drones intelligents permettront de banaliser les plates-formes en leur conférant une vraie capacité multi-missions à un coût optimal. Dans le cadre de ces évolutions, Thales développe ainsi le sonar DUBM44 qui a fait ses premiers essais en mer en 2007 et offert ses premières images.

En 2007, le Groupe a signé en France plusieurs contrats d'importance dans le domaine des activités sous-marines. Il a notamment été retenu pour équiper les sous-marins *Barracuda* de ses sonars *Sycobs.* Ce type de sonar remplacera également

ceux existants sur le sous-marin *SNG3.* Par ailleurs, Thales a conclu un important marché d'études avec la DGA (Direction Générale de l'Armement) pour, d'une part, améliorer les performances des sonars équipant actuellement les frégates et les sous-marins et, d'autre part, définir les futures technologies d'antennes actives. Enfin, Thales a signé avec la DGE (Direction Générale des Entreprises) une convention pour le développement d'un AUV de surveillance pour la Sécurité Maritime. Ce projet, qui s'inscrit dans le Pôle de compétitivité Mer Bretagne, a été baptisé *ASEMAR.*

Au Royaume-Uni, dans le cadre du programme de rénovation de ses sous-marins *Astute* et *Trafalgar,* la Royal Navy a validé la revue de conception du Sonar 2076 version 5, une étape importante pour Thales qui a livré ici ses premiers systèmes développés en architecture ouverte. Par ailleurs, la Royal Navy a salué les performances du Sonar 2087 qui a obtenu l'acceptation de capacité opérationnelle. En Norvège, la Marine royale a sélectionné Thales pour la modernisation des sonars de ses chasseurs de mines de la classe *OKSOY.*

Aux États-Unis, la création de DRS Sonar Systems, société commune entre Thales et DRS, marque une avancée significative sur le marché américain : la nouvelle entité a signé le lot 5 de sonars trempés *ALFS* pour les hélicoptères multi-missions de l'US Navy *MH60R* et a gagné les contrats « Thin Flank Array » dans le domaine sous-marin et « SSQ 32 » dans le domaine de la guerre des mines.

En Corée, Thales a signé deux contrats avec la société STX, l'un pour équiper de ses sonars de coque les nouvelles frégates FFX, l'autre pour doter les sous-marins NG KSS III d'une suite sonar. En Inde, Thales fournit ses systèmes de dragage de mines australiens pour moderniser quatre dragueurs de mines de la classe Karwar. En outre, tout début 2008, Thales s'est vu attribuer par la Marine indienne un contrat majeur pour la fourniture et l'intégration d'un système complet de chasse aux mines pour ces mêmes quatre bâtiments.

Enfin, dans le domaine des torpilles, Eurotorp, le GEIE (Groupement Européen d'Intérêt Économique) constitué entre Thales, DCNS et WASS (filiale de Finmeccanica), a livré à la DGA son premier lot de 25 torpilles légères MU90 destinées aux forces aéromaritimes françaises. Pour aller plus loin, les trois groupes ont décidé fin 2007 de sceller cette alliance stratégique en fusionnant leurs activités de systèmes d'armes sous-marines en vue de donner naissance à un leader mondial dans ce domaine.

3.4. Services navals

La demande de services navals – contrats de soutien global, assistance technique, modernisation des équipements, réparation, formation, etc. – s'est accrue au cours des dernières années, à mesure que les Marines procèdent, comme cela se pratique déjà dans d'autres secteurs de la défense, à l'externalisation d'une partie de leurs missions pour optimiser l'emploi des ressources budgétaires.

Deux logiques d'externalisation se dessinent, sans être exclusives : une logique transversale par famille d'équipements ou de sous-systèmes (radars, sonars, ...) et une logique verticale par classe de bateaux (porte-avions, frégates, bâtiments de renseignement, ...). Dans les deux cas, l'industriel s'engage sur la disponibilité technique des équipements ou d'un bâtiment complet.

Initialement centrée sur la seule maintenance des équipements électroniques que Thales avait installés, cette offre de services navals s'étend désormais au maintien en condition opérationnelle (MCO) de la totalité des bâtiments (« fleet support »). Dans ce dernier cas, Thales assure la maîtrise d'œuvre des programmes de support en partenariat avec un opérateur industriel spécialisé. Au Royaume-Uni, les contrats globaux de maintien en conditions opérationnelles (« CLS » pour Contract of Logistic Support) ont été étendus au-delà du périmètre traditionnel des sonars, notamment au soutien des mâts de communication.

Ainsi, cette année a concrétisé les objectifs de notre engagement dans les contrats « CLS » en particulier au Royaume-Uni, en Australie et en France, et notamment pour les équipements sous-marins avec la prolongation sur 5 ans du contrat de maintenance des Sonars 2076 de la Royal Navy britannique ; la modernisation du Sonar 2093 pour la Marine Royale d'Arabie Saoudite ainsi que pour ceux de la Marine estonienne. En 2007, Thales a également gagné un contrat de service pour 5 systèmes de sonars trempés Sonics fournis à la Marine suédoise pour ses hélicoptères NH90.

En France, depuis l'opération *Convergence,* Thales mène de nombreux programmes de soutien en étroite collaboration avec DCNS : par exemple, le soutien global des 13 chasseurs de mines tripartites (CMT) avec engagement de disponibilité, les nouveaux programmes *FREMM* incluant le soutien logistique intégré des frégates italiennes, le soutien initial pendant les 6 premières années de service du premier sous-marin *Barracuda* et enfin *Cap 2008,* le grand programme de renouvellement de tous les contrats de soutien des bâtiments de la Marine nationale.

Enfin, en Australie, Thales a signé un contrat de soutien des chasseurs de mines australiens à travers sa filiale locale. Ainsi, l'activité Services Navals s'appuie désormais sur les compétences de l'ensemble des filiales du Groupe pour saisir les nouvelles opportunités commerciales et optimiser les synergies dégagées.

D. DOMAINE SÉCURITÉ

CHIFFRES CLÉS DU DOMAINE SÉCURITÉ

en millions d'euros	**2007**	**2006**
Carnet de commandes au 31 décembre	5 098	3 078
Prises de commandes	3 372	2 684
Revenus hors Groupe	3 415	2 278
Résultat opérationnel courant	237 (a)	168
Résultat opérationnel courant après restructurations (« EBIT »)	224 (a)	129
Effectif consolidé au 31 décembre	*19 323*	*15 273*
Effectif géré au 31 décembre	*20 425*	*17 229*

(a) Avant PPA « Purchase Price Allocation ».

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le domaine Sécurité regroupe les anciennes divisions Sécurité et Services de Thales ainsi que les activités de signalisation ferroviaire et de systèmes de sécurité apportées par Alcatel-Lucent en janvier 2007. Ce regroupement s'est accompagné d'une redéfinition du positionnement et des objectifs que Thales se fixe sur les marchés civils de la sécurité, en s'appuyant à la fois sur ses compétences en systèmes d'information critique et sur son expérience reconnue dans les marchés de la défense et de l'aéronautique, où les standards et les exigences en matière de sécurité et de fiabilité sont primordiaux et particulièrement élevés.

Les marchés de la sécurité civile, en pleine croissance, sont aussi beaucoup plus fragmentés et hétérogènes que ceux de la défense et de l'aéronautique. La stratégie de Thales dans ce domaine est donc de concentrer son offre en solutions et systèmes de sécurité sur quatre grands marchés verticaux, où ses compétences lui assurent déjà, ou peuvent lui assurer, un positionnement de premier plan :

- le transport terrestre ;
- les infrastructures critiques ;
- les administrations ;
- l'industrie et la finance.

L'approche de Thales est également sélective en termes de contenu des offres proposées, avec la priorité donnée aux grands systèmes de sécurité pour infrastructures critiques, ainsi qu'en termes de typologie des clients ciblés, par priorité des clients institutionnels (administrations, opérateurs d'infrastructures, grandes entreprises), dont les problématiques en matière de sécurité sont proches de celles de ses grands clients militaires et aéronautiques.

Des marchés en croissance

Le monde d'aujourd'hui est sans cesse plus ouvert : la mondialisation décuple la mobilité des personnes comme les flux de capitaux, de biens, de services et de données. Mais ce monde plus ouvert est un monde plus vulnérable.

Les sociétés contemporaines apparaissent notamment plus vulnérables aux défaillances des grandes infrastructures critiques : réseaux de transport, réseaux d'énergie, systèmes d'informations. Elles sont également exposées à de nouvelles menaces, que les moyens de défense institutionnels ne sont pas à même de traiter : trafics, terrorisme, attaques cybernétiques, défaillance des États…

Dans ce contexte, la demande de solutions de sécurité [1] et de sûreté [1] pour les biens et les infrastructures, comme pour les personnes, est en forte croissance : davantage de sécurité requise dans les transports de personnes et de marchandises ou dans la distribution de l'énergie, dans les échanges d'information, en particulier pour les transactions bancaires ou les réseaux de communication.

Par ailleurs, les gouvernements et les autorités internationales multiplient les normes et dispositifs réglementaires relatifs à la sécurité, pour répondre aux évolutions sociologiques, économiques et technologiques.

Tous ces facteurs contribuent fortement à l'essor des nouveaux marchés de la sécurité et de la sûreté, dont la croissance annuelle attendue d'ici à 2012 est généralement située dans une fourchette allant de 5 à 10 % par les organismes d'étude et de prévision économiques pertinents. Dans ce domaine, Thales estime la taille des marchés de la sécurité civile qui lui sont accessibles à environ 35 milliards d'euros.

Une vision et un positionnement stratégiques

Thales a pour ambition de devenir l'un des principaux industriels mondiaux de l'intégration des systèmes d'information critiques, et des services associés, répondant aux besoins croissants de sûreté et de sécurité civiles. Cette ambition est fondée à la fois sur ses compétences techniques de premier plan en matière d'intégration de systèmes complexes et sur la légitimité et la crédibilité que lui confèrent son expérience et son positionnement sur les marchés de la défense et de l'aéronautique.

L'offre du Groupe dans ce domaine associe généralement les besoins de sécurité et de sûreté, traités conjointement, selon une approche intégrée « de bout en bout » :

- l'offre de ***sécurité*** recouvre la mise en œuvre de dispositifs de surveillance, d'analyse, d'alerte et de protection des personnes, des données et des infrastructures critiques, contre les actes de malveillance « exogènes » ;
- l'offre de ***sûreté*** consiste à fiabiliser le bon fonctionnement d'une infrastructure ou d'un système critique, dont le dysfonctionnement « endogène » (incident technique, panne, accident...) ne permettrait pas d'assurer la continuité des services prévus. Elle limite également les risques physiques encourus par les opérateurs et utilisateurs, ainsi que les dommages qui pourraient être causés aux infrastructures et à leur environnement.

Thales axe son développement sur quatre grands marchés verticaux :

- ***le transport terrestre,*** dont les segments couverts par Thales correspondent à un marché accessible de l'ordre de 10 milliards d'euros. Thales fournit des solutions sécurisées de signalisation ferroviaire, de contrôle-commande et de protection des infrastructures de transport (grandes lignes ferroviaires, transports urbains, réseaux routiers et autoroutiers), ainsi que des systèmes de billétique et de contrôle d'accès pour les passagers ;
- ***les infrastructures critiques.*** Thales cible tout particulièrement les projets de contrôle-commande et de protection des infrastructures dans les domaines de l'énergie (transport et distribution de pétrole et gaz), des aéroports et des sites sensibles. Avec ses solutions sécurisées, Thales vise dans ce domaine un marché accessible d'environ 5 milliards d'euros ;
- ***les administrations.*** La demande des administrations civiles en matière de sécurité, à laquelle l'offre de Thales répond, représente un marché estimé à 9 milliards d'euros, correspondant principalement à des systèmes de sécurité (cartes d'identité biométriques, passeports biométriques, centres de commandement pour la police, les pompiers...) et à des plates-formes de confiance pour l'administration électronique (« e-government »).
  Thales est également l'un des leaders mondiaux dans le domaine des solutions et produits de chiffrement et dans la sécurité des systèmes d'information et de communication. Par ailleurs, il répond aux besoins de ses clients institutionnels en matière de formation, à travers une offre très large de simulateurs et d'applicatifs de gestion d'environnements synthétiques ;
- ***l'industrie et la finance.*** Ce marché, accessible par Thales à hauteur d'environ 11 milliards d'euros, concerne les services d'outsourcing pour les systèmes d'information critiques (industries de haute technologie, aéronautique, espace, banque et finance) et les services de formation (simulateurs pour la formation des pilotes...). Thales est également un leader reconnu dans les domaines des produits de chiffrement et de la sécurité des systèmes d'information et de communication, qui intéressent également les grandes sociétés industrielles et les institutions financières.

(1) Le terme de « sécurité » est généralement utilisé lorsqu'il s'agit de protéger les personnes et les biens contre des attaques délibérées et malicieuses; celui de « sûreté » s'emploie davantage dans le sens de fiabilité du fonctionnement d'une installation ou d'un système.

Des atouts différenciateurs clés

L'offre de Thales sur ces quatre grands marchés, et pour les familles de clients institutionnels visées, bénéficie de la qualité de son portefeuille de technologies-clés et de ses compétences en intégration de systèmes, déjà commercialisées dans de nombreux pays :

- **le portefeuille de technologies clés** que Thales peut mettre en œuvre dans le domaine de la sécurité civile inclut les technologies de sécurité des systèmes d'information et de communication (chiffrement), la supervision et le contrôle-commande des processus pilotant les infrastructures vitales, les capteurs avancés (radars, caméras infrarouges, détecteurs d'intrusion...), la simulation et les environnements synthétiques, les applicatifs métiers...
  Ce portefeuille bénéficie largement des compétences technologiques reconnues de Thales dans le domaine de la défense (technologies duales).
  La maîtrise de ces technologies-clés lui confère une meilleure compréhension des problématiques sécurité et sûreté de ses clients et, partant, de concevoir et réaliser les solutions les mieux adaptées à leurs besoins ;
- par sa **capacité à intégrer ses propres technologies-clés** dans ce domaine, Thales se différencie des intégrateurs généralistes et se positionne comme un intégrateur à valeur ajoutée de systèmes critiques dédiés aux fonctions de sûreté et sécurité. Le Groupe dispose ainsi de la capacité de concevoir, développer, mettre en œuvre et maintenir des systèmes sécurisés « de bout en bout ».
  Ces compétences d'intégrateur, qui sont transverses aux quatre grands marchés ciblés, bénéficient de l'expérience du Groupe en matière de grands systèmes de défense destinés à fonctionner en milieu hostile. De surcroît, sa dimension internationale permet à Thales de traiter les problématiques de sécurité et de sûreté avec une vision mondiale, adaptée aux enjeux actuels, notamment du terrorisme et de la cybercriminalité.

Par ailleurs, pour être proche de ses clients et mieux appréhender leurs problématiques, Thales a développé un **réseau mondial de centres d'intégration,** regroupant et consolidant les capacités d'intégration de systèmes du Groupe, dans des pays à forte croissante. Ce réseau est actuellement implanté à Dubaï, Florence, Lisbonne, Londres, Madrid, Mexico, Shanghai et Sydney. D'autres centres devraient être prochainement créés en Autriche, Arabie Saoudite et Roumanie.

Le centre d'intégration de **Dubaï** regroupe ainsi 130 collaborateurs engagés sur des programmes importants dont le montant global dépasse 350 millions d'euros. Il assure notamment la coordination de tous les collaborateurs de Thales qui interviennent dans le cadre du contrat de fourniture des systèmes de communication et de sûreté destinés au Terminal 3 et au Satellite 2 de l'aéroport international de Dubaï.

REVUE DES ACTIVITÉS

1. Transport terrestre

L'offre de Thales pour la sécurité des infrastructures de transport terrestre (lignes ferroviaires, réseaux urbains, réseaux autoroutiers, ...) recouvre trois activités principales :

- les solutions sécurisées de contrôle-commande et de signalisation ferroviaire ;
- les solutions sécurisées de billettique et de contrôle d'accès ;
- les systèmes d'information sécurisés « de back-office » permettant aux opérateurs d'améliorer leur efficacité opérationnelle et la qualité de service aux voyageurs.

En juin 2007, Thales a achevé avec succès le programme du **tunnel de base du Lötschberg en Suisse,** réceptionné par son exploitant, BLS Lötschbergbahn. Conforme aux nouvelles normes européennes de signalisation et d'interopérabilité ferroviaires, ce tunnel long de près de 37 km vise à favoriser le transfert sur le rail du trafic routier transitant par les Alpes. Thales a apporté ses solutions d'enclenchement électronique et de contrôle des trains par ETCS (European Train Control system). L'ETCS repose sur une communication numérique sans fil de type GSM-R, un standard GSM adapté aux besoins du rail. La fonction de base de l'ETCS est de garantir la ponctualité, la sécurité et l'interopérabilité des trains, quel que soit leur opérateur, tout en augmentant la capacité de trafic.

Fin décembre 2007, la municipalité de Shanghai et **Shanghai Shentong Métro Group** ont fêté la mise en service simultanée des lignes 6, 8 et 9 du métro de cette mégalopole de plus de 20 millions d'habitants : **une première mondiale dans l'histoire du métro** ainsi que pour le consortium chinois qui réunit Thales, Alcatel Shanghai Bell et Shanghai Automation Instrumentation. Ces trois lignes sont équipées de la solution de signalisation modulaire SelTrac MS de Thales qui utilise des radios pour transmettre les données entre les trains et les équipements de voie. Grâce au système CBTC (Communications-Based Train Control), SelTrac MS permet aux opérateurs d'accroître progressivement leurs capacités d'exploitation jusqu'au stade ultime du fonctionnement entièrement automatique du métro.

Dans le cadre de Transeo, son alliance avec EWS, Thales a conçu – et gère actuellement – le service d'information en ligne sur le trafic ferroviaire britannique, **National Rail Enquiries.** Ce site web enregistre régulièrement plus d'un million de consultations par jour ouvrable. Il informe les voyageurs sur les horaires, avec des liens pour acheter les billets en ligne. Il propose également l'accès en temps réel aux panneaux d'affichage relatif aux trains au départ de 2 500 gares, ainsi qu'aux annonces sur le trafic, à la minute près, et à divers renseignements sur les gares, des offres spéciales et des liens vers d'autres sites utiles.

Par ailleurs, en novembre 2007, Thales et son partenaire local SIMS ont été sélectionnés par le consortium Bombela Electrical & Mechanical Works (PTY) Ltd. pour fournir la solution de **billettique sans contact** de la future ligne de train express régional Gautrain qui reliera Johannesburg à Pretoria, en Afrique du Sud. Le système novateur, conçu par Thales, utilisera exclusivement des cartes à puce sans contact, jetables ou de longue durée. La solution interopérable proposée intégrera dans une même carte sans contact différents services : titre de transport de la ligne, accès aux parkings des stations desservies par la ligne et accès aux bus du réseau. La ligne Gautrain bénéficiera des technologies de pointe et des dernières innovations matérielles et logicielles disponibles sur le marché. Ainsi, chacune des dix stations comportera des portillons d'accès à 3 entrées / 3 sorties, permettant de générer un débit allant jusqu'à 60 passagers par minute aux heures de pointe.

2. Infrastructures critiques (pétrole, gaz, aéroports et sites sensibles)

Selon la définition de la Commission européenne, « les infrastructures critiques sont les installations physiques et des technologies de l'information, les réseaux, les services et les actifs dont l'arrêt ou la destruction peuvent avoir de graves incidences sur la santé, la sécurité ou le bien-être économique des citoyens ou encore le travail des gouvernements des États membres ».

Dans ce domaine, l'offre de Thales en solutions sécurisées de contrôle-commande et de protection s'adresse principalement aux opérateurs pétroliers ou gaziers et aux opérateurs d'aéroports et de sites sensibles.

Ainsi, Thales est intervenu comme intégrateur des systèmes de supervision et contrôle des infrastructures de **Gazprom, premier producteur mondial de gaz naturel.** Les équipements intégrés mesurent la pression, l'écoulement et les températures des produits transportés par le gazoduc et capturent les données provenant des stations de compression et de stockage souterrain : toutes ces données remontent au système de supervision et traitement des données SCADA qui supervise plus de 50 000 kilomètres de gazoducs russes. Un système particulièrement critique car tout arrêt de l'exploitation, même pendant une heure, engendrerait une perte substantielle.

Dans le cadre d'un contrat de 22 millions d'euros signé avec Alcatel-Lucent, Thales assurera l'ingénierie et l'intégration des systèmes d'information et de communication, ainsi que le système de supervision et de sûreté du futur **aéroport international King Shaka, au nord de Durban, en Afrique du Sud.** Cet aéroport doit entrer en service opérationnel en 2010, pour la Coupe du Monde de Football.

3. Administrations

L'offre de Thales aux administrations civiles couvre trois lignes de compétence principales :

- les systèmes de sécurité (cartes d'identité biométriques, passeports biométriques, centres de commandement pour la police, les pompiers...) et les plates-formes de confiance pour l'administration électronique (« l'e-government ») ;
- les solutions et produits de chiffrement et la sécurité des systèmes d'information et de communication ;
- l'environnement synthétique utilisé pour la formation et la préparation à la gestion de crise (simulateurs de salles de commandement, simulateurs pour les pilotes et les forces de sécurité civile...).

Grâce à sa maîtrise des technologies-clés (carte à puce, biométrie, infrastructure à gestion de clés...), Thales propose une offre modulaire et évolutive pour l'ensemble des **documents identitaires** (passeports, visas, cartes nationales d'identité, cartes de séjour, permis de conduire...). Le Groupe possède une expérience inégalée des solutions identitaires clés en main, avec des centaines de millions de titres identitaires déjà édités dans plus de 20 pays. Thales a notamment été sélectionné, en France, pour la réalisation du **passeport électronique** et, au **Maroc,** pour celle des premières cartes identitaires biométriques sans contact, existant au monde à l'échelle d'un pays entier.

Par ailleurs, dans le cadre du programme français « Copernic », mis en œuvre par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Thales a participé au développement du **portail sécurisé www.impots.gouv.fr** qui permet aux contribuables de gérer leurs déclarations et leurs états fiscaux via internet. Et, début 2007, Thales a été à nouveau retenu par l'administration fiscale française pour développer « Acqui Pro », un module intégré à Copernic pour la gestion en ligne des acquisitions professionnelles.

4. Industrie et finance

Pour ses clients industriels et financiers, Thales propose une offre déclinée en quatre volets :

- les systèmes d'information critiques ;
- l'hébergement et l'infogérance de ces systèmes ;
- les solutions et produits de chiffrement et la sécurité des systèmes d'information et de communication, principalement pour les banques, les institutions financières et les opérateurs de télécommunications ;
- l'environnement synthétique et les simulateurs, en particulier pour la formation et l'entraînement des pilotes.

Cette offre comporte une composante **« services à haute valeur ajoutée »** particulièrement importante, et en fort développement, qui porte principalement sur la formation des utilisateurs et sur l'infogérance des infrastructures, des systèmes d'information et des applications critiques. Ces activités de services, qui assurent à Thales un contact permanent avec ses clients, ont aussi pour effet de consolider et pérenniser ses flux d'activité en direction de cette clientèle.

Ainsi, en même temps qu'ils investissent dans des systèmes indispensables à leur fonctionnement, voire à leur survie, les clients achètent à Thales des services pour former les utilisateurs à un usage optimal de ces systèmes. **La simulation,** qui permet de reproduire des situations à risque dans un environnement synthétique, est particulièrement adaptée à la formation et à l'entraînement des pilotes et des conducteurs de toutes plates-formes, ainsi que des opérateurs d'infrastructures critiques.

En 2007, KLM a choisi Thales pour la fourniture d'un simulateur full flight (FFS) destiné à la formation de ses pilotes au Boeing 777-300ER. Ce sera le troisième simulateur FFS fourni par Thales à la compagnie néerlandaise. Homologué FAA niveau D – le plus haut niveau reconnu dans le monde pour la simulation de vol –, il sera installé dans le centre de formation KLM sur l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol.

Par ailleurs, Thales et l'Autorité d'aviation civile saoudienne ont signé un accord pour créer un **centre régional d'excellence** qui assurera la formation d'instructeurs saoudiens transmettant à leur tour leurs compétences aux nouveaux embauchés répartis sur différents sites du pays. Les systèmes critiques étant complexes par nature, les clients de Thales lui demandent de plus en plus de les héberger et de gérer les évolutions logicielles nécessaires dans le cadre de contrats pluriannuels. Ils achètent un service clé en main plutôt qu'un système, afin de pouvoir consacrer l'essentiel de leurs ressources à leur cœur d'activité.

L'externalisation des systèmes critiques requiert des compétences rares sur le marché. Les grandes entreprises s'en remettent de plus en plus à Thales pour gérer leurs systèmes critiques.

Leader mondial des services à l'environnement, Veolia Environnement a confié en 2007 à Thales l'hébergement, la supervision, l'exploitation et l'administration d'une plate-forme de secours pour son application mondiale de consolidation financière, basée sur la solution *Magnitude* de Cartesis. En cas de défaillance ou de destruction du système en production, c'est l'application hébergée et maintenue par Thales qui prendrait le relais en moins de 24 heures, assurant ainsi au client la continuité de ses activités. La SNCF, la RATP et les Pages Jaunes avaient déjà fait auparavant confiance à Thales pour des applications d'infogérance similaires.

5. Composants et sous-systèmes

Le domaine Sécurité comprend également une offre de **composants et sous-systèmes,** principalement destinée à deux domaines de haute technologie, l'imagerie médicale et l'amplification de puissance. Le Groupe est leader mondial dans ces domaines, grâce à deux grandes familles de produits :

- les tubes électroniques et les émetteurs, destinés à amplifier la puissance radiofréquence ou hyperfréquence pour des applications de pointe dans les domaines de l'espace, des télécommunications, de la défense, de la diffusion radio et TV, de la recherche scientifique, de la radiothérapie et d'applications industrielles diverses ;
- les détecteurs de rayons X, qui contribuent à l'excellence de la qualité d'image des équipements de radiologie et à la précision des diagnostics.

En 2007, Thales a maintenu ses positions de leader sur l'ensemble des marchés européens, américains et asiatiques, face à des concurrents américains et japonais pourtant favorisés par le niveau de leurs devises.

Dans le domaine de l'espace, la fiabilité et les performances de ses tubes et amplificateurs à ondes progressives constituent depuis de nombreuses années la référence sur le marché mondial et Thales est partenaire des plus grands opérateurs du domaine (télécoms, radio, TV...). Le Groupe participe activement au développement des télécommunications, de la diffusion de TV et de radio numérique, de la navigation et de connexions internet haut débit, grâce à ses solutions d'amplification équipant les satellites qui couvrent toutes les régions du globe. Thales équipe également les stations terrestres des liaisons montantes vers les satellites et a pu conquérir de nouvelles parts de marché dans le domaine de la diffusion de TV, grâce au lancement de nouveaux produits.

Dans ce domaine, le Groupe bénéficie de la reprise du marché, constatée depuis 2006, et a enregistré en 2007 un très bon niveau de prises de commandes, en particulier dans le cadre des programmes spatiaux Sirius 6, Echo 14, JCSat 12, Palapa-D, Amazonas, IRS 5/6, NSS8R, ArabSat, YahSat, Ka Sat, W2A, CBERS 2 et SinoSat.

La consolidation opérée en 2006 des activités Émetteurs de puissance et Composants et Sous-systèmes a permis d'établir une base solide pour remporter à l'export en 2007 les premiers succès significatifs, notamment en Asie.

Pour les systèmes de défense, Thales propose une gamme complète d'émetteurs à tubes à ondes progressives, utilisés notamment dans les radars, les contre-mesures, les missiles et les liaisons de données.

Dans le domaine de la recherche scientifique basée sur de grands instruments, Thales a été retenu en 2007 comme fournisseur de solutions d'amplification de puissance pour des applications de pointe comme la fusion thermonucléaire ou les accélérateurs de particules. Thales est ainsi présent dans la plupart des programmes préparatoires à *ITER,* projet de réacteur à fusion nucléaire. Et en Chine, le Groupe a fourni clés en main les émetteurs de puissance destinés au synchrotron de 3e génération installé à Shanghai en 2007.

Dans le domaine de la radiologie médicale, Thales a conforté en 2007 sa position de leader mondial, notamment pour les détecteurs radiographiques numériques, grâce au développement de solutions logicielles qui, couplées aux détecteurs, assurent des fonctions complètes d'imagerie médicale, immédiatement intégrables aux équipements. Par ailleurs, Thales a annoncé en fin d'année la mise en production de nouveaux produits innovants, dont un détecteur numérique portable sans fil, le premier au monde.

La filiale Trixell, codétenue par Thales (à 51 %), Philips et Siemens (à 24,5 %, chacun), a réalisé de très bonnes performances en 2007, liées au succès de ses détecteurs numériques de nouvelle génération, qui se sont imposés d'emblée comme le standard technologique du marché. Pour faire face à la demande croissante sur les marchés internationaux de l'imagerie médicale, Trixell en a presque doublé, dès 2007, les capacités de production en 2007, avec un accroissement supplémentaire prévu d'ici à 2010. Par ailleurs, la société va investir aux États-Unis, en partenariat avec d'autres industriels, pour sécuriser la fabrication d'un des composants clés de ces nouveaux détecteurs numériques.

Enfin, en Chine la filiale commune à Thales et Shanghai Medical Instruments a confirmé sa place de numéro un sur le marché local des composants et fonctions complètes d'imagerie rayons X.

2. PRÉSENCE INTERNATIONALE

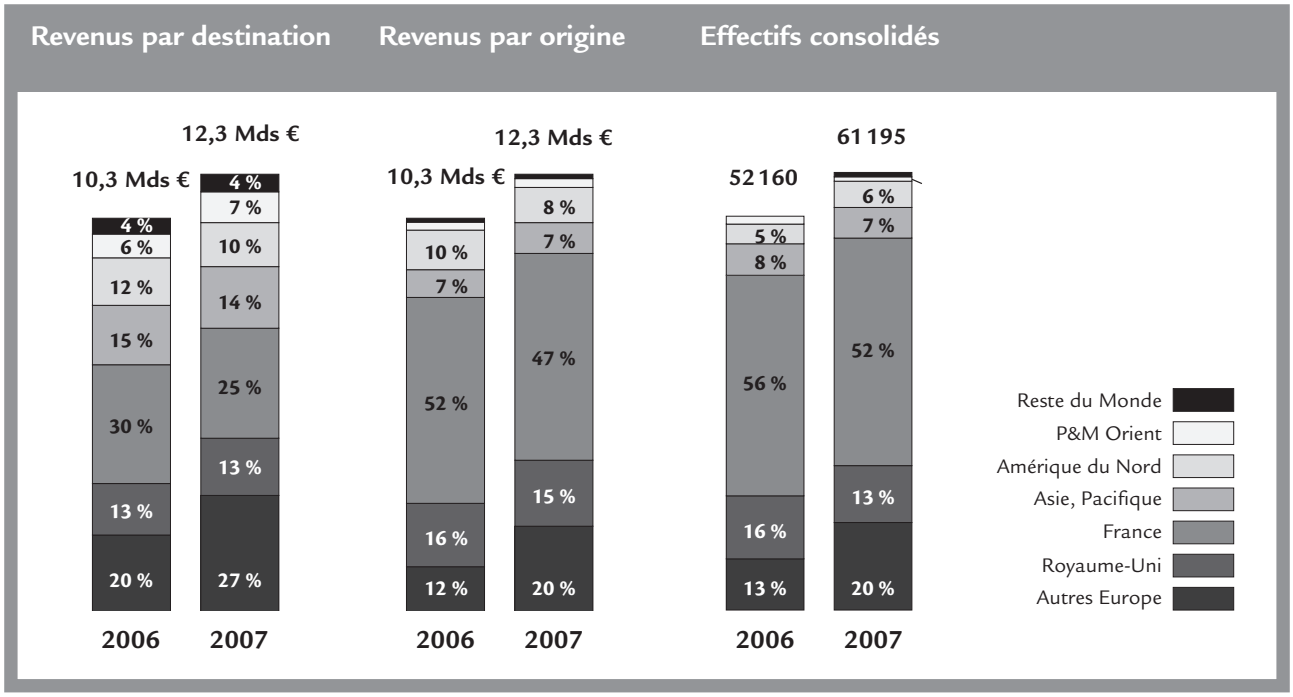

L'**exportation** a historiquement été l'une des composantes majeures de l'activité du Groupe, qui a établi, de longue date, l'un des réseaux commerciaux les plus étendus au monde, dans ses domaines d'activité historiques, la défense et l'aéronautique. Mais avec le développement considérable, à partir des années quatre-vingt-dix, de son **implantation industrielle internationale,** la dimension internationale du Groupe a pris une autre ampleur, comme l'illustrent les statistiques ci-après.

Cette implantation internationale est qualifiée par Thales de **multidomestique** pour rendre compte de la démarche et des objectifs poursuivis, à savoir une politique délibérée de « localisation » des activités à proximité des clients et non de « délocalisation » d'activités industrielles françaises. La plupart du temps amorcées par des opérations de croissance externe dans les pays clients ciblés, souvent au travers de partenariats (de joint-ventures) locaux, ces implantations industrielles hors de France ont connu par la suite des progressions organiques importantes.

Modeste jusqu'à la fin des années quatre-vingt, l'implantation du Groupe hors de France a réellement débuté en **Europe** avec l'acquisition, en 1990, de la société néerlandaise Hollandse Signaalapparaten (« Signaal », devenu Thales Nederland), l'un des leaders mondiaux des systèmes navals de combat, et filiale du groupe Philips. Dans les années qui ont suivi, le Groupe a développé sa présence dans d'autres pays d'Europe. C'est au **Royaume-Uni** qu'a été réalisé le plus grand nombre d'acquisitions et de prises de participation, dont la plus importante, celle de Racal Electronics en 2000. À la fin des années quatre-vingt-dix, le développement international **dépasse les frontières de l'Europe** et s'élargit à l'Australie, aux États-Unis, à la Corée, l'Afrique du Sud et Singapour.

L'arrivée en **2007** des activités acquises à Alcatel-Lucent a donné une nouvelle impulsion à ce processus d'internationalisation, et donné un poids accru à l'Europe Continentale : les activités de signalisation ferroviaire sont exercées principalement en Allemagne, au Canada et en Espagne [1], les activités spatiales sont implantées en France mais aussi en Italie.

À l'issue de ces opérations de croissance externe, en 2007 pour la première fois, plus de la moitié des revenus consolidés (53 % contre 48 % en 2006) provient des filiales internationales, de Thales UK en premier (15 % des revenus 2007), devant Thales North America Inc. et Thales Germany (7 % chacune).

(1) Environ 3 500 personnes employées hors de France dont 78 % de personnes en Europe Continentale (dont en Allemagne 1 400 personnes, en Espagne, 520 personnes) et 22 % en Amérique du Nord (780 personnes).

La France reste cependant le premier pays d'implantation, avec un peu plus de la moitié des effectifs consolidés au 31 décembre (52 % contre 56 % fin 2006 et 72 %, dix ans auparavant). C'est également le premier pays de destination, avec un poids relatif qui a assez peu varié au cours des dix dernières années, restant dans la fourchette de 25 % à 30 % des revenus consolidés (25 % en 2007, contre 30 % en 2006 et 29 % en 1997). Le deuxième pays de destination est toujours le Royaume-Uni (13 %, en 2007 comme en 2006).

Le poids de l'Europe dans son ensemble sort un peu renforcé des opérations de 2007, avec 83 % des revenus consolidés provenant des filiales européennes contre 80 % en 2006 et, par destination, avec 65 % des revenus réalisés en Europe contre 63 % en 2006. L'Amérique du Nord et les pays de la zone Asie-Pacifique (Australie principalement) ont un poids assez comparable, de respectivement 8 % et 7 % des revenus 2007 par origine, de respectivement 10 % et 14 % des revenus par destination, avec peu de changement de ces pourcentages par rapport à 2006.

A. LA PRÉSENCE INTERNATIONALE EN CHIFFRES

1. ÉVOLUTION SUR CINQ ANS

Revenus en M€		France	Royaume-Uni	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Proche et Moyen-Orient	Reste du Monde	Total
2007	Revenus par destination	3 108	1 584	3 276	1 226	1 679	878	545	12 296
	Revenus par origine	5 799	1 863	2 488	1 023	807	244	73	12 296
	Effectifs consolidés au 31/12	31 911	8 141	12 381	3 484	4 536	371	371	61 195
2006	Revenus par destination	3 064	1 342	2 079	1 192	1 577	617	393	10 264
	Revenus par origine	5 365	1 620	1 231	1 044	768	161	75	10 264
	Effectifs consolidés au 31/12	29 180	8 524	7 100	2 503	4 261	285	306	52 160
2005	Revenus par destination	2 995	1 242	2 167	1 068	1 537	884	371	10 263
	Revenus par origine	5 541	1 567	1 239	929	806	115	67	10 263
	Effectifs consolidés au 31/12	29 835	8 921	7 202	2 492	4 099	196	302	53 047
2004	Revenus par destination	2 958	1 338	2 129	896	1 392	1 183	386	10 283
	Revenus par origine	5 744	1 640	1 245	705	768	93	87	10 283
	Effectifs consolidés au 31/12	30 872	9 810	7 662	2 199	4 639	186	338	55 705
2003	Revenus par destination	2 774	1 242	2 213	926	1 543	1 446	426	10 569
	Revenus par origine	5 841	1 708	1 278	678	803	127	135	10 569
	Effectifs consolidés au 31/12	32 219	10 519	7 634	2 128	4 533	37	368	57 439

Nota :

- les **revenus** des années 2004, 2005, 2006 et 2007 sont établis en normes IFRS ;
- le chiffre d'affaires de l'année 2003 est comptabilisé en normes françaises.

2. ÉVOLUTION DÉTAILLÉE SUR TROIS ANS

2.1. En Europe

Revenus en M€		France	Royaume-Uni	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Espagne	Autres pays d'Europe	Total Europe
2007	Revenus par destination	3 108	1 584	882	413	363	352	1 266	7 968
	Revenus par origine	5 799	1 863	833	528	427	345	353	10 149
	Effectifs consolidés au 31/12	31 911	8 141	3 846	2 434	2 041	2 170	1 890	52 433
2006	Revenus par destination	3 064	1 342	579	145	274	152	929	6 485
	Revenus par origine	5 365	1 620	499	63	401	100	168	8 216
	Effectifs consolidés au 31/12	29 180	8 524	2 529	333	2 020	1 389	829	44 804
2005	Revenus par destination	2 995	1 242	630	161	230	146	1 001	6 404
	Revenus par origine	5 541	1 567	494	71	384	91	198	8 347
	Effectifs consolidés au 31/12	29 835	8 921	2 397	329	2 294	1 242	940	45 958

2.2. Hors d'Europe

Revenus en M€		USA	Canada	Australie	Corée du Sud	Autres pays	Total hors d'Europe
2007	Revenus par destination	997	228	468	285	2 349	4 328
	Revenus par origine	850	174	538	188	397	2 146
	Effectifs consolidés au 31/12	2 339	1 145	3 493	685	1 100	8 762
2006	Revenus par destination	952	240	459	300	1 829	3 779
	Revenus par origine	934	110	501	192	311	2 048
	Effectifs consolidés au 31/12	2 241	262	3 335	649	869	7 356
2005	Revenus par destination	934	133	486	296	2 010	3 860
	Revenus par origine	824	105	513	179	296	1 916
	Effectifs consolidés au 31/12	2 228	264	3 226	622	751	7 090

B. LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

1. FINANCEMENTS EXPORTS

La Direction des Affaires Internationales (DAFI) de Thales détermine, en fonction du contexte local et du type d'opération, les instruments de paiement et les financements les mieux adaptés et les plus compétitifs (paiement comptant par lettre de crédit, crédit acheteur, crédit fournisseur, crédit d'aide, financements privés, financements structurés, escompte de créances commerciales, leasing, barter,...).

La DAFI assure leur mise en œuvre avec les partenaires financiers publics ou privés qu'elle sélectionne. À ce titre, elle assure les relations avec les banques, les Agences de Crédit à l'Exportation (ECA), leurs ministères de tutelle, les organisations financières internationales, les assureurs privés et les investisseurs qui concourent au financement des opérations. La DAFI négocie avec ceux-ci les conditions et la mise en place des financements et souscrit les assurances-crédits adaptées à la couverture des risques pays.

La DAFI négocie et met en place, au titre des appels d'offres et des contrats, les cautions de soumission, les garanties bancaires et, le cas échéant, les garanties maison mère appropriées, en relation avec la direction financière du Groupe.

2. FINANCEMENTS DE PROJETS

Le département Financement de Projets (PFI) réalise, en liaison avec les unités opérationnelles de Thales concernées et avec la direction juridique du Groupe, le montage juridique et financier des opérations de financement de projets, de concessions et « d'externalisation » de services auxquelles les clients du Groupe ont recours.

Le département PFI travaille pour l'ensemble des divisions de Thales, dans le cadre de projets de type « Private Finance Initiative » (PFI), Partenariat Public-Privé (PPP), Contrat de Partenariat avec l'État (CPE) en France, « Government Owned Contractor Operated » (GOCO), Build Operate Transfer (BOT), Délégation de Services Publics, ...

3. COMPENSATIONS INTERNATIONALES

Thales International Offsets (TIO) est la filiale spécialisée du Groupe dans le domaine des compensations internationales. TIO est chargée de négocier et de réaliser les obligations de compensations indirectes pour le compte du Groupe mais aussi pour le compte de clients extérieurs. Afin de remplir ces obligations, TIO est amenée à promouvoir des investissements ou à investir au sein des pays clients dans des domaines d'activités autres que ceux de Thales ainsi qu'à promouvoir des exportations de produits, d'équipements industriels ou de haute technologie à partir des pays clients.

C. DONNÉES SUR LES PRINCIPALES FILIALES OPÉRATIONNELLES ET PRINCIPAUX SITES INDUSTRIELS

1. DONNÉES SUR LES PRINCIPALES FILIALES OPÉRATIONNELLES

Les sociétés présentées ci-dessous, toutes filiales à 100 %, directes ou indirectes, de Thales société mère, ont été sélectionnées sur la base des critères suivants :

- leur actif net représente au moins 10 % de l'actif net consolidé du Groupe ;
- leur participation génère au moins 10 % du résultat net consolidé du Groupe, retraité du résultat de cession de 432 millions d'euros réalisé en 2007.

Dénomination sociale	Siège social	Pays	Division	% du capital détenu par Thales	% des droits de vote détenus par Thales
Thales Underwater Systems SAS	Valbonne (Provence Alpes Côte d'Azur)	France	Naval	100,00 %	100,00 %
Thales Avionics S.A.	Neuilly-sur Seine (Île-de-France)	France	Aéronautique	99,99 %	99,99 %
Thales Air Systems S.A.	Rungis (Île-de-France)	France	Systèmes Aériens	99,99 %	99,99 %
Thales Communications S.A.	Colombes (Île-de-France)	France	Systèmes Terre & Interamées	99,99 %	99,99 %
Thales Communications, INC.	Clarksburg (Maryland)	États-Unis	Systèmes Terre & Interamées	100,00 %	100,00 %
Thales Electronics PLC	Weybridge (Elmbridge District, Sud Ouest de Londres)	Royaume-Uni	Corporate UK	100,00 %	100,00 %
Thales Rail Signalling Solutions GmbH	Stuttgart (Bade-Wurtemberg)	Allemagne	Security Solutions & Services	99,99 %	100,00 %

2. PRINCIPAUX SITES INDUSTRIELS

Les données présentées ci-après correspondent à des effectifs « gérés » (total de 67 028 personnes à fin 2007, voir page 88), incluant à 100 % les effectifs des sociétés consolidées proportionnellement.

Au 31 décembre 2007, 52 % des effectifs gérés **en France** étaient employés dans des sites de la région [1] Ile-de-France, le Sud-Ouest venant nettement derrière, en deuxième position avec 18 % des effectifs gérés, devant les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes (avec respectivement 9 % et 7 % du total) puis les régions Centre, Pays de Loire et Bretagne à peu près à égalité (avec entre 4 et 6 % des effectifs gérés).

À fin 2007, quinze sites employaient plus de 1 000 personnes, qui regroupaient 42 % des effectifs gérés dans le monde.

Au 31 décembre 2007	Effectifs	Domaine
En France	**22 188, soit 65 % des effectifs gérés en France**	
Bordeaux *(Sud-Ouest)*	2 097	Aéronautique
Brest *(Bretagne)*	1 449	Aéronautique / Défense
Cannes *(Provence)*	1 835	Espace
Colombes *(Île-de-France)*	3 488	Défense / Espace
Elancourt *(Île-de-France)*	2 399	Aéronautique / Défense
Malakoff / Montrouge *(Île-de-France)*	1 320	Sécurité
Massy / Palaiseau *(Île-de-France)*	1 532	Défense / Sécurité
Meudon la Forêt / Vélizy *(Île-de-France)*	2 164	Aéronautique / Sécurité
Moirans *(Rhône-Alpes)*	1 040	Aéronautique / Sécurité
Rungis *(Île-de-France)*	1 264	Défense
Toulouse *(Sud-Ouest)*	3 600	Aéronautique / Espace
Au Royaume-Uni	**2 173, soit 27 % des effectifs gérés au Royaume-Uni**	
Crawley	2 173	Sécurité
En Australie		
Sydney	1 454	Défense / Sécurité
Aux Pays-Bas		
Hengelo	1 725	Défense
En Espagne		
Madrid	1 399	Espace / Sécurité
Effectifs totaux des sites mentionnés	**28 939, soit 42 % des effectifs gérés dans le monde**	

(1) Les régions mentionnées dans ce paragraphe correspondent à la notion juridique de « bassin d'emploi ».

3. RECHERCHE ET INNOVATION

La gestion du trafic aérien, l'électronique à bord des avions, les grands réseaux informatiques des administrations, les communications sécurisées militaires sont autant de domaines dans lesquels Thales intervient. Concevoir et développer les systèmes d'information critiques dont le Groupe a besoin pour se positionner comme leader des marchés de l'aéronautique, de l'espace, de la défense et de la sécurité, implique une maîtrise parfaite de technologies de plus en plus sophistiquées intégrées au sein de grands systèmes électroniques à prépondérance logicielle.

C'est dans ce but que Thales consacre une part très significative de son chiffre d'affaires à la recherche et développement (R&D), en s'attachant à recruter les ingénieurs et chercheurs issus des meilleures filières scientifiques internationales et à travailler en étroite relation avec les laboratoires publics et les entreprises à la pointe de la science et de la technologie. La stratégie de Thales repose sur la conviction qu'une entreprise de haute technologie doit disposer d'équipes de très haut niveau, capables de comprendre et d'évaluer les résultats obtenus par les meilleurs centres de recherche mondiaux. Pour cela, il est primordial que ces équipes soient elles-mêmes impliquées dans des activités de recherche de pointe.

L'année 2007 a vu cette stratégie de longue haleine récompensée avec l'attribution du Prix Nobel de physique à Albert Fert, professeur à l'Université Paris-Sud 11 et Directeur scientifique de l'unité mixte de recherche en physique Thales / CNRS, pour sa découverte de la magnéto-résistance géante. Ce prix, qui figure parmi les plus prestigieuses distinctions scientifiques internationales, met à l'honneur la qualité de la recherche fondamentale conduite dans les laboratoires du Groupe et la solidité des relations entretenues avec le monde académique. Mais il ne doit pas faire oublier que la majeure partie des activités de R&D de Thales est arrêtée sur la base d'orientations exprimées par les divisions du Groupe et vise à apporter à celles-ci les éléments de différentiation et de compétitivité dont elles ont besoin pour affronter la compétition. En particulier, 80 % des programmes de recherche conduits dans les laboratoires centraux du Groupe (TRT – Thales Research & Technology) sont définis en fonction des besoins des divisions, les 20 % restant étant le résultat d'une approche « bottom-up », propice aux innovations de rupture.

A. LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA CROISSANCE

La R&D constitue donc un levier essentiel de la compétitivité du Groupe, qui lui a consacré, en 2007, 2 200 millions d'euros, soit 18 % de ses revenus. Le dispositif mis en place par Thales tire son efficacité de sa décentralisation opérationnelle et d'une coordination sur des sujets stratégiques : les 22 500 personnes engagées dans ces activités, dont plus de 70 % sont ingénieurs et chercheurs, sont réparties sur plus de quatre-vingts sites opérationnels dans les dix principaux pays d'implantation du Groupe.

En 2007, la part autofinancée par le Groupe de ces dépenses de R&D a augmenté de 13 %. Les dépenses de R&D autofinancées représentent 5 % de l'activité consolidée de 2007 et plus de 26 % de l'activité R&D totale.

De la thèse à l'embauche

Irriguer les unités du Groupe à partir de compétences scientifiques forgées au contact des meilleurs laboratoires académiques mondiaux est une priorité pour Thales. C'est dans ce but que 200 jeunes scientifiques préparent une thèse au sein d'une équipe de recherche et développement du Groupe.

Pour accroître l'attractivité de tels cursus aux yeux des jeunes et tirer le meilleur avantage de l'investissement humain, matériel et financier déjà réalisé sur eux, Thales a décidé fin 2006 d'augmenter très significativement le nombre de recrutements de doctorants à l'issue de leur thèse. Résultat : en 2007, plus de 50 % des jeunes docteurs formés au contact d'une équipe R&D de Thales ont été recrutés par TRT ou par une division.

Principaux domaines de recrutement des doctorants :

- micro-ondes, optoélectronique, optronique ;
- traitement de l'information et fusion de données ;
- ingénierie des systèmes complexes ;
- architecture informatique ;
- technologies pour la sécurité et applications ;
- technologies de l'espace.

en millions d'euros	2007	2006	2005	2004	2003 (normes françaises)
Dépenses totales	2 200	2 000	1 900	1 850	1 850
Montants autofinancés	584	518	504	444	419
dont comptabilisés en charge	443	361	366	368	381
dont inscrits à l'actif au bilan (a)	141	157	138	68	38
R&D autofinancée en % du total	26 %	26 %	27 %	24 %	23 %

(a) Voir note 1.j en annexe aux comptes consolidés, qui définit notamment les critères auxquelles répondent les frais de développement inscrits à l'actif.

Une part significative de ce budget est dédiée aux travaux de recherche amont (« R&T »), en partie conduits au sein des laboratoires TRT, qui regroupent environ 500 personnes. Ces travaux de R&T sont destinés à développer :

- de nouvelles technologies, dans cinq domaines clés ;
- de nouveaux concepts de systèmes ou de produits, comme par exemple les « systèmes infocentrés » qui induisent des transformations profondes aussi bien dans le monde civil (e-government) que dans le monde de la défense (guerre en réseau) ;
- de nouveaux outils et méthodes d'ingénierie des systèmes d'information critiques.

B. LES CINQ DOMAINES TECHNOLOGIQUES CLÉS DE THALES

Les technologies dont la maîtrise est déterminante pour Thales appartiennent à cinq domaines clés : l'optique et les micro-ondes, les communications sécurisées, les technologies logicielles, les sciences de l'information, de la commande et de la cognition et, enfin, les technologies de sécurité.

Que ces technologies s'inscrivent dans une logique de « souveraineté », d' « indépendance économique » ou de dualité, l'objectif reste l'obtention rapide du niveau de maturité suffisant pour les intégrer aux développements des produits et systèmes du Groupe.

Le laboratoire de recherche dans le domaine de la sécurité ThereSIS

Situé sur le campus de l'École Polytechnique (Palaiseau) au sein du nouveau centre de recherche Thales Research & Technology, ThereSIS est le laboratoire de recherche appliquée de Thales consacré à la sécurité. Son objectif est de fournir au Groupe les technologies de différentiation qui conforteront sa position d'acteur de premier plan dans les domaines de la sécurité et des services.

Thales s'inscrit en particulier comme un des leaders européens des solutions de « e-Gouvernement », notamment grâce à une expérience de poids dans plusieurs programmes de modernisation lancés par l'administration française, comme le portail internet du ministère des Finances. C'est cette capacité à maîtriser la complexité de systèmes web, s'adressant à des millions ou à des dizaines de millions d'utilisateurs, que Thales souhaite consolider et développer au travers de ThereSIS.

Grâce à un environnement collaboratif des plus innovants et à des outils de « prototypage rapide », ThereSIS permet de modéliser, tester et visualiser des solutions et services innovants en collaboration directe avec les clients et partenaires de l'entreprise. Les travaux de recherche de ThereSIS s'appuient sur une politique de partenariats proactive, en France et à l'international.

Dans le domaine de la sécurisation des biens et des personnes (gestion du trafic aérien, transports ferroviaires, sécurité des infrastructures critiques, contrôle des frontières, etc.), l'objectif de ThereSIS est notamment d'aider les unités de Thales à concevoir des systèmes globaux proactifs, dans lesquels les incidents ne sont plus seulement détectés lors de leur apparition mais sont anticipés. Accroître l'efficacité des outils d'aide à la gestion des crises, en les rendant plus prédictifs, complets et interopérables, constitue un autre domaine de recherche du laboratoire ThereSIS.

C. LES LABORATOIRES DE RECHERCHE THALES RESEARCH & TECHNOLOGY, EN FORTE INTERACTION AVEC LE MONDE SCIENTIFIQUE

Afin de renforcer ses liens avec le monde académique, Thales a développé un réseau international de laboratoires de recherche gérés directement par la direction technique du Groupe, Thales Research & Technology (TRT). Ces laboratoires sont implantés en France, Grande-Bretagne, Pays-Bas et à Singapour.

Les missions de ce réseau sont nombreuses : participer à la veille scientifique, développer des technologies de rupture, contribuer à la constitution du portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe, rayonner vers la communauté scientifique et technique, offrir une plate-forme d'innovation et de partage des connaissances, attirer de jeunes scientifiques de haut niveau et développer l'expertise du Groupe.

Ainsi, les laboratoires de TRT sont-ils situés à proximité immédiate de nos partenaires, le plus souvent dans des campus universitaires. C'est en particulier le cas de celui de Palaiseau, situé sur le campus de l'École Polytechnique. Ce laboratoire bénéficie de l'environnement de deux réseaux de recherche avancée d'Île-de-France Digiteo et Triangle de la Physique.

De la même façon, le centre de recherche hollandais est hébergé par l'université de Delft et celui de Singapour dispose d'un laboratoire dans les locaux de la NTU (Nanyang Technological University). Au Royaume-Uni, l'établissement de Reading est directement lié aux grandes universités anglaises, dont Cambridge, Surrey, et au London Imperial College.

Outre leurs 500 personnels propres, les laboratoires de TRT accueillent 80 doctorants et plus de 100 scientifiques venant d'institutions de recherche partenaires. Le GIE de recherche Alcatel / Thales III-V lab consacré aux technologies des semi-conducteurs III-V fait également partie de ce réseau.

L'unité mixte de recherche en physique Thales / CNRS

L'unité mixte de recherche (UMR) en physique Thales / CNRS, associée à l'Université Paris-Sud 11, a été créée en 1995. Son Directeur scientifique est Albert Fert, prix Nobel de physique 2007, et ses principaux domaines de recherche sont :

- la spintronique(*) et le nanomagnétisme ;
- la supraconductivité et le traitement du signal ;
- les oxydes fonctionnels.

Cette unité, qui compte une cinquantaine d'ingénieurs et chercheurs, fait partie de la vingtaine de laboratoires du CNRS associés à un partenaire industriel.

À la pointe de la recherche en physique, cette unité de recherche publie, chaque année, entre 20 et 30 articles dans des revues scientifiques de premier plan et a été à l'origine du dépôt par Thomson-CSF puis Thales, depuis sa création, de 82 brevets dont 39 sont toujours en vigueur. Ces brevets ouvrent des opportunités de valorisation dans de nombreux domaines intéressant le Groupe.

(*) La « spintronique » étudie les propriétés liées au « spin » des électrons, qui se manifeste comme un faible état d'énergie magnétique attaché à chaque électron. L'une des principales manifestations de la spintronique est l'effet de « magnétorésistance géante », découvert par A. Fert, et qui a notamment permis de fabriquer des têtes de lecture très sensibles capables de lire une information stockée avec une très haute densité sur les disques durs. La spintronique ouvre la voie à de nombreuses autres applications. On peut citer par exemple une technologie prometteuse pour la synthèse de fréquences permettant d'adresser simultanément plusieurs standards de communication.

D. THALES AU CŒUR DES NOUVEAUX ÉCOSYSTÈMES DE L'INNOVATION

Dans tous les pays où l'activité du Groupe est significative, la stratégie de Thales consiste à nouer de solides partenariats au sein d'écosystèmes industriels et scientifiques. Ces relations de proximité se doublent d'une présence forte au sein de réseaux transnationaux, notamment au niveau européen.

Thales se positionne comme un acteur majeur de nombreux pôles de compétitivité français (System@tic Paris-Région, Cap Digital Paris-Région, Aerospace Valley, Mer Bretagne et Mer PACA, etc.), néerlandais, plates-formes technologiques européennes (ACARE, ARTEMIS, ENIAC, NESSI, etc.). Thales participe également activement à l'initiative Eurêka (ITEA, MEDEA, etc.) et est très présent au sein du programme « Virtual center of excellence » britannique, qui vise à favoriser la mise en réseau d'acteurs technologiques de premier plan.

Dans tous les cas, l'objectif pour les acteurs de ces réseaux est de profiter des synergies du triptyque formé par les grands groupes industriels, les entreprises fournisseurs de technologies (souvent des PME) et les établissements de formation et de recherche. Ainsi, les équipes de recherche de Thales Research & Technology-France sont-elles partie prenante de plus de 200 projets en coopération, avec 140 partenaires dans 20 pays.

La participation de Thales au programme européen SESAR

SESAR est une initiative financée par la Commission européenne et Eurocontrol dans le but de développer et de mettre en place, d'ici 2020-2025, une nouvelle génération de systèmes de gestion du trafic aérien (ATM). Cette évolution sera indispensable pour gérer la croissance du trafic aérien, en augmenter la sécurité et la performance environnementale et diminuer les coûts du contrôle aérien. SESAR vise aussi à assurer le maintien du leadership européen sur le marché mondial de l'ATM.

À cet effet, l'ATM européen connaîtra une progressive mais profonde transformation : harmonisation des systèmes européens de navigation aérienne, dont la forme actuelle est fragmentée et coûteuse (il en existe une cinquantaine) ; pleine interconnection et interopérabilité des systèmes, dans une approche infocentrée (notamment caractérisée par l'intégration fonctionnelle des systèmes sol, bord et spatiaux) ; optimisation des trajectoires « porte à porte » (au lieu d'une gestion fragmentée, par secteur) ; généralisation de technologies nouvelles ; gestion dynamique de l'espace et des routes aériennes ; développement des outils automatiques d'aide au contrôle aérien.

Après une première phase de définition, la phase de développement de SESAR est en cours de lancement. D'un montant de 2,1 milliards d'euros, elle est financée à parts égales par la Commission européenne, Eurocontrol et l'industrie.

Thales est, aux côtés de ses partenaires du groupement *Air Traffic Alliance* (EADS-Airbus-Thales), l'un des initiateurs de SESAR et prévoit de jouer un rôle majeur dans la phase de développement du programme. En effet, leader mondial des systèmes ATM, Thales figure aussi parmi les leaders mondiaux des systèmes d'avionique, des satellites et des grands systèmes critiques pour la sécurité et la sûreté. Ces positions permettent à Thales de maîtriser de nombreuses technologies utiles au développement de l'ATM du futur, ce qui fait de lui un acteur incontournable dans ce domaine.

E. UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DE GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Thales accompagne ses activités de recherche et développement d'une politique de gestion de la propriété intellectuelle particulièrement dynamique en utilisant activement les outils existants (essentiellement brevets, marques et droits d'auteur) pour protéger ses innovations.

Par le nombre de ses inventions faisant l'objet de brevets (362 nouvelles inventions en 2007), le Groupe se place à une position meilleure ou comparable à la plupart de ses concurrents. La croissance régulière, ces dernières années, du nombre de demandes de brevets (+ 50 % en 2 ans) traduit l'attention que porte Thales à l'innovation et à la transformation des résultats de la recherche en avantages compétitifs.

Le portefeuille du Groupe, qui compte 13 000 brevets et demandes fin 2007, est adapté en permanence en fonction de ses besoins opérationnels. Il est notamment utilisé pour défendre les marchés où Thales opère et comme outil de négociation lors de contentieux avec des tiers. Il peut également constituer une source de revenus complémentaires lorsqu'il apparaît plus pertinent de valoriser un actif intellectuel en concédant une licence à une société tierce.

La gestion de la propriété intellectuelle est coordonnée par la direction de la recherche et de la technologie, qui s'appuie sur un réseau de correspondants appartenant à chaque unité opérationnelle. Certaines fonctions administratives, de type dépôt des brevets, entretien des portefeuilles, interface avec les offices de brevets..., ont récemment été externalisées.

Pour encourager les ingénieurs du Groupe à l'innovation, une incitation financière a été mise en place : une prime est attribuée à toute invention enregistrée, une deuxième prime étant attribuée si l'innovation fait l'objet d'un brevet. Des sessions de sensibilisation à l'importance de la protection du patrimoine technologique du Groupe sont par ailleurs régulièrement organisées à destination des ingénieurs et des responsables opérationnels.

Thales à l'origine d'un nouveau standard dans le domaine des logiciels

Thales, le CEA et l'INRIA, réunis dans le cadre d'un programme conjoint de recherche en technologies logicielles, ont été les principaux acteurs à l'origine de l'adoption, fin 2007, d'un nouveau standard par le consortium industriel OMG (Object Management Group).

Ce nouveau standard, appelé MARTE (« Modeling Analysis of Real-Time and Embedded systems »), étend le langage de modélisation UML 2 afin de permettre la conception et l'analyse des systèmes temps-réel et embarqués(*). Il permet d'élargir le marché des outils dédiés à la conception de systèmes temps-réel et embarqués, aujourd'hui majoritairement spécifiques (en termes de contraintes de performance, de temps de réaction, etc.), en favorisant une offre diversifiée d'outils génériques.

Thales et ses deux partenaires publics ont impulsé cette initiative et fortement contribué au processus de standardisation.

(*) Les systèmes temps-réels et embarqués désignent des systèmes dont le temps de réaction doit être très maîtrisé et qui sont conçus pour fonctionner dans un environnement physique contraint (cockpit d'un avion, satellite, etc.). Les exigences en termes de performance et de fiabilité envers ces systèmes sont croissantes. C'est pourquoi ils font appel à des composants électroniques de plus en plus miniaturisés et à des programmes informatiques toujours plus complexes. La maîtrise des systèmes temps-réels et embarqués est essentielle à de nombreuses activités du groupe Thales comme l'avionique ou la signalisation ferroviaire.

1. LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

A. Renseignements de caractère général sur la société 136
B. Assemblées générales 137
C. Renseignements sur le capital émis et sa répartition 138
D. Capital potentiel 142
E. Renseignements sur l'actionnariat 146
F. Information sur les conventions réglementées 154
G. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 157

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. Composition du conseil d'administration 160
B. Rapport du Président à l'AG du 15 mai 2008 sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne 169
C. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Thales pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière 183
D. Direction générale 184
E. Rémunération nette totale (incluant les avantages de toute nature) versée par la société ou les sociétés du Groupe durant l'exercice 2007 à chacun des membres du conseil 187
F. Intéressement et participation 188
G. Commissaires aux comptes 188

3. INFORMATIONS BOURSIÈRES ET COMMUNICATION FINANCIÈRE

A. L'action Thales 190
B. Politique de communication financière 197
C. Autres titres de marché (titres de créances et obligations) 199

4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2008

A. Ordre du jour 200
B. Projet de résolutions 201

1. LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

A. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : THALES

Forme juridique

Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française, notamment par le Code de commerce et certaines dispositions de la loi de privatisation du 6 août 1986 modifiée, tant que l'État détient plus de 20 % du capital.

Siège social

45, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine – France
Téléphone : +33 (1) 57 77 80 00

Immatriculation

N° 552059024 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre ; code APE : 332 A.

Durée

La société a été constituée le 11 février 1918 pour une durée de 99 ans. Sa date d'expiration est fixée au 11 février 2017, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

Étude, conception, fabrication, vente et location de tous composants, matériels, équipements et systèmes mettant en œuvre toutes applications de l'électronique, de la radio, de l'optique, de l'optronique et de l'informatique aux télécommunications, à la détection, à l'identification, à la navigation et à toutes autres activités industrielles et commerciales ; détention de tous titres de sociétés exerçant ces activités.

Exercice social

D'une durée de douze mois, il commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.
Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social auprès du secrétariat du conseil.

Répartition statutaire des bénéfices

Elle est effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur. Les statuts prévoient que l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option pour le paiement, soit en numéraire, soit en actions, de tout ou partie du dividende mis en distribution.

Place de la société dans le Groupe

Thales, société mère, assure pour le Groupe les fonctions d'une holding :
- la détention de titres dans les principales filiales du Groupe ;
- la gestion des fonctions centrales : élaboration de la stratégie du Groupe, politique commerciale, politique juridique et financière, contrôle des opérations, politique de ressources humaines, communication ;
- l'assistance spécialisée aux filiales : apport d'expertise en matière juridique, fiscale et financière, pour lequel les filiales reversent une redevance ;
- le financement et la trésorerie et la mise en place, le cas échéant, de garanties.

Outre ces fonctions, Thales, société mère, exerce une activité propre de recherche, décrite en page 131 du présent rapport.

Les flux financiers entre la société mère et ses filiales résultent de :
- la remontée des dividendes ;
- la centralisation de la trésorerie ;
- la perception d'une redevance pour l'exécution des services partagés.

Les principales filiales opérationnelles sont présentées en page 129 du présent document.
La liste des principales sociétés consolidées figure en page 83 du présent document.

B. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1. CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, ont le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi ; la date et le lieu, l'ordre du jour et le projet de résolutions de l'assemblée sont publiés dans les conditions prévues par la réglementation au moins 35 jours avant la date de l'assemblée (48 jours avant pour l'assemblée du 15 mai 2008), la convocation définitive ayant lieu au plus tard 15 jours avant l'assemblée (22 jours avant pour l'assemblée du 15 mai 2008).

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, conformément aux dispositions réglementaires, en cas de notification par l'intermédiaire teneur de compte à la Société d'une cession intervenue avant le 3e jour ouvré à zéro heure, heure de Paris, précédant l'assemblée générale, la Société invalidera ou modifiera, selon le cas, le vote exprimé, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Le droit de vote et, par conséquent, le droit d'assister à l'assemblée générale, appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires. Il appartient au propriétaire des titres remis en gage. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées par l'un d'entre eux ou par un mandataire commun, lequel, en cas de désaccord, est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve de ce qui est dit ci-après, concernant le droit de vote double, et des exceptions prévues par la loi.

2. DROITS DE VOTE DOUBLE ET EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les actionnaires qui justifient d'une inscription nominative sur les registres de la société depuis deux ans au moins sans interruption, se voient conférer un droit de vote double aux assemblées générales pour chaque action ainsi détenue. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double dès leur attribution.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert (sauf par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible).

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire après un vote favorable de l'assemblée spéciale des détenteurs d'actions bénéficiant d'un droit de vote double.

Il n'existe pas de seuil statutaire de limitation des droits de vote.

Conformément à la loi, les actions détenues par la société elle-même sont privées du droit de vote.

3. DÉCLARATIONS RELATIVES AUX FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder une quantité d'actions égale ou supérieure à 1 % du capital social, ou à tout multiple de ce chiffre, doit, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du ou de ces seuils, informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique, dans les mêmes conditions, lorsque la participation du capital devient inférieure aux seuils mentionnés au paragraphe précédent.

En cas d'absence de déclaration, l'actionnaire est, dans les conditions et limites fixées par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant le premier seuil non déclaré.

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ÉMIS

Au 31 décembre 2007, le capital social est égal à 595 000 998 € divisé en 198 333 666 actions d'une valeur nominale de 3 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, la société publie, chaque mois, sur son site Internet (www.thalesgroup.com, rubrique « Information réglementée ») l'information relative au nombre total de droits de vote et au nombre d'actions composant le capital social.

Les modifications du capital et des droits des actionnaires sont régies par la législation en vigueur.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La tenue des comptes d'actionnaires nominatifs est assurée par la Société Générale (Département Titres & Bourse – 32 rue du Champ de Tir – BP 81 236 – 44 312 Nantes cedex 3 – France).

Le capital social est entièrement libéré. Il comprend une action spécifique résultant de la transformation d'une action ordinaire appartenant à l'État français, décidée par le décret n° 97-190 du 4 mars 1997 en application de la loi de privatisation du 6 août 1986 (voir page 149).

1. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Nature de l'opération	Primes d'apport, d'émission ou de fusion	Nombre d'actions créées	Montant nominal des variations de capital	Montant du capital	Nombre cumulé d'actions composant le capital
31 déc. 2001		**2 724 320 105**			**503 194 539**	**167 731 513**
20 déc. 2002	Augmentation de capital réservée aux salariés	75 386 943	4 132 779	12 398 337		
31 déc. 2002		**2 799 707 048**			**515 592 876**	**171 864 292**
31 déc. 2003		**2 673 002 421**			**515 592 876**	**171 864 292**
Exercice 2004	Exercice d'options de souscription d'actions	102 150	4 500	13 500		
	Exercice de bons de souscription d'actions	4 171	176	528		
31 déc. 2004		**2 673 108 742**			**515 606 904**	**171 868 968**
Exercice 2005	Exercice d'options de souscription d'actions		40 523	121 569		
	Exercice de bons de souscription d'actions		372	1 116		
31 déc. 2005		**2 674 037 324**			**515 729 589**	**171 909 863**
Exercice 2006	Exercice d'options de souscription d'actions ou conversion d'OCEANE		96 945	290 835		
31 déc. 2006		**2 676 344 983**			**516 020 424**	**172 006 808**
5 janv. 2007	Augmentation de capital réservée à Alcatel Participations	925 000 000	25 000 000	75 000 000		
5 janv. 2007		**3 601 344 983**			**591 020 424**	**197 006 808**
Exercice 2007	Exercice d'options de souscription d'actions	35 943 890	1 271 809	3 815 427		
	Exercice de bons de souscription d'actions	1 275 173	55 049	165 147		
31 déc. 2007		**3 638 564 046**			**595 000 998**	**198 333 666**

2. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

2.1. En nombre d'actions

Au 31 décembre	2007	2006	2005	2004	2003
TSA (a) et sa filiale Sofivision	52 670 906	52 670 906	52 670 906	52 670 906	52 670 906
Sogepa (a)	--	1 081 256	1 081 256	1 081 256	1 081 256
État français (b)	2 022	2 022	2 022	2 022	2 022
Secteur public	**52 672 928**	**53 754 184**	**53 754 184**	**53 754 184**	**53 754 184**
Alcatel-Lucent Participations	41 262 481	16 262 481	16 262 481	16 262 481	16 262 481
Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) (c)	--	9 827 043	9 827 043	9 827 043	9 827 043
Partenaire Industriel	**41 262 481**	**26 089 524**	**26 089 524**	**26 089 524**	**26 089 524**
Actionnaires de concert	**93 935 409**	**79 843 708**	**79 843 708**	**79 843 708**	**79 843 708**
Capital flottant	**104 398 257**	**92 163 100 (d)**	**92 066 155 (d)**	**92 025 260 (d)**	**92 020 584 (d)**
dont Salariés (e)	4 024 102	7 597 504	7 960 572	8 756 461	8 690 141
dont Thales	2 932 229	3 134 701	3 163 613	6 585 651	9 600 528
dont Sogepa (a)	1 081 256	--	--	--	--
dont GIMD (c)	10 277 043	--	--	--	--
Total	**198 333 666**	**172 006 808**	**171 909 863**	**171 868 968**	**171 864 292**

2.2. En pourcentage

Au 31 décembre	2007	2006	2005	2004	2003
TSA(a) et sa filiale Sofivision	26,56 %	30,62 %	30,64 %	30,65 %	30,65 %
Sogepa (a)	--	0,63 %	0,63 %	0,63 %	0,63 %
État français (b)	--	--	--	--	--
Secteur Public	**26,56 %**	**31,25 %**	**31,27 %**	**31,28 %**	**31,28 %**
Alcatel-Lucent Participations	20,80 %	9,46 %	9,46 %	9,46 %	9,46 %
Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) (c)	--	5,71 %	5,72 %	5,72 %	5,72 %
Partenaire Industriel	**20,80 %**	**15,17 %**	**15,18 %**	**15,18 %**	**15,18 %**
Actionnaires de concert	**47,36 %**	**46,42 %**	**46,45 %**	**46,46 %**	**46,46 %**
Capital flottant	**52,64 %**	**53,58 % (d)**	**53,55 % (d)**	**53,54 % (d)**	**53,54 % (d)**
dont Salariés (e)	2,03 %	4,42 %	4,63 %	5,09 %	5,06 %
dont Thales	1,48 %	1,82 %	1,84 %	3,83 %	5,59 %
dont Sogepa (a)	0,55 %	--	--	--	--
dont GIMD (c)	5,18 %	--	--	--	--
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

(a) Sociétés détenues à 100 % par l'État français (Sogepa n'est pas signataire du pacte d'actionnaires, conclu le 5 janvier 2007, entre TSA et Alcatel-Lucent, qui s'est substitué aux précédents pactes conclus en 1998).

(b) Y compris une action spécifique (voir page 149).

(c) GIMD n'est pas signataire du pacte d'actionnaires, conclu le 5 janvier 2007, entre TSA et Alcatel-Lucent, qui s'est substitué aux pactes précédents conclus en 1998.

(d) Conformément à la définition du flottant retenue depuis le 1er décembre 2003 pour le calcul des indices d'Euronext Paris par le Conseil Scientifique des Indices. Cette définition prend en compte la totalité du capital émis par les sociétés diminué de l'autocontrôle, des actions détenues directement ou indirectement par des fondateurs et/ou par l'État, des blocs contrôlant, ainsi que des actions liées par un pacte d'actionnaires n'entrant pas dans les catégories précitées, et des participations analysées comme stables.

(e) Actions détenues par les salariés dans un Plan d'Épargne d'Entreprise ou dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

2.3. Principales opérations ayant modifié la répartition du capital au cours des cinq derniers exercices

En 2003, le capital flottant continue de s'accroître, dans des proportions toutefois plus modestes qu'en 2001 et 2002, et passe de 47,4 % à 48,0 % à la faveur du transfert aux actionnaires salariés de titres auparavant détenus par le Secteur Public : l'accroissement de la participation des salariés, de 982 652 actions (0,31 % du capital), correspond pour l'essentiel à l'attribution d'actions gratuites aux souscripteurs de l'opération d'actionnariat salarié de 2000, conformément aux dispositions prévues.

En 2004, le nombre d'actions autodétenues s'est réduit à la faveur des opérations suivantes effectuées en fin d'année :

- en novembre et décembre, cessions directes ou par mandat de 1,2 million de titres ;
- en décembre, vente nette de 1,3 million de titres dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- en décembre, cession ou transfert d'environ 520 000 actions aux fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) y compris actions gratuites, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié.

Le capital autodétenu a ainsi été réduit à 3,83 % au 31 décembre 2004 (contre 5,59 % à fin décembre 2003).

En 2005, la part du capital flottant détenu par le public continue de s'accroître, à la faveur des opérations suivantes sur les actions autodétenues :

- environ 2 millions d'actions ont été cédées sur le marché par mandat ;
- environ 1 million d'actions ont été cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- environ 300 000 titres ont été cédés aux salariés dans le cadre de levées d'options et, plus modestement, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié.

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2005 1,84 % du capital.

En 2006, le nombre des actions autodétenues est resté relativement stable, les actions acquises n'ayant excédé les actions cédées que de 29 000 titres environ :

- environ 457 000 titres ont été achetés dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- environ 388 000 titres ont été cédés dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- environ 98 000 titres ont été cédés aux salariés dans le cadre de levées d'options.

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2006 1,82 % du capital.

En date du 11 août 2006, Capital Group International Inc. a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil légal de 5 % du capital et détenir 8 813 389 actions au porteur représentant autant de droits de vote. Ces chiffres représentaient respectivement 5,13 % du capital et 3,52 % des droits de vote de la Société, à la date de déclaration.

Au 31 décembre 2006, Capital Group International Inc. n'a pas déclaré avoir franchi ce seuil à la baisse.

Le 1er janvier 2007, les obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes « OCEANE », émises en décembre 2001 pour un montant nominal de 500 M€, sont venues à échéance. Elles ont, pour la quasi-totalité, été remboursées en numéraire. L'impact de ce remboursement n'a donc affecté presque exclusivement que le capital potentiel.

Le 5 janvier 2007, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie pour approuver les apports des activités de transport et de sécurité d'Alcatel-Lucent, a voté une augmentation de capital de 25 millions d'actions (représentant 15 % du capital de fin 2006), réservée à l'apporteur Alcatel-Lucent Participations.

La participation d'Alcatel-Lucent Participations dans le capital du Groupe est alors passée de 9,46 % au 31 décembre 2006 à 20,94 % au 5 janvier 2007. Par ailleurs, celle du Secteur Public a baissé de 31,25 % à 26,74 %. Enfin, le capital autodétenu a aussi été réduit à 1,56 % contre 1,82 % au 31 décembre 2006.

Au cours de l'année 2007, le nombre d'actions autodétenues s'est réduit à la faveur des opérations suivantes :

- 582 811 titres ont été cédés aux salariés dans le cadre d'exercices d'options d'achat d'actions ;
- 369 065 titres ont été acquis en direct sur le marché en août, septembre et décembre ;
- 11 274 titres ont été achetés dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2007 1,48 % du capital.

3. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au 31 décembre 2007, le montant total des droits de vote s'élevait à 273 249 924. Ce nombre tient compte des droits de vote double attachés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux ans dans les conditions prévues par les statuts (voir ci-avant, page 137).

Comme mentionné plus haut, le nombre d'actions et de droits de vote est publié mensuellement sur le site de la société (www.thalesgroup.com, rubrique « information réglementée »).

3.1. Droits de vote en nombre de voix

Au 31 décembre	2007	2006	2005	2004	2003
TSA (a) et sa filiale Sofivision	105 341 812	105 341 812	105 341 812	105 334 464	105 334 464
Sogepa (a)	--	2 162 512	2 162 512	2 162 512	2 162 512
État français	4 044	4 044	4 044	4 044	4 044
Secteur public	**105 345 856**	**107 508 368**	**107 508 368**	**107 501 020**	**107 501 020**
Alcatel-Lucent Participations	57 524 962	32 524 962	32 524 962	32 524 962	32 524 962
Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) (b)	--	13 504 086	13 504 086	19 654 086	9 827 043
Partenaire industriel	**57 524 962**	**46 029 048**	**46 029 048**	**52 179 048**	**42 352 005**
Actionnaires de concert	**162 870 818**	**153 537 416**	**153 537 416**	**159 680 068**	**149 853 025**
Capital flottant	**110 379 106**	**96 739 429**	**96 962 043**	**93 658 933**	**86 590 356**
dont salariés	7 687 592	14 752 876	15 432 533	16 319 640	12 133 768
dont Sogepa (a)	2 162 512	--	--	--	--
dont GIMD (b)	13 954 086	--	--	--	--
Total	**273 249 924 (c)**	**250 276 845**	**250 499 459**	**253 339 001**	**236 443 381**
Droits de vote théoriques	276 182 153				

(a) Sociétés détenues à 100 % par l'État français (Sogepa n'est pas signataire du pacte d'actionnaires, conclu le 5 janvier 2007, entre TSA et Alcatel-Lucent, qui s'est substitué aux précédents pactes conclus en 1998).

(b) GIMD n'est pas signataire du pacte d'actionnaires, conclu le 5 janvier 2007, entre TSA et Alcatel-Lucent, qui s'est substitué aux précédents pactes conclus en 1998.

(c) Ce nombre tient compte des droits de vote double attachés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux ans dans les conditions prévues par les statuts (voir ci-avant page 137).

3.2. Droits de vote en pourcentage

Au 31 décembre	2007	2006	2005	2004	2003
TSA (a) et sa filiale Sofivision	38,55 %	42,09 %	42,05 %	41,58 %	44,55 %
Sogepa (a)	--	0,86 %	0,86 %	0,85 %	0,91 %
État français	--	--	--	--	--
Secteur public	**38,55 %**	**42,96 %**	**42,92 %**	**42,43 %**	**45,47 %**
Alcatel-Lucent Participations	21,05 %	13,00 %	12,98 %	12,84 %	13,76 %
Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) (b)	--	5,39 %	5,39 %	7,76 %	4,16 %
Partenaire industriel	**21,05 %**	**18,39 %**	**18,37 %**	**20,60 %**	**17,91 %**
Actionnaires de concert	**59,60 %**	**61,34 %**	**61,29 %**	**63,03 %**	**63,38 %**
Capital flottant	**40,40 %**	**38,65 %**	**38,71 %**	**36,97 %**	**36,62 %**
dont salariés	2,81 %	5,89 %	6,16 %	6,44 %	5,13 %
dont Sogepa (a)	0,79 %	--	--	--	--
dont GIMD (b)	5,11 %	--	--	--	--
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

(a) Sociétés détenues à 100 % par l'État français (Sogepa n'est pas signataire du pacte d'actionnaires, conclu le 5 janvier 2007, entre TSA et Alcatel-Lucent, qui s'est substitué aux précédents pactes conclus en 1998).

(b) GIMD n'est pas signataire du pacte d'actionnaires, conclu le 5 janvier 2007, entre TSA et Alcatel-Lucent, qui s'est substitué aux précédents pactes conclus en 1998.

4. FRANCHISSEMENTS DES SEUILS LÉGAUX DÉCLARÉS EN 2007 (1)

En 2007, la Société a été informée des franchissements de seuils légaux suivants :

- par la société Alcatel-Lucent, d'un franchissement à la hausse, le 5 janvier 2007, des seuils de 15 % et 20 % des droits de vote et de 10 %, 15 % et 20 % du capital et détenir 41 262 481 actions représentant 57 524 962 droits de vote. À la date de déclaration, ces chiffres représentaient respectivement 20,94 % du capital et 20,90 % des droits de vote de la Société ;
- par la société GIMD, d'un franchissement individuel à la baisse, le 11 janvier 2007, du seuil de 5 % des droits de vote et détenir individuellement 9 852 043 actions représentant 13 529 086 droits de vote. À la date de déclaration, ces chiffres représentaient respectivement 5,0 % du capital et 4,9 % des droits de vote de la Société. La participation, à titre individuel, de GIMD reste supérieure à 5 % (2) ;
- par la société Capital Group International Inc., d'un franchissement à la baisse, le 12 janvier 2007, du seuil de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 9 624 400 actions représentant autant de droits de vote. À la date de déclaration, ces chiffres représentaient respectivement 4,9 % du capital et 3,5 % des droits de vote de la Société ;
- par la société GIMD, d'un franchissement individuel à la hausse, le 11 mai 2007, du seuil de 5 % des droits de vote et détenir individuellement 10 117 043 titres représentant 13 794 086 droits de vote. À la date de déclaration, ces chiffres représentaient respectivement 5,13 % du capital et 5,01 % des droits de vote de la Société.

D. CAPITAL POTENTIEL

1. CAPITAL POTENTIEL MAXIMAL AU 31 DÉCEMBRE 2007

	En nombre d' actions de 3 euros nominal
Capital social au 31/12/2007	**198 333 666**
Options de souscription d'actions en vigueur	**15 684 698**
- Plan du 12 juillet 2001 : 2 926 020 options à 42,18 €	
- Plan du 2 juillet 2002 : 2 705 497 options à 40,97 €	
- Plan du 1er juillet 2003 : 1 885 446 options à 25,70 €	
- Plan du 1er juillet 2004 : 2 346 389 options à 29,50 €	
- Plan du 30 juin 2005 : 2 051 816 options à 34,01 €	
- Plan du 9 novembre 2006 : 2 195 000 options à 36,47 €	
- Plan du 4 juillet 2007 : 1 574 530 options à 44,77 €	
Capital potentiel maximal (+ 7,91 %)	**214 018 364**

2. TITRES EN CIRCULATION DONNANT ACCES AU CAPITAL (OBLIGATIONS, BONS ET OPTIONS)

Au 31 décembre 2007, hormis les exercices éventuels d'options de souscription, il n'existe aucun autre titre en circulation donnant accès immédiatement ou à terme au capital social.

2.1. Titres en circulation donnant accès au capital, arrivés à échéance en 2007

2.1.1. Obligations Oceane

En décembre 2001, Thales avait émis 9 809 691 Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE). Ces obligations sont arrivées à échéance le 1er janvier 2007. 9 809 675 ont été remboursées au pair à cette date, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros (499 998 309,7) plus un coupon de 12,5 millions d'euros (12 458 266,93). Et 16 obligations ont été converties en 17 actions Thales.

2.1.2. Bons de souscription d'actions

L'augmentation de capital réservée aux salariés, réalisée en décembre 2002, a donné lieu à l'attribution, aux souscripteurs en Allemagne, de 53 980 bons de souscription d'actions (non cotés), en remplacement de la décote de 20 % sur le prix de souscription des actions.

En date du 2 avril 2007, à l'échéance du plan d'actionnariat salarié 2002, l'ensemble des 52 113 BSA restants ont été exercés. Cela a donné lieu en 2007, à la souscription de 55 049 actions au cours de 26,70 €.

(1) Jusqu'à la date d'arrêté du présent document.

(2) Depuis le 5 janvier 2007, GIMD ne fait plus partie du pacte d'actionnaires conclu en 1998 avec Alcatel, et constituant le Partenaire Industriel, ni du « pacte général » conclu entre TSA et le Partenaire Industriel à la même date.

2.2. Options de souscription et d'achat d'actions (« stock-options »)

Par convenance, bien qu'elles n'aient pas d'impact sur le capital potentiel, puisqu'elles portent sur des actions existantes, les options d'achat d'actions ont été présentées conjointement avec les options de souscription d'actions, dans ce paragraphe.

Au 31 décembre 2007, étaient en vigueur :

- 753 843 options d'achat d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 37,17 € ;
- 15 684 698 options de souscription d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 36,49 € et exerçables, en règle général, quatre ans après la date de leur attribution (date du Plan), pour une période de six ans à compter de cette date.

2.2.1. Options d'achat d'actions

Date du conseil ayant décidé l'attribution	**04/07/2007**	**13/11/2001**	**02/04/2001**	**10/05/2000**	**14/09/1999**
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 4 juillet 2011 au 3 juillet 2017	du 13 nov. 2005 au 12 nov. 2011	du 2 avril 2005 au 1er avril 2011 (b)	du 10 mai 2004 au 9 mai 2010 (b)	du 14 sept. 2004 au 13 sept. 2009
Prix d'exercice (c)	44,77 €	42,18 €	42,37 €	37,72 €	32,59 €
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	8 183	néant	94 144	878 756
Nombre d'options en vigueur au 31/12/2006	--	152 836	58 332	231 839	849 410
Options attribuées	80 000	--	--	--	--
Options exercées au 31/12/2007	--	8 183	--	87 778	486 850
Options annulées au 31/12/2007	--	21 215	--	3 091	11 457
Nombre d'options en vigueur au 31/12/2007, net des annulations (d) et des exercices	**80 000**	**123 438**	**58 332**	**140 970**	**351 103**
dont options exerçables au 31/12/2007	--	123 438	58 332	140 970	351 103
dont options en vigueur détenues au 31/12/2007 par : - le Président	80 000	--	--	--	--
- les autres membres du comité exécutif	néant	néant	néant	néant	121 962
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	**1**	**334**	**5**	**49**	**52**
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/2007	néant	néant	néant	néant	6
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	80 000	20 000	70 000	101 500	290 000

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Différé d'exercice ramené de 5 à 4 ans par décision du conseil d'administration, le 12 juillet 2001.

(c) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174-13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

2.2.2. Options de souscription d'actions

Date du conseil ayant décidé l'attribution	04/07/2007	09/11/2006	30/06/2005	01/07/2004	01/07/2003	02/07/2002	12/07/2001
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 4 juillet 2011 au 3 juillet 2017	du 9 nov. 2010 au 8 nov. 2016	du 30 juin 2009 au 29 juin 2015	du 1er juillet 2008 au 30 juin 2014	du 1er juillet 2007 au 30 juin 2013	du 2 juillet 2006 au 1er juillet 2012	du 12 juillet 2005 au 11 juillet 2011
Prix d'exercice	44,77 €	36,47 €	34,01 €	29,50 €	25,70 €	40,97 € (b)	42,18 € (b)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	néant	45 945	110 545	853 691	221 039	182 240
Nombre d'options en vigueur au 31/12/2006	--	2 223 950	2 145 400	2 463 754	2 718 633	3 012 357	3 213 189
Options attribuées	1 574 530	--	--	--	--	--	--
Options exercées au 31/12/2007	--	--	44 445	85 765	738 020	221 039	182 240
Options annulées au 31/12/2007	--	28 950	49 139	31 600	95 167	85 821	104 929
Nombre d'options en vigueur au 31/12/2007, net des annulations (c) et des exercices	**1 574 530**	**2 195 000**	**2 051 816**	**2 346 389**	**1 885 446**	**2 705 497**	**2 926 020**
dont options exerçables au 31/12/2007	--	2 850	263 868	420 400	1 885 446	2 705 497	2 926 020
dont options en vigueur détenues au 31/12/2007 par : - le Président	--	80 000	80 000	100 000	100 000	102 954	83 718
- les autres membres du comité exécutif	305 000	265 000	220 000	224 500	185 000	213 119	226 044
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	**1 293**	**1 962**	**1 919**	**3 153**	**2 743**	**4 619**	**4 579**
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/2007	14	12	12	11	8	10	11
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	240 000	235 000	275 000	285 000	280 000	263 000	329 500

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174-13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(c) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

2.2.3. Modalités d'exercice des options

Les options d'achat et de souscription d'actions Thales sont toutes attribuées pour une durée de dix ans à un prix d'exercice sans décote par rapport au cours de bourse.

Les options d'achat et de souscription consenties les 14 septembre 1999, 10 mai 2000, 2 avril 2001, 13 novembre 2001, 12 juillet 2001, 2 juillet 2002 et 1er juillet 2003 sont d'ores et déjà exerçables en totalité.

Les options suivent des calendriers d'ouverture progressive (« vesting ») sur quatre ans et deviennent exerçables comme suit :

- Options de souscription consenties le 1er juillet 2004 :
  Dans tous les pays sauf aux Pays-Bas à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution.

Aux Pays-Bas, à hauteur de 75 % du nombre attribué trois ans après leur attribution, pour aboutir à 100 % au bout de quatre ans.

- Options de souscription consenties les 30 juin 2005, 9 novembre 2006 et 4 juillet 2007 :
  Dans tous les pays à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution.

Pour la France, en application de dispositions législatives spécifiques, les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français et/ou soumis à la sécurité sociale française ne peuvent exercer aucune option avant le quatrième anniversaire de la date de leur attribution.

2.2.4. Attributions et exercices d'options au 31 décembre 2007

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Date du plan
1 – Administrateurs				
Options attribuées en 2007				
- Denis Ranque	80 000	44,77 €	03/07/2017	04/07/2007
Options exercées en 2007	63 629			
2 – Dix (a) plus importantes attributions d'options à des salariés (b)				
Options attribuées en 2007	**240 000**	**44,77 €**	**03/07/2017**	**04/07/2007**
3 – Dix plus importants exercices d'options par des salariés (b)				
Options exercées en 2007	32 200	32,59 €		14/09/1999
	31 429	32,59 €		14/09/1999
	26 513	32,59 €		14/09/1999
	26 513	32,59 €		14/09/1999
	25 000	25,70 €		01/07/2003
	21 210	37,72 €		10/05/2000
	20 000	42,18 €		12/07/2001
	20 000	25,70 €		01/07/2003
	19 980	25,70 €		01/07/2003
	17 000	25,70 €		01/07/2003

(a) Durant l'exercice 2007, les dix plus importantes attributions individuelles d'options, consenties à des salariés de la société ou de ses filiales, non-mandataires sociaux de Thales ont été comprises entre 35 000 et 20 000 options : un bénéficiaire a reçu un nombre de 35 000 options, cinq ont reçu un nombre de 25 000 options et cinq ont reçu un nombre de 20 000 options.

(b) Toutes sociétés du Groupe confondues.

E. RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIONNARIAT

1. RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2007

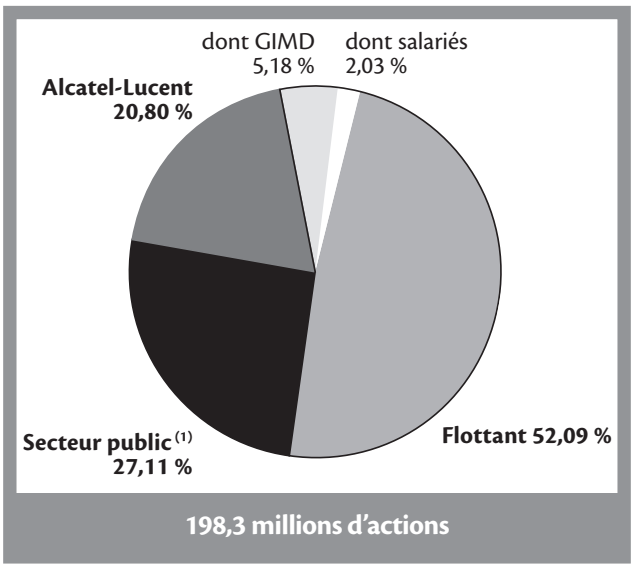

(1) Dont 0,55 % détenu par Sogepa (100 % État) qui n'est pas signataire de ce pacte.

Il n'existe à la connaissance de la société aucun actionnaire – autres que ceux qui sont mentionnés dans ce chapitre – détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote (voir p 139 et 141 la répartition du capital et des droits de vote au cours des cinq dernières années).

2. ACTIONNAIRES DE CONCERT DEPUIS LE 5 JANVIER 2007

2.1. Secteur Public (TSA et Sofivision)

TSA est une société holding dont le capital est intégralement détenu par l'État français. Elle détient directement 44 562 623 actions Thales.

Sa filiale à 100 %, **Sofivision,** possède 8 108 283 actions Thales.

L'État français possède en direct 2 022 actions, dont une « action spécifique », qui lui confère les principaux droits [1] décrits page 149.

Nota Bene : l'État français possède également, au travers de sa filiale à 100 % Sogepa, 0,55 % du capital de Thales, soit 1 081 256 actions. Cette participation n'est pas incluse dans le pacte d'actionnaires conclu entre le Secteur Public et Alcatel-Lucent et entré en vigueur le 5 janvier 2007.

2.2. Partenaire Industriel

Alcatel-Lucent est une société anonyme qui détient, par l'intermédiaire de sa filiale Alcatel-Lucent Participations, 20,8 % du capital de Thales, soit 41 262 481 actions Thales au 31 décembre 2007.

Les actions d'Alcatel-Lucent sont admises à la négociation sur plusieurs marchés réglementés, dont le principal est Euronext Paris. Ses actions sont également cotées à la Bourse de New York (NYSE) sous la forme de certificats de dépôt américains *(American Depository Shares ou ADS)*.

(1) En application de l'article 3 du décret n° 97-190 du 4 mars 1997.

Par ailleurs, par courrier du 12 janvier 2007, Alcatel-Lucent a communiqué à la Société la déclaration d'intention suivante, en application de l'article L.233-7-VII du Code de commerce :

- Alcatel-Lucent agit de concert avec la société TSA ;
- Au titre du nouveau pacte d'actionnaires conclu entre Alcatel-Lucent et TSA, le conseil d'administration de la Société comprend 4 personnes proposées par Alcatel-Lucent ;
- Alcatel-Lucent n'a pas l'intention d'accroître ou de réduire sa participation dans le capital de la Société dans les 12 prochains mois ;
- Alcatel-Lucent détient, de concert avec la société TSA, le contrôle de la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

3. PACTE D'ACTIONNAIRES ET CONVENTION SUR LA PROTECTION DES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES NATIONAUX

3.1. Pacte d'actionnaires

TSA et Alcatel-Lucent ont conclu un pacte d'actionnaires régissant les relations entre Alcatel-Lucent et TSA au sein de Thales entrant en vigueur à la date de réalisation des apports d'Alcatel Participations, soit le 5 janvier 2007.

Ce pacte a été signé en application de l'accord de coopération conclu le 1er décembre 2006 entre Thales, Alcatel-Lucent et TSA qui s'est substitué au précédent accord de coopération conclu le 18 novembre 1999 entre Alcatel, Thales et GIMD (1).

En application de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations :

- les objectifs de cet accord ont été publiés dans un avis du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (2) ;
- un avis favorable a été émis par la Commission des Participations et des Transferts (3) ;
- un arrêté a été pris par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (4) pour autoriser l'augmentation de capital rémunérant les apports d'Alcatel-Lucent Participations.

Ce pacte reprend, pour l'essentiel, les dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 14 avril 1998 (5) auquel il se substitue. GIMD n'est pas signataire du nouveau pacte. Ce pacte est présenté dans l'annexe du rapport du conseil d'administration de Thales à l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2007, enregistrée par l'AMF le 9 décembre 2006 sous le numéro E.06-194 (www.thalesgroup.com).

À ce titre, l'Autorité des Marchés Financiers a considéré (6) que les évolutions au sein du concert et les modifications du dispositif contractuel prévues à l'occasion des opérations envisagées ne remettent pas en cause l'équilibre des participations au sein dudit concert, au sens de l'article 234-7 de son règlement général, en comparaison de la situation constatée lors de la décision du conseil des marchés financiers du 20 avril 1998 (7), et que, par conséquent, il n'y a pas matière au dépôt d'un projet d'offre publique.

Les principales dispositions de ce pacte sont les suivantes :

a. Le conseil d'administration de Thales est composé de 16 membres répartis de la manière suivante :
   - 5 personnes proposées par le Secteur Public (défini comme TSA et Sofivision) ;
   - 4 personnes proposées par Alcatel-Lucent ;
   - 2 représentants des salariés ;
   - 1 représentant des salariés actionnaires ;
   - 4 personnalités extérieures, choisies en concertation entre le Secteur Public et Alcalel-Lucent.

   Le Président-directeur général (ou le Président et le Directeur général en cas de présidence dissociée) sera choisi sur proposition commune du Secteur Public et d'Alcatel-Lucent. Il est prévu qu'au moment du renouvellement des membres du conseil d'administration, le Secteur Public et Alcatel-Lucent pourront ajuster leur représentation au conseil d'administration proportionnellement au nombre d'actions Thales que chacun d'eux détiendra à la date de ce renouvellement.

(1) (Accessible sur le site de l'AMF : http://www.amf-france.org).

(2) Publié au Journal Officiel de la république française du 12 décembre 2006 (cf. le site du journal officiel : http://www.journal-officiel.gouv.fr/jahia/Jahia/pid/1) pris conformément aux dispositions de l'article 1er – 1° du décret 93-1041 du 3 septembre 1993 et en application de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 précitée.

(3) Sous le numéro 2006-AC-6 du 28 décembre 2006 (cf. le site du journal officiel : http://www.journal-officiel.gouv.fr/jahia/Jahia/pid/1).

(4) En date du 2 janvier 2007, publié au Journal Officiel de la république française du 4 janvier (cf. le site du journal officiel : http://www.journal-officiel.gouv.fr/jahia/Jahia/pid/1).

(5) (Accessible sur le site de l'AMF : http://www.amf-france.org).

(6) Décision n°207C0013 du 2 janvier 2007, parue au Bulletin des annonces légales obligatoires du 5 janvier 2007.

(7) (cf. la décision D&I 198C0370 du 21 avril 1998).

b. Les décisions suivantes seront soumises au conseil d'administration de Thales et ne pourront être valablement prises que si la majorité des administrateurs représentant Alcatel-Lucent, présents ou représentés lors de la réunion du conseil, votent en faveur des résolutions y afférentes : élection et révocation du Président-directeur général (ou du Président et du Directeur général en cas de présidence dissociée) et dissociation éventuelle des fonctions de Président et de Directeur général ; adoption du budget annuel et du plan stratégique pluriannuel glissant du groupe Thales ; toute décision ayant pour effet de remettre en cause la coopération entre Alcatel-Lucent et Thales ; toutes acquisitions et cessions significatives [1] de participations ou d'actifs et tous accords stratégiques d'alliance et de coopération technologique et industrielle.

c. En cas de désaccord persistant entre Alcatel-Lucent et le Secteur Public sur des décisions stratégiques majeures susceptibles, selon l'État, de porter atteinte à ses intérêts stratégiques ou sur la nomination du Président-directeur général, désaccord ayant nécessité l'exercice du droit de veto d'Alcatel-Lucent au conseil d'administration de Thales, le Secteur Public et Alcatel-Lucent pourront chacun mettre fin unilatéralement au pacte d'actionnaires.

d. Le Secteur Public s'engage à mettre Alcatel-Lucent en mesure de détenir au moins 15 % du capital et des droits de vote de Thales et à rester le premier actionnaire privé de Thales, le Secteur Public s'engageant pour sa part (en additionnant la participation de Sogepa) à ne pas dépasser 49,9 % du capital et des droits de vote de Thales.

e. Il est institué un droit mutuel de préemption entre le Secteur Public et Alcatel-Lucent si l'un ou l'autre vient à détenir moins de 15 % du capital de Thales, ce droit portant sur la participation résiduelle du partenaire ayant franchi à la baisse le seuil de 15 %. Il est en outre précisé que le partenaire qui viendrait à franchir à la baisse ce seuil de participation perdrait le bénéfice des dispositions du pacte d'actionnaires.

f. En cas de survenance de l'un des événements suivants :
- manquement sérieux et non remédié par Alcatel-Lucent à ses obligations au titre de la convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales conclue entre Alcatel-Lucent et l'État (voir ci-après) et susceptible de compromettre la protection des intérêts stratégiques de l'État français ;
- constat que l'exécution par Alcatel-Lucent d'une loi étrangère crée pour Thales des contraintes compromettant substantiellement la protection des intérêts stratégiques de l'État français ;
- franchissement à la hausse, directement ou indirectement, au sein d'Alcatel-Lucent des seuils de 20 %, du tiers, de 40 % ou de 50 %, en capital ou en droits de vote, par une personne agissant seule ou de concert, jugé incompatible avec les intérêts stratégiques de l'État ;

le Secteur Public pourra mettre fin aux droits dont bénéficie Alcatel-Lucent au titre du pacte d'actionnaires et, s'il le juge nécessaire, demander à Alcatel-Lucent soit de suspendre à effet immédiat l'exercice des droits de vote qu'il détient au-delà de 10 % du total des droits de vote de Thales soit de réduire sa participation au-dessous de 10 % du capital de Thales. Dans le cas où Alcatel-Lucent ne se conformerait pas à cette dernière demande, l'État bénéficierait d'une option d'achat sur l'ensemble des actions Thales détenues par Alcatel-Lucent à un prix égal à la moyenne des cours cotés pondérés par les volumes (VWAP) de l'action Thales sur une période de soixante (60) jours de bourse.

g. TSA et Alcatel-Lucent déclarent agir de concert vis-à-vis de Thales.
Ce pacte demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. Il sera reconductible tacitement par période de cinq ans sauf dénonciation formulée par l'une des parties six mois avant l'échéance.

3.2. Convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux

Alcatel-Lucent et l'État ont signé, en présence de TSA, une convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales. Les principaux engagements souscrits par Alcatel-Lucent aux termes de cette convention sont les suivants :

a. les candidats au conseil d'administration de Thales proposés par Alcatel-Lucent seront (sauf accord explicite de l'État au cas par cas) ressortissants de l'Union Européenne ;
b. l'accès à l'information relative aux activités et à la gouvernance de Thales sera strictement contrôlé au sein d'Alcatel-Lucent ;
c. Alcatel-Lucent fera ses meilleurs efforts pour éviter une intervention ou une influence dans la gouvernance et les activités de Thales d'intérêts nationaux étrangers.

(1) Sont réputées significatives toutes opérations qui (i) en chiffre d'affaires sont égales ou supérieures à 150 millions € ou (ii) représentent un engagement d'une valeur égale ou supérieure à 150 millions €.

4. CONVENTION SPÉCIFIQUE [1]

L'action spécifique détenue par l'État français [2] lui confère les principaux droits suivants :

- « Tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'Économie (...) » ;
- « Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la Défense siège au conseil d'administration de la société sans voix délibérative » ;
- « (...) il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe au présent décret ».

Ces actifs concernent la majorité du capital de onze filiales directes de Thales :

Thales Systèmes Aéroportés S.A., Thales Microwave S.A., Thales Optronique S.A., Thales (Wigmore Street) Ltd, Thales Communications S.A., Thales Air Systems S.A., Thales Nederland B.V., Thales Naval S.A., Thales Avionics S.A., Thales Services S.A.S., Thales Underwater Systems NV.

L'opération d'apport entraînant pour Alcatel-Lucent le franchissement à la hausse des seuils de 10 % et de 20 % du capital et des droits de vote de Thales, elle a été, en conséquence, soumise à l'approbation préalable du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, laquelle approbation a été notifiée à Alcatel-Lucent le 3 janvier 2007. L'État a toutefois souhaité que des droits contractuels adéquats pour la protection des intérêts stratégiques nationaux lui soient consentis. L'État et Thales ont signé une convention visant à assurer à l'État notamment un contrôle non seulement sur le transfert des actifs déjà visés à l'annexe du décret n° 97-190 du 4 mars 1997 précité mais également sur les actions de Thales Alenia Space S.A.S (ensemble ci-après les « actifs stratégiques »).

a. Dans le cas où l'actif stratégique est une société (la « société stratégique ») :
   - tout projet de transfert de titres de cette société stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social ;
   - tout projet de transfert de titres de la société qui contrôle, directement ou indirectement, la Société Stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social.

b. Dans le cas où l'actif stratégique est un actif isolé, une division ou une branche d'activité non constituée sous forme sociétaire (la « division stratégique ») :
   - tout projet de transfert de titres de la société qui détient la division stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social ;
   - tout projet de transfert de titres de la société qui contrôle, directement ou indirectement, la société visée à l'alinéa précédent à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social.

c. Tout projet de transferts d'actifs sensibles à un tiers.

d. Ainsi que tout projet ayant pour objet ou pour effet de conférer à un tiers des droits particuliers.

À cet effet, tout projet de transfert visé aux paragraphes (a), (b) (c) et (d) ci-avant devra être notifié à l'État, lequel s'engage à communiquer sa décision d'agrément ou de refus avant l'expiration d'un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification, le silence de l'État gardé pendant ce même délai valant agrément.

5. ACTIONS AUTODÉTENUES

Au 31 décembre 2007, Thales détenait 2 932 229 de ses propres actions (1,48 % du capital), soit le solde des actions acquises et des actions cédées en bourse, ou autrement, dans le cadre des autorisations, décrites ci-après, conférées au conseil d'administration par l'assemblée générale.

Les actions autodétenues ne font l'objet d'aucun nantissement et sont donc cessibles librement.

(1) Cette convention a été présentée dans l'annexe au rapport du conseil d'administration de Thales à l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2007, enregistrée par l'AMF le 9 décembre 2006 sous le numéro E.06-194 (www.thalesgroup.com).

(2) En application de l'article 3 du décret n° 97-190 du 4 mars 1997.

5.1. Autorisation d'opérer sur ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 10 mars 1999, conformément à la note d'information du 18 février 1999 (visa COB n° 99-142), a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un éventuel programme de rachat d'actions. L'assemblée générale du 29 juin 1999 a autorisé un élargissement des objectifs de ce programme (note d'information du 18 mai 1999, visée par la COB sous le n° 99-621). Les assemblées générales du 23 mai 2000 (note d'information du 7 mai 2000 visée par la COB sous le n° 00-703), du 16 mai 2001 (note d'information du 24 avril 2001 visée par la COB sous le n° 01-432), du 16 mai 2002 (note d'information du 24 avril 2002 visée par la COB sous le n° 02-440), du 15 mai 2003 (note d'information du 24 avril 2003 visée par la COB sous le n° 03-312), du 11 mai 2004 (note d'information du 20 avril 2004 visée par l'AMF sous le n° 04-295), et du 17 mai 2005 (note d'information du 29 avril 2005 visée par l'AMF sous le n° 05-330) ont autorisé la poursuite de ce programme.

Dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale au conseil d'administration, la société a effectué les opérations suivantes :

- en 1999, rachat de 1,9 million d'actions ;
- en 2001, dans le cadre de la cession à Alcatel de sa participation dans Alcatel Space : le montant de la transaction, de 795 M€, a été payé pour moitié en numéraire et pour moitié en titres Thales, soit 8,8 millions d'actions ;
- en 2002, cession de 1,1 million d'actions sur le marché ;
- en 2004, cession de 1,2 million d'actions sur le marché par cession directe ou par mandat, de 1,3 millions d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité et le transfert d'environ 520 000 actions aux salariés dans le cadre d'une opération d'achat leur étant réservée ;
- en 2005, cession de 2 millions d'actions sur le marché par cession directe ou par mandat, de 1 million d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité et cession d'environ 300 000 actions au personnel dans le cadre de levée d'options d'achat. 87 000 actions ont été transférées aux salariés du Groupe au Royaume-Uni ayant souscrit à l'offre dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié effectuée en décembre 2004 ;
- en 2006, achat d'environ 457 000 titres et cession d'environ 388 000 titres dans le cadre d'un contrat de liquidité et cession d'environ 98 000 aux salariés dans le cadre de levées d'options ;
- en 2007, achat de 793 295 actions et cession de 782 021 titres dans le cadre du contrat de liquidité. Cession de 582 811 actions au titre de la levée d'option, et achat dans le marché de 369 065 titres affectés aux opérations d'actionnariat salarié.

Il est demandé à l'assemblée générale du 15 mai 2008 de renouveler cette autorisation, pour dix-huit mois, avec un prix maximal d'achat de 50 € par action. Un prix minimal de vente a été fixé à 25 € par action par le conseil d'administration le 6 mars 2008.

Les autres conditions sont détaillées dans le texte de la 11e résolution (page 203) et dans le descriptif du programme de rachat d'actions établi conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF (art 241-1 et suivants) et présenté ci-après.

Par ailleurs, la société précise qu'au 31 décembre 2007 elle n'était engagée dans aucune intervention par instruments dérivés sur ses propres actions.

5.2. Autorisation d'annuler ses propres titres

L'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 17 mai 2005 pour une durée de vingt-quatre mois, d'annuler, en une ou plusieurs fois, les actions que la société détient, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans le cadre d'une autorisation de racheter ses propres titres, est arrivée à échéance le 16 mai 2007 sans avoir été utilisée.

L'assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé cette autorisation pour une durée de vingt-quatre mois dans les mêmes conditions.

5.3. Attribution gratuite d'actions

Le 4 juillet 2007, le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions.

La société a décidé d'exclure du bénéfice du plan d'attribution gratuite d'actions le Président-directeur général (seul mandataire social), les membres du comité exécutif et les 390 principaux cadres dirigeants.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

Tous les bénéficiaires désignés du plan se verront attribuer les actions à l'issue d'une période d'acquisition de 4 ans sous réserve du respect des conditions stipulées dans le règlement du plan.

Les bénéficiaires résidents fiscaux français ou rattachés à la sécurité sociale française devront ensuite respecter une période de conservation d'une durée de deux ans au cours de laquelle les titres ne pourront pas être cédés. Cette période de conservation ne s'applique pas aux bénéficiaires non-résidents fiscaux français.

Date du conseil ayant décidé l'attribution	04/07/2007
Nombre de bénéficiaires à la date d'octroi	3 545
Nombre d'actions gratuites attribuées à la date d'octroi	312 435
Annulation d'attribution pendant l'exercice (a)	--
Attribution anticipée pendant l'exercice (b)	--
Solde d'actions gratuites net des annulations et attributions anticipées au 31/12/07	312 435
Nombre de bénéficiaires restants au 31/12/2007	3 545
Période d'acquisition	Du 04/07/2007 au 04/07/2011
Date de transfert des actions	05/07/2011
Période de conservation pour les résidents fiscaux français	Du 05/07/2011 au 06/07/2013

(a) Du fait du départ du bénéficiaire.

(b) Du fait du décès du bénéficiaire pendant la période d'acquisition (cf. règlement du plan).

5.4. Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 15 mai 2008 Rapport sur la réalisation des programmes préalablement autorisés

5.4.1. Descriptif du programme

Part maximum du capital susceptible d'être rachetée : 10 %, à la date du rachat

Montant maximal du programme : 991 668 300 € (19 833 366 actions à 50 €)

Prix d'achat unitaire maximum : 50 €

Prix de vente unitaire minimum : 25 € (fixé par le conseil d'administration du 6 mars 2008) sauf en cas d'opérations, préalablement approuvées par le conseil d'administration, nécessitant une cession ou une attribution gratuites d'actions existantes.

Objectifs par ordre de priorité décroissant :

- céder ou attribuer des actions aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou en cas de cession et/ou d'abondement en actions dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié ;
- conserver des actions en vue d'une utilisation ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- annuler des actions, dans le cadre d'une résolution d'assemblée générale en vigueur.

Durée du programme : dix-huit mois à compter de l'approbation de la résolution qui sera présentée à l'assemblée générale du 15 mai 2008, soit au plus tard jusqu'au 15 novembre 2009.

Contrat de liquidité : Thales a mis en place en novembre 2004 auprès d'Exane BNP-Paribas un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, dont l'objet est d'assurer la régulation du marché du titre. Il a été mis en conformité avec la charte de déontologie de l'AFEI figurant en annexe de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

5.4.2. Bilan des précédents programmes autorisés

Programmes antérieurs au 16 mai 2007

Dans le cadre de ces programmes, la société a acquis 1 921 730 actions au prix moyen de 29,24 €. La société a, par ailleurs, reçu 8 821 894 actions, le 9 juillet 2001, à titre de paiement dans le cadre de la cession de sa participation dans la société Alcatel Space, au prix unitaire de 45,06 €. La société a, d'autre part, cédé 9 219 695 actions au prix unitaire moyen de 35,54 € et acquis 1 414 321 actions au prix moyen de 34,99 €.

Au 31 mars 2007, date d'arrêté du bilan de ces programmes, la société détenait 2 895 059 de ses propres actions.

Programme du 16 mai 2007

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions, du 1er avril 2007 (date du dernier bilan présenté) au 31 janvier 2008, sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

Pourcentage de capital autodétenu : 1,52 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : zéro
Nombre d'actions cédées du 1er avril 2007 au 31 janvier 2008 : 988 311, au prix moyen de 38,52 €
Nombre d'actions acquises du 1er avril 2006 au 31 janvier 2008 : 1 078 552, au prix moyen de 40,70 €
Nombre d'actions Thales détenues en portefeuille 31 janvier 2008 : 3 022 470
Valeur comptable (brute) du portefeuille : 133 593 174 €, correspondant à un prix de revient moyen de 44,20 €

Valeur de marché du portefeuille au 31 janvier 2008 : 116 818 465 €, au cours de clôture du 31 janvier 2008 soit 38,65 €.

	Flux bruts cumulés du 1er avril 2007 au 31 janvier 2008		Positions ouvertes à la date du descriptif du programme					
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	1 078 552	988 311	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			néant	néant	néant	néant	néant	néant
Cours moyen de la transaction	40,70	38,52						
Prix d'exercice moyen	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montants (€)	43 897 066	38 069 740						

Dans le cadre de ce programme de rachat, Thales n'a pas eu recours à des produits dérivés (ventes à terme).

Opérations de l'exercice 2007 sur les actions de la Société

Thales détenait, au 1er janvier 2007, 3 134 701 de ses propres actions, soit 1,82 % du capital, contre 2 932 229 de ses propres titres au 31 décembre 2007.

Le solde des opérations réalisées en 2007 représente une cession de 202 472 titres, avec la répartition suivante, par objectif :

a. cession ou attribution d'actions aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes 582 811
b. régulation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI - 11 274
c. achat au fil de l'eau affecté aux opérations d'actionnariat salarié - 369 065

Répartition par objectif des actions détenues par la Société au 31 décembre 2007

Le nombre total d'actions détenues à cette date est de 2 932 229, représentant 1,48 % du capital social de Thales. La répartition par objectif est la suivante :

a. Cession ou attribution d'actions aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes	2 253 843
b. Échange d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe	579 112
c. Régulation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI	99 274

6. ACTIONS DÉTENUES PAR LE PUBLIC

La société est en droit de s'informer à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, de l'identité et du quantum de la participation des détenteurs de titres au porteur représentant, immédiatement ou à terme, une fraction de son capital social (procédure du « Titre au Porteur Identifiable »).

Sur la base des résultats de ces enquêtes « TPI » réalisées en fin d'année auprès d'Euroclear France et des informations sur l'actionnariat salarié dont dispose la société, la répartition des titres détenus par le public peut être estimée comme suit.

en milliers d'actions	01/01/2008	05/01/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Institutionnels et OPCVM français (a)	48 540	46 242	35 308	45 734	37 064
Institutionnels non-résidents	41 419	37 456	37 456	22 276	29 255
Actionnariat salarié	4 024	7 584	7 584	7 961	8 756
Actionnaires individuels et associations (b)	6 236	8 394	8 394	8 959	9 309
Non identifiés	1 247	331	287	3 972	1 055
Ensemble du public	**101 466**	**100 007**	**89 029**	**88 903**	**85 440**
Nombre total d'actions	198 334	197 007	172 007	171 910	171 869

(a) Au 5 janvier 2007, Sogepa et GIMD sont sortis du pacte d'actionnaires et leurs participations sont comptabilisées en « institutionnels et OPCVM français ». Au 31 décembre 2006, ils font partie du pacte d'actionnaires, leurs parts ne figurent donc pas dans le tableau.

(b) Résidents français.

	En % du capital total				En % du capital flottant (hors autodétenu)			
	01/01/2008	05/01/2007	31/12/2006	31/12/2005	01/01/2008	05/01/2007	31/12/2006	31/12/2005
Institutionnels et OPCVM français	24,5 %	23,5 %	20,5 %	26,6 %	47,8 %	46,2 %	39,7 %	51,3 %
Institutionnels non-résidents	20,9 %	19,0 %	21,8 %	13,0 %	40,8 %	37,5 %	42,1 %	25,1 %
Actionnariat salarié	2,0 %	3,8 %	4,4 %	4,6 %	4,0 %	7,6 %	8,5 %	9,0 %
Actionnaires individuels et associations	3,1 %	4,3 %	4,9 %	5,2 %	6,1 %	8,4 %	9,4 %	10,1 %
Non identifiés	0,7 %	0,2 %	0,2 %	2,3 %	1,3 %	0,4 %	0,3 %	4,5 %
Ensemble du public	**51,2 %**	**50,8 %**	**51,8 %**	**51,7 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Au mieux de la connaissance de la société et sur la base notamment de l'enquête « TPI » réalisée le 31 décembre 2007 et du nombre de titres inscrits au nominatif à cette date, le nombre d'actionnaires de la société peut être estimé à environ 60 700 à fin 2007. Ce chiffre représente 99,37 % du capital total identifié, parmi lesquels sont comptés 55 250 actionnaires au porteur et 5 450 au nominatif.

Par ailleurs, une enquête complémentaire a été menée début 2008 auprès des principaux investisseurs institutionnels, français et étrangers, intervenant sur la place de Paris. Cette information ultérieure à l'enquête TPI et plus détaillée sur la nationalité des investisseurs institutionnels est présentée dans le tableau suivant.

	Nombre d'actions détenues (en milliers)	En % du capital total	Nombre d'investisseurs
France	48 540	24,5 %	105
Royaume-Uni & Irlande	20 165	10,2 %	53
Amérique du Nord	17 493	8,8 %	79
Europe continentale (hors France)	2 261	1,3 %	108
Reste du monde	1 140	0,6 %	28
Total	**89 959**	**45,4 %**	**478**

7. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2007, les salariés du Groupe détenaient, au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce, 4 024 102 actions Thales, représentant 2,03 % du capital à cette date (et 2,81 % des droits de vote, compte tenu des actions des FCPE inscrites au nominatif (cf. supra)), au travers du Plan d'Épargne Groupe (PEG), soit en direct, soit via un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou équivalent au Royaume-Uni.

La participation des salariés au capital qui s'élevait au 1er janvier 2007 à 4,42 % du capital a été ramenée au 30 juin 2007, à 2,13 % du capital, en raison du dénouement, intervenu au premier semestre, de la formule à effet de levier mise en œuvre dans le cadre de l'augmentation de capital 2002 réservée aux salariés.

Au 31 décembre 2007, 85 % des actions Thales détenues par les salariés étaient librement cessibles (contre 73 % au 31 décembre 2006). Les titres acquis par les salariés et anciens salariés du Groupe dans le cadre de la cession de titres réservée aux salariés de décembre 2004 deviendront librement cessibles le 1er avril 2009.

F. INFORMATION SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours de l'exercice 2007, aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été soumise au conseil d'administration.

1. CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXERCICE S'EST POURSUIVI EN 2007

GIE avec Alcatel (conseil du 1er juillet 2004)

Ce GIE, dénommé Alcatel Thales III-V Lab, a été créé le 5 juillet 2004. Il a pour objet :

- de gérer un laboratoire commun centralisant, pour les membres, la recherche industrielle en technologie des composants optoélectroniques et microélectroniques semi-conducteurs III-V, à savoir la conception, la fabrication et la caractérisation de ces composants ;
- de mettre en place les coopérations et partenariats adaptés à ces travaux ;
- de transférer les technologies développées aux unités de fabrication de composants des membres ou à des partenaires industriels désignés ;
- de fabriquer et vendre en volume limité les composants décrits ci-dessus ;
- de fournir des prestations de services dans le domaine de la recherche industrielle en technologie des composants décrits ci-dessus.

Au cours de l'exercice 2007 :

- Alcatel Thales III-V Lab a enregistré un chiffre d'affaires de 19,7 M€ ;
- Thales a refacturé 6,9 M€ au GIE au titre, principalement, des salaires des personnels détachés, d'activités de support et des loyers des locaux mis à disposition.

Le financement du GIE est assuré paritairement par Alcatel-Lucent et Thales, sauf projet de recherche spécifique à l'un des deux membres. Des actions commerciales visant à assurer et à accroître le financement extérieur du GIE sont menées en particulier avec le ministère de la Recherche, les collectivités locales d'Île-de-France dans le cadre des pôles de compétitivité et avec la Commission européenne dans le cadre des programmes IST du 6e Programme-Cadre de Recherche et Développement.

Convention conclue avec TSA relative à la prestation de services financiers, juridiques et administratifs (conseil du 30 juin 2005)

Au titre de cette convention, Thales fournit à TSA l'assistance de ses services spécialisés dans les domaines financier, juridique et administratif, TSA ne disposant plus des ressources internes lui permettant d'assurer son fonctionnement propre.

Le montant des honoraires facturés à ce titre s'est élevé à 350 000 € hors taxes au titre de l'exercice 2007.

Accord de coopération en date du 1er décembre 2006 avec Alcatel-Lucent et TSA, entré en vigueur le 5 janvier 2007 (conseil du 9 novembre 2006)

Cet accord de coopération, entré en vigueur le 5 janvier 2007, comporte les principaux volets suivants :

- il établit la poursuite du partenariat stratégique entamé en 1998 entre les sociétés Alcatel-Lucent et Thales avec notamment la mise en œuvre d'une large coopération en matière de recherche-développement, notamment en matière de télécommunications, de systèmes d'information critiques, de composants optiques ou d'ingénierie logicielle ;
- il prévoit également une large coopération en matière commerciale à travers les réseaux experts respectifs d'Alcatel-Lucent et Thales ;
- il favorise la mobilité des personnels entre Alcatel-Lucent et Thales et prévoit des coopérations sur les fonctions support (informatique, achat) ;
- enfin, il précise un certain nombre d'engagements de non-rétablissement et de non-concurrence souscrits par Alcatel-Lucent, dans le cadre du transfert à Thales des activités concernées, dans les domaines des solutions de communication à destination des clients militaires, de l'activité espace, des systèmes de signalisation ferroviaire ainsi que des systèmes critiques pour la sécurité. De la même manière, il précise les conditions dans lesquelles Thales s'engage à ne pas participer au développement d'activités concurrentes de celles d'Alcatel-Lucent dans le domaine des solutions de communication pour les clients civils.

2. CONVENTION AUTORISÉE AU COURS D'UN EXERCICE ANTÉRIEUR ET N'AYANT PAS TROUVE A S'APPLIQUER EN 2007

Avenant au contrat de travail (suspendu) de Monsieur Denis RANQUE (conseil du 11 mars 2003)

L'assemblée générale du 15 mai 2003 a approuvé la conclusion d'un avenant au contrat de travail conclu en 1986 entre la Société et Monsieur Denis RANQUE, contrat suspendu en janvier 1998 lorsque M. Denis RANQUE a été nommé Président-directeur général.

Les dispositions de cet avenant n'ont pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice 2007.

Cet avenant contient les dispositions suivantes :

- à la date de reprise des effets du contrat de travail, la rémunération de base sera au moins égale à la moyenne de la rémunération de base des membres du comité exécutif (hors Président-directeur général) ;
- M. Denis RANQUE sera éligible au plan de rémunération variable en vigueur dans le Groupe et l'ancienneté acquise pendant la période de suspension du contrat de travail sera reprise ;
- M. Denis RANQUE se verra appliquer lors de la reprise de son contrat de travail, sous réserve de son accord, les modifications apportées au contrat de travail des membres du comité exécutif entre la date de signature du présent avenant et la date de reprise des effets de son contrat.
  Toutefois, au cas où certaines de ces modifications constitueraient des aménagements significatifs du contrat de travail de M. Denis RANQUE, subordonnés par le Code de commerce à une autorisation du conseil d'administration de la Société, celles-ci ne pourraient être intégrées au contrat de travail qu'après avoir été dûment autorisées par ledit conseil.

- M. Denis RANQUE devra se voir proposer, dans un délai de deux mois suivant la reprise des effets de son contrat de travail, un poste correspondant à ses compétences, le plaçant dans une position de membre du comité exécutif et tenant compte de ses aspirations.
  À défaut d'une telle proposition dans le délai imparti la société devra procéder au licenciement de l'intéressé et lui verser une indemnité de rupture équivalente à 24 mois de salaire (salaire brut de base auquel s'ajouterait la rémunération variable moyenne versée l'année précédente aux membres du comité exécutif, hors Président-directeur général) ;
- dans le cas où le contrat de travail se poursuivrait, M. Denis RANQUE continuerait à bénéficier en cas de licenciement, hors faute grave ou lourde, d'une indemnité équivalente à 24 mois de salaire (comprenant l'indemnité conventionnelle de licenciement et tout autre engagement contractuel en vigueur, à l'exclusion des sommes dues au titre du préavis).

3. ENGAGEMENT AUTORISÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2008

À ce dispositif s'est substituée une convention autorisée par le conseil d'administration le 6 mars 2008 dans les termes ci-dessous, relative aux indemnités susceptibles d'être dues à M. Denis Ranque, Président-directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social, et ce, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat) du 21 août 2007 (Convention réglementée – administrateur concerné : M. Denis Ranque) :

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le conseil d'administration et sur décision de celui-ci, une indemnité pourrait être versée à M. Denis RANQUE, à raison de la cessation de son mandat social, dans les cas suivants, sauf faute grave ou lourde et hors accident économique mettant gravement en péril l'avenir de la société :

- révocation en cours de mandat ;
- cessation de fonctions imposée au Président en 2010 (date de l'échéance de son mandat actuel d'administrateur) dès lors qu'il ne réunirait pas à cette date les conditions lui permettant de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein ;
- fusion ou changement de contrôle entraînant le départ du Président.

L'indemnité serait égale à deux fois la moyenne annuelle des sommes perçues par le Président-directeur général à titre de rémunération au cours des 3 derniers exercices clos.

La condition de performance serait réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels de profitabilité opérationnelle fixés par le conseil au Président-directeur général serait égal ou supérieur à 80 % sur les 3 derniers exercices clos.

Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

Il est précisé que ce dispositif se substitue à celui qui avait été autorisé par le conseil le 11 mars 2003 et approuvé par l'assemblée générale du 15 mai 2003, et qui n'est pas conforme aux dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007.

Cette convention fait l'objet d'une résolution spécifique à l'assemblée générale du 15 mai 2008 (cf. infra).

Le rapport spécial des commissaires aux comptes est inclus dans le rapport annuel, qui détaille par ailleurs les conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2007 (cf. infra).

G. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Engagement relatif aux indemnités susceptibles d'être dues au Président Directeur général à la cessation de ses fonctions de mandataire social, en application des dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat - loi TEPA (Article 17)

Le Conseil d'Administration du 6 mars 2008 a, sur proposition du Comité de sélection des administrateurs et des rémunérations, autorisé l'engagement relatif aux indemnités susceptibles d'être dues à Monsieur Denis Ranque, Président Directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social, et ce, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat) du 21 août 2007.

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le Conseil d'Administration et sur décision de celui-ci, une indemnité pourrait être versée à Monsieur Denis Ranque, à raison de la cessation de son mandat social, dans les cas suivants, sauf faute grave ou lourde et hors accident économique mettant gravement en péril l'avenir de la société:

- révocation en cours de mandat ;
- cessation de fonctions imposée au Président en 2010 (date de l'échéance de son mandat actuel d'administrateur) dès lors qu'il ne réunirait pas à cette date les conditions lui permettant de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein ;
- fusion ou changement de contrôle entraînant le départ du Président.

L'indemnité serait égale à deux fois la moyenne annuelle des sommes perçues par le Président Directeur Général à titre de rémunération au cours des 3 derniers exercices clos.

La condition de performance serait réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels de profitabilité opérationnelle fixés par le Conseil au Président Directeur Général serait égal ou supérieur à 80 % sur les 3 derniers exercices clos.

Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

Ce dispositif se substitue à celui qui avait été autorisé par le Conseil le 11 mars 2003 et approuvé par l'Assemblée générale du 15 mai 2003, et qui n'est pas conforme aux dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007.

L'administrateur concerné est Monsieur Denis Ranque.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention et d'aucun engagement visé à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Avenant au contrat de travail de Monsieur Denis Ranque

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2003 a, sur proposition du Comité de sélection des administrateurs et des rémunérations, autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail conclu en 1986 entre votre société et Monsieur Denis Ranque, et suspendu en 1998 lorsque Monsieur Denis Ranque a été nommé Président-Directeur Général.

Cette convention réglementée, signée le 21 mars 2003, a été approuvée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2003. Elle n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice 2007 et a été remplacée par le dispositif autorisé par le Conseil d'Administration du 6 mars 2008 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.

Accord cadre (« Master Agreement ») en date du 1er décembre 2006 avec Alcatel-Lucent et Alcatel Participations (entré en vigueur le 5 janvier 2007) autorisé par les Conseils des 9 et 23 novembre 2006

L'accord cadre organise le renforcement de la coopération entre Thales et Alcatel-Lucent en deux phases. La première phase a consisté en l'apport à Thales par Alcatel-Lucent des activités transports et sécurité, réalisé lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2007. La deuxième phase a concerné le transfert à Thales des participations détenues par Alcatel Lucent dans les sociétés Alcatel Alenia Space et Telespazio, qui est intervenu le 4 avril 2007, après approbation de cette opération par la Commission européenne, à l'issue de l'examen approfondi réalisé en application du règlement communautaire sur le contrôle des concentrations.

Accord de Coopération en date du 1er décembre 2006 avec Alcatel-Lucent et TSA (entré en vigueur le 5 janvier 2007) autorisé par le Conseil d'Administration du 9 novembre 2006

L'accord de coopération conclu le 1er décembre 2006 (ci-après l' « Accord de Coopération ») entre :

- Thales ;
- Alcatel-Lucent ;
- et TSA.

se substitue au précédent accord de coopération conclu le 18 novembre 1999 entre Alcatel, Thales, TSA et Groupe Industriel Marcel Dassault, et est destiné à renforcer la coopération entre Alcatel-Lucent et Thales.

Cet Accord de Coopération comporte les principaux volets suivants :

- poursuite du partenariat stratégique entamé en 1998 entre les sociétés Alcatel-Lucent et Thales ;
- large coopération en matière commerciale à travers les réseaux experts respectifs d'Alcatel-Lucent et Thales ;
- mobilité des personnels entre Alcatel-Lucent et Thales et coopérations sur les fonctions support (informatique, achat) ;
- engagements de non-rétablissement et de non-concurrence souscrits par Alcatel-Lucent, dans le cadre du transfert à Thales des activités concernées, dans les domaines des solutions de communication à destination des clients militaires, de l'activité espace, des systèmes de signalisation ferroviaire ainsi que des systèmes critiques pour la sécurité ; de la même manière, il précise les conditions dans lesquelles Thales s'engage à ne pas participer au développement d'activités concurrentes de celles d'Alcatel-Lucent dans le domaine des solutions de communication pour les clients civils.

Convention avec les sociétés TSA (alors dénommée Thomson SA), Alcatel et Groupe Industriel Marcel Dassault

Le Conseil d'Administration a, le 18 octobre 1999, autorisé la conclusion d'un accord de coopération entre Alcatel, Groupe Industriel Marcel Dassault, Thales (alors dénommée Thomson-CSF) et TSA, après avoir approuvé le protocole qui en fixait les bases le 14 septembre 1999.

Cet accord de coopération, signé le 18 novembre 1999, s'est substitué à l'accord du 14 avril 1998. Il prévoit le renforcement de la coopération technique et commerciale entre Alcatel et Thales, fondé notamment sur la convergence accrue entre les technologies civiles et militaires. Cette opération a ainsi été élargie dans cinq directions : les réseaux militaires utilisant les protocoles Internet, la diffusion numérique de la télévision et de la radio, la microélectronique hyperfréquence, l'électronique de paiement et la cryptologie. Deux nouvelles coopérations spécifiques concernant la politique d'achats et le capital-risque ont été mises en place.

La durée de l'accord de coopération est prévue pour prendre fin dans le cas où soit le Secteur Public, soit le Partenaire Industriel (constitué par Alcatel et Groupe Industriel Marcel Dassault) cesserait de détenir au moins 15% du capital de Thales. Toutefois, l'accord de coopération prévoit que la coopération entre Alcatel et Thales pourra en tout état de cause se prolonger par accord entre les deux sociétés, même si l'accord de coopération venait à expiration.

L'exécution de cet accord de coopération s'est poursuivie jusqu'au 5 janvier 2007.

Convention d'assistance à TSA autorisée par le Conseil d'Administration du 30 juin 2005.

Au titre de cette convention, Thales fournit à TSA l'assistance de ses services spécialisés dans les domaines financiers, juridiques et administratifs, TSA ne disposant plus des ressources internes lui permettant d'assurer son fonctionnement propre.

Le montant des honoraires facturés en vertu de cette convention s'est élevé à 350 000 € hors taxes au titre de l'exercice 2007.

Accord de partenariat entre Thomson et Thales conclu dans le cadre de la cession de TBM à Thomson, autorisée par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2005

Cet accord de partenariat, en date du 13 décembre 2005, concerne les domaines de la gestion et de la distribution de contenus vidéo à haute valeur ajoutée, notamment à destination des medias audiovisuels sur les lignes aériennes et dans les applications de sécurité et de défense, à partir de l'expertise et des compétences des deux groupes dans ces secteurs. Conclu pour une durée de 3 ans, il est resté en vigueur durant l'exercice 2007.

Constitution d'un GIE avec Alcatel

Le Conseil d'Administration a, le 1er juillet 2004, autorisé la constitution d'un GIE avec Alcatel.

Ce GIE, créé le 5 juillet 2004, a pour objet :

- de gérer un laboratoire commun centralisant pour les membres la recherche industrielle en technologie des composants optoélectroniques et microélectroniques semi-conducteurs III-V, à savoir la conception, la fabrication et la caractérisation de ces composants ;
- de mettre en place les coopérations et partenariats adaptés à ces travaux ;
- de transférer les technologies développées aux unités de fabrication de composants des membres ou à des partenaires industriels désignés.

Alcatel et Thales ont prévu le détachement d'une centaine de personnes auprès du GIE.

L'exercice 2007 fait apparaître un chiffre d'affaires de 19,7 millions d'euros.

Thales a refacturé, en 2007, 6,9 millions d'euros au GIE au titre principalement des salaires des personnels détachés, d'activités de support et des loyers des locaux mis à disposition.

Le financement du GIE est assuré paritairement par Alcatel et Thales sauf projet de recherche spécifique à l'un des deux membres. Des actions commerciales visant à assurer et à accroître le financement extérieur du GIE ont par ailleurs été menées en particulier avec le Ministère de la Recherche, les collectivités locales d'Ile de France et surtout avec la Commission européenne dans le cadre des programmes IST du 6e Programme-Cadre de Recherche et Développement.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 26 mars 2008,

Les commissaires aux comptes,

ERNST & YOUNG AUDIT		MAZARS & GUÉRARD
Christian Chiarasini	Nour-Eddine Zanouda	Jean-Louis Simon

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DENIS RANQUE

Président-directeur général de Thales

Carrière :
Né le 7 janvier 1952, de nationalité française, Denis Ranque est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur du Corps des Mines.

Après un début de carrière au ministère de l'Industrie où il a occupé diverses fonctions dans le domaine de l'énergie, il est entré dans le groupe Thomson en 1983 comme Directeur du Plan. L'année suivante, il est nommé Directeur des affaires spatiales de la division Tubes Electroniques.

En 1986, il devient Directeur du département Tubes Hyperfréquences de la division filialisée en 1988 sous le nom de Thomson Tubes Electroniques (TTE). En 1989, il est nommé Directeur général de TTE, puis en 1991 Président-directeur général.

En avril 1992, Denis Ranque devient Président-directeur général de Thomson Sintra activités sous-marines. Quatre ans plus tard, Thomson-CSF et GEC-Marconi le nomment à la direction générale de la société commune qu'ils créent dans le domaine des sytèmes sonars, Thomson Marconi Sonar.

Depuis janvier 1998, Denis Ranque est Président-directeur général de Thomson-CSF devenue, en décembre 2000, Thales.

Date de 1re nomination :
20 janvier 1998

Échéance du mandat en cours :
AGO 2010

Nombre d'actions détenues :
11 242 actions Thales
(y compris parts du FCPE « actionnariat salarié Thales »)

Mandats exercés :
> Président du conseil d'administration :
École nationale supérieure des mines de Paris
> Administrateur : Saint-Gobain, Fondation de l'École Polytechnique, AFEP
> Président : Cercle de l'Industrie (Association loi 1901)
> Membre du conseil consultatif : Banque de France
> Premier Vice-président : GIFAS

ALCATEL-LUCENT PARTICIPATIONS,
avec pour représentant permanent : **HUBERT de PESQUIDOUX**

HUBERT de PESQUIDOUX
Directeur financier d'Alcatel-Lucent et Président des activités Entreprise du Groupe Alcatel-Lucent

Carrière :
Né le 3 décembre 1965, de nationalité française, Hubert de Pesquidoux est diplômé de Sciences Po Paris (section Économie et Finance), titulaire d'un Master en droit des affaires, et d'un DESS en finance de Paris Dauphine.

Hubert de Pesquidoux est Directeur financier d'Alcatel-Lucent et Président des activités Entreprise du Groupe.

Avant d'assumer la fonction de Président des activités Entreprise, Hubert de Pesquidoux était Vice-président exécutif, Président des activités de la région Amérique du Nord et membre du comité exécutif.

Hubert de Pesquidoux était Directeur général de Alcatel en Amérique du Nord, de décembre 2002 à avril 2006, fonction qu'il a exercée conjointement avec celle de Président-directeur général de Alcatel Canada, depuis 2000. En 1998, il a été nommé Directeur financier de Alcatel aux États-Unis. Il est entré chez Alcatel en 1991 et y a occupé les fonctions de trésorier pendant 4 ans.

Avant de rejoindre Alcatel, Hubert de Pesquidoux a passé 4 ans dans les opérations bancaires d'investissement, dont 2 ans à New York.

Date de 1re nomination d'Alcatel-Lucent Participations :
6 avril 2007

Échéance du mandat en cours :
AGO 2012

Nombre d'actions détenues :
Alcatel-Lucent Participations détient 41 262 481 actions Thales

Mandats exercés par Alcatel-Lucent Participations :
> Administrateur : Alcatel Business Systems

Mandats exercés par M. de Pesquidoux :
> Président-directeur général : Electro Banque
> Président : Alcatel-Lucent Enterprise
> Senior Vice-président & COO : Alcatel Del Caribe, Inc.
> Administrateur : Alcatel USA, Inc., Lucent Technologies Inc., Genesys Telecom. Laboratories Inc., LGS Innovations LLC

Autres fonctions exercées par Alcatel-Lucent Participations au cours des cinq dernières années :
> Divers mandats d'administrateur de sociétés du groupe Alcatel

JEAN-PAUL BARTH

Conseiller du Président d'Alcatel-Lucent

Carrière :

Né le 10 avril 1942, de nationalité française.

Licencié ès sciences économiques, expert-comptable, Jean-Paul Barth a débuté sa carrière dans le groupe Rhône-Poulenc avant de devenir Directeur Général de Rhône-Poulenc Chimie.

Il est ensuite Directeur de l'Administration Générale d'Orkem et Vice-président de Norsolor.

En 1990, Jean-Paul Barth devient Directeur de l'Administration Générale du groupe Total et Président d'Hutchinson (1990-1996).

En 1996, il rejoint Alcatel pour devenir Directeur de l'Administration Générale du groupe Alcatel (1996-2006), Directeur Général d'Alcatel CIT (1998-2000) puis Président-directeur général d'Alcatel CIT (2000-2006).

Depuis 2007, Jean-Paul Barth est Conseiller du Président d'Alcatel-Lucent.

Date de 1re nomination :
22 juin 1998

Échéance du mandat en cours :
AGO 2012

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

Mandats exercés :
> Président : Château Malescasse, Electro-Ré (Luxembourg)
> Administrateur : Alcatel CIT (et Président d'honneur), Electro Assurances, Famax
> Censeur : Rockwell-Collins France

Autres fonctions exercées par M. Barth au cours des cinq dernières années :
> Administrateur : Diot S.A., Locatel, Electro Banque
> Président-directeur général : Alcatel Participations
> Président : Générale Occidentale
> Membre du conseil de surveillance : Faceo

BRUNO BÉZARD

Directeur général de l'Agence des Participations de l'État

Carrière :

Né le 19 mai 1963, de nationalité française, Bruno Bézard est diplômé de l'École polytechnique et de l'ENA.

Nommé en juillet 2002 chef du Service des Participations à la Direction Générale du Trésor, Bruno Bézard est actuellement Directeur général de l'Agence des Participations de l'État. Après quatre ans passés à l'Inspection Générale des Finances, il a exercé différentes responsabilités au sein de la direction du Trésor, à la fois dans le domaine international et dans le secteur de la banque et de l'assurance. Il a également été Directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et conseiller économique du Premier ministre (juin 2001 - avril 2002).

Date de 1re nomination :
6 avril 2007

Échéance du mandat en cours :
AGO 2010

Nombre d'actions détenues :
Ne détient pas d'actions Thales (art. 139 de la loi NRE)

Mandats exercés :
> Administrateur (représentant l'État) : EDF, La Poste, Areva, France Telecom, Air France KLM

Autres fonctions exercées par M. Bézard au cours des cinq dernières années :
> Administrateur : Renault, France Télévisions, SNCF

ROBERT BRUNCK

Président-directeur général de CGG Veritas

Administrateur indépendant

Carrière :

Né le 11 juin 1949, de nationalité française, Robert Brunck est ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur des Mines.

Il a débuté sa carrière au sein du ministère de l'Industrie en tant que chargé de mission auprès du Préfet de Région à la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche en Alsace, entre 1975 et 1979.

De 1979 à 1985, il rejoint EDF en tant que Directeur du Centre d'Équipement du réseau de Transport (CERT).

Depuis 1985, il a occupé plusieurs fonctions dirigeantes au sein de la Compagnie Générale de Géophysique, devenue depuis 2007 CGG Veritas, avant d'être nommé Président-directeur général de CGG Veritas en 1999, poste qu'il occupe toujours à l'heure actuelle.

Robert Brunck détient également de nombreux mandats auprès de plusieurs organismes académiques et professionnels, tel que l'Institut Français du Pétrole, l'École Nationale Supérieure de Géologie et le Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières (GEP). Sur le plan international il contribue activement à la *Society of Exploration Geophysicists et la European Association of Geoscientists and Engineers.*

Date de 1re nomination :
27 novembre 2007, avec effet au 28 novembre 2007

Échéance du mandat en cours :
AGO 2010

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

Mandats exercés :
> Président-directeur général : CGG Veritas
> Administrateur et Président du conseil d'administration : CGG Americas Inc.
> Président : Armines
> Administrateur : École Nationale de Géologie (Nancy), Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Groupement des Entreprises Parapétrolières et paragazières (GEP), Institut Français du Pétrole, Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
> Membre du conseil de surveillance : Sercel Holding

Autres fonctions exercées par M. Brunck au cours des cinq dernières années :
> Président du conseil de surveillance : Sercel, Sercel Holding
> Administrateur : Sercel Holding, Consortium Français de Localisation

FRANÇOIS BUJON de L'ESTANG

Président de Citigroup France

Carrière :

Né le 21 août 1940, de nationalité française, M. François Bujon de l'Estang est Ambassadeur de France.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (promotion Montesquieu, 1966), il est entré au ministère des Affaires Étrangères en 1966 et a servi comme Chargé de Mission au Secrétariat Général de la Présidence de la République de 1966 à 1969, puis comme Premier Secrétaire à l'ambassade de France à Washington (1969-1973) et comme Conseiller à l'ambassade de France à Londres (1973-1975).

Conseiller pour les affaires internationales à la Délégation Générale à l'Énergie de 1976 à 1978, il a ensuite rejoint le Commissariat à l'Énergie Atomique en qualité de Directeur des Relations Internationales et a servi comme Représentant de la France au Conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (1978-1980). Il a ensuite été Directeur du Cabinet du ministre de l'Industrie, en 1980-81.

En 1982, après avoir suivi l'Advanced Management Program de la Harvard Business School, il crée à Washington Cogema, Inc., filiale américaine de Cogema, la plus grande société mondiale du cycle du combustible nucléaire, dont il est Président jusqu'en avril 1986.

Il rejoint alors le Cabinet du Premier ministre, dont il sera le Conseiller pour les affaires diplomatiques, la Défense et la Coopération jusqu'en mai 1988. Il occupera ensuite les fonctions d'ambassadeur au Canada (1989-1991).

Conseiller du Président de la Compagnie de Navigation Mixte et de Via-Banque et simultanément Président de la SFIM (1992), François Bujon de l'Estang crée en 1992 FBE International Consultants, société de conseil en stratégie internationale spécialisée dans le conseil géostratégique et l'analyse de risque politique, qu'il dirigera jusqu'à son départ à Washington à l'été 1995.

François Bujon de l'Estang est nommé en juillet 1995 ambassadeur de France aux États-Unis, fonction qu'il occupera jusqu'en décembre 2002. Il a été élevé à la dignité d'Ambassadeur de France en 1999.

Depuis janvier 2003, François Bujon de l'Estang est Président de Citigroup France.

Date de 1re nomination :
11 mai 2004

Échéance du mandat en cours :
AGO 2008

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

Mandats exercés :
> Président : Citigroup France
> Administrateur : CNES (Ets Public), Institut Français des Relations Internationales
> Membre de l'International Advisory Board : Citigroup, Total

Autres fonctions exercées par M. Bujon de l'Estang au cours des cinq dernières années :
> Ambassadeur de France aux États-Unis
> Vice-président de l'Institut Pasteur
> Administrateur de Tembec, Inc. (Canada)

OLIVIER COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général Délégué du Groupe Industriel Marcel Dassault

Carrière :

Né le 17 mars 1960, de nationalité française, ancien élève de l'École Normale Supérieure et de l'ENA, Olivier Costa de Beauregard est Inspecteur des Finances Honoraire. Conseiller Technique du Cabinet du Premier ministre de 1993 à 1995, il a ensuite exercé des fonctions de direction dans les Groupes AXA puis HSBC France, avant de rejoindre le Groupe Industriel Marcel Dassault, dont il est le Directeur Général Délégué depuis décembre 2005.

Date de 1re nomination :
6 février 2007

Échéance du mandat en cours :
AGO 2008

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

Mandats exercés :
> Directeur Général Délégué : Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD)
> Administrateur : Socpresse, S.A. du Figaro
> Administrateur Délégué : Dassault Belgique Aviation (Belgique)
> Représentant permanent du G.I.M.D. au conseil de : Artcurial SAS, Dassault Développement
> Président du Directoire : Immobilière Dassault
> Membre du conseil de surveillance : Adenclassifieds, Journal Des Finances, Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
> Président-directeur général : Dassault Multimédia SAS

Autres fonctions exercées par M. Costa de Beauregard au cours des cinq dernières années :
> Directeur : Crédit Commercial de France
> Président-directeur général : Netvalor S.A., Delaroche S.A.
> Membre du conseil de surveillance : Banque Dupuy, de Parseval,
> Administrateur : Banque Accord, Loxxia, A.G.I.R., Groupe Progres S.A., Le Bien Public, Les Journaux de Saône Et Loire, Publiprint Province n° 1
> Gérant : S.C.P.I.
> Représentant permanent de Socpresse au conseil : Le Dauphiné Libéré
> Représentant permanent de Delaroche au conseil : Lyon Matin

CHARLES de CROISSET

International Advisor de Goldman Sachs International

Administrateur indépendant

Carrière :

Né le 28 septembre 1943, de nationalité française, Charles de Croisset est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié en droit, ancien élève de l'ENA.

Il a été nommé Inspecteur des Finances en 1968.

Après une carrière dans l'Administration, il est entré en 1980 au Crédit Commercial de France. Il en est devenu Secrétaire Général à la fin de cette même année.

En 1983, il est chargé du département international et nommé Directeur général adjoint.

En 1986, il a été chargé de l'ensemble des activités bancaires du CCF.

En 1987, il est devenu Administrateur directeur général du CCF.

Après une année sabbatique, au cours de laquelle il est retourné au ministère de l'Économie et des Finances en qualité de Directeur de cabinet du Ministre, il est revenu au CCF avec les mêmes fonctions que précédemment.

En 1993, il est nommé Président-directeur général du CCF, et en 2000, Administrateur directeur général de HSBC Holding plc et Administrateur de HSBC Bank plc.

Depuis avril 2004, il est International Advisor chez Goldman Sachs International.

Date de 1re nomination :
11 mai 2004

Échéance du mandat en cours :
AGO 2010

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

Mandats exercés :
> Président : Fondation du patrimoine
> Administrateur : Bouygues, Renault
> Membre du conseil de surveillance : Euler & Hermes
> Censeur : S.A. des Galeries Lafayette

Autres fonctions exercées par M. de Croisset au cours des cinq dernières années :
> Président-directeur général : CCF
> Administrateur : HSBC Bank Plc, HSBC Holdings Plc, HSBC CCF Asset Management Group
> Membre du conseil : HSBC Guyerzeller Bank AG, HSBC Private Holding (Suisse) S.A.

MARIE-PAULE DELPIERRE

Gestionnaire au sein de l'unité Communications aéronautiques et navales de Thales Communications

Administrateur élu par les salariés

Carrière :

Née le 20 décembre 1948, de nationalité française, et après avoir passé son baccalauréat technique, Marie-Paule Delpierre rentre en 1970 chez Néophone comme technicienne en électronique.

En 1971, Marie-Paule Delpierre rejoint le laboratoire d'étude visualisation de Sintra, en 1981, change de filière et devient gestionnaire d'affaires.

En formation interne, Marie-Paule Delpierre est promue cadre en 1991 et en 1992, prend la responsabilité du service Administration des ventes de la division outils informatiques.

Depuis 1996, Marie-Paule Delpierre est gestionnaire au sein de l'unité Communications aéronautiques et navales de Thales Communications.

Date de 1re nomination :
30 mai 1989

Échéance du mandat en cours :
8 décembre 2010

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

ROGER FREEMAN

Consultant de PriceWaterhouseCoopers

Carrière :

Né le 27 mai 1942, de nationalité britannique, Roger Freeman a fait ses études au Balliol College de l'Université d'Oxford où il a obtenu une licence de politique, philosophie et économie.

En 1968, il obtient le diplôme d'expert-comptable dans une entreprise londonienne. Entre 1969 et 1985, il est Directeur de Lehman Brothers. Il travaille dans les bureaux new-yorkais de la banque de 1969 à 1972.

Il a donné et présidé des conférences à l'Institute of Chartered Accountants. C'est l'un des membres fondateurs du Hundred Group of UK Chartered Accountant Finance Directors.

En juin 1983, il est élu député au Parlement pour la circonscription de Kettering, siège qu'il conserve jusqu'en 1997. Il occupe alors diverses fonctions ministérielles, notamment celles de sous-secrétaire d'État aux forces armées au ministère de la Défense, de 1986 à 1988, puis de sous-secrétaire d'État au ministère de la Santé.

Il occupe ensuite le poste de secrétaire d'État aux transports publics de 1990 à 1994, où il est chargé notamment des chemins de fer britanniques, des transports londoniens et du tunnel sous la Manche.

Il est ensuite nommé Secrétaire d'État aux marchés publics de la défense, poste qu'il occupe de 1994 à 1995.

En 1995, il devient membre du Cabinet en tant que ministre des Services Publics et chancelier du Duché de Lancaster. Il est chargé du programme de privatisation du gouvernement jusqu'en 1997, date à laquelle il est nommé à la Chambre des Lords. En 1993, il devient conseiller privé de la Reine.

En décembre 1997, il entre chez PriceWaterhouseCoopers comme associé, avant de devenir consultant, fonction qu'il occupe encore actuellement.

Date de 1re nomination :
24 juillet 1998, avec effet au 1er janvier 1999

Échéance du mandat en cours :
AGO 2012

Nombre d'actions détenues :
660 actions Thales
(y compris parts du FCPE « actionnariat salarié Thales »)

Mandats exercés :
> Chairman : Thales Holdings UK Plc, Thales UK Ltd, Thales Pension Trustees Ltd, Metalysis Ltd, Radiation Watch Ltd, Cambridge Enterprise Ltd, Parity Group Plc
> Consultant & Chairman of the Advisory Panel : PriceWaterhouseCoopers, London (UK)
> Director : Chemring Group Plc, Global Energy Development plc
> Consultant : IDDAS, RP&C Ltd.

Autres fonctions exercées par M. Freeman au cours des cinq dernières années :
> Chairman : Racal Senior Management Trustee Ltd, Racal Staff Trustee Ltd, Racal-Decca Pension Trustee Ltd, Racal Executive Trustee Ltd, Imprimatur Capital Ltd, Cambridge Enterprises, Skill Force Development Ltd
> President : British International Freight Association (1999-2002)
> Director : Thales UK Pension schemes CIF Trustee Ltd, Thales Pension Trustees (Section 1) Ltd

DIDIER GLADIEU

Gestionnaire d'affaires chez Thales Air Systems

Administrateur élu par les salariés

Carrière :

Né le 19 janvier 1958, de nationalité française, titulaire du baccalauréat F4 (Génie civil) en formation initiale, il commence sa vie professionnelle dans le secteur du bâtiment puis est embauché dans le groupe Thomson-CSF en 1983 comme opérateur de saisie.

En 1992, Didier Gladieu intègre la direction financière du département naval de la division SDC (Systèmes de Détection et de Contrôle) en qualité de gestionnaire d'affaires après avoir passé un DUT en formation professionnelle.

Parallèlement, Didier Gladieu exercera divers mandats de représentation du personnel.

Nommé administrateur salarié en 1997, il sera élu à ce poste en 1998 et en 2004. Par ailleurs, il est Conseiller Prud'homme à Boulogne-Billancourt depuis 2000.

Date de 1re nomination :
26 septembre 1997

Démission :
18 janvier 2008

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

Autres fonctions exercées par M. Gladieu au cours des cinq dernières années :
> Administrateur : Thales Naval S.A.

PHILIPPE LÉPINAY

Vice-président Business Development au sein de Thales International

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Carrière :

Né le 3 décembre 1953, de nationalité française, Philippe Lépinay est Ingénieur diplômé d'État de l'Institut de Marketing International, Université Paris VII.

Entre 1977 et 1986, il a occupé diverses fonctions commerciales pour les Groupes Appalette & Tourtellier Systèmes, Radiall et la Sopema.

En 1986, il rejoint Thales Electron Devices en tant qu'Ingénieur commercial export, puis en 2000, il devient Directeur du développement chez Thales Engineering & Consulting.

Depuis 2003, il est Vice-président Business Development au sein de Thales International.

Date de 1re nomination :
8 mars 2007, avec effet au 1er avril 2007

Échéance du mandat en cours :
AGO 2011

Nombre d'actions détenues :
577 actions Thales
(y compris parts du FCPE « actionnariat salarié Thales »)

Mandats exercés :
> Président : Association du Personnel Actionnaire de Thales (APAT) jusqu'à fin février 2008
> Vice-président : Fédération des Associations d'actionnaires Salariés de Thales (FAST), Fédération française des Associations d'actionnaires Salariés (FAS)
> Membre : comité de surveillance du FCPE « Actionnariat Salarié Thales »

DIDIER LOMBARD

Président-directeur général du Groupe France Télécom

Carrière :

Né le 27 février 1942, de nationalité française, Didier Lombard est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications.

Il a débuté sa carrière en 1967, au CNET de France Télécom (actuellement Division Recherche et Développement), en participant au développement de nombreux produits pour France Télécom dans le domaine des satellites, des composants électroniques et des systèmes mobiles.

Entre 1988 et 2003, il a travaillé auprès du ministère de la Recherche et de la Technologie, a été Directeur Général des stratégies industrielles au ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1991-98), puis a été Président fondateur de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux.

En 2003, Didier Lombard a intégré France Télécom en tant que Directeur Général exécutif, chargé de la Mission Technologies, Partenariats stratégiques et Nouveaux usages de France Télécom.

Depuis le 27 février 2005, Didiel Lombard est Président-directeur général du Groupe France Télécom.

Date de 1re nomination :
30 juin 2005

Échéance du mandat en cours :
AGO 2008

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

Mandats exercés :
> Président-directeur général : France Telecom
> Administrateur : Thomson
> Membre du conseil de surveillance : Radiall, ST Microelectronics

Autres fonctions exercées par M. Lombard au cours des cinq dernières années :
> Senior Executive VP : France Telecom
> Ambassadeur : Ambassadeur délégué aux investissements internationaux
> Président du conseil d'administration : Orange
> Membre du conseil de surveillance : A2I (Agence de l'Innovation Industrielle)

KLAUS NAUMANN

Administrateur indépendant

Carrière :

Né le 25 mai 1939, de nationalité allemande, Klaus Naumann entre dans la Bundeswehr en octobre 1958. Après sa formation d'officier d'active dans l'artillerie, il est admis au cours d'état-major général à l'École supérieur de guerre de la Bundeswerh.

Élevé au rang de général d'armée le 1er octobre 1991, le général Naumann est chef d'état-major de la Bundeswerh jusqu'en février 1996. Il est Président élu du Comité Militaire de l'OTAN de février 1996 à mai 1999.

Date de 1re nomination :
11 mai 2004

Échéance du mandat en cours :
AGO 2012

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

Mandats exercés :
> Président du conseil de surveillance : Odenwald Werke Rittersbach (OWR)

SERGE TCHURUK

Président du conseil d'administration d'Alcatel-Lucent

Carrière :

Né le 13 novembre 1937, de nationalité française, Serge Tchuruk est diplômé de l'École Polytechnique.

Serge Tchuruk a débuté sa carrière dans le groupe Mobil Oil, où, de 1964 à 1979, il occupe diverses fonctions de direction en France et aux USA. En 1979, il est Président de Mobil Oil au Bénélux.

De 1980 à 1986, il travaille chez Rhône Poulenc, où il occupe plusieurs fonctions dans la division Chimie de base avant de devenir Directeur Général de la société en 1983.

En 1986, Serge Tchuruk rejoint la société Orkem (auparavant CDF-Chimie), société spécialisée dans les activités de chimie spéciale et pétrolière et en est le Président-directeur général jusqu'en 1990.

De 1990 à 1995, il est Président-directeur général de Total.

En 1995, Serge Tchuruk rejoint Alcatel Alsthom (devenu Alcatel puis Alcatel-Lucent) en tant que Président-directeur général.

En novembre 2006, Serge Tchuruk est nommé Président du conseil d'administration d'Alcatel-Lucent.

Date de 1re nomination :
22 juin 1998

Échéance du mandat en cours :
AGO 2008

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

Mandats exercés :
> Président du conseil d'administration : Alcatel-Lucent
> Membre du conseil de surveillance : Alcatel Deutschland GmbH
> Administrateur : Total
> Membre du conseil d'administration : École Polytechnique

Autres fonctions exercées par M. Tchuruk au cours des cinq dernières années :
> Président-directeur général : Alcatel
> Chairman : Alcatel USA Holdings Corp.
> Administrateur : Alstom, Vivendi Universal, Société Générale, Institut Pasteur

TSA
avec pour représentant permanent : **MARCEL ROULET**

Carrière :

Né le 22 janvier 1933, de nationalité française, Marcel Roulet est diplômé de l'École polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications.

Marcel Roulet a assuré la Présidence de France Télécom de 1991 à 1995. Par la suite, il a exercé les fonctions de Président-directeur général de Thomson S.A. (devenue TSA) entre février 1996 et mars 1997 et de Thomson-CSF (devenue Thales) entre février 1996 et janvier 1998. Ingénieur Général des Télécommunications à la retraite depuis le 1er janvier 1999, Marcel Roulet exerce des activités de consultant conseil en entreprise.

Date de 1re nomination de TSA :
22 juin 1998

Échéance du mandat en cours :
AGO 2012

Nombre d'actions détenues :
TSA détient 44 562 623 actions Thales
Marcel Roulet détient 506 actions Thales

Mandats exercés par M. Roulet :
> Administrateur : HSBC France, Thomson, France Telecom
> Membre du conseil de surveillance : Eurazeo
> Président du conseil de surveillance : Gimar Finance SCA
> Censeur : Cap Gemini

Autres fonctions exercées par M. Roulet au cours des cinq dernières années :
> Censeur : Pages jaunes

ADMINISTRATEUR DONT LA NOMINATION EST POSTÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2007 :

DOMINIQUE FLOCH
en remplacement de Didier Gladieu, démissionnaire

Acheteur Segment Industriel de Thales Systèmes Aéroportés S.A.

Administrateur élu par les salariés

Carrière :

Né le 10 août 1958, de nationalité française, Dominique Floch a débuté sa carrière en 1978, dans une filiale du Groupe à Brest (Thales Systèmes Aéroportés) où il a occupé diverses positions, mécanicien fraiseur puis contrôleur mécanique avant d'accéder en mars 2004 à la fonction d'acheteur Segment Industriel.

Date de 1re nomination :
19 janvier 2008

Échéance du mandat en cours :
8 décembre 2010

Nombre d'actions détenues :
500 actions Thales

ADMINISTRATEURS DONT LA NOMINATION EST SOUMISE AU VOTE DES ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MAI 2008 :

BERNARD RÉTAT

Président de la Defence Commission de l'ASD (AeroSpace and Defence Industries Association of Europe)

Carrière :

Né le 7 avril 1939, de nationalité française, Bernard Rétat est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications.

Ingénieur Général de l'Armement, Bernard Rétat passe une grande partie de sa carrière au service de la Délégation Générale pour l'Armement.

De 1968 à 1973, il est chef adjoint du Département Évaluation de Systèmes et Simulation au Centre d'Électronique de l'Armement avant d'entamer une carrière internationale au sein de la Mission Technique de l'Armement, d'abord aux États-Unis à Washington (1973-78), puis en RFA à Bonn où il est chef de la Mission (1978-81).

Il rejoint en 1982 la Direction des Affaires Internationales et sera Délégué aux Relations Internationales de 1987 à 1990 ; puis, après avoir été Directeur général international de Dassault Aviation pendant trois ans, il rejoint le groupe Thales (ex-Thomson-CSF) en 1993 en tant que Directeur Général, puis en tant que Vice-Président de 1998 à Juin 2005.

Bernard Rétat est aujourd'hui Président de la Defence Commission de l'ASD (Aerospace and Defence Industries Association of Europe).

Date de 1re nomination :
15 mai 2007

Date de sa démission :
27 novembre 2007

Nombre d'actions détenues :
977 actions Thales
(y compris parts du FCPE « actionnariat salarié Thales »)

Mandats exercés :
> Administrateur : DCNS, Solarforce, Elettronica S.p.A. (Italie), Thales Italia S.p.A. (Italie)
> Membre du conseil de surveillance : Thales Defence Deutschland GmbH (Allemagne)

Autres fonctions exercées par M. Rétat au cours des cinq dernières années :
> Administrateur : Thales International, Thales (Weybridge) Plc, Thales (Wigmore Street) Limited, Thales North America, Inc.
> Membre du conseil de surveillance : Armaris

JOZEF CORNU

Président-directeur général d'Agfa-Gevaert

Carrière :

Né le 15 novembre 1944, de nationalité belge.

Diplômé d'un doctorat en génie électrique et mécanique de l'université de Louvain (Belgique) et d'un doctorat en électronique de l'université de Carleton (Canada), Jozef Cornu est successivement ingénieur au centre de recherche de la société Brown Boveri (devenue ABB) à Baden (Suisse) (1970-1973), responsable du département Microélectronique de Bell Telephone à Anvers (Belgique) de 1973 à 1982.

Il devient ensuite Président-directeur général de la société Mietec (Groupe Bell Telephone) (1982-1984) puis Directeur général de Bell Telephone (Groupe ITT) jusqu'en 1987.

En 1988, il est nommé membre du Directoire d'Alcatel NV (1988-1995), puis Directeur général d'Alcatel Telecom (1995-1999). Il devient ensuite Conseiller du Président d'Alcatel de 2000 à 2004.

Depuis le 1er décembre 2007, Jozef Cornu est Président-directeur général d'Agfa-Gevaert.

Date de 1re nomination :
15 mai 2008

Échéance du mandat en cours :
AGO 2014

Nombre d'actions détenues :
Ne détient pas d'actions Thales à la date de convocation de l'assemblée du 15 mai 2008

Mandats exercés :
> Président-directeur général : Agfa-Gevaert
> Administrateur : Alcatel-Lucent, Alcatel-Lucent France, KBC
> Président : Alcatel-Lucent Bell
> Membre du conseil de surveillance : Alcatel-Lucent Deutschland

Autres fonctions exercées par M. Cornu au cours des cinq dernières années :
> Administrateur : Barco, Arinso International, Essensium, Uitgeversbedrijf Tijd
> Président : ISTAG (Information Society Technologies Advisory Group), Medea

B. RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 15 MAI 2008 SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Lors de sa réunion du 6 mars 2008, le conseil d'administration a adopté, sur recommandation des deux comités concernés [1], le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et a chargé son Président d'en rendre compte à l'assemblée générale du 15 mai 2008.

La société adhère aux principes regroupés dans le document AFEP / MEDEF d'octobre 2003 intitulé « Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées », qu'elle applique dans leur ensemble, à l'exception de la recommandation en matière de composition du conseil, en raison des caractéristiques du Pacte d'actionnaires entre le Secteur Public et le Partenaire Industriel (Alcatel-Lucent) – qui ne permet pas d'atteindre le tiers d'administrateurs indépendants, compte tenu des critères stricts d'indépendance que la société a adoptés (cf. « indépendance des administrateurs » ci-dessous).

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION : COMPOSITION A LA DATE DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MAI 2008

À la date de convocation de l'assemblée générale du 15 mai 2008, le conseil est composé de 16 membres, dont quatorze ont été nommés par l'assemblée générale et deux ont été élus par les salariés. Leur âge moyen est de 59,5 ans.

Durant l'exercice 2007, le conseil a coopté comme administrateurs Alcatel-Lucent Participations, Messieurs Olivier Costa de Beauregard, Bruno Bézard et Philippe Lépinay – dont l'assemblée générale du 16 mai 2007 a ratifié la nomination, puis Messieurs Bernard Rétat et Robert Brunck – dont la ratification de la cooptation est soumise à l'assemblée du 15 mai 2008.

En janvier 2008, M. Dominique Floch a remplacé, en qualité d'administrateur élu par les salariés et conformément aux dispositions du Code du travail, M. Didier Gladieu, démissionnaire.

Une modification des statuts, visant à permettre au conseil de nommer un ou deux censeurs à raison de leur expertise dans l'un des domaines d'activité de la société et participant aux séances du conseil sans voix délibérative est par ailleurs soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 15 mai 2008.

1.1. Administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires

4 personnalités extérieures

Robert Brunck, administrateur indépendant
Charles de Croisset, administrateur indépendant
Roger Freeman
Klaus Naumann, administrateur indépendant

1 représentant des salariés actionnaires

Philippe Lépinay

5 personnes proposées par le Secteur Public

Denis Ranque
Bruno Bézard
François Bujon de l'Estang
Didier Lombard
TSA, représentée par Marcel Roulet

(1) Le comité de sélection des administrateurs et des rémunérations pour la partie relative au gouvernement d'entreprise, le comité d'audit et des comptes pour la partie concernant le contrôle interne.

4 personnes proposées par le Partenaire Industriel (Alcatel-Lucent, depuis le 5 janvier 2007)

Alcatel-Lucent Participations, représentée par Hubert de Pesquidoux
Jean-Paul Barth
Olivier Costa de Beauregard, jusqu'à l'assemblée générale du 15 mai 2008
Serge Tchuruk

1.2. Administrateurs élus par les salariés

Marie-Paule Delpierre
Didier Gladieu (remplacé par Dominique Floch en janvier 2008)

1.3. Autres participants aux séances du conseil d'administration (sans voix délibérative)

Outre les membres de la Direction générale, que le Président invite à y participer en fonction de l'ordre du jour, et outre Dominique Périer, en sa qualité de Secrétaire du conseil, sont convoquées à toutes les séances du conseil d'administration et y assistent sans voix délibérative les personnes suivantes :

Le Représentant de l'État au titre de l'action spécifique

Patrick Auroy, 53 ans, Ingénieur Général hors-classe de l'Armement.

Nommé par décret du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 23 novembre 2006.

Représentant l'État au conseil d'administration de Thales, au titre de l'action spécifique en application du décret n° 97-190 du 4 mars 1997 instituant une action spécifique au profit de l'État français (voir page 149) et conformément à l'article 10 des statuts de la société.

Le Commissaire du Gouvernement

Denis Plane, 60 ans, Contrôleur Général des Armées en mission extraordinaire.

Nommé Commissaire du Gouvernement auprès de Thales et de ses filiales par arrêté du ministre de la Défense du 25 juillet 2003, en vertu des dispositions légales et réglementaires s'appliquant aux sociétés titulaires de marchés relatifs aux matériels de guerre ou se livrant plus généralement à la fabrication ou au commerce de ces matériels.

Le Représentant du Comité Central d'Entreprise

Alain Desvignes, 62 ans, Délégué syndical ou **Sylvain Delaître,** 49 ans, Secrétaire du Comité Central d'Entreprise

Désigné par le Comité Central d'Entreprise comme son représentant au conseil d'administration de Thales, dans le cadre des dispositions de l'article L. 432-6 du Code du travail.

Les commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil, sont également convoqués à l'ensemble des séances du conseil d'administration :

- Ernst & Young Audit représenté par Christian Chiarasini, associé du cabinet ;
- Mazars & Guérard représenté par Jean-Louis Simon, associé du cabinet.

À la connaissance de Thales :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration ;
- aucun de ses membres n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe pas, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés de ses membres et leurs devoirs à l'égard de Thales.

2. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX

2.1. Modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil

Rappel des règles du Pacte d'actionnaires et composition du conseil

Aux termes du Pacte d'actionnaires, le conseil est composé de 16 administrateurs, dont 14 sont désignés par l'assemblée générale et 2 élus par les salariés des sociétés françaises, conformément à la loi (art. L 225-27 et suiv. du Code de commerce) et aux statuts (art. 10).

Sur les 14 sièges pourvus par l'assemblée, 4 sont occupés par des « Personnalités extérieures », 1 par le représentant des salariés actionnaires, les autres administrateurs étant proposés à l'assemblée par le Secteur Public (5) et par Alcatel-Lucent (4).

Le renouvellement des administrateurs est, depuis l'assemblée du 11 mai 2004, effectué *grosso modo* (hors salariés) par tiers tous les deux ans, la durée statutaire du mandat ayant été maintenue à six ans, ce qui évite d'avoir à opérer, en une fois, le remplacement de l'ensemble du conseil, jugé préjudiciable à son bon fonctionnement. Les administrateurs salariés sont, en tout état de cause, élus ou nommés pour six ans.

Indépendance des administrateurs

Sur recommandation du comité de sélection des administrateurs et des rémunérations, le conseil d'administration a décidé de conserver l'approche stricte retenue les années précédentes, à savoir :

- les administrateurs nommés par l'assemblée générale sur proposition d'un actionnaire (« Secteur Public » ou « Partenaire Industriel ») ou d'une catégorie d'actionnaires (salariés) ne peuvent être considérés comme indépendants au sens des principes de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF d'octobre 2003 ;
- de même que les deux administrateurs élus par les salariés.

S'agissant des administrateurs banquiers d'affaires, le conseil a en outre souhaité préciser les règles de comportement qui leur sont applicables au sein du conseil d'administration de Thales :

- absence de participation des personnes concernées à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services de la banque auprès de la Société ;
- absence de participation effective aux travaux de la banque par ces mêmes personnes en cas d'exécution d'un mandat ;
- enfin [1], absence de participation au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil.

Après avoir examiné en détail la situation des quatre administrateurs « Personnalités extérieures » aux termes du Pacte d'actionnaires (les seuls à pouvoir être qualifiés d'indépendants dans ce contexte), et sur proposition du comité de sélection des administrateurs et des rémunérations, le conseil a décidé de déclarer administrateurs indépendants Messieurs Robert Brunck, Klaus Naumann et Charles de Croisset, en l'absence, pour celui-ci, de relation significative entre Goldman Sachs et le groupe Thales et au vu de son engagement de respecter les principes énoncés ci-dessus – Monsieur Roger Freeman continuant à ne pouvoir être qualifié d'indépendant en raison des fonctions qu'il exerce dans le Groupe au Royaume-Uni et des rémunérations qu'il y perçoit.

Règlement intérieur

Le Règlement intérieur du conseil d'administration, adopté en juillet 2004 et régulièrement mis à jour depuis, ne se substitue ni aux dispositions légales et statutaires gouvernant le conseil d'administration et ses comités, ni au Code d'éthique et au Code relatif aux informations privilégiées et aux opérations sur titres – dont certaines dispositions sont applicables aux administrateurs.

Il reprend, outre les dispositions spécifiques au Pacte d'actionnaires (rappelées page 147 du rapport annuel), les meilleures pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise.

Ce Règlement intérieur est organisé en cinq chapitres :

- membres du conseil d'administration (composition du conseil, indépendance, disponibilité, devoir premier, transparence, confidentialité, rémunérations) ;
- attributions du conseil d'administration (représentation et intérêt social, attributions spécifiques, pacte d'actionnaires)
  À ce titre, le budget annuel, dans le cadre du Plan stratégique glissant à 3 ans, et les acquisitions et cessions d'un montant supérieur à 150 millions d'euros sont systématiquement présentés à l'approbation du conseil, étant précisé que le Pacte

(1) Après avoir rappelé qu'aux termes du Règlement intérieur du conseil, les membres du conseil d'administration doivent notamment informer le Président de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société.

d'actionnaires prévoit que ces décisions doivent en outre être approuvées par la majorité des administrateurs représentant le Partenaire Industriel (Alcatel-Lucent).
Sont également soumises au conseil d'administration les opérations d'un montant supérieur à 50 millions d'euros, dont la réalisation impliquerait un changement dans la stratégie du Groupe, telle que précédemment approuvée par le conseil ;
- information du conseil d'administration (communication, formation) ;
- comités du conseil d'administration (constitution et attributions, organisation, information, comité d'audit et des comptes, comité de sélection des administrateurs et des rémunérations, comité stratégique).
Il est notamment précisé que chaque comité est en droit de demander à la Direction générale tous compléments d'information qui lui paraîtraient nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et au conseil d'administration, à titre exceptionnel, d'avoir recours à une expertise extérieure. Cette dernière possibilité n'a pas été utilisée en 2007 ;
- fonctionnement du conseil d'administration (réunions, participation et représentation, évaluation, mise à jour du Règlement intérieur).

Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux administrateurs

Jetons de présence

L'assemblée générale du 16 mai 2007 a fixé à 550 000 euros par an le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs au titre du conseil et de ses comités.

Le conseil a décidé que les administrateurs percevraient :

- au titre du conseil, une rémunération fixe de 14 000 euros par an (prorata temporis en cas de nomination / démission en cours d'année) et une rémunération variable liée à l'assiduité aux séances de 2 500 euros par réunion ;
- au titre des comités, une rémunération exclusivement variable, liée à la présence effective, de 1 250 euros par réunion, la présidence de chaque comité étant en outre rémunérée par un complément de 2 000 euros annuels (au prorata du nombre de séances présidées, le cas échéant).

Au titre de 2007, les jetons de présence dus s'élèvent à un total (montant brut) de 541 683 euros. Le Président ayant renoncé à percevoir ses jetons de présence, le montant (brut) effectivement versé au titre de 2007 a été de 500 683 euros.

À titre indicatif, le montant (brut) versé en 2007 s'était élevé à 453 807 euros.

Compte tenu de la possibilité de nommer un ou deux censeurs (cf. supra), il est proposé à l'assemblée générale du 15 mai 2008 de porter l'enveloppe annuelle des jetons de présence à 600 000 euros à compter de l'exercice 2008.

Rémunération du Président-directeur général

La rémunération du Président-directeur général est fixée, chaque année, par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection des administrateurs et des rémunérations. Les éléments de la rémunération de M. Denis Ranque sont identiques à ceux mis en œuvre par la société pour ses cadres dirigeants. Son positionnement est analysé et révisé annuellement en tenant compte de la performance de l'exercice écoulé et d'enquêtes de salaires ou de données de marché.

Le rapport annuel donne toutes précisions en matière de rémunération des administrateurs et du Président-directeur général.

2.2. Compte rendu de l'activité du conseil au cours de l'exercice 2007

Nombre / durée des réunions et taux de présence

Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2007, deux réunions s'étant tenues par conférence téléphonique. Chaque séance a duré en moyenne 2 heures ¼ et la participation des administrateurs a été de 87 % en moyenne.

Comme le prévoit le Règlement intérieur du conseil, les commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du conseil, et pas uniquement à celles relatives à l'examen de comptes. Ils ont reçu, avant ou pendant chaque séance, les mêmes documents que les administrateurs.

Le Directeur financier assiste à l'ensemble des séances du conseil, et le Directeur de la stratégie à la quasi-totalité de celles-ci. Le Directeur des Ressources humaines y est convié lorsque l'ordre du jour le nécessite.

Principaux sujets abordés

Outre les sujets récurrents relevant du conseil d'administration (budget annuel et actualisation des prévisions, arrêtés des comptes annuels et examen des comptes semestriels, détermination de la rémunération du Président-directeur général,

convocation de l'assemblée générale et proposition de dividende, fixation des « fenêtres négatives » d'intervention sur les titres de la société, autorisation de conventions réglementées, délégations diverses au Président, ...), l'ordre du jour de ses réunions a inclus en 2007, sur rapport, le cas échéant, d'un comité du conseil :

- la cooptation d'administrateurs, la sélection d'un administrateur indépendant et la composition des comités ;
- la finalisation des accords avec Alcatel-Lucent et avec DCNS ;
- la stratégie des divisions Solutions de Sécurité et de Services et Espace, et de Thales UK ;
- l'attribution de stock-options et d'actions gratuites ;
- la préparation d'une opération d'actionnariat salarié à intervenir en 2008 ;
- la politique de recherche & développement ;
- les enjeux ressources humaines du Groupe ;
- l'évaluation du fonctionnement du conseil ;
- ainsi que divers projets d'opérations de fusions & acquisitions.

Le conseil a en outre effectué un déplacement d'une journée sur un site industriel du Groupe en Angleterre. À cette occasion, les administrateurs ont pu rencontrer les dirigeants opérationnels britanniques et se familiariser avec les activités du Groupe au Royaume-Uni.

2.3. Travaux préparatoires aux réunions du conseil

Information des Administrateurs

Dossiers du conseil

Les convocations aux séances du conseil sont généralement remises aux administrateurs entre 5 et 10 jours (ce dernier délai étant prévu par le Pacte d'actionnaires pour certains sujets, notamment la transmission du projet de budget annuel) avant la date de la réunion, étant précisé qu'un calendrier prévisionnel des réunions est adopté en fin d'année pour l'exercice suivant.

Le règlement intérieur fixe à 3 jours ouvrables le délai minimum de convocation et de transmission des documents, sauf cas d'urgence avéré.

Chaque convocation est accompagnée de l'ordre du jour et du dossier de la réunion (ou des principaux éléments de celui-ci, lorsqu'il ne peut être complet à la date d'envoi), ainsi que du projet de procès-verbal de la séance précédente. Le cas échéant, des éléments complémentaires sont adressés aux administrateurs après la convocation, ou remis en séance si l'urgence le justifie.

Une revue de presse et une sélection d'analyses financières relatives à la Société sont également adressées aux administrateurs. Les communiqués de presse de diffusion nationale, autres que ceux qui font l'objet d'une discussion en conseil, leur sont en outre transmis en temps réel par courrier électronique.

Formation

Tout administrateur nommé durant l'année se voit proposer une séance d'information sur le Groupe, animée par ses principaux dirigeants. En outre, un administrateur a bénéficié, à sa demande, d'une formation externe en 2007.

Organisation et fonctionnement des comités du conseil

Les attributions de chacun des comités, formalisées par le règlement intérieur, ainsi que leur composition à la date de convocation de l'assemblée générale figurent en détail dans le rapport annuel (page 10 et ci-après).

Comité d'audit et des comptes

Ce comité s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2007, avec un taux de présence de ses membres de 80 %. La durée moyenne de ces réunions a été de deux heures et demie.

Les commissaires aux comptes, conviés à chaque réunion du comité, participent à l'ensemble des débats, sauf en cas de conflits d'intérêts (par exemple, l'examen de la nomination ou du renouvellement de mandats de commissaires aux comptes).

Le Directeur financier et le Directeur de l'Audit interne assistent à l'ensemble des séances.

Outre les comptes annuels et semestriels, le comité a, en 2007, plus particulièrement examiné l'évolution des principaux contentieux, l'exécution du budget annuel, les régimes de retraites à financement par capitalisation externe, en particulier au Royaume-Uni, le « purchase accounting » lié aux acquisitions de l'exercice, ainsi que le budget d'honoraires des commissaires aux comptes.

Au cours des deux réunions annuelles plus spécialement consacrées à l'audit interne et au contrôle interne, le comité a étudié les rapports de la Direction de l'Audit interne, dont il avait auparavant approuvé le programme annuel de travail. Il a formulé ses recommandations sur le suivi des missions.

Le comité a en outre pris acte de l'évolution de l'organisation interne en matière de maîtrise des risques et s'est notamment penché sur les actions menées en matière de conformité (« compliance »).

Lors de la réunion consacrée aux comptes annuels, le comité a pris connaissance de la note du Directeur financier sur l'exposition du Groupe aux risques et sur les principaux engagements hors bilan.

Lors de cette même séance, les membres du comité ont eu la possibilité de s'entretenir, hors la présence de la Direction financière, avec les commissaires aux comptes, qui leur avaient préalablement adressé leur compte rendu de mission.

Le comité a également participé à la mise au point des communiqués financiers, et a préparé la décision du conseil en matière de proposition de dividende à l'assemblée.

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte rendu écrit à la séance suivante du conseil d'administration.

Comité stratégique

Ce comité s'est réuni 4 fois en 2007, notamment pour examiner le Budget 2007 dans le cadre du plan à trois ans, la stratégie des divisions Solutions de Sécurité et de Services et Espace, et de DCNS.

Avec l'accord du comité, la participation à une séance de l'année a été élargie à trois administrateurs non membres du comité.

Le Directeur de la stratégie et le Directeur financier assistent à l'ensemble des réunions du comité stratégique.

Chaque séance a duré en moyenne un peu plus de 3 heures avec un taux de participation de 92 %.

Comité de sélection des administrateurs et des rémunérations

Ce comité s'est réuni 5 fois en 2007, dont une fois par conférence téléphonique avec un taux de présence de ses membres de 88 %. La durée moyenne de chaque réunion a été d'environ 1 heure et demie.

Le Directeur des Ressources humaines et le Directeur financier assistent à l'ensemble des séances du comité. Le Président y est convié lorsque la discussion peut être enrichie du fait de sa présence, par exemple lors de l'évaluation du fonctionnement du conseil ou en cas de nomination d'administrateurs.

Figurent parmi les sujets traités en 2007 par le comité : la rémunération du Président-directeur général (avec examen et préconisation de critères de fixation de la rémunération variable), la politique de stock-options (en ce compris le régime spécifique au Président de conservation de titres) et d'attribution d'actions gratuites, la préparation d'une opération d'actionnariat salarié à intervenir en 2008, et le processus de sélection d'un administrateur indépendant avec le concours d'un consultant extérieur. Le comité a également supervisé l'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil. Il a en outre examiné l'indépendance des administrateurs, conformément aux dispositions du Règlement intérieur, et présenté ses recommandations au conseil (cf. supra).

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte rendu écrit à la séance suivante du conseil d'administration.

2.4. Évaluation du fonctionnement du conseil

Comme préconisé par le rapport AFEP / MEDEF précité et en application du Règlement intérieur du conseil, il a été procédé fin 2006 à une évaluation du fonctionnement du conseil avec le concours d'un consultant extérieur.

Fin 2007, il a été décidé par le conseil que l'évaluation annuelle serait réalisée au moyen d'un questionnaire adressé à l'ensemble des administrateurs, sous la supervision du comité de sélection des administrateurs et des rémunérations.

En examinant les résultats de cette enquête, le conseil a noté que, d'une façon générale, les résultats sont positifs (en particulier le niveau d'information fourni aux administrateurs, le mode de fonctionnement du conseil, le choix, l'examen et la discussion des sujets abordés, le fonctionnement du comité d'audit et des comptes, l'information et les débats en matière de situation financière ou de communication financière, ainsi qu'accessoirement, les procès-verbaux du conseil).

Les seuls points méritant une attention plus particulière concernent :

- la succession des dirigeants ;
- le fonctionnement du comité stratégique, encore que la composition élargie de ce comité soit de nature à atténuer les critiques ;
- le suivi systématique des décisions du conseil en matière d'acquisitions ou de cessions, après 18 mois ou 2 ans.

D'une façon générale, le conseil considère que le nombre d'administrateurs indépendants, qu'il juge insuffisant, constitue un point faible inhérent aux dispositions du Pacte d'actionnaires, mais estime néanmoins que la gouvernance de Thales est bonne, en progrès même à certains égards, et, en tout état de cause, satisfaisante par rapport aux sociétés comparables.

2.5. Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur général

Conformément aux dispositions de la loi NRE, la possibilité de dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration de celles de Directeur Général a été introduite dans les statuts de la société lors de l'assemblée générale du 16 mai 2002.

Depuis lors, le conseil d'administration de Thales a jugé que la formule en vigueur était la plus efficace et qu'il n'y avait donc pas lieu de procéder à une telle dissociation, M. Denis Ranque exerçant ses fonctions de Président et de Directeur général sans autre limitation de pouvoirs que celles prévues par les textes en vigueur, concernant les pouvoirs spécifiques du conseil d'administration ou de l'assemblée générale des actionnaires.

La pratique conduit toutefois, comme mentionné au § 1.1 *Règlement intérieur,* à soumettre systématiquement à l'approbation du conseil les acquisitions ou cessions d'un montant supérieur à 150 millions d'euros ou les opérations hors stratégie de 50 millions d'euros ou plus – ce qui constitue une limitation de fait aux pouvoirs du Directeur Général.

3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

3.1. Introduction

La présente section a été présentée au comité d'audit et des comptes, réuni le 28 février 2008 en présence des commissaires aux comptes. Elle a été préparée sur la base des principales conclusions issues des travaux effectués par le Groupe en 2007 en matière d'audit interne et de maîtrise des risques. Les résultats de ces travaux ont été examinés à l'occasion des différentes réunions du comité des risques et du contrôle interne au cours de l'année et également lors des séances du comité d'audit et des comptes qui se sont tenues en 2007.

Définition et périmètre du contrôle interne chez Thales

Le Groupe s'appuie sur le référentiel américain dit du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) et les normes professionnelles de l'IIA (The Institute of Internal Auditors) et de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne).

La définition du contrôle interne adoptée par Thales est la suivante : le contrôle interne est un processus mis en œuvre par l'organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs du Groupe, via :

- l'efficacité et l'efficience des processus internes ;
- le contrôle interne comptable et financier, qui vise à assurer la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage et de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la conformité légale, qui vise à assurer le respect des obligations réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne contribue à la réalisation des objectifs du Groupe sans constituer de garantie absolue, en raison des limitations inhérentes à tout système de contrôle interne, notamment induites par la nécessité de prise en compte du rapport coût / bénéfices amenant à accepter un certain niveau de risque, et par les incertitudes du monde extérieur.

Thales met en œuvre ce contrôle interne dans les sociétés dont il a le contrôle.

3.2. L'environnement de contrôle

Dans la plupart de ses activités, le Groupe est soumis à un environnement de contrôle imposé par ses principaux clients et autorités de régulation (ministères de la Défense, de l'Industrie, autorités des pays clients – l'Aviation Civile…) qui lui demandent des certifications et des contrôles financiers de plus en plus exigeants.

Ces contraintes spécifiques s'ajoutent aux obligations légales et sont une partie intégrante de l'environnement de contrôle du Groupe.

Les principaux acteurs du contrôle interne

Le Groupe a opté pour une organisation matricielle qui repose d'une part sur six divisions elles-mêmes structurées en lignes de produits cohérentes et homogènes, et d'autre part sur une organisation internationale qui anime des structures pays. Les

divisions sont chargées de l'axe produit / marché et sont responsables de l'optimisation de leurs résultats dans la durée et du développement des différentes lignes de produits. Les pays sont chargés de la relation avec les clients gouvernementaux et nationaux et, selon accord avec les divisions, avec les clients privés. Ils ont également vocation à optimiser leurs structures afin de faciliter l'atteinte des objectifs des unités locales.

Les règles de délégations qui précisent les responsabilités respectives des divisions et des pays, se sont matérialisées dans les principaux pays (Allemagne, Australie, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Singapour, Suisse) par la signature en 2007 d'une convention entre la direction de la division, son responsable dans le pays et le Directeur Groupe dans le pays. Cette convention tripartite identifie les périmètres de responsabilité et fixe le cadre et les règles d'exercice de ces responsabilités qui couvrent le respect des règles groupe, le respect des règles de conformité (groupe et réglementation légale), l'information et le reporting vers la division et le pays. Dans les pays non couverts par ces modalités, les règles de délégations au profit des entités locales sont élaborées sous le contrôle des divisions. L'extension de la convention tripartite à d'autres pays est prévue dans le cadre du développement multidomestique du Groupe.

Le comité exécutif

Cette instance représentative des divisions, des pays et des directions fonctionnelles assure la responsabilité d'ensemble du dispositif de contrôle interne. Le comité exécutif s'appuie sur le comité des risques et du contrôle interne. Ce comité, présidé par le Directeur général adjoint, Finances et Administration, rassemble des représentants de directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que la direction de l'audit interne qui en assure le secrétariat. Il a pour vocation de :

- faciliter le déploiement du contrôle interne en apportant son appui aux actions souvent transverses en la matière ;
- susciter les initiatives en matière de cartographies des risques et des plans d'action visant à réduire l'exposition du Groupe ;
- examiner les rapports d'audit dont les conclusions sont jugées significatives au niveau du Groupe, et d'en tirer les conséquences opérationnelles.

Les mandataires sociaux

Sous l'impulsion du comité d'audit et des comptes et la supervision du comité des risques et du contrôle interne, le Groupe a déployé une démarche de conformité en adressant la conformité légale structurée sur les domaines suivants :

- droit des sociétés et délégations ;
- droit de la concurrence ;
- droit du travail ;
- hygiène et sécurité ;
- environnement ;
- éthique professionnelle ;
- anti-corruption ;
- import et export ;
- taxes & finance ;
- sécurité nationale.

La première phase a consisté à identifier dans chacune des entités sociales du Groupe un « compliance officer » dont le rôle est d'assister le mandataire social sur les points suivants :

- renforcement du dispositif de contrôle de la conformité en relais des initiatives du Groupe dans ce domaine ;
- évaluation du programme de conformité ;
- identification et suivi de plans de progrès, notamment la définition et mise en œuvre d'un plan de formation.

Dans une deuxième phase, une liste de bonnes pratiques par domaine a été élaborée pour faciliter l'évaluation de la maturité des moyens en place et éviter les non-conformités. Ces éléments ont servi de base à l'établissement de la lettre d'affirmation émise par chaque mandataire social, à destination des responsables de division et de pays. Cette lettre décrit la situation ainsi que les plans d'amélioration pour chacun des domaines de conformité.

Les responsables de division et de pays ont rendu compte au Président quant à la bonne remontée des lettres d'affirmation de leur périmètre.

Une analyse par domaine et par zone géographique permettra de lancer des actions d'amélioration transverses en 2008.

La fonction comptable et financière

Le pilotage des opérations comptables et financières est assuré par la direction financière du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une fonction comptable et consolidation, qui a la responsabilité de la préparation et de la présentation des états consolidés du Groupe ;
- une fonction contrôle de gestion et budgétaire, qui assure l'analyse des données financières du Groupe, et élabore les commentaires mensuels sur les écarts avec le budget et les périodes comparables de l'année antérieure. Ces analyses sont réalisées tous les mois. À cette occasion, les prévisions financières pour le semestre et l'année en cours sont revues et commentées pour piloter l'activité afin d'atteindre les objectifs fixés ;
- une fonction fiscale, qui apporte un soutien aux entités opérationnelles sur les législations et lors des contrôles fiscaux. Elle assure également le suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe et le contrôle de leur cohérence d'ensemble ;
- une fonction trésorerie et financements qui coordonne et optimise au niveau du Groupe la gestion des ressources financières et le risque de change.

La direction financière du Groupe est représentée dans chacune des divisions et principaux pays par un Directeur financier qui lui est rattaché fonctionnellement. La mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier est confiée à ces directeurs financiers qui disposent au sein de leur périmètre de responsabilité d'équipes locales ou décentralisées dans les unités opérationnelles pour assurer l'élaboration de l'information financière dans le respect des règles de contrôle interne.

À l'occasion de la clôture semestrielle et des comptes annuels, les directeurs généraux adjoints de division et leurs directeurs financiers émettent une lettre d'affirmation à destination du Directeur général adjoint, Finances et Administration du Groupe, attestant de la sincérité et de la complétude des données financières soumises à consolidation.

La fonction Juridique

La direction juridique du Groupe, ainsi que les « organisations pays », apportent aux unités locales de l'ensemble des divisions un support en matière de législation internationale et locale, afin de maîtriser les risques juridiques éventuellement encourus dans les différents domaines du droit.

La direction des ressources humaines dispose également d'un réseau de juristes spécialisés dans le droit du travail qui apportent un soutien aux unités du Groupe, en interne ou en liaison avec des cabinets juridiques.

La fonction qualité

La direction qualité et progrès du Groupe propose la politique et les objectifs qualité et impulse la dynamique d'amélioration de la satisfaction client.

Les pilotes de processus valident la définition des processus, des règles et objectifs associés et s'assurent de leur mise en œuvre et de leur efficacité. En particulier, le responsable des achats met en œuvre la politique qualité fournisseurs de Thales, déclinée sur deux axes majeurs : la sélection des fournisseurs, et la gestion de la performance des fournisseurs.

Les activités d'assurance de la qualité des programmes, produits et services sont déléguées aux unités opérationnelles. La fonction qualité est ainsi intégrée à chaque activité, ce qui garantit des systèmes, produits et services répondant aux besoins des clients et favorise la réactivité de la réponse.

Les principes et modes de fonctionnement Thales

Ils sont partie intégrante des fondements du contrôle interne du Groupe. Cet ensemble de règles d'organisation, de politiques et de procédures qui comprend également des règles comportementales en matière d'éthique ou de responsabilité d'entreprise est accessible sur l'Intranet du Groupe et communiqué aux nouveaux arrivants dans un livret d'accueil.

Le règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté, en juillet 2004, un règlement intérieur régissant son fonctionnement et celui des comités. Les paragraphes 1. Conseil d'administration : composition à la date de convocation de l'assemblée générale du 15 mai 2008 et 2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux fournissent plus de détails sur le conseil d'administration et son fonctionnement.

Le système de référence

Thales s'est doté d'un système de référence, structuré par processus, qui définit l'organisation, les règles, pratiques et méthodes à mettre en œuvre.

Son architecture modulaire permet l'adaptation au contexte de l'activité et l'enrichissement, au niveau de chaque division, entité ou pays, par des règles et pratiques locales.

Les entités ayant rejoint le Groupe au cours du premier semestre ont développé leur plan de convergence pour bénéficier prochainement de ce système de référence.

Les codes et guides comportementaux

Le code d'éthique, mis à jour en 2007, a été traduit en 8 langues, publié sur l'intranet et diffusé à l'ensemble du Groupe en incluant les unités ayant rejoint le Groupe au cours du premier semestre. Les modifications principales concernent la nouvelle organisation éthique et l'ajout de la description du processus d'alerte éthique.

Ce code rappelle les règles de comportement et les valeurs avec lesquelles le Groupe souhaite évoluer. Il couvre les relations vis-à-vis des clients et des fournisseurs, des collaborateurs, des actionnaires et des marchés financiers, et enfin le respect de l'environnement. Le code d'éthique est complété par un guide de bonne conduite en matière d'informations privilégiées et par un volet spécifique qui regroupe les règles d'éthique commerciale.

Le guide de référence « Contrôle des exportations » positionne les enjeux du Groupe et rappelle les règles internationales en vigueur en matière de contrôle des exportations de biens à double usage et de matériels de guerre. Il organise les responsabilités et le processus de suivi et de contrôle afin d'assurer la conformité des opérations Thales avec toutes ces contraintes.

Dans le cadre de sa politique de prévention des délits d'initiés, le Groupe a adopté un Code relatif aux informations privilégiées et aux opérations sur titres des dirigeants et tient régulièrement à jour des listes d'initiés.

Charte d'audit interne

La charte d'audit interne du Groupe, approuvée par le conseil d'administration, définit les principes de base du contrôle interne, la mission de l'audit interne, l'étendue et les limites de ses responsabilités et ses formes d'intervention auprès des unités.

Ainsi, l'audit interne est à même d'intervenir sur l'ensemble des processus de l'entreprise, afin d'y évaluer la maîtrise des risques et la qualité du contrôle interne, en s'autosaisissant en cas de besoin.

Communication interne

Outil de cohérence et d'animation du dispositif global de contrôle interne, la communication interne vise à garantir l'adhésion et la motivation de l'ensemble des collaborateurs en leur fournissant l'information nécessaire sur la stratégie du Groupe et les événements qui s'y déroulent. Elle s'appuie sur différents vecteurs porteurs des valeurs de Thales :

- **des moyens d'information** permettent de communiquer avec tous les employés du Groupe, comme l'Intranet mis à jour quotidiennement, les publications « Login to Thales », journal interne décliné par division et par pays, ou encore les flashs d'information distribués par messagerie électronique ;
- **des séminaires d'accueil** regroupent les nouveaux cadres exécutifs et l'équipe dirigeante pour partager la vision du Groupe, sa stratégie, culture et valeurs ;
- **des bases de savoir partagé,** accessibles en ligne librement ou protégées suivant leur contenu, facilitent la diffusion des principes retenus et la mise en œuvre des bonnes pratiques de contrôle interne.

3.3. Recensement et analyse des principaux risques

La nature des principaux facteurs de risques externes (financiers, juridiques, environnementaux et de dépendance) ainsi que la politique d'assurance du Groupe sont détaillées en section B du rapport de gestion du Groupe.

Risques majeurs liés aux processus internes

Dans le domaine d'activité de Thales, centrée sur les systèmes d'informations critiques pour infrastructures, les principaux risques liés aux processus internes concernent :

- le processus de réponse aux appels d'offres dont l'objectif est l'élaboration d'offres qui satisfont les demandes du client sur le plan technique, des délais et des coûts tout en répondant aux objectifs de rentabilité du Groupe avec une prise de risque maîtrisée ;

- la gestion des contrats long terme (programmes), à la fois sur le plan technique (qualité du produit ou du service, respect des délais) et sur le plan financier (respect des objectifs financiers en matière de chiffre d'affaires, coûts de réalisation et trésorerie, et qualité de l'information prévisionnelle).

Ceci a conduit le Groupe à mettre en œuvre des procédures et des outils permettant d'identifier et de maîtriser les risques en phase de projet et d'exécution. À ce jour, aucune dérive significative, susceptible de fragiliser la situation financière du Groupe, n'a été constatée. Toutefois, le Groupe veille à maintenir, voire à renforcer, la vigilance indispensable dans ce domaine, notamment par les actions et outils décrits dans ce rapport.

Cartographie des risques

Certaines divisions du Groupe ont mis en œuvre depuis 2002 une démarche de cartographie des risques.

Le comité exécutif a réaffirmé en 2007 l'objectif d'une cartographie au niveau du Groupe. Un projet dans ce sens a été lancé fin 2007.

Le système d'auto-évaluation du contrôle interne

Au cours de l'année 2007, des analyses complémentaires ont été menées conjointement par les unités et l'audit interne afin d'adresser les risques induits par les activités de contrôle déclarées non opérationnelles lors des auto-évaluations, et d'identifier les plans d'actions correspondants.

Un nouveau questionnaire d'auto-évaluation a été développé, en s'appuyant notamment sur la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers sur le « dispositif de contrôle interne : cadre de référence » publiée début 2007. Ce nouveau questionnaire, ciblé sur la fiabilité du reporting financier, a été déployé sur les entités ayant rejoint le Groupe au cours du premier semestre.

3.4. Principales activités de maîtrise des risques et de contrôle interne

L'amélioration continue des processus opérationnels

Thales a mis en place des évaluations internes et externes, basées sur des standards internationaux, qui permettent au Groupe d'identifier ses éventuels besoins d'amélioration continue, de les hiérarchiser et de suivre les plans d'actions associés.

Activités de développement

Thales a fait le choix du modèle international CMMI® (Capability Maturity Model Integrated), adapté à ses activités et reconnu par de nombreux donneurs d'ordres, en tant qu'outil d'amélioration et d'évaluation de la maturité des processus opérationnels : management des offres et des programmes, ingénierie système, matériel et logiciel, maîtrise des fournisseurs et activités de support. Pour les développements dans le domaine des systèmes d'information, Thales s'appuie sur le modèle dédié maintenu par l'Information Technology Infrastructure Library (ITIL).

Activités de production

Thales a retenu le modèle international Supply Chain Operations Reference (SCOR) pour mesurer l'efficacité de ses prestations relatives à la livraison des produits finis. Cette mesure concerne la totalité des activités constitutives de la « supply chain », intégrant la construction des plans industriels, du plan directeur de production, les phases d'approvisionnement, de production, de livraison mais également les prestations associées d'aide éventuelle à l'intégration et le traitement des retours clients.

Management des processus

Afin de mieux exploiter les certifications ISO 9001, Thales a intégré, en collaboration avec les organismes de certification, un « scoring », appelé Process Management Indicator (PMI). Il s'agit d'une évaluation chiffrée de la maturité du système de management par la qualité des entités, établie lors des audits de certification. Le PMI assure une visibilité accrue des actions de progrès à mettre en place et une quantification des améliorations réalisées.

Les activités centralisées

Certaines opérations complexes ou à risques sont réalisées exclusivement par les départements centraux qui assurent la cohérence et la coordination des pratiques du Groupe. Un dispositif de contrôle interne spécifique a été mis en place pour maîtriser les risques liés à ces opérations.

Investissements et désinvestissements

Les opérations de rachat total ou partiel ou de cession d'activité sont de la seule compétence de la direction générale du Groupe. Les divisions proposent des projets à l'occasion des réunions périodiques du comité « Mergers and Acquisitions », composé des principales directions Centrales.

Financement, gestion de la trésorerie et risque de change

La gestion des ressources financières du Groupe est assurée en central par la direction de la trésorerie et des financements Groupe. Les filiales du Groupe n'ont pas l'autorisation de procéder à des opérations de financement elles-mêmes, en dehors des éventuelles exceptions du fait de contraintes réglementaires fiscales ou spécifiques et pour des opérations correspondant aux autorisations de découvert nécessaires au bon fonctionnement des comptes.

Les comptes bancaires des unités des principaux pays sont remis quotidiennement à l'équilibre par prélèvement ou par virement, vers les comptes de la trésorerie centrale (système du « cash pooling – zero balancing »). Des conventions financières ont été établies avec toutes les sociétés du Groupe qui gèrent ces relations dans le respect des réglementations locales.

La direction de la trésorerie et des financements Groupe assure la gestion du risque global de change, le suivi détaillé du risque de change est réalisé dans les unités opérationnelles. Les opérations en devises sont analysées en amont de l'engagement financier et font l'objet d'une couverture de change au niveau du Groupe dès que la probabilité d'obtention du contrat de ventes et/ou de la passation d'une commande d'achat devient importante, sauf exception.

Financement des opérations d'exportation

Les opérations de financement à l'export (garanties, crédit acheteur, crédit documentaire ou opérations plus complexes) sont préparées par des spécialistes locaux dépendant des directions financières locales. Ces spécialistes sont également correspondants de la direction des affaires financières internationales. Les opérations d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ou d'un certain niveau de complexité sont traitées exclusivement par cette direction au niveau du Groupe.

Gestion immobilière

Toutes les opérations immobilières relèvent de la compétence exclusive de la direction immobilière du Groupe. Elle délègue certaines opérations, notamment hors de France, soit à une organisation pays, soit à une société locale, tout en en assurant la supervision.

Litiges, contentieux et conformité légale

À l'exception des litiges ayant trait aux relations avec les salariés et les organisations syndicales traités par la direction des ressources humaines, les autres litiges sont suivis par la direction juridique du Groupe.

Assurances et sinistres

L'ensemble des polices d'assurance de toutes les sociétés du Groupe est géré par Thales Insurance and Risk Management, filiale spécialisée qui optimise le coût des assurances pour le Groupe et vérifie que les filiales sont correctement garanties contre tous les risques assurables qu'elles encourent. Cette entité assure le suivi des sinistres significatifs.

Intermédiation commerciale

La gestion de l'environnement commercial des opérations internationales du Groupe est confiée à une structure spécialisée, Thales International, dotée de l'expertise en la matière mais aussi de procédures adaptées pour piloter ces opérations, conformément aux lois et règlements applicables. À ce titre, Thales International ou ses filiales sont les seules habilitées à signer des contrats d'intermédiation commerciale avec des prestataires extérieurs intervenant dans les opérations à l'exportation. Pour les opérations domestiques, dans les pays où le Groupe possède une importante présence commerciale et industrielle, des procédures sont mises en place pour améliorer la relation client tout en renforçant la sécurité et la régularité des opérations commerciales.

L'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée

Procédures comptables et financières

Le Groupe dispose de plusieurs manuels de procédures qui s'imposent aux unités du Groupe. Les directeurs financiers d'unités sont garants envers la direction financière du Groupe du respect de ces procédures.

- Manuel de procédures comptables
  Il décrit en détail les règles et principes comptables applicables à l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS.
- Manuel des procédures de contrôle de gestion
  Ce manuel décrit le processus budgétaire que doivent suivre les divisions et les unités. Il définit notamment le contenu et le format des reportings périodiques et contient un lexique visant à normaliser les agrégats financiers.
- Manuel de trésorerie
  Il décrit le rôle respectif des équipes centrales et des équipes au sein des unités dans la conduite des opérations de trésorerie et de financement.
  En outre, il détaille les procédures à appliquer en matière de gestion de trésorerie court terme, le fonctionnement du système de couverture du risque de change ainsi que les règles de reporting.
- Guide en matière de montage financier
  Il définit le rôle respectif des équipes centrales et des équipes au sein des unités, ainsi que les modalités à suivre pour la mise en place et le suivi des montages financiers proposés lors de l'établissement des offres commerciales. L'objectif poursuivi étant d'optimiser le coût des montages financiers et d'assurer la meilleure couverture des risques financiers.

Processus budgétaire

La fixation des objectifs budgétaires annuels s'effectue en trois temps :

- les divisions du Groupe élaborent un plan stratégique sur dix ans, présenté et validé par la direction générale du Groupe ;
- dans un second temps, chaque division présente à la direction générale du Groupe un plan budgétaire détaillé à trois ans. Ce plan est basé sur les hypothèses commerciales fixées préalablement en concertation entre les divisions et les directions commerciales de niveau Groupe et pays ;
- enfin, la direction générale fixe les objectifs de chaque division en assurant la cohérence globale. La première année du plan fait alors l'objet d'une mensualisation qui sert de référence au suivi des réalités comptables.

Reporting financier

Le dispositif inclut certains éléments clés décrits plus haut dans ce rapport, comme les Procédures comptables et financières et un processus de consolidation centralisé supporté par un outil unique.

Les résultats mensuels sont analysés de façon à identifier les écarts budgétaires et à actualiser les prévisions annuelles en matière de prises de commande, chiffres d'affaires, résultat et trésorerie. Cette démarche réalisée dans les unités permet de consolider la vision division et Groupe et d'identifier les plans d'actions nécessaires, le cas échéant, à l'atteinte des objectifs.

Consolidation des comptes

Thales utilise un logiciel de consolidation unique, choisi parmi les standards du marché, qui permet une remontée des informations comptables des différentes unités du Groupe, en assurant à la source les contrôles de cohérence. Le transfert des écritures vers le siège n'est autorisé qu'après validation. Des séances de formation ainsi qu'une expertise sur l'outil au sein des équipes de consolidation du Groupe permettent d'assurer la maîtrise du logiciel.

3.5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

Les organes de suivi et de contrôle

Le conseil d'administration exerce son contrôle sur la gestion du Groupe, directement ou via ses comités. Une information détaillée de l'organisation des travaux du conseil d'administration et, plus généralement, de son fonctionnement et celui de ses comités, figure en page 171 paragraphe 2. « Conditions de préparation et d'organisation des travaux ».

Le comité d'audit et des comptes

À l'occasion de la clôture annuelle des comptes, le Directeur général adjoint, Finances et Administration présente au comité d'audit et des comptes une note sur les procédures mises en œuvre pour identifier et contrôler les principaux risques et les engagements hors bilan.

L'audit interne propose chaque année au comité d'audit et des comptes un plan d'audit couvrant les différents aspects du Groupe en matière de conformité aux lois et règlements, d'évaluation du contrôle interne et d'identification et de traitement des risques.

À l'occasion des réunions de ce comité du conseil d'administration sont revus les moyens mis en œuvre et les actions menées en matière de renforcement du contrôle interne, d'identification et de suivi des risques.

Le comité des risques et du contrôle interne

En 2007, le comité a en particulier supervisé la définition et le déploiement du programme de conformité, les délégations de pouvoir et des règles d'engagement, le contrôle des exportations, mais aussi l'auto-évaluation du contrôle interne et la cartographie des risques.

Le comité éthique et responsabilité d'entreprise

Thales a mis en place un comité éthique et responsabilité d'entreprise, placé sous la présidence du Vice-président honoraire du Groupe, qui se compose de membres du comité exécutif, des directions fonctionnelles et des principaux pays d'implantation. Ce comité est le garant du respect du code d'éthique ; il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de Thales en matière d'éthique et de responsabilité d'entreprise. En 2007, ce comité s'est réuni à trois reprises. Une convention réunissant les « ethic officers » des différents pays et divisions a été organisée.

La direction de l'audit interne

Rattachée hiérarchiquement au Président-directeur général, la direction de l'audit interne travaille avec le comité d'audit et des comptes, le comité des risques et du contrôle interne, la direction générale du Groupe et les commissaires aux comptes. Elle apporte son concours à l'ensemble des responsables opérationnels ou fonctionnels pour les aider à identifier les risques encourus dans leurs activités et à mettre en place les moyens de maîtrise ou de réduction de ces risques. Elle veille notamment à la bonne gestion des risques et au maintien d'un niveau de contrôle interne adéquat dans le Groupe, en réalisant des missions d'audit et en assurant le développement des outils d'évaluation du contrôle interne mis à disposition des entités.

Au titre de l'année 2007, outre les actions précitées sur les questionnaires d'auto-évaluation des unités et le développement d'un nouveau questionnaire ciblé sur la fiabilité du reporting financier, l'audit interne a conduit des missions d'audit qui couvrent à la fois les aspects de conformité, de fiabilité de l'information financière et dans une moindre mesure les aspects d'efficacité des opérations.

En complément de ces travaux, l'audit interne a assuré le suivi des recommandations des auditeurs externes.

Le contrôle de l'information financière

Chaque année, l'audit interne examine avec les commissaires aux comptes le manuel de révision comptable. Celui-ci décrit les phases d'intervention des auditeurs externes et précise les thèmes de révision.

Les sociétés consolidées sont classées en trois catégories selon leur taille et les risques qu'elles peuvent encourir. Elles font l'objet soit d'une revue approfondie, soit d'une revue limitée, soit d'une revue rapide.

Les deux premiers types de revue prévoient, au-delà de l'appréciation sur les états financiers, que les commissaires aux comptes formulent des recommandations portant sur l'amélioration du contrôle interne de l'unité. Ces recommandations font l'objet d'un chapitre du rapport de synthèse intérimaire annuel, qui est élaboré et remis à l'unité et à la direction du Groupe, en novembre de chaque année.

L'audit interne intervient auprès des unités pour vérifier que ces recommandations sont prises en compte et font l'objet de plans d'actions.

C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ THALES POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Thales et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du conseil d'administration ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du conseil d'administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 26 mars 2008,

Les commissaires aux comptes,

ERNST & YOUNG AUDIT		MAZARS & GUÉRARD
Christian Chiarasini	Nour-Eddine Zanouda	Jean-Louis Simon

D. DIRECTION GÉNÉRALE

1. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF (« COMEX »)

La direction générale de la Société et du Groupe est assurée par un organe collégial regroupant quatorze membres en charge des principales responsabilités opérationnelles et fonctionnelles, sous l'autorité du Président-directeur général.

Au 31 décembre 2007, le « Comex » était composé comme suit :

Denis Ranque (1), Président-directeur général
Alex Dorrian, EVP (2), Opérations internationales, DG de Thales UK
Jean-Paul Perrier, EVP, Opérations internationales, Président de Thales International
Olivier Houssin, EVP, Opérations commerciales et Sécurité, SVP Solutions de Sécurité et Services

Yves Barou, SVP (3), Ressources Humaines
Sylvie Dumaine, SVP, Communication Corporate
Patrice Durand, SVP, Finance et Administration
Jean-Loup Picard, SVP, Stratégie, Recherche & Technologie
Reynald Seznec, SVP, Opérations

Alexandre de Juniac, SVP, Systèmes Aériens
Jean-Paul Lepeytre, Deputy SVP, Solutions de Sécurité et Services
Jean-Georges Malcor, SVP, Naval
François Quentin, SVP, Aéronautique
Bruno Rambaud, SVP, Systèmes Terre & Interarmées
Pascale Sourisse, SVP, Espace

2. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

2.1. Rémunération du Président-directeur général

Les éléments constitutifs de la rémunération de M. Denis Ranque sont identiques à ceux mis en œuvre par la Société Thales pour ses cadres dirigeants. Son positionnement est analysé et révisé annuellement en tenant compte de la performance de l'exercice écoulé et d'enquêtes de salaires ou de données de marché.

Exercice 2007

a. Rémunération

Le 8 mars 2007, le conseil d'administration avait décidé, sur proposition du comité de sélection des administrateurs et des rémunérations :

- de maintenir à 640 000 € (montant brut) la rémunération fixe de M. Denis Ranque, Président-directeur général, au titre de l'exercice 2007 ;
- de fixer le montant de la rémunération variable cible à 100 % de la rémunération fixe, avec un maximum de 150 % en cas de dépassement des objectifs et de retenir comme références pour la fixation de cette rémunération variable trois critères quantitatifs (par ordre d'importance décroissante : le résultat opérationnel courant, le cash flow opérationnel et les prises de commandes de l'exercice) et une appréciation plus qualitative de l'action du Président dans la réalisation de différentes missions que lui a assignées le conseil.

Le 6 mars 2008, le conseil d'administration a examiné les résultats obtenus au regard d'une part des critères quantitatifs fixés préalablement à savoir :

- le résultat opérationnel courant ;
- le cash flow opérationnel ;
- et les prises de commandes de l'exercice.

et a jugé d'autre part de la réalisation de différentes missions assignées au Président.

(1) Seul mandataire social au sens du Code de commerce.
(2) EVP : Executive Vice President.
(3) SVP : Senior Vice President.

Cet examen a conduit le conseil d'administration à décider, sur proposition du comité de sélection des administrateurs et des rémunérations, que la rémunération variable à verser en 2008 au Président-directeur général au titre de l'exercice 2007 s'élèvera à 774 800 € (montant brut), soit 121 % de la rémunération fixe.

Le montant total de la rémunération du Président s'élève ainsi à 1 414 800 euros au titre de 2007, en diminution de 8,65 % par rapport à l'exercice précédent (rémunération globale au titre de 2006 : 1 548 800 euros).

Détail des rémunérations dues au titre des exercices 2006 et 2007 et des rémunérations versées au cours de ces mêmes exercices au Président-directeur général

	2007		2006	
en milliers d'euros	**Dû au titre de l'exercice**	**Versé au cours de l'exercice**	**Dû au titre de l'exercice**	**Versé au cours de l'exercice**
Rémunération fixe	640,0	640,0	640	640
Rémunération variable	774,8	908,8 (a)	908,8	765 (a)
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Total hors cotisations	**1 414,8**	**1 548,8**	**1 548,8**	**1 405**
Cotisations patronales	378,7	410	410	374
Total chargé	**1 793,5**	**1 958,8**	**1 958,8**	**1 779**
Jetons de présence	Renonciation	Renonciation	Renonciation	Renonciation

(a) Versé au titre de l'exercice précédent.

Comme mentionné ci-dessus, le Président-directeur général a renoncé à percevoir ses jetons de présence.

b. Stock-options

Au cours de l'exercice 2007, M. Denis Ranque s'est vu attribuer 80 000 options d'achat d'actions. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code du commerce, le conseil d'administration a décidé que le Président-directeur général devra conserver, sous forme de titres, à chaque exercice des options attribuées en 2007 et pendant toute la durée de son mandat, 40 % de la plus value d'acquisition nette d'impôt.

Après cette attribution et après exercices d'options en 2007, M. Denis Ranque dispose, au 31 décembre 2007, de 626 672 options de souscription ou d'achat d'actions.

Le détail et les caractéristiques des attributions par plan ainsi que des exercices réalisés par le Président-directeur général figurent pages 143 et 144.

c. Autres avantages

M. Denis Ranque bénéficie en outre d'un véhicule de société et des services d'un chauffeur.

Par ailleurs, sur décision du conseil d'administration, M. Denis Ranque bénéficie du régime de retraite mis en place à compter du 1er janvier 1999 pour les cadres du Groupe dont la rémunération dépasse le plafond de cotisation Agirc. Les droits, calculés en points comme pour le dispositif Agirc, qui ont été acquis sur la base des rémunérations versées entre 1999 et 2007, représentent pour M. Denis Ranque une rente annuelle de 7,68 % de sa rémunération fixe 2007.

Les modifications du contrat de travail, suspendu, de M. Denis Ranque introduites par un avenant préalablement autorisé par le conseil d'administration du 11 mars 2003 et approuvé par l'assemblée générale du 15 mai 2003, sont mentionnées en page 155 du présent rapport annuel.

Le conseil d'administration lors de sa séance du 6 mars 2008 a autorisé la société à annuler et remplacer cet engagement non conforme à la nouvelle loi TEPA du 21 août 2007.

Le nouvel engagement sera soumis au vote de l'assemblée générale du 15 mai 2008. Il est décrit dans le rapport du conseil sur les résolutions proposées à l'assemblée (figurant dans la brochure de convocation) et est inclus dans le présent rapport annuel (page 156).

Exercice 2008

Lors de la séance du 6 mars 2008, le conseil d'administration a décidé pour l'exercice 2008 :

- de porter de 640 000 à 700 000 € (montant brut) la rémunération fixe de M. Denis Ranque, Président-directeur général, qui était restée inchangée depuis 2004 ;
- de maintenir le montant de la rémunération variable cible à 100 % de la rémunération fixe, avec un maximum de 150 % en cas de dépassement des objectifs ;
- que les critères de fixation de la rémunération variable seraient, selon une pondération fixée par le conseil d'administration, quantitatifs à hauteur, globalement, de 75 % (par ordre d'importance décroissante : l'EBIT, le cash flow opérationnel et les prises de commandes de l'exercice). Pour le solde, soit 25 % de la rémunération variable, le conseil a décidé de maintenir un critère plus qualitatif, fondé sur la réalisation de différentes missions assignées au Président par le conseil, sans qu'à ce stade la liste n'en soit limitative.

2.2. Rémunération des autres dirigeants

À la suite de l'intégration des activités d'Alcatel-Lucent, le comité exécutif du Groupe compte désormais deux membres supplémentaires ce qui porte à quatorze le nombre des membres du comité hors Président-directeur général.

La rémunération totale versée aux membres du comité exécutif au cours de l'année 2007, en dehors du Président-directeur général, représente un montant total de 8 407 K€ incluant 36,7 % de part variable au titre de 2006 [1]. Comme pour le Président-directeur général, cette part variable est indexée sur des critères quantitatifs et qualitatifs de performance.

Détails des salaires versés au comité exécutif (hors Président-directeur général) au cours des exercices 2006 et 2007

en milliers d'euros	**2007** **Versé au cours de l'exercice** **(14 membres)**	**2006** **Versé au cours de l'exercice** **(12 membres)**
Comité exécutif (hors P.-D.G.)		
Rémunération fixe	4 901	4 299
Rémunération variable	3 086	2 592
Rémunération exceptionnelle	420	
Total hors cotisations	**8 407**	**6 891**
Cotisations patronales	2 409	2 059
Total chargé	**10 816**	**8 950**

Par ailleurs, les membres du comité exécutif, autres que le Président, disposent globalement d'un total de 1 760 625 options de souscription ou d'achat d'actions. La ventilation par date d'attribution et caractéristiques détaillées ainsi que les exercices figurent ci-avant, dans les tableaux des pages 143 et 144 et page 29 dans l'état récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, dirigeants assimilés et personnes liées.

(1) La rémunération variable au titre de 2007 étant versée en 2008.

E. RÉMUNÉRATION NETTE TOTALE (INCLUANT LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE) VERSÉE PAR LA SOCIÉTÉ OU LES SOCIÉTÉS DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2007 À CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément au guide d'élaboration des documents de référence publié par l'AMF en janvier 2007, ne sont pas inclus ci-dessous les salaires des administrateurs élus par les salariés ou représentant les salariés actionnaires.

en euros	**2007**	**2006**
Denis Ranque	voir page 185	
Alcatel-Lucent	14 965 (a)	--
Alcatel-Lucent Participations	2 500	--
Jean-Paul Barth	34 007	29 000
Bruno Bézard (b)	néant	--
François Bujon de l'Estang	37 757	31 083
Olivier Costa de Beauregard	7 500	--
Charles de Croisset (f)	27 380	29 000
Serge Dassault	8 243	16 667
Roger Norman Freeman (g)	114 125	133 958
Pierre Lafourcade	30 257	31 083
Philippe Lépinay (c)	6 250	--
Didier Lombard	34 188	16 667
Klaus Naumann (f)	20 068	21 001
Henri Proglio	27 757	27 667
Marcel Roulet, représentant permanent de TSA	36 938	31 083
Benoît Tellier (démission le 10 décembre 2006)	20 939	27 083
Serge Tchuruk	16 250 (d)	néant
Marie-Paule Delpierre (e)	néant	néant
Didier Gladieu (e)	néant	néant
Denis Samuel-Lajeunesse (démission le 4 septembre 2006) (b)	néant	néant

(a) Jetons de présence de M. Serge Tchuruk au titre de 2006 versés à Alcatel-Lucent.

(b) Les jetons de présence dus à MM. Denis Samuel-Lajeunesse et Bruno Bézard (soit respectivement 12 721 € et 2 500 € en 2007) sont versés au Trésor public (Budget général de l'État), conformément aux dispositions de l'art. 139 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (« NRE »).

(c) M. Philippe Lépinay a indiqué à la société reverser à l'Association du Personnel Actionnaire de Thales (APAT) environ la moitié de ses jetons de présence nets d'impôt.

(d) Versement à M. Serge Tchuruk au titre de 2007.

(e) Les jetons de présence dus à Mme Marie-Paule Delpierre et M. Didier Gladieu (soit respectivement 36 507 € et 30 757 € en 2007) sont versés à l'Inter CFDT Thales.

(f) Net de retenue à la source.

(g) En 2007 : 91 245 (rémunération nette au Royaume-Uni) + 22 880 (rémunération nette en France) = 114 125 €.

À l'exception des sommes perçues par M. Freeman, les sommes ci-dessus représentent exclusivement les jetons de présence et rémunérations au titre des comités versés en 2007 (dont une partie au titre de 2006), M. Ranque ayant par ailleurs renoncé à percevoir ces sommes.

F. INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

1. PARTICIPATION

L'accord Groupe de participation mutualisée des salariés aux résultats des sociétés du Groupe Thales, signé le 23 décembre 2004 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau Groupe, représentera au titre des droits qui ont été affectés au 31 décembre 2007, 31,68 millions d'euros.

Cet accord renforce la solidarité au sein de Thales puisque tous les salariés du Groupe en France sont désormais bénéficiaires du versement de la participation.

2. INTÉRESSEMENT

Chaque société peut négocier un accord d'intéressement basé sur des indicateurs qui constituent pour elle des enjeux majeurs. Aux termes de l'accord de participation Groupe, une règle de plafonnement de la masse salariale (cumul intéressement + participation) doit impérativement être respectée.

Le constat de réalisations indique que 16 sociétés du périmètre Groupe Thales ont versé de l'intéressement pour un montant global de 15,54 millions d'euros.

Montants bruts afférents à l'intéressement et à la participation sur les derniers exercices

en millions d'euros	2007	2006	2005	2004	2003
Dans le Groupe (a) en France					
Participation versée	31,68	32,51	42,78	37,64	26,08
Intéressement versé	15,54	19,15	7,92	9,51	15,84
Par Thales société mère					
Intéressement versé	2,67	2,57	2,56	2,51	2,69

(a) Périmètre de consolidation en France, y compris les sociétés communes à 100 %.

G. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour la période couverte par les informations financières historiques, les contrôleurs légaux des comptes de Thales ont été les suivants :

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young Audit
Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense cedex
représenté par Christian Chiarasini et Nour-Eddine Zanouda

Mandat en cours conféré par l'assemblée générale du 15 mai 2003 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2008.

Mazars & Guérard
61 rue Henri Regnault, Tour Exaltis
92400 Courbevoie
représenté par Jean-Louis Simon

Mandat en cours conféré par l'assemblée générale du 16 mai 2007 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2012.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Pascal Macioce
41 rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mandat en cours, conféré par l'assemblée générale du 15 mai 2003 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2008.

Patrick de Cambourg
61 rue Henri Regnault, Tour Exaltis
92400 Courbevoie

Mandat en cours conféré par l'assemblée générale du 16 mai 2007 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2012.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2006 et 2007 (a)

	Mazars & Guérard				Ernst & Young			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
- Émetteur	681	855	11%	11%	544	465	9%	8%
- Filiales intégrées globalement	4 814	4 372	76%	57%	4 736	4 719	78%	83%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (c)								
- Émetteur	528	1 607	8%	21%	620	126	10%	2%
- Filiales intégrées globalement	291	841	5%	11%	117	377	2%	7%
Sous-total	**6 314**	**7 675**	**100%**	**100%**	**6 017**	**5 687**	**99%**	**100%**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
Juridique, fiscal, social	-	-			54	-	1%	
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)	-	-			-	-		
Sous-total	**0**	**0**	**0%**	**0%**	**54**	**0**	**1%**	**0%**
Total	**6 314**	**7 675**	**100%**	**100%**	**6 071**	**5 687**	**100%**	**100%**

a. Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.
b. Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des commissaires aux comptes auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.
c. Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie ;
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.
d. Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

3. INFORMATIONS BOURSIÈRES ET COMMUNICATION FINANCIÈRE

A. L'ACTION THALES

1. MARCHÉS DE COTATION

L'action Thales est cotée sur le marché réglementé *Euronext Paris (compartiment A)* de NYSE Euronext. Elle est éligible au *Service à Règlement Différé (SRD)*.

Code ISIN [1] : FR0000121329

Reuters : TCFP.PA

Bloomberg : HO FP

L'action Thales est une valeur support du *Marché des Options Négociables à Paris (MONEP)*.

2. PLACE DANS LES INDICES

Le titre Thales fait, ou a fait, partie des principaux indices suivants :

- Indices d'Euronext Paris : *CAC Next20* (depuis le 1er août 2006), *CAC40* (depuis la création de l'indice, le 31 décembre 1987, et jusqu'au 31 juillet 2006), *SBF120* (depuis le 31 décembre 1990), *SBF250* et *CAC AllShares*.

  Depuis le 1er décembre 2003, la capitalisation boursière prise en compte pour sélectionner les valeurs faisant partie des indices d'Euronext Paris est calculée sur la base du seul capital flottant [2] et non sur le nombre total d'actions existantes. Elle était auparavant calculée sur la totalité des actions composant le capital social.

À titre indicatif, sur la base du dernier cours coté en 2007, la capitalisation boursière totale de Thales était de 8 082 M€, soit 6,03 % de la capitalisation boursière du *CAC Next20* et la capitalisation boursière flottante de Thales, au sens Conseil Scientifique des Indices, était de 4 210 M€.

- Indices internationaux : *DJ Eurostoxx, FTSE Eurotop 300*.

(1) International Securities Identification Numbers.
(2) Selon la définition retenue par le Conseil Scientifique des Indices, le capital flottant correspond à la totalité du capital diminuée des actions d'autocontrôle, des actions détenues directement ou indirectement par des fondateurs et/ou par l'État, des blocs contrôlant, ainsi que des actions liées par un pacte d'actionnaires n'entrant pas dans les catégories précitées, et des participations analysées comme stables.

3. ÉVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS SUR EURONEXT PARIS

a. Données mensuelles de janvier 2004 à décembre 2007 *(données sur les cours, en euros)*

	Nombre de séances	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (M€)	Volume moyen journalier	Cours moyen pondéré	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours de clôture
Année 2007								
Janvier	22	11 873 016	466,10	539 683	39,26	40,78	37,52	40,39
Février	20	8 645 014	346,73	432 251	40,11	41,33	38,50	38,94
Mars	22	19 908 407	799,94	904 928	40,18	43,77	36,10	43,46
1er trim 2007	**64**	**40 426 437**	**1 612,77**	**631 663**	**39,89**	**43,77**	**36,10**	**43,46**
Avril	19	10 242 450	452,12	539 076	44,14	44,91	43,02	44,75
Mai	22	19 669 290	880,02	894 059	44,74	46,07	42,82	45,48
Juin	21	14 075 416	632,88	670 258	44,96	47,15	42,60	45,32
2e trim 2007	**62**	**43 987 156**	**1 965,02**	**709 470**	**44,67**	**47,15**	**42,60**	**45,32**
Juillet	22	10 210 542	445,56	464 116	43,64	45,43	41,35	42,24
Août	23	15 545 609	632,17	675 896	40,67	43,39	37,72	41,65
Septembre	20	9 114 601	367,18	455 730	40,28	41,90	38,76	41,11
3e trim 2007	**65**	**34 870 752**	**1 444,91**	**536 473**	**41,44**	**45,43**	**37,72**	**41,11**
Octobre	23	7 955 600	343,48	345 896	43,17	44,49	40,66	43,02
Novembre	22	10 896 426	436,13	495 292	40,03	43,28	37,52	40,89
Décembre	19	7 256 479	294,52	381 920	40,59	41,69	39,50	40,75
4 e trim 2007	**64**	**26 108 505**	**1 074,13**	**407 945**	**41,14**	**44,49**	**37,52**	**40,75**
Cumul 2007	**255**	**145 392 850**	**6 096,83**	**570 168**	**41,93**	**47,15**	**36,10**	**40,75**
Année 2006								
Janvier	22	11 196 113	438,94	508 914	39,20	40,50	38,20	39,81
Février	20	13 997 846	542,94	699 892	38,79	39,90	37,53	38,23
Mars	23	25 289 378	938,80	1 099 538	37,12	39,30	35,65	36,69
1er trim 2006	**65**	**50 483 337**	**1 920,68**	**776 667**	**38,05**	**40,50**	**35,65**	**36,69**
Avril	18	17 590 025	621,90	977 224	35,36	37,95	33,75	34,06
Mai	22	22 736 900	727,40	1 033 495	31,99	34,44	29,00	30,03
Juin	22	22 040 058	656,01	1 001 821	29,76	31,25	26,72	30,54
2e trim 2006	**62**	**62 366 983**	**2 005,32**	**1 005 919**	**32,15**	**37,95**	**26,72**	**30,54**
Juillet	21	17 157 523	521,86	817 025	30,42	31,64	29,03	31,14
Août	23	15 300 270	492,50	665 229	32,19	34,82	30,60	33,92
Septembre	21	11 630 809	396,37	553 848	34,08	35,30	33,05	34,99
3e trim 2006	**65**	**44 088 602**	**1 410,74**	**678 286**	**32,00**	**35,30**	**29,03**	**34,99**
Octobre	22	11 297 330	404,97	513 515	35,85	37,28	34,26	36,21
Novembre	22	9 639 884	355,30	438 177	36,86	37,96	35,33	36,07
Décembre	19	9 008 802	330,10	474 147	36,64	37,95	35,76	37,78
4 e trim 2006	**63**	**29 946 016**	**1 090,36**	**475 334**	**36,41**	**37,96**	**34,26**	**37,78**
Cumul 2006	**255**	**186 884 938**	**6 427,09**	**732 882**	**34,39**	**40,50**	**26,72**	**37,78**

	Nombre de séances	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (M€)	Volume moyen journalier	Cours moyen pondéré	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours de clôture
Année 2005								
Janvier	21	11 695 317	409,80	556 920	35,04	35,95	34,23	34,98
Février	20	12 886 730	443,78	644 337	34,44	35,25	33,72	34,20
Mars	21	22 014 710	721,52	1 048 320	32,77	34,80	31,76	32,17
1er trim 2005	**62**	**46 596 757**	**1 575,10**	**751 561**	**33,80**	**35,25**	**31,76**	**32,17**
Avril	21	15 198 486	493,60	723 737	32,48	33,89	30,99	31,38
Mai	22	9 944 738	323,46	452 034	32,53	33,95	31,40	32,45
Juin	22	15 635 321	531,07	710 696	33,97	34,99	32,34	33,59
2e trim 2005	**65**	**40 778 545**	**1 348,13**	**627 362**	**33,06**	**34,99**	**30,99**	**33,59**
Juillet	21	11 904 446	398,28	566 878	33,46	34,78	32,42	33,50
Août	23	16 394 316	580,41	712 796	35,40	36,74	33,60	36,71
Septembre	22	20 307 139	759,92	923 052	37,42	39,01	36,13	38,63
3e trim 2005	**66**	**48 605 901**	**1 738,61**	**736 453**	**35,77**	**39,01**	**32,42**	**38,63**
Octobre	21	12 350 674	455,73	588 127	36,90	39,22	34,50	35,94
Novembre	22	11 176 154	411,41	508 007	36,81	38,14	35,34	37,85
Décembre	21	12 308 675	468,06	586 127	38,03	39,34	37,09	38,30
4 e trim 2005	**64**	**35 835 503**	**1 335,20**	**559 930**	**37,26**	**39,34**	**34,50**	**38,30**
Cumul 2005	**257**	**171 816 706**	**5 997,04**	**668 547**	**34,90**	**39,34**	**30,99**	**38,30**
Année 2004								
Janvier	21	14 561 028	409,79	693 382	28,14	29,90	26,17	29,21
Février	20	16 004 486	485,23	800 224	30,32	31,92	28,67	30,62
Mars	23	15 805 644	482,63	687 202	30,54	32,00	28,57	31,14
1er trim 2004	**64**	**46 371 158**	**1 377,65**	**724 549**	**29,71**	**32,00**	**26,17**	**31,14**
Avril	20	12 634 790	401,54	631 740	31,78	32,97	30,64	30,99
Mai	21	11 307 663	330,44	538 460	29,22	31,41	27,65	27,98
Juin	22	12 569 388	370,33	571 336	29,46	30,90	27,69	30,07
2e trim 2004	**63**	**36 511 841**	**1 102,31**	**579 553**	**30,19**	**32,97**	**27,65**	**30,07**
Juillet	22	8 770 002	254,90	398 636	29,06	30,66	28,00	28,93
Août	22	8 935 555	247,89	406 162	27,74	28,98	26,63	27,75
Septembre	22	11 137 535	309,43	506 252	27,78	29,02	26,61	26,80
3e trim 2004	**66**	**28 843 092**	**812,21**	**437 017**	**28,16**	**30,66**	**26,61**	**26,80**
Octobre	21	13 169 370	360,51	627 113	27,37	28,85	26,10	28,27
Novembre	22	51 359 971	1 647,86	2 334 544	32,08	34,14	28,20	32,21
Décembre	23	25 700 370	865,41	1 117 407	33,67	35,75	32,06	35,32
4e trim 2004	**66**	**90 229 711**	**2 873,79**	**1 367 117**	**31,85**	**35,75**	**26,10**	**35,32**
Cumul 2004	**259**	**201 955 802**	**6 165,95**	**779 752**	**30,53**	**35,75**	**26,10**	**35,32**

b. Données annuelles de 2003 à 2007 *(données sur les cours, en euros)*

Évolution du cours et de la performance

	2007	2006	2005	2004	2003
Cours de clôture	40,75	37,78	38,3	35,32	26,65
Plus haut en séance	47,15	40,50	39,34	35,75	28,53
Plus bas en séance	36,10	26,72	30,99	26,10	18,12
Cours moyen pondéré	41,93	34,39	34,90	30,53	24,93
Dividende net versé au cours de l'exercice au titre de l'exercice précédent, en euro	0,87	0,83	0,80	0,75	0,70
Taux de rendement total de l'année (« TSR ») (a)	+ 10,2%	+ 0,8%	+ 10,7%	+ 35,4%	+ 9,0%
Variation du cours de clôture par rapport au cours de clôture de l'exercice précédent (en %)	+7,9 %	- 1,4 %	+ 8,4%	+ 32,5%	+ 5,6 %
Variation du CAC40 sur la période (en %)	+ 1,3%	+17,5%	+ 23,4%	+ 7,4%	+ 16 %
Variation du CACNext20 sur la période (en %) (b)	- 5,5 %	+ 32,0%	--	--	--
Performance relative de Thales dans l'indice de référence	5e	15e	31e	2e	28e

(a) « Total Shareholder Return » : Différentiel des cours de clôture annuelle, augmenté du dividende net versé au cours de l'année (au titre de l'exercice précédent) et rapporté au cours initial.
(b) Le CACNext 20 est l'indice de référence de Thales depuis le 1er août 2006. Les variations du CAC40 en 2006 et 2007 sont présentées à titre indicatif.

Volatilité et liquidité

	2007	2006	2005	2004	2003
Volatilité moyenne cours plus haut / cours plus bas par séance en % Action Thales/Indice de référence (a)	1,95 / 0,61	1,85 / 0,54	1,63 / 0,81	2,27 / 1,03	3,47 / 1,98
Nombre de titres échangés par séance (en milliers)	570	733	669	780	635
Nombre de titres échangés sur la période (en millions)	145	187	172	202	162
Total des capitaux échangés sur la période, en M€	6 097	6 427	5 997	6 166	4 039
Moyenne mensuelle des titres échangés (en milliers)	12 116	15 574	14 318	16 830	13 502
Moyenne mensuelle des capitaux échangés, en M€	508,07	535,59	499,75	513,83	336,55
Nombre total d'actions composant le capital (fin de période)	198,3	172,0	171,9	171,9	171,9
Nombre total d'actions composant le flottant en fin de période (b)	103,3	92,2	92,1	92,0	92,0

(a) De 2002 à 2005, l'indice CAC40, depuis 2006 le SBF 250 (source Nyse Euronext).
(b) En fin de période et conformément à la définition du flottant retenu pour le calcul de l'indice CAC 40 d'Euronext Paris par le Conseil Scientifique des Indices. Bien que n'étant pas signataire du Pacte d'actionnaires, conclu le 5 janvier 2007, Sogepa est exclue de ce calcul, car elle est détenue à 100% par l'État.

c. Graphiques et commentaires sur l'évolution du cours et des volumes échangés du 31 décembre 2002 au 31 mars 2008

Évolution du cours et des volumes traités, du 31 décembre 2002 au 31 mars 2008

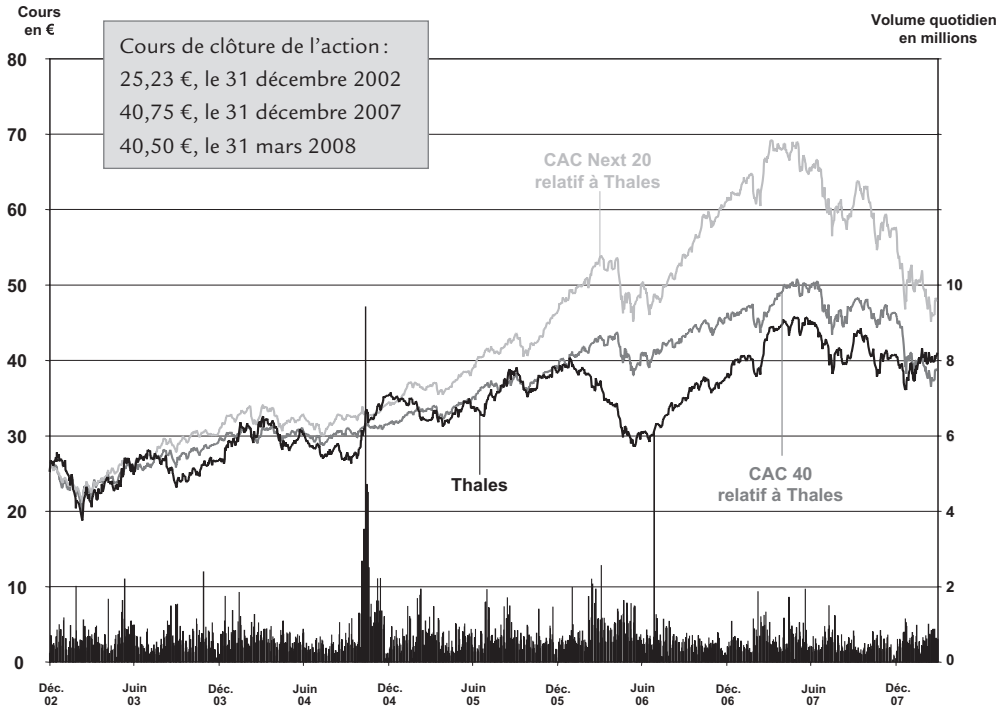

Commentaires sur l'évolution du cours

- Après la baisse de 35 % enregistrée en **2002,** une évolution en ligne avec celle des marchés boursiers fortement déprimés depuis fin 2001 (baisse de 34 % pour le CAC40, en 2002), le titre s'orientait à la hausse fin **2003,** terminant l'année à + 6 % par rapport à fin 2002, une progression toutefois inférieure à celle de l'indice de référence (+ 16 %).

  En **2004,** avec une progression de 32,5 % sur l'année dans son ensemble, l'action Thales affichait une performance nettement supérieure à celle du CAC40 (+ 7,4 %) et réalisait la deuxième meilleure performance des valeurs de l'indice. Ce trend haussier a été favorisé en fin d'année par l'atmosphère spéculative déclenchée par l'annonce du rapprochement des sociétés Snecma et Sagem, toutes deux présentes dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense, et alimentée par plusieurs rumeurs de presse sur l'évolution éventuelle de l'actionnariat et du périmètre d'activités de Thales.

  Cette trajectoire haussière s'est poursuivie en **2005,** malgré un certain tassement au premier semestre, le titre réagissant favorablement, en fin d'année, à l'annonce de plusieurs commandes importantes principalement dans le domaine naval. En fin d'année, le marché accueillait positivement l'accord conclu pour la prise de participation de Thales dans DCN et l'appréciation du cours sur l'année 2005 dans son ensemble s'établissait à + 8,4 %, une progression inférieure toutefois à celle du marché (CAC40 en hausse de 23,4 %).

- La légère baisse du cours en **2006,** soit - 1,4 % dans un contexte boursier généralement haussier, est la résultante de deux périodes successives très contrastées : forte baisse au premier semestre, suivie par une remontée particulièrement vive sur la seconde moitié de l'année. Pour l'essentiel ces tendances et leur inversion résultent d'événements propres à la Société et ne reflètent que marginalement les tendances générales observées sur les marchés boursiers en 2006 :
  - de janvier à mi-juin 2006, le titre Thales a été affecté par la disparition progressive de la pression spéculative antérieure, liée aux anticipations d'éventuelles restructurations du secteur aéronautique en Europe. L'annonce, en avril 2006, de l'opération envisagée avec Alcatel-Lucent a pratiquement mis fin à ces anticipations et accentué la tendance baissière des mois précédents. Le 14 juin, le cours atteignait son « plus-bas » (26,72 €) depuis octobre 2004. Sur cette période de l'année 2006, la baisse du cours de clôture a été de 26 %, à comparer avec une diminution de seulement 2 % pour le CAC40 ;

- la hausse du cours, à partir de la mi-juin 2006 et sur le reste de l'année, importante et assez régulière, traduit l'intérêt que les investisseurs, notamment anglo-saxons, portent aux nouvelles orientations de la société ainsi que l'accueil favorable réservé aux bons résultats semestriels. Grâce à ce regain de faveur, le cours n'a pas subi de correction consécutive à la sortie du CAC40, le 31 juillet 2006.

- Cette tendance haussière s'est poursuivie sur une bonne partie de l'année **2007,** confortée par la finalisation satisfaisante des accords conclus en 2006, par des résultats annuels et des objectifs de croissance de l'activité et des résultats bien perçus par les investisseurs. Le 19 juin 2007, le cours atteignait 47,15 €, son plus haut niveau depuis 2001. À partir de l'été 2007, dans un contexte boursier fragilisé par les premiers effets de la crise de l'immobilier américain, l'évolution du cours a été plus volatile et en partie affectée par les rumeurs sur une éventuelle opération de rapprochement de Thales et de Safran, une société que le marché juge notamment très exposée au « risque dollar ». Au total, la hausse du cours sur l'année 2007 dans son ensemble s'établit à 7,9 %, à comparer à + 1,3 % pour le CAC40 et - 5,5 % pour le CACNext20.

- Au cours du premier trimestre **2008,** les marchés financiers sont restés orientés à la baisse, le CAC40 et le CAC Next20 perdant respectivement 16,2 % et 16,6 %, tandis que l'action Thales clôturait la journée du 31 mars à 41,01 € soit + 0,6 % par rapport au dernier cours de 2007. Parmi les éléments appréciés par les investisseurs, on citera : les bons résultats de l'exercice 2007, le maintien pour 2008 d'objectifs de poursuite de l'amélioration des résultats opérationnels, une visibilité satisfaisante, illustrée par un carnet de commandes représentant près de deux ans de revenus, la nature peu cyclique des activités, principalement liées aux équipements d'infrastructure et s'adressant à des clients institutionnels, et une exposition au dollar relativement limitée.

Évolution du cours du 31 décembre 2006 au 31 mars 2008

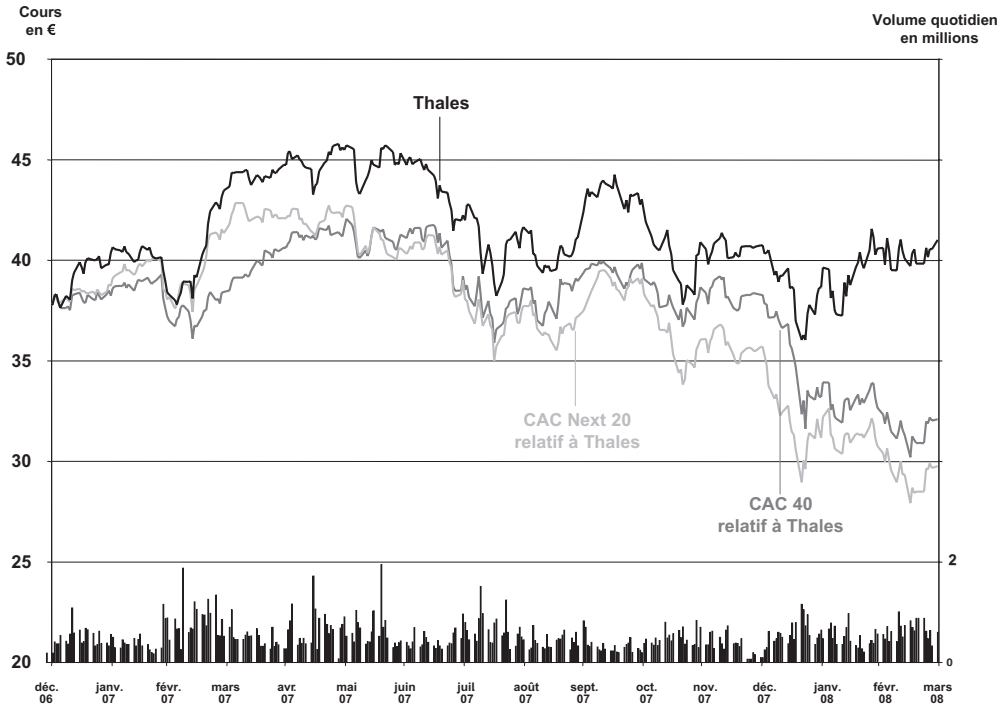

Commentaires sur l'évolution des volumes échangés

De fin 2002 à janvier 2007, le nombre des actions composant le **capital flottant** est resté à peu près stable, à environ 92 millions de titres. GIMD et Sogepa n'étant pas signataire du nouveau pacte d'actionnaires conclu entre TSA et Alcatel-Lucent et entré en vigueur le 5 janvier 2007, à partir de cette date, les onze millions d'actions détenues par GIMD et Sogepa ont été incluses dans le capital flottant, qui est ainsi passé de 92 millions à environ 103 millions d'actions. En 2007, il s'est légèrement accru, de 1,3 million d'actions compte tenu des levées d'options de souscription intervenues au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2007, le flottant correspondait ainsi à près de **104 millions d'actions.**

- Après deux années de relative stabilité, en 2002 et en 2003, les quantités échangées ont fortement augmenté en **2004** et ont représenté, sur l'année dans son ensemble, plus de deux fois le flottant (2,2). Au cours des deux derniers mois de l'année, sous l'impact de la pression spéculative indiquée ci-avant, les volumes échangés ont été particulièrement importants, avec en moyenne 1,6 million de titres traités par séance, contre une moyenne d'environ 500 000 titres au cours des dix mois précédents.
- En **2005,** dans un contexte boursier toujours spéculatif, les volumes échangés sont restés soutenus, quoiqu'en légère baisse, représentant 1,9 fois le flottant sur l'année dans son ensemble et correspondant à une moyenne journalière assez stable, d'environ 670 000 titres.
- En **2006,** les quantités échangées ont augmenté, atteignant en moyenne 733 000 titres par séance, représentant sur année pleine 2 fois le flottant. Les volumes traités ont été plus importants au premier semestre qu'au second, avec toutefois une période de transition, liée à la sortie du CAC40, caractérisée par des quantités échangées très élevées, de plus de 800 milliers de titres entre le 26 juin, date de l'annonce, et le 31 juillet, date de la sortie effective de l'indice. Par la suite, et sur le reste de l'année 2006, les volumes journaliers moyens ont retrouvé les niveaux des années précédentes, la sortie du CAC40 n'ayant pas eu plus d'impact sur les volumes traités que sur le cours. Les événements spécifiques à la Société, notamment l'annonce en avril 2006 de l'accord conclu avec Alcatel, se sont accompagnés d'une vive progression des volumes traités : d'avril à juin 2006, les quantités échangées ont atteint un million de titres quotidien en moyenne, dans le contexte de la fin de la « bulle spéculative » commentée ci-avant.
- En **2007,** les volumes traités ont connu une baisse sensible, ne représentant plus que 1,4 fois le flottant, contre 2 fois en 2006. On observe également une plus grande régularité sur l'année des volumes échangés, en l'absence de contexte spéculatif. Le début de 2008, avec environ 550 000 titres quotidiens échangés en moyenne, ne se distingue pas de la tendance de l'an passé.

4. DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Les dividendes sont valablement payés aux titulaires d'actions. La Société utilise la procédure de paiement direct via l'organisme de compensation de place Euroclear, qui permet à chaque actionnaire de percevoir le dividende dès la date de son détachement.

La date de paiement du dividende a été fixée par le conseil d'administration au 31 mai de chaque année ou le premier jour ouvrable suivant si le 31 mai n'est pas un jour de Bourse. Le paiement du dividende 2007 sera effectif le 2 juin 2008. Tout dividende non réclamé dans un délai de cinq ans est prescrit dans les conditions prévues par la loi et est versé au Trésor Public.

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants unitaires de dividendes mis en distribution ont été les suivants, étant précisé que les dividendes versés au titre de 2004, 2005 et 2006 ont ouvert éventuellement droit à un abattement dans les conditions prévues par le Code général des impôts, respectivement de 50 %, 40 % et 40 %.

Dividendes versés au titre des cinq derniers exercices

en euros	2007 (a)	2006	2005	2004	2003
Dividende net	1,00	0,87	0,83	0,80	0,75
Avoir fiscal (b)	--	--	--	--	0,375

(a) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2008, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007. Dividende détaché et mis en paiement le 2 juin 2008.
(b) N'existe plus pour les dividendes versés au titre des exercices 2004 et au-delà (article 158-3-2 du Code général des Impôts).

B. POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

1. ORIENTATION GÉNÉRALE

La société informe régulièrement le marché financier sur sa situation financière, sa stratégie et sa politique de management, dans le respect des obligations de son Code d'Éthique, des pratiques en usage, des réglementations en vigueur et des dispositions du Règlement général de l'AMF, révisé pour tenir compte des directives européennes concernant la communication financière des sociétés cotées sur un marché réglementé de la Communauté européenne, en particulier la Directive « Prospectus », en vigueur depuis le 1er juillet 2005, et la Directive « Transparence », entrée en vigueur le 20 janvier 2007.

Cette politique de communication financière combine, d'une part, la diffusion, selon les règles et pratiques en vigueur (1), de l'information réglementée déposée auprès de l'AMF au titre de l'information périodique ou de l'information permanente et, d'autre part, une communication plus qualitative, notamment lors des conférences de presse ou des conférences téléphoniques organisées notamment à l'occasion de la publication des comptes annuels, des comptes semestriels, de l'information trimestrielle, ou de l'annonce d'opérations stratégiques majeures. Au cours de ces conférences, le Président et/ou le Directeur financier du Groupe commentent les données présentées et, selon l'objet de la conférence, communiquent également des informations sur la marche des affaires et les orientations stratégiques ou donnent leur appréciation sur l'évolution des marchés et sur les objectifs fixés.

Depuis 2003, le conseil d'administration de Thales publie un rapport sur les risques encourus par le Groupe, conformément aux termes de la loi NRE du 15 mai 2001. Et depuis 2004, le Président établit un rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et les limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur général, conformément aux termes de la Loi de sécurité financière du 1er août 2003. Ces différents rapports figurent in extenso dans le présent document (aux chapitres « Rapport de gestion » et « Gouvernement d'entreprise »). Ils peuvent aussi être obtenus, sur simple demande adressée au siège social – Direction des Sociétés – 45, rue de Villiers 92526 Neuilly-sur-Seine cedex.

2. CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE EN 2008

12 février	publication des revenus consolidés de l'année 2007
7 mars	**publication des résultats consolidés de l'exercice 2007**
17 avril	dépôt du document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (2)
13 mai	publication de l'information trimestrielle relative au premier trimestre 2008
15 mai	assemblée générale des actionnaires
28 mai	détachement du dividende 2007
2 juin	paiement du dividende 2007
30 juillet	**publication des résultats consolidés du premier semestre 2008**
14 novembre	publication de l'information trimestrielle relative au troisième trimestre 2008

3. CONFÉRENCE SUR LES RÉSULTATS 2007

Cette conférence tenue avant la publication de ce rapport annuel a eu lieu le 7 mars 2008 et a porté sur les résultats de l'exercice 2007. Les planches présentées et commentées lors de cette conférence sont disponibles sur le site internet de Thales, depuis cette date.

À cette occasion, le Président Denis Ranque et le Directeur financier Patrice Durand ont commenté, outre les résultats de l'exercice écoulé, la situation des marchés sur lesquels Thales intervient. Denis Ranque a donné des indications sur les perspectives pour l'exercice en cours, confirmant les objectifs déjà présentés au marché, à savoir, un objectif de croissance organique des revenus de l'ordre de 6 %, une marge d'EBIT (résultat opérationnel courant après restructurations) d'au moins 7,25 %, tenant compte d'une marge opérationnelle courante de l'ordre de 8 %.

(1) Diffusion par l'intermédiaire d'un « diffuseur professionnel » et mise en ligne sur le site internet de la Société.
(2) Document disponible à partir du 18 avril sur le site internet de Thales (www.thalesgroup.com).

4. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL : PRINCIPALES INFORMATIONS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Cette section mentionne l'ensemble des informations publiées au cours des douze mois précédant le dépôt du document de référence, conformément aux dispositions de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF.

Thales met à la disposition du public sur son site Internet les statuts de la société ainsi que les informations financières sur le Groupe.

Revenus 2006
- communiqué de presse du 14 février 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres-Archives-2007.html
- avis au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 16 février 2007 :
  https://balo.journal-officiel.gouv.fr/pdf/2007/0216/200702160701651.pdf

Résultats annuels 2006
- communiqué de presse du 8 mars 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres-Archives-2007.html
- présentation sous forme de planches du 8 mars 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres-Archives-2007.html
- avis au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 23 avril 2007 :
  https://balo.journal-officiel.gouv.fr/pdf/2007/0423/200704230703896.pdf

Mise en vigueur des accords portant sur le rapprochement de DCN et Thales le 29 mars 2007
- communiqué de presse du 29 mars 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres-Archives-2007.html

Création d'une nouvelle alliance spatiale entre Thales et Finmeccanica
- Communiqué de presse du 10 avril 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres-Archives-2007.html

Revenus du 1er trimestre 2007
- communiqué de presse du 14 mai 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres.html
- avis au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 23 mai 2007 :
  https://balo.journal-officiel.gouv.fr/pdf/2007/0523/200705230707166.pdf

Assemblée générale des actionnaires 2007 :
À partir du lien http://www.thalesonline.com/Investisseurs/assemblee-generale.html,
tous les documents suivants sont disponibles :
- avis de réunion et projets de résolution au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 30 mars 2007
- avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 27 avril 2007
- communiqué de mise à disposition des documents
- brochure d'assemblée générale préparée en conformité avec l'article 133 du décret du 23 mars 1967 :
- document d'assemblée générale préparé en conformité avec l'article R. 225-83 du Code de commerce :
- document de référence 2006
- présentation sous forme de planches à l'assemblée générale du 16 mai 2007
- quorum
- résultat des votes

Revenus et résultats semestriels 2007
- communiqué de presse du 26 juillet 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres.html

- présentation sous forme de planches du 26 juillet 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres.html
- avis au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 1er août 2007 :
  https://balo.journal-officiel.gouv.fr/pdf/2007/0801/200708010711828.pdf
- comptes consolidés semestriels publiés au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 21 septembre 2007 :
  https://balo.journal-officiel.gouv.fr/pdf/2007/0921/200709210714376.pdf

Information trimestrielle au 30 septembre 2007

- communiqué de presse du 12 novembre 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres.html
- présentation sous forme de planches du 12 novembre 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres.html
- avis au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 14 novembre 2007 :
  https://balo.journal-officiel.gouv.fr/pdf/2007/1114/200711140717279.pdf

Revenus consolidés 2007

- communiqué de presse du 12 février 2008 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres.html
- présentation sous forme de planches du 12 février 2008 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres.html
- avis au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 13 février 2008 :
  https://balo.journal-officiel.gouv.fr/pdf/2008/0213/200802130801258.pdf

Résultats annuels 2007

- communiqué de presse du 7 mars 2008 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres.html
- présentation sous forme de planches du 7 mars 2008 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres.html
- plaquette des résultats annuels consolidés 2007 :
  http://www.thalesonline.com/Investisseurs/Publications-financieres.html

C. AUTRES TITRES DE MARCHÉ

1. PROGRAMME D' EMPRUNTS OBLIGATAIRES « EMTN »

Le 30 novembre 2006, Thales a lancé une nouvelle émission d'obligations de 700 millions d'euros, cotées à la bourse de Luxembourg. Ces obligations à taux variable (Euribor 3 mois + 0,125 %) sont remboursables en décembre 2009. Cette émission a été réalisée dans le cadre du renouvellement d'un programme d'emprunts obligataires « EMTN » (Emprunt à Moyen Terme Négociable), initialement mis en place en septembre 2000.

2. OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (OCEANE)

En décembre 2001, Thales avait émis 9 809 691 Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 500 M€. Ces obligations sont arrivées à échéance le 1er janvier 2007. 9 809 675 ont été remboursées au pair à cette date, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros (499 998 309,7) plus un coupon de 12,5 millions d'euros (12 458 266,93). Et 16 obligations ont été converties en 17 actions Thales.

4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2008

A. ORDRE DU JOUR

POINTS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007
2. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007
3. Affectation du résultat de la société mère et fixation du dividende
4. Approbation d'une convention réglementée concernant M. Denis Ranque, Président-directeur général
5. Ratification de la cooptation de M. Bernard Rétat en qualité d'administrateur « Personnalité Extérieure »
6. Ratification de la cooptation de M. Robert Brunck en qualité d'administrateur « Personnalité Extérieure »
7. Renouvellement du mandat de M. François Bujon de l'Estang en qualité d'administrateur, sur proposition du « Secteur Public »
8. Renouvellement du mandat de M. Didier Lombard en qualité d'administrateur, sur proposition du « Secteur Public »
9. Nomination de M. Jozef Cornu en qualité d'administrateur, sur proposition du « Partenaire Industriel »
10. Renouvellement du mandat de M. Serge Tchuruk en qualité d'administrateur, sur proposition du « Partenaire Industriel »
11. Autorisation au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, avec un prix maximum d'achat de 50 euros par action

POINTS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

12. Délégation au conseil d'administration d'attribuer des options de souscription d'actions sans décote avec un plafond de 5 millions d'actions de 3 euros nominal
13. Délégation au conseil d'administration d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, pour une durée de 26 mois, avec un plafond de 30 millions d'actions de 3 euros nominal et un plafond de titres de créance de 1,5 milliard d'euros de nominal
14. Délégation au conseil d'administration d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription et possibilité d'un délai de priorité, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, pour une durée de 26 mois, avec un plafond de 30 millions d'actions de 3 euros nominal et un plafond de titres de créance de 1,5 milliard d'euros de nominal
15. Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres des émissions décidées en application des résolutions n° 13 et n° 14, dans la limite légale de 15 % desdites émissions, et à l'intérieur des plafonds respectifs visés aux résolutions n° 13 et n° 14
16. Délégation au conseil d'administration d'émettre des actions en rémunération d'apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, pour une durée de 26 mois, dans la limite légale de 10 % du capital à la date de l'assemblée générale
17. Fixation des limites globales des émissions effectuées en vertu des résolutions n° 13 à n°16 à 50 millions d'actions de 3 euros nominal en capital et 2 milliards d'euros de nominal en titres de créance
18. Autorisation au conseil d'administration d'émettre des actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne Groupe dans les conditions prévues par la loi, avec un plafond de 6 millions d'actions de 3 euros nominal
19. Modification des statuts : collège de censeurs

POINTS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

20. Revalorisation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence pour y inclure la possibilité de rémunérer des censeurs éventuels
21. Pouvoirs pour formalités

B. PROJET DE RÉSOLUTIONS

POINTS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première Résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Thales pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, et qui font apparaître un bénéfice consolidé (part du Groupe) de 887,4 millions d'euros.

Deuxième Résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la société Thales pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 529,4 millions d'euros.

L'assemblée générale approuve en particulier le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code général des impôts) mentionné dans l'Annexe à ces comptes.

Troisième Résolution

Affectation du résultat de la société mère et fixation du dividende

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable, composé du bénéfice net comptable de l'exercice 2007	529 391 700,25 €
déduction faite de la dotation à la réserve légale	- 7 898 075,60 €
et majoré du report à nouveau créditeur	170 353 038,47 €
s'élève au total à (en euros)	**691 846 663,12 €**

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :	
Distribution d'un dividende unitaire de 1 euro, aux actions portant jouissance 1er janvier 2007	198 333 366,00
Report à nouveau, pour le solde	493 513 297,12
Total égal au bénéfice distribuable (en euros)	**691 846 663,12**

Le dividende sera détaché le 28 mai 2008 et mis en paiement le 2 juin 2008. Il ouvre éventuellement droit à un abattement dans les conditions prévues par le Code général des impôts.

Les sommes correspondant aux dividendes qui, conformément aux dispositions du 4e alinéa de l'article L. 225-210 du Code de commerce, n'auront pas été versées au titre des actions détenues par la société, seront réaffectées en report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants unitaires de dividendes mis en distribution ont été les suivants, étant précisé que les dividendes versés au titre de 2004, 2005 et 2006 ont ouvert éventuellement droit à un abattement dans les conditions prévues par le Code général des impôts, respectivement de 50 %, 40 % et 40 % :

Exercice	Dividende unitaire
2004	0,80 €
2005	0,83 €
2006	0,87 €

Quatrième Résolution

Approbation d'une convention réglementée concernant M. Denis Ranque, Président-directeur général

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve l'engagement autorisé par le conseil d'administration dans sa séance du 6 mars 2008, relatif aux indemnités susceptibles d'être dues à M. Denis Ranque à la cessation de ses fonctions de mandataire social.

L'assemblée générale prend acte du fait que cet engagement se substitue au dispositif approuvé par l'assemblée générale du 15 mai 2003, qui ne satisfait pas aux dispositions introduites par la Loi TEPA (travail, emploi, pouvoir d'achat) du 21 août 2007.

Cinquième Résolution

Ratification de la cooptation de M. Bernard Rétat en qualité d'administrateur « Personnalité Extérieure »

L'assemblée générale ratifie la cooptation, décidée par le conseil d'administration le 15 mai 2007, de M. Bernard Rétat en qualité d'administrateur « Personnalité Extérieure » aux termes du pacte d'actionnaires, en remplacement de Monsieur Henri Proglio, démissionnaire le 12 février 2007, et pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Sixième Résolution

Ratification de la cooptation de M. Robert Brunck en qualité d'administrateur « Personnalité Extérieure »

L'assemblée générale ratifie la cooptation, décidée par le conseil d'administration le 27 novembre 2007, de M. Robert Brunck en qualité d'administrateur « Personnalité Extérieure » aux termes du pacte d'actionnaires, en remplacement de M. Bernard Rétat, démissionnaire le 27 novembre 2007, et pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Septième Résolution

Renouvellement du mandat de M. François Bujon de l'Estang en qualité d'administrateur, sur proposition du « Secteur Public »

Après avoir constaté que le mandat de M. François Bujon de l'Estang expire à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale, sur proposition du « Secteur Public » aux termes du pacte d'actionnaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. François Bujon de l'Estang pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Huitième Résolution

Renouvellement du mandat de M. Didier Lombard en qualité d'administrateur, sur proposition du « Secteur Public »

Après avoir constaté que le mandat de M. Didier Lombard expire à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale, sur proposition du « Secteur Public » aux termes du pacte d'actionnaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Didier Lombard pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Neuvième Résolution

Nomination de M. Jozef Cornu en qualité d'administrateur, sur proposition du « Partenaire Industriel »

L'assemblée générale décide, sur proposition du « Partenaire Industriel » aux termes du pacte d'actionnaires, de nommer en qualité d'administrateur M. Jozef Cornu pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dixième Résolution

Renouvellement du mandat de M. Serge Tchuruk en qualité d'administrateur, sur proposition du « Partenaire Industriel »

Après avoir constaté que le mandat de Monsieur Serge Tchuruk expire à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale, sur proposition du « Partenaire Industriel » aux termes du pacte d'actionnaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Serge Tchuruk pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Onzième Résolution

Autorisation au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, avec un prix maximum d'achat de 50 euros par action

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du descriptif du programme de rachat d'actions prévu par le règlement général de l'AMF, l'assemblée générale autorise, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à opérer sur les actions de la société avec un prix maximal d'achat de 50 euros par action. Le prix minimal de vente des actions ainsi acquises, qui a été fixé par le conseil d'administration à 25 euros par titre (sauf en cas d'opérations, préalablement approuvées par le conseil, nécessitant une cession ou une attribution gratuites d'actions existantes), pourra être modifié dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

En cas d'opérations sur le capital, notamment par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le prix maximal d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital à la date du rachat, la société ne pouvant, par ailleurs, détenir à aucun moment plus de 10 % de son capital social.

Le montant maximal de l'opération, au sens de l'article R. 225-151 du Code de commerce, est fixé à 991 668 300 euros, correspondant à 10 % du capital social à la date de la présente assemblée (19 833 366 actions) au prix maximal d'achat de 50 euros par action.

La présente autorisation est destinée à permettre à la société, par ordre de priorité décroissant :

- de céder ou d'attribuer des actions aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;
- de conserver des actions en vue d'une utilisation ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- d'annuler des actions, dans le cadre d'une résolution d'assemblée générale en vigueur.

Les actions pourront à tout moment, et dans les limites imposées par la réglementation, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens, et notamment en ayant recours à tous instruments financiers dérivés, incluant l'utilisation d'options ou de bons, et sans limitation particulière sous forme de blocs.

Afin d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes autres formalités, et généralement faire ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation, qui se substitue à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 16 mai 2007, est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

POINTS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Douzième Résolution

Délégation au conseil d'administration d'attribuer des options de souscription d'actions sans décote avec un plafond de 5 millions d'actions de 3 euros nominal

Connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, l'assemblée générale, agissant dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

- délègue au conseil d'administration le pouvoir de consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la société à titre d'augmentation de capital dans les conditions prévues par la loi. Les bénéficiaires de ces options pourront être des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés liées ;
- décide que le nombre total des options ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions supérieur à 5 millions à la date où les options seront consenties par le conseil d'administration. En cas d'augmentation de capital par attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le nombre d'actions indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence ;

- décide que les options pourront être exercées pendant une durée maximale de dix ans à partir du jour où elles auront été attribuées ;
- décide que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options, et ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties ;
- fixe à 38 mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation, qui se substitue à celle qui avait été conférée par l'assemblée générale du 17 mai 2005.

La présente délégation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus, pour :

- déterminer les modalités et définir les conditions suivant lesquelles seront consenties les options, arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires desdites options, fixer notamment l'époque ou les époques auxquelles les options pourront être ouvertes et levées, ainsi que les conditions que devront remplir les bénéficiaires ; décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions seront ajustés dans les cas prévus par la réglementation en vigueur ;
- suspendre temporairement et pour un délai maximum de trois mois l'exercice des options en cas de réalisation d'opérations impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la délégation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Treizième Résolution

Délégation au conseil d'administration d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, pour une durée de 26 mois, avec un plafond de 30 millions d'actions de 3 euros nominal et un plafond de titres de créance de 1,5 milliard d'euros de nominal

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-135-1 du Code de commerce, l'assemblée générale :

- délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions de la société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dont la souscription pourra être opérée en espèces, par compensation de créances ou, pour partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;
- décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 90 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- décide, en outre, que le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.
  Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le conseil d'administration pourra décider, dans l'ordre qu'il estimera opportun :
  - de limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission, augmentée, le cas échéant, dans les conditions prévues à la 15e résolution et/ou,
  - de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits et/ou,
  - d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- décide qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, celle-ci pourra avoir lieu soit par souscription en numéraire dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

- constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;
- décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- décide que le conseil d'administration pourra procéder, avec faculté de subdélégation, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
- décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créance donnant accès au capital de la société, le conseil d'administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée qui pourra être déterminée ou indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;
- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque la délégation antérieure ayant le même objet, approuvée par l'assemblée générale du 15 mai 2006.

L'assemblée générale prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées par la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour une durée de 26 mois.

Quatorzième Résolution

Délégation au conseil d'administration d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription et possibilité d'un délai de priorité, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, pour une durée de 26 mois, avec un plafond de 30 millions d'actions de 3 euros nominal et un plafond de titres de créance de 1,5 milliard d'euros de nominal

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L 225-135-1 du Code de commerce, l'assemblée générale :

- délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions de la société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 90 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- décide, en outre, que le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible ;
- décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le conseil d'administration pourra décider, dans l'ordre qu'il estimera opportun :
  - de limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission, augmentée, le cas échéant, dans les conditions prévues à la 15e résolution et/ou,
  - de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits et/ou,
  - d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions ordinaires, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au montant minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- décide que le conseil d'administration pourra procéder, avec faculté de subdélégation, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
- décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créance donnant accès au capital de la société, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée qui pourra être déterminée ou indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;
- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque la délégation antérieure ayant le même objet, approuvée par l'assemblée générale du 15 mai 2006.

L'assemblée générale prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées par la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour une durée de 26 mois.

Quinzième Résolution

Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres des émissions décidées en application des résolutions n° 13 et n° 14, dans la limite légale de 15 % desdites émissions, et à l'intérieur des plafonds respectifs visés aux résolutions n° 13 et n° 14

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, l'assemblée générale :

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi et selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, telle que visée par les treizième et quatorzième résolutions, dans la limite, visée à l'article R. 225-118 du Code de commerce, de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale ;
- décide que le montant nominal de l'augmentation de capital supplémentaire susceptible d'être réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera, le cas échéant :
  - sur le montant nominal maximum fixé à la treizième résolution en cas d'émission de titres avec maintien du droit préférentiel de souscription,
  - sur le montant nominal maximum fixé à la quatorzième résolution en cas d'émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- décide, en outre, que le montant nominal de l'émission supplémentaire de titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptible d'être réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera, le cas échéant :
  - sur le montant nominal maximum fixé à la treizième résolution en cas d'émission de titres avec maintien du droit préférentiel de souscription,
  - sur le montant nominal maximum fixé à la quatorzième résolution en cas d'émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour la même durée que celle des quatorzième et quinzième résolutions, soit 26 mois à compter de la présente assemblée.

Seizième Résolution

Délégation au conseil d'administration d'émettre des actions en rémunération d'apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, pour une durée de 26 mois, dans la limite légale de 10 % du capital à la date de l'assemblée générale

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, l'assemblée générale :

- délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social à la date de la présente assemblée soit 19 833 366 actions de 3 euros nominal, en vue de rémunérer des apports en nature, consentis à la société, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital non admis aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen ou membre de l'organisation de coopération et de développement économique ;
- délègue tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et des droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour une durée de 26 mois.

Dix-septième Résolution

Fixation des limites globales des émissions effectuées en vertu des résolutions n° 13 à n° 16 à 50 millions d'actions de 3 euros nominal en capital et 2 milliards d'euros de nominal en titres de créance

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale :

- décide de fixer à 150 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions ci-dessus, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- décide de fixer à 2 milliards d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les treizième, quatorzième et quinzième résolutions ci-dessus.

Dix-huitième Résolution

Autorisation au conseil d'administration d'émettre des actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne Groupe dans les conditions prévues par la loi, avec un plafond de 6 millions d'actions de 3 euros nominal

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 et suivants du Code de commerce et de l'article L. 443-1 et suivants du Code du travail, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés et anciens salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions ou autres titres donnant accès au capital aux salariés ;
- décide que l'augmentation du capital en application de la présente résolution ne pourra excéder un montant nominal maximum de 18 millions d'euros, lequel plafond est autonome et distinct des plafonds visés dans les autres résolutions et fixé compte non tenu du nominal des actions à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- décide que la présente autorisation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents du Plan d'Épargne Groupe, aux titres de capital et valeurs mobilières, à émettre, le cas échéant attribués gratuitement, dans le cadre de la présente résolution et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
- décide, en application de l'article L. 443-5 du Code du travail, de fixer la décote maximale par rapport à la moyenne des cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration, à 20 % ou 30 % selon que les titres ainsi souscrits, directement ou indirectement, correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité est respectivement de cinq ans au minimum, ou supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, notamment afin de tenir compte des nouvelles dispositions comptables internationales ou, *inter alia,* des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement. Le conseil d'administration pourra également substituer à tout ou partie de la décote l'attribution de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des dispositions ci-dessous ;
- autorise le conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
- décide que les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur ;
- donne au conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus tous pouvoirs pour déterminer les conditions et modalités des opérations et notamment :
  - décider que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs de valeurs mobilières,
  - fixer, le cas échéant, un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au Plan d'Épargne Groupe,

- fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment la date de jouissance, les modalités de libération, le prix de souscription des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions légales,
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
- fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres de capital ou de leurs valeurs mobilières donnant accès au capital,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront effectivement souscrits,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Le conseil d'administration pourra déléguer à toute personne habilitée par la loi le pouvoir de décider la réalisation de l'émission, ainsi que celui d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer.

La présente délégation, qui annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale du 15 mai 2006 est consentie pour une période de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Dix-neuvième Résolution

Modification des statuts : collège de censeurs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de modifier l'article 10 (« Administration ») des statuts de la société, en y ajoutant le paragraphe suivant :

« 10.5. Sur proposition de son Président, le conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs, à raison de leur expertise dans un ou plusieurs domaines d'activité intéressant la société, choisi(s) parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Les censeurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder trois (3) ans et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment, sur décision du conseil d'administration, être mis fin à celles-ci.

Sur décision du conseil d'administration, les censeurs peuvent recevoir une rémunération qui s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence alloués au conseil d'administration par l'assemblée générale. »

POINTS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vingtième Résolution

Revalorisation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence pour y inclure la possibilité de rémunérer des censeurs éventuels

Afin de permettre au conseil d'administration de rémunérer les travaux du (ou des) censeur(s) éventuellement nommé(s) en application de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de porter, à compter de l'exercice 2008, l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 550 000 euros à 600 000 euros, étant précisé que la rémunération du (ou des) censeurs sera exclusivement variable et fonction de l'assiduité aux réunions du conseil d'administration.

Vingt-et-unième Résolution

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Sommaire général 1
Personnes responsables 3
Présentation du Groupe 4
Historique 6
Chiffres clés 8
Organes de gouvernance et commissaires aux comptes 10

RAPPORT FINANCIER 2007 11

1. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE 12

A. RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS 12
1. Activité en progression de 20 % 12
1.1. Revenus consolidés 13
a. Revenus consolidés par domaine d'activité 13
b. Revenus consolidés selon leur destination en 2007 14
1.2. Prises de commandes 15
2. Résultats en forte progression 16
2.1. Nouvelle et importante amélioration des résultats opérationnels 17
2.2. Autres résultats 19
2.3. Résultat net 19
3. Situation financière en fin d'année : dette nette limitée à 291 M€ 20
3.1. Flux de l'exercice 20
3.2. Situation financière en fin d'année 21
4. Proposition de dividende 21
5. Perspectives pour l'exercice en cours 21

B. FACTEURS DE RISQUES 22
1. Risques financiers 22
1.1. Risques de liquidité 22
1.2. Risques de taux 22
1.3. Risques de change 23
a. Risques de change liés à l'activité commerciale 23
b. Gestion des risques patrimoniaux en devises 24
1.4. Risque de crédit 24
1.5. Risque actions 24
1.6. Risques hors-bilan 25
a. Engagements de retraites 25
b. Cautions, avals et garanties donnés par Thales société mère 25
2. Risques juridiques 26
3. Risques environnementaux 26
4. Assurances 26
5. Dépendance 27
5.1. En amont : approvisionnements et technologies clés 27
5.2. En aval : principaux clients 27

C. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 28

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION 29

2. COMPTES CONSOLIDÉS 30

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 30
B. BILAN CONSOLIDÉ 31
C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 32
D. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 33
E. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 34
1. Principes comptables 34
2. Évolution du périmètre de consolidation 42
3. Informations à périmètre et taux de change comparables 46
4. Informations sectorielles 47
5. Résultat des cessions 50
6. Résultat financier 50
7. Impôt sur les bénéfices 51
8. Résultat par action 53
9. Écarts d'acquisition 53
10. Immobilisations corporelles et incorporelles 54
11. Titres de participation mis en équivalence 55
12. Autres actifs financiers non courants 56
13. Stock et en-cours 57
14. Contrats de construction 58
15. Créances et dettes courantes 58
16. Entités sous contrôle conjoint 59
17. Parties liées 60
18. Capitaux propres 61
19. Intérêts minoritaires 67
20. Provisions pour retraite et prestations assimilées 67
21. Provisions pour risques et charges 72
22. Risques juridiques et environnement 73

23. Dette financière nette 73
24. Tableau des flux de trésorerie 76
25. Engagements hors bilan 77
26. Instruments financiers 79
F. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES 83
G. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 84

ACTIVITÉS 87

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS 88
A. LES ACTIVITÉS EN CHIFFRES 88
B. DOMAINE AÉRONAUTIQUE / ESPACE 90
C. DOMAINE DÉFENSE 102
D. DOMAINE SÉCURITÉ 120

2. PRÉSENCE INTERNATIONALE 126
A. LA PRÉSENCE INTERNATIONALE EN CHIFFRES 127
1. Évolution sur cinq ans 127
2. Évolution détaillée sur trois ans 128
2.1. En Europe 128
2.2. Hors d'Europe 128
B. LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES 128
1. Financements exports 128
2. Financements de projets 129
3. Compensations internationales 129
C. DONNÉES SUR LES PRINCIPALES FILIALES OPÉRATIONNELLES ET PRINCIPAUX SITES INDUSTRIELS 129
1. Données sur les principales filiales opérationnelles 129
2. Principaux sites industriels 130

3. RECHERCHE & INNOVATION 131

INFORMATION DES ACTIONNAIRES .. 135

1. LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL 136
A. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ 136
B. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 137
1. Convocation et conditions d'admission 137
2. Droits de vote double et exercice des droits de vote 137
3. Déclarations relatives aux franchissements de seuils statutaires 137
C. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ÉMIS ET SA RÉPARTITION 138
1. Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices 138
2. Évolution de la répartition du capital au cours des cinq derniers exercices 139
3. Évolution de la répartition des droits de vote au cours des cinq derniers exercices 141
4. Franchissements des seuils légaux déclarés en 2007 142
D. CAPITAL POTENTIEL 142
1. Capital potentiel maximal au 31 décembre 2007 142
2. Titres en circulation donnant accès au capital (obligations, bons et options) 142
E. RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIONNARIAT 146
1. Répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2007 146
2. Actionnaires de concert depuis le 5 janvier 2007 146
3. Pacte d'actionnaires et convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux 147
4. Convention spécifique 149
5. Actions autodétenues 149
6. Actions détenues par le public 153
7. Actionnariat salarié 154

F. INFORMATION SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 154
1. Conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2007 154
2. Convention autorisée au cours d'un exercice antérieur et n'ayant pas trouvé à s'appliquer en 2007 155
G. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS 157

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 160
A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 160
B. RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MAI 2008 SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE 169
1. Conseil d'administration : composition à la date de convocation de l'assemblée générale du 15 mai 2008 169
1.1. Administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires 169
1.2. Administrateurs élus par les salariés 170
1.3. Autres participants aux séances du conseil d'administration (sans voix délibérative) 170
2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux 171
2.1. Modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil 171
2.2. Compte rendu de l'activité au conseil au cours de l'exercice 2007 172
2.3. Travaux préparatoires aux réunions du conseil ... 173
2.4. Évaluation du fonctionnement du conseil 174
2.5. Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur général 175
3. Procédures de contrôle interne mises en place par la société 175
3.1. Introduction 175
3.2. L'environnement de contrôle 175
3.3. Recensement et analyse des principaux risques .. 178
3.4. Principales activités de maîtrise des risques et de contrôle interne 179
3.5. Surveillance du dispositif de contrôle interne ... 181
C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ THALES POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE 183
D. DIRECTION GÉNÉRALE 184
1. Composition du comité exécutif 184
2. Rémunération des dirigeants 184
2.1. Rémunération du Président-directeur Général .. 184
2.2. Rémunération des autres dirigeants 186
E. RÉMUNÉRATION NETTE TOTALE (INCLUANT LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE) VERSÉE PAR LA SOCIÉTÉ OU LES SOCIÉTÉS DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2007 À CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL 187
F. INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION 188
1. Participation 188
2. Intéressement 188
G. COMMISSAIRES AUX COMPTES 188

3. INFORMATIONS BOURSIÈRES ET COMMUNICATION FINANCIÈRE 190
A. L'ACTION THALES 190
1. Marchés de cotation 190
2. Place dans les indices 190
3. Évolution du cours et des volumes échangés de NYSE Euronext Paris 191
4. Dividende et politique de distribution 196
B. POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIÈRE 197
1. Orientation générale 197
2. Calendrier de la communication financière en 2008 197
3. Conférence sur les résultats 2007 197
4. Document d'information annuelle : principales informations à la disposition des actionnaires 198
C. AUTRES TITRES DE MARCHÉ 199
1. Programme d'emprunts obligataires « EMTN » 199
2. Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) 199

4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2008 200
A. ORDRE DU JOUR 200
B. PROJET DE RÉSOLUTIONS 201

Sommaire détaillé 210
Table de concordance 213

TABLE DE CONCORDANCE

Annexe 1 Règlement CE 809/2004

Le document de référence est composé du présent rapport annuel et de la brochure d'information sur la société mère

1.	**Personnes responsables**	3
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	188
3.	**Informations financières sélectionnées**	8 et 9
4.	**Facteurs de risques**	22
5.	**Informations concernant l'émetteur**	
	Histoire et évolution de la société	6
	Information juridique sur la société (raison sociale, n° d'enregistrement, date, siège social)	136
	Investissements	20, 32, 76 et 132
6.	**Aperçu des activités**	88 à 125
7.	**Organigramme**	83 et 136
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**	54 et 78
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**	12 à 21
10.	**Trésorerie et capitaux**	
	Capitaux de l'émetteur	61
	Flux de trésorerie	32
	Conditions d'emprunt, structure de financement et restrictions à l'utilisation des capitaux	22 et 73-74
11.	**Recherche et développement, brevets et licences**	131 à 134
12.	**Information sur les tendances**	21
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	-
14.	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**	10
15.	**Rémunération et avantages**	184 à 187
16.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	169 à 175
17.	**Salariés**	
	Effectifs	88
	Participation	188
	Stock-options	143 à 145
18.	**Principaux actionnaires**	146 à 154
19.	**Opérations avec des apparentés**	60 et 61
20.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	
	Informations financières historiques, états financiers	8, 9 et 30 à 83
	Vérification des informations financières	84
	Politique de distribution de dividende	196
	Procédures judiciaires et d'arbitrage	26 et 77
21.	**Informations complémentaires sur l'assemblée générale et sur le capital social émis**	137 et 138
22.	**Contrats importants**	89
23.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	-
24.	**Documents accessibles au public**	198 et 199
25.	**Informations sur les participations**	129

Réalisé par créapix - Agence conseil en édition d'entreprise - Paris

Thales
45 rue de Villiers
92526 Neuilly-sur-Seine - FRANCE
Tél. : + 33 (0)1 57 77 80 00

www.thalesgroup.com

THALES

THALES

Brochure d'information sur la société mère 2007

www.thalesgroup.com

SOMMAIRE

1. **Comptes de la société mère** ..... **A_2**
2. **Rapport de gestion sur les comptes de la société mère** ..... **A_49**
3. **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels** ..... **A_58**

Le document de référence est composé du rapport annuel
et de la présente brochure d'information sur la société mère

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Compte de résultat par nature ..... **A_3**
Bilan ..... **A_4**
Tableau des flux de trésorerie ..... **A_6**
Variation des capitaux propres ..... **A_7**
Notes annexes aux comptes de la société mère ..... **A_8**

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE

en millions d'euros	**Notes**	**2007**	**2006**
Produits d'exploitation	note 3		
Chiffre d'affaires		148,1	180,9
Reprises sur provisions		4,9	3,5
Transfert de charges		30,0	14,6
Autres produits d'exploitation		306,2	246,2
Total		**489,2**	**445,2**
Charges d'exploitation			
Achats et variations de stocks et en-cours		(25,4)	(65,5)
Autres charges externes		(294,7)	(262,2)
Impôts et taxes		(23,7)	(23,7)
Frais de personnel		(156,7)	(142,5)
Dotations aux amortissements		(11,6)	(23,2)
Dotations aux provisions		(3,7)	(1,5)
Total		**(515,8)**	**(518,6)**
Bénéfice (perte) d'exploitation		**(26,6)**	**(73,4)**
Résultat financier	note 4		
Intérêts financiers assimilés nets		(112,5)	(78,6)
Revenus de participation		72,2	307,1
Autres revenus financiers		90,6	150,8
Autres charges financières		(128,6)	(54,2)
Total résultat financier		**(78,3)**	**325,1**
Résultat courant avant impôt		**(104,9)**	**251,7**
Résultat exceptionnel	note 5		
Coûts des restructurations		(4,6)	(50,2)
Plus ou moins-values sur cessions		589,4	27,6
Autres		--	(0,1)
Total résultat exceptionnel		**584,8**	**(22,7)**
Résultat avant impôt sur les sociétés		**479,9**	**229,0**
Impôt sur les sociétés	note 6	49,5	84,3
Résultat net		**529,4**	**313,3**

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

BILAN

ACTIF

en millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles, brut	note 7	23,5	23,0
Moins : amortissements	note 7	(22,6)	(22,1)
Immobilisations incorporelles, net		**0,9**	**0,9**
Immobilisations corporelles, brut	note 7	161,5	149,0
Moins : amortissements	note 7	(74,7)	(76,0)
Immobilisations corporelles, net		**86,8**	**73,0**
Immobilisations financières			
Titres de participation	note 8	8 014,1	6 333,6
Autres titres immobilisés (actions propres)	note 13	119,0	114,9
Autres immobilisations financières	note 9	518,7	285,6
Total immobilisations financières		8 651,8	6 734,1
Total actif immobilisé		**8 739,5**	**6 808,0**
Actif circulant			
Stocks et en-cours		2,5	2,8
Avances et acomptes versés sur commandes en cours		0,4	4,2
Clients et effets à recevoir		177,7	158,8
Contrats de commissionnaires	note 3	31,3	40,2
Comptes sociétés du Groupe	note 10	685,2	357,1
Autres débiteurs et frais payés d'avance	note 11	181,2	164,3
Disponibilités		903,6	1 829,7
Total de l'actif circulant		**1 981,9**	**2 557,1**
Total de l'actif		**10 721,4**	**9 365,1**

PASSIF

en millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres	note 12		
Capital		595,0	516,0
Primes d'émission, de fusion ou d'apport		3 638,2	2 676,3
Réserves et report à nouveau		359,5	215,3
Résultat de l'exercice		529,4	313,3
Total capitaux propres		**5 122,1**	**3 720,9**
Provisions pour risques et charges	note 14	**231,3**	**266,5**
Dettes financières			
Dettes sociétés du Groupe	note 10	2 437,7	2 227,5
Autres dettes financières	note 15	2 436,4	2 713,5
Total dettes financières		**4 874,1**	**4 941,0**
Dettes d'exploitation et divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		14,3	14,9
Fournisseurs et effets à payer		72,8	72,0
Autres créanciers et charges à payer	note 11	375,5	309,6
Contrats de commissionnaires	note 3	31,3	40,2
Total dettes d'exploitation et divers		**493,9**	**436,7**
Total du passif		**10 721,4**	**9 365,1**

Engagements hors bilan (note 16).

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en millions d'euros	Notes	2007	2006
Cash flow des activités d'exploitation			
Résultat net		529,4	313,3
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		11,7	23,2
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs immobilisés, aux provisions pour retraite et provisions réglementées		73,4	(92,9)
Perte (profit) sur cessions d'actif		(605,8)	(26,8)
Autofinancement d'exploitation		**8,7**	**216,8**
Variation des provisions hors exploitation		(27,1)	31,0
Variation des besoins en fonds de roulement		130,0	91,7
Total		**111,6**	**339,5**
Cash flow des activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(25,7)	(26,1)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		6,5	1,3
Investissement net d'exploitation		**(19,2)**	**(24,8)**
Cessions autres titres de participation	note 8	683,7	276,5
Investissements dans les filiales et participations	note 8	(1 461,3)	(21,6)
Autre investissement financier net		(8,4)	18,6
Total		**(805,2)**	**248,7**
Cash flow des activités de financement			
Mouvement sur capital, primes et autres fonds propres (a)		(129,7)	(137,7)
Cession actions propres	note 13	4,0	2,8
Augmentation des dettes financières		230,0	1 506,0
Remboursement des dettes financières		(549,0)	(816,1)
Augmentation (diminution) des dettes avec les sociétés du Groupe		212,2	(113,1)
Total		**(232,5)**	**441,9**
Augmentation (diminution) de la trésorerie avant opérations sur titres de placement		(926,1)	1 030,1
Diminution (augmentation) des titres de placement		0,0	0,0
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie		**(926,1)**	**1 030,1**
Trésorerie en début d'année		1 829,7	799,6
Trésorerie en fin d'année		**903,6**	**1 829,7**

(a) Correspond principalement à la distribution de dividendes : pour 2007 (- 169,1 M€) et pour 2006 (- 140,0 M€).

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET DES AUTRES FONDS PROPRES

Période du 01/01/05 au 31/12/07 *en millions d'euros*	Nombre d'actions en circulation (milliers)	Capital	Primes d'émission	Résultats non distribués	Résultat de l'exercice	Écarts de réévaluation	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2005	**171 869**	**515,6**	**2 673,1**	**326,1**	**21,4**	**0,7**	**3 536,9**
Affectation du résultat 2004	--	--	--	21,4	(21,4)	--	0,0
Distribution de dividendes	--	--	--	(133,7)	--	--	(133,7)
Augmentation de Capital	41	0,1	0,9	--	--	--	1,0
Résultat 2005	--	--	--	--	140,8	--	140,8
Au 31 décembre 2005	**171 910**	**515,7**	**2 674,0**	**213,8**	**140,8**	**0,7**	**3 545,0**
Affectation du résultat 2005	--	--	--	140,8	(140,8)	--	0,0
Distribution de dividendes	--	--	--	(140,0)	--	--	(140,0)
Augmentation de Capital	97	0,3	2,3	--	--	--	2,6
Reclassement de la réévaluation	--	--	--	0,7	--	(0,7)	0,0
Résultat 2006	--	--	--	--	313,3	--	313,3
Au 31 décembre 2006	**172 007**	**516,0**	**2 676,3**	**215,3**	**313,3**	**0,0**	**3 720,9**
Affectation du résultat 2006	--	--	--	313,3	(313,3)	--	0,0
Distribution de dividendes	--	--	--	(169,1)	--	--	(169,1)
Augmentation de Capital (note 12.a.)	26 327	79,0	961,9	--	--	--	1 040,9
Résultat 2007	--	--	--	--	529,4	--	529,4
Au 31 décembre 2007	**198 334**	**595,0**	**3 638,2**	**359,5**	**529,4**	**0,0**	**5 122,1**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en millions d'euros (M€) à l'exception des informations par action.

1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

Les comptes annuels de Thales sont établis selon les normes comptables définies par le Plan Comptable Général annexé à l'arrêté du 22.06.99.

A. CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de l'ensemble constitué par Thales et ses filiales sont présentés par ailleurs.

B. COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

À l'exception des transactions décrites dans le paragraphe suivant, les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture. Les écarts sont portés au bilan dans les « Autres créditeurs » ou « Autres débiteurs » selon le cas. Les écarts de change défavorables sur opérations en devises font l'objet de provisions pour risques dotées pour leur totalité sur l'exercice de la constatation de l'écart. Ces provisions et les pertes et profits de change réalisés sont portés sur la ligne « Autres revenus et charges financiers » du compte de résultat.

Les opérations de change sont traitées par la direction centrale de la trésorerie de Thales. Ces opérations permettent de garantir aux unités opérationnelles des cours de change spécifiques déterminés pour chaque transaction. Les créances et dettes des unités sont évaluées aux cours spécifiques ainsi garantis.

Les reports et déports sur contrats de change à terme sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la durée des contrats. Les gains de change ainsi que les reports et déports relatifs à des contrats de change à terme destinés à couvrir des engagements commerciaux du Groupe sont différés jusqu'à la date de réalisation de ces engagements.

Les gains et pertes sur opérations de change à terme ne faisant pas l'objet d'une couverture sont pris en résultat ; ce résultat correspond à la différence entre le cours à terme, à la date de clôture de l'exercice, des devises concernées et le cours à terme du contrat.

C. INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt. Lorsque ces contrats sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces contrats sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert ; dans le cas contraire, si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'origine, la moins-value potentielle est constatée dans les comptes.

D. PRIMES SUR ÉMISSIONS D'EMPRUNTS ET CHARGES D'EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les primes d'émission ou de remboursement éventuelles sont portées dans la rubrique correspondante du bilan et amorties en mode financier.

Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

E. TITRES DE PLACEMENT

Les titres de créances négociables d'une durée initiale inférieure à 3 mois figurent au poste « Trésorerie ».

F. VALEURS IMMOBILISÉES

Les terrains, bâtiments et équipements figurent au bilan à leur coût d'acquisition sauf pour celles des immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation, conformément à la loi. L'incidence comptable de ces réévaluations est présentée dans les capitaux propres sous la rubrique séparée : « Écart de réévaluation ».

Cet écart est repris au rythme des amortissements des immobilisations concernées ou lors de leur cession. Ces réévaluations restent donc sans impact sur le résultat.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations, selon les durées d'utilisation précisées en note 7.

Les immobilisations louées en crédit-bail ou en location-vente, selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition, ne sont pas comptabilisées et sont présentées le cas échéant en engagements hors bilan.

G. PARTICIPATIONS (NOTE 8)

Cette rubrique regroupe les titres de ses filiales que la société à l'intention de conserver. Ces titres sont évalués à leur coût de revient dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. L'appréciation de la valeur tient compte :

- pour les titres consolidés des perspectives de rentabilité ou de la valeur patrimoniale ;
- pour les titres non consolidés, de la quote-part de capitaux propres détenue, des perspectives de rentabilité et de la valeur de marché (cours de bourse pour les titres cotés) ;
- les provisions constituées au-delà de la valeur brute des titres sont présentées au passif du bilan sous la rubrique « Risques filiales ».

H. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût de revient (par les méthodes du FIFO ou du prix moyen pondéré), déprécié lorsqu'il devient supérieur à la valeur probable de réalisation. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats.

I. CONTRATS DE LONGUE DURÉE

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrat à long terme sont enregistrés selon la méthode de l'avancement technique. Toutefois, lorsque l'avancement technique et les dates contractuelles de transfert de propriété ne présentent pas de décalage significatif, l'avancement retenu est celui des clauses contractuelles de transfert de propriété.

Les produits financiers qui se rattachent aux contrats de longue durée sont comptabilisés en produits financiers, lorsqu'ils sont acquis, sauf si les avances reçues des clients excèdent de façon significative les coûts encourus au titre de ces contrats. Dans ce dernier cas, la quote-part des produits financiers y afférent fait partie du chiffre d'affaires du contrat et affecte le résultat comme indiqué ci-dessus.

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont présentés en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

J. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Une partie significative des dépenses de recherche et développement est financée par des clients et organismes publics. Les frais de recherche et de développement autofinancés sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et sont identifiés dans le compte de résultat, à l'exception des frais de développement des projets répondant aux critères suivants :

- le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts sont individualisés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit est démontrée ;
- le produit ou procédé sera commercialisé ou utilisé en interne ;
- il existe un marché potentiel pour le produit ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur la durée d'utilisation du produit. Le mode d'amortissement est déterminé par référence aux quantités ou au chiffre d'affaires, relatifs à la période de prise en compte des avantages futurs.

À compter de 2004, le crédit d'impôt recherche est présenté en résultat d'exploitation selon les règles applicables aux subventions.

K. IMPOSITION DIFFÉRÉE

Les impôts différés reflètent les écarts temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux. Ils ne sont pas comptabilisés mais sont détaillés dans la note 6.

L. RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

Le Groupe procède à l'évaluation de ses engagements de retraite et prestations assimilées. Cette évaluation est effectuée selon la méthode actuarielle « Projected unit credit » telle que définie dans la norme IAS 19. Ces engagements sont comptabilisés dans la rubrique « provisions pour risques et charges » (note 14). La charge représentative de l'évolution des engagements nets est comptabilisée en résultat d'exploitation pour le montant correspondant au coût normal de la période et en autres charges ou produits financiers pour les autres éléments.

M. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La « Méthode indirecte » (mettant en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation) a été retenue.

La trésorerie, dont la variation est justifiée par ce tableau, inclut les disponibilités, ainsi que les actifs financiers considérés comme leurs équivalents. La variation des découverts bancaires est présentée dans le cash-flow des activités de financement. Les acquisitions (cessions) de titres de placement à plus de trois mois ne relèvent pas, pour le Groupe, de la politique d'investissement, mais sont des décisions d'optimisation de la trésorerie. Elles sont donc exclues du cash-flow des activités d'investissement, et présentées en diminution (augmentation) de la variation des disponibilités pour déterminer la variation de la trésorerie.

N. ACTIONS PROPRES

À la clôture de l'exercice les actions propres sont inventoriées. La valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

2. ÉVOLUTIONS DES PARTICIPATIONS DIRECTES DE THALES

A. PRINCIPALES OPÉRATIONS ENREGISTRÉES EN 2007

Les principaux événements intervenus au cours de l'année 2007 sont les suivants :

- début octobre 2007, Thales a cédé pour 140 millions d'euros (dont 7,5 millions sous la forme d'un prêt) ses parts dans le groupe Faceo, spécialiste européen du facility management, à Apax Partners ;
- fin août 2007, Thales a cédé pour 2,5 millions d'euros ses parts dans la société allemande Bayern-Chemie / Protac au missilier européen MBDA.

Apport des activités transport et sécurité d'Alcatel-Lucent

Le 5 janvier 2007, l'assemblée générale des actionnaires de Thales a approuvé l'apport par Alcatel-Lucent de ses activités transport et sécurité. Ces apports ont été rémunérés par l'émission de 25 millions de titres Thales au profit d'Alcatel-Lucent et le paiement d'une somme de 40 millions d'euros.

À l'issue de cette assemblée générale, la participation d'Alcatel-Lucent a été portée de 9,46 % à 20,95 % du capital de Thales et celle de l'État français est passée de 31,26 % à 27,29 % du capital.

Coût d'acquisition :

Nombre d'actions ordinaires Thales émises le 5 janvier 2007	25 millions
Multiplié par le cours de bourse des actions Thales (en euros) à la date d'émission	37,63 €
Total	940,7 M€
Versement en numéraire (a)	40,0 M€
Frais d'acquisition	10,9 M€
Coût d'acquisition total	**991,6 M€**

(a) Montant provisoire, versé à la date de l'opération. Ce montant sera ajusté en fonction de la situation bilantielle définitive des activités concernées, au terme des discussions en cours avec le vendeur.

Acquisition des activités spatiales d'Alcatel-Lucent

Le 6 avril 2007, après obtention de l'approbation de la Commission Européenne, Alcatel Participations a cédé à Thales, contre le versement d'une somme de 671,7 millions d'euros en numéraire [1], ses participations dans deux sociétés du domaine spatial, soit 67 % de la société Alcatel Alenia Space, fabricant de satellites, et 33 % de la société Telespazio Holding, opérateur de satellites, toutes deux sociétés détenues conjointement avec Finmeccanica.

Coût d'acquisition :

Versement en numéraire	671,7 M€
Frais d'acquisition	7,1 M€
Coût d'acquisition total	**678,8 M€**

Ces participations sont inscrites au bilan de Thales en Titres de participations (note 8) pour respectivement :

- Thales Alenia Space SAS (601,0 M€) ;
- Telespazio Holding S.R.L. (70,7 M€).

Rapprochement des activités navales de Thales et DCNS

Le 29 mars 2007, Thales a cédé à DCNS, pour un prix de 514 M€, ses activités navales de surface en France (hors équipements destinés à des programmes navals), DCNS devenant l'actionnaire unique des filiales communes créées par les deux sociétés, à savoir principalement les filiales Armaris et MOPA2. Simultanément, Thales est entré, pour un prix d'acquisition de 569,1 M€, au capital de DCNS à hauteur de 25 % au côté de l'État qui en conserve 75 %.

L'accord comporte par ailleurs des clauses de rémunération conditionnelle liées à l'obtention de certains contrats et à certaines conditions de performance opérationnelle. Thales aura par ailleurs la possibilité, à l'échéance de deux ans, de porter sa participation à 35 %. Le Groupe ne dispose pas, à ce stade, d'éléments permettant d'évaluer cette option.

Dans les comptes sociaux de Thales, cette opération conduit à enregistrer, d'une part, une plus-value de cession de 484,2 M€ (note 5) et, d'autre part, des titres de DCNS pour 569,1 M€ (note 8).

L'accord comporte par ailleurs des clauses de rémunération conditionnelle liées à l'obtention de certains contrats et à certaines conditions de performance opérationnelle. Thales aura par ailleurs la possibilité, à l'échéance de deux ans, de porter sa participation à 35 %. Le Groupe ne dispose pas, à ce stade, d'éléments permettant d'évaluer cette option.

B. PRINCIPALE OPÉRATION ENREGISTRÉE EN 2006

Fin août 2006, cession à un groupe d'investissement des activités de systèmes et équipements de navigation. Dans cette opération Thales société mère a vendu sa participation dans Thales Navigation S.A. pour 23,8 M€.

(1) Le prix d'acquisition des actions d'Alcatel Alenia Space fera l'objet d'une réévaluation par un expert indépendant au début de 2009, qui pourra se traduire par un réajustement à la hausse de la valeur initialement convenue. À ce stade, le Groupe ne dispose pas d'éléments permettant d'évaluer cet ajustement.

3. PRODUITS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total réalisé par Thales se répartit comme suit :

Par destination

	2007	2006
France	139,5	178,9
Europe de l'Ouest et du Sud	0,5	1,5
Moyen-Orient	8,1	0,5
Total	**148,1**	**180,9**

Par nature

	2007	2006
Contrats de commissionnaires (voir 3.C.)	17,6	38,0
Refacturation des loyers	106,3	108,3
Études	16,2	17,5
Divers	8,0	17,1
Total	**148,1**	**180,9**

B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2007	2006
Redevances	156,2	122,6
Refacturations de frais	150,0	123,6
Total	**306,2**	**246,2**

C. CONTRATS DE COMMISSIONNAIRES

À l'occasion des opérations de filialisation de 1995 et afin de permettre la bonne exécution des traités d'apports, Thales avait été amené à conclure des contrats de commissionnaires à l'achat et à la vente avec ses nouvelles filiales.

Compte tenu de l'importance de ces contrats dans le bilan de Thales leur contribution a été isolée sur des lignes distinctes à l'actif et au passif « contrats de commissionnaires ». Elles s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Actif		
Acomptes sur commandes	28,2	35,1
Créances clients	3,1	5,1
Contrats de commissionnaires Actif	**31,3**	**40,2**
Passif		
Acomptes sur commandes	31,0	39,7
Autres dettes	0,3	0,5
Contrats de commissionnaires Passif	**31,3**	**40,2**

4. RÉSULTAT FINANCIER

Intérêts, produits et charges financiers :

	2007	2006
Intérêts et produits financiers		
- sur créances financières (a)	89,2	54,9
- sur swaps de taux	43,2	35,9
	132,4	**90,8**
Intérêts et charges financiers		
- sur dettes financières (b)	(201,8)	(137,0)
- sur swaps de taux	(43,1)	(32,4)
	(244,9)	**(169,4)**
Total	**(112,5)**	**(78,6)**

(a) Dont avec les entreprises liées 55,2 M€ en 2007 contre 27,5 M€ en 2006.

(b) Dont avec les entreprises liées 118,3 M€ en 2007 contre 75,6 M€ en 2006.

Autres revenus et charges financiers :

	2007	2006
Revenus de participations		
Thales Avionics S.A.	19,4	59,0
Thales Electron Devices S.A.	7,4	22,3
Thales Air System S.A.	7,0	13,5
Faceo	6,5	5,0
TDA Armement S.A.S.	4,9	27,5
DCNS	4,1	--
Thales International	4,0	1,0
Thales Transportation Systems	2,6	4,9
Elettronica S.p.A.	2,4	1,4
Amper Programmas S.A.	2,2	2,5
Thales Insurance & Risk Management S.A.	2,2	1,9
Thales Communications S.A.	1,9	83,2
Thales Systèmes Aéroportés S.A.	1,7	8,1
Thales ATM S.p.A.	1,6	--
Sofradir	1,0	1,0
Thales Suisse	0,8	7,4
Thales Freight & Logistics S.A.	0,7	0,4
S.A.S. Ferté	0,4	0,3
Geris consultants	0,4	0,8
Thales Holding GmbH	--	49,3
Thales ATM S.A.	--	8,6
Thales ATM Pty Ltd	--	3,6
Thales Italia S.p.A.	--	2,8
Thales Avionics Electrical Systems S.A.	--	0,9
S.A.S. Bagneux	--	0,8
Sifelec	--	0,6
Autres	1,0	0,3
Total	**72,2**	**307,1**
Autres revenus financiers		
Gains de change (c)	42,9	3,3
Reprises sur provisions financières (d)	43,2	140,7
Retour à meilleure fortune (e)	3,8	3,2
Autres	0,7	3,6
Total	**90,6**	**150,8**
Autres charges financières		
Perte de change	(0,4)	(0,1)
Dotations aux provisions financières (f)	(117,6)	(44,4)
Abandons de créances consentis à des filiales (g)	--	(2,1)
Autres	(10,6)	(7,6)
Total	**(128,6)**	**(54,2)**

(c) Dont en 2007, gain de change sur le remboursement d'un emprunt de 135 MUSD en couverture de titres.
(d) Dont en 2007, reprise de provisions sur titres (22,5 M€) (note 8), reprise de provisions risques filiales (8,8 M€) (note 14) et reprise de provisions sur actions propres (9,5 M€) (note 13).
Dont en 2006, reprise de provisions sur titres (120,3 M€) (note 8), reprise de provisions risques filiales (6,6 M€) (note 14).
(e) Dont en 2007, Thales Communications Belgium (+ 3,3 M€) et Thales Université (+ 0,5 M€).
Dont en 2006, Thales Communications Belgium (+ 3,2 M€).
(f) Dont en 2007, provisions sur titres (104,8 M€) (note 8) et provisions risques filiales (9,2 M€) (note 14).
Dont en 2006, provisions sur titres (22,5 M€) (note 8) et provisions risques filiales (15,0 M€) (note 14) et dotation des provisions sur actions propres (4,5 M€) (note 13).
(g) Dont en 2006, Thales Université (2,1 M€).

5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2007	2006
Coût des restructurations (a)	(4,6)	(50,2)
Plus ou moins-values sur cessions		
Cession Thales Naval	484,2	--
Cession Faceo	122,2	--
Cession Thales Italia	0,9	--
Cession HTO	(7,6)	(4,0)
Cession Bayern Chemie	(3,6)	--
Cession Telematics	(2,0)	--
Cession Thales Navigation	(1,4)	(12,5)
Cession Geosolution	(0,4)	(0,2)
Cession Embraer	--	43,8
Cession Contact Solution	--	0,6
Autres	(2,9)	(0,1)
Total	**589,4**	**27,6**
Autres produits et charges exceptionnels	--	(0,1)
Total	**584,8**	**(22,7)**

(a) Correspond essentiellement en 2006 aux dépréciations d'actif constatées dans le cadre de la fermeture des sites de : Bagneux (14,5 M€), Guyancourt (14,5 M€), Élancourt (4,9 M€), Conflans (4,1 M€) et Chevilly Larue (3,0 M€).

6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Thales intègre depuis le 1er janvier 1992 une grande partie de ses filiales françaises dans le cadre du régime prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts.

Les sociétés intégrées supportent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe liées aux déficits sont conservées chez la mère et constatées en produits. Cependant la société mère pourra être amenée à supporter une charge d'impôt correspondant aux déficits transmis par les filiales déficitaires dans la mesure où ces filiales redeviendraient bénéficiaires et seraient en mesure d'imputer les déficits transmis comme si elles n'avaient pas été intégrées fiscalement.

L'impôt relatif à l'exercice 2007 a été déterminé en tenant compte :

- du taux de droit commun 33,33 % ;
- de la contribution sociale de 3,30 %, prévue à l'article 235 ter ZC du code général des impôts, assise sur l'impôt au taux normal de 33,33 % sur la partie du résultat fiscal excédant 2,3 M€.

L'effet de cette contribution a été pris en compte pour le calcul de la charge d'impôt courant en 2007 et 2006 et des impôts différés.

Les montants d'impôt 2007 et 2006 s'analysent comme suit :

	2007	2006
Produit de l'intégration	114,2	103,1
Impôt différé sur résultat des GIE (La Pérouse, Hobart)	2,3	5,8
Charge d'IS	(57,0)	(11,3)
Autres impôts	(10,0)	(13,3)
Total	**49,5**	**84,3**

À l'exception de l'impôt différé lié aux GIE, l'impôt différé n'est pas comptabilisé, toutefois les principales différences temporaires se détaillent comme suit :

	2007	2006
Différences temporaires actives nettes		
- Provisions pour congés payés	14,9	14,0
- Provisions pour restructuration	--	2,0
- Écarts de conversion	6,5	5,0
- Provisions risques et charges	38,3	42,9
- Autres	11,7	11,5
Solde actif net (a)	**71,4**	**75,4**

(a) Ce solde serait à l'origine d'un actif net d'impôt différé, 24,5 M€ au 31 décembre 2007 s'il était comptabilisé.

Le résultat d'intégration fiscale de droit commun, de Thales société mère qui sera arrêté définitivement en avril, a été estimé en base imposable à 164 M€ soit un impôt de 57,0 M€.

Dépenses exclues des charges déductibles (art. 223 quater et 39.4 du Code Général des Impôts).

Ces dépenses représentent 329 K€ en 2007 contre 278 K€ en 2006.

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amortissement	Net	Net
Immobilisations incorporelles	**23,5**	**22,6**	**0,9**	**0,9**
Immobilisations corporelles				
Constructions	80,3	30,0	50,3	49,2
Installations techniques, matériels et outillages industriels	41,7	33,9	7,8	9,2
Autres immobilisations corporelles	39,5	10,8	28,7	14,6
Total	**161,5**	**74,7**	**86,8**	**73,0**

Pour le calcul des amortissements, les durées de vie habituelles retenues sont de :

- 20 ans pour les constructions ;
- 3 à 10 ans pour les installations techniques, matériels et outillages industriels ;
- 3 ou 4 ans pour les logiciels ;
- 5 à 10 ans pour les autres immobilisations corporelles (matériel de transport, mobilier, ...).

8. TITRES DE PARTICIPATION

	Montants au 31/12/06	Décais-sements	Encais-sements	Dotation nette aux provisions	Autres mouve-ments	Montants au 31/12/07	dont	
							Valeur brute	Provision
Faceo S.A.	12,7	--	(132,5)	--	119,8	--	--	--
Amper Programas S.A.	11,1	--	--	--	--	11,1	11,1	--
Thales Underwater Systems N.V. (Pays-Bas)	7,9	--	--	0,3	--	8,2	129,2	121,0
Thales Underwater Systems S.A.S. (France)	95,4	--	--	--	1,1	96,5	96,5	--
Thales Transportation Sytems S.A.	67,2	--	--	(31,0)	--	36,2	80,0	43,8
Avimo Group Ltd	134,2	--	--	(1,6)	--	132,6	250,7	118,1
Thales Underwater System Pty	50,0	--	--	--	--	50,0	50,0	--
Thales Systems Irlande Ltd	56,3	--	--	--	--	56,3	56,3	--
Thales Canada Inc.	19,7	--	--	--	--	19,7	19,7	--
Aerothales Technology	0,8	--	--	(0,6)	--	0,2	2,0	1,8
Thales Italia S.p.A.	32,0	--	(32,9)	--	0,9	--	--	--
UMS Holding	11,9	--	--	4,3	--	16,2	24,3	8,1
Elettronica S.p.A.	19,9	--	--	5,9	--	25,8	26,7	0,9
Thales Rail Signalling Solutions Holding	--	29,8	--	--	(29,8)	--	--	--
Parelec	--	--	--	--	43,2	43,2	43,2	--
Thales Alenia Space S.A.S.	--	601,0	--	--	--	601,0	601,0	--
Telespazio Holding S.R.L.	--	70,7	--	--	--	70,7	70,7	--
DCNS	--	569,1	--	--	--	569,1	569,1	--
Thales Engineering & Consulting S.A.	11,4	--	--	--	--	11,4	15,2	3,8
S.A.S. Saint-Héand	12,9	--	--	--	--	12,9	12,9	--
S.A.S. Chatellerault Brelandiere	--	--	--	--	--	--	8,0	8,0
Thales ATM Pty Ltd	71,0	--	--	--	--	71,0	71,0	--
Thales Corporate Ventures S.A.	22,7	14,8	--	(4,9)	--	32,6	71,7	39,1
SEERI	10,2	--	--	(4,3)	--	5,9	10,2	4,3
Thales Computers S.A.	19,0	--	--	(9,6)	--	9,4	25,7	16,3
TDA Armements S.A.S.	51,6	--	--	--	--	51,6	51,6	--
Thales Information System Belgium	6,5	--	--	(6,0)	--	0,5	14,0	13,5
Thales Naval S.A.	33,2	--	(514,0)	--	480,8	--	--	--
Thales Suisse S.A.	23,1	--	--	--	--	23,1	23,1	--

	Montants au 31/12/06	Décais-sements	Encais-sements	Dotation nette aux provisions	Autres mouve-ments	Montants au 31/12/07	dont	
							Valeur brute	Provision
Thales e-Transactions S.A.	41,8	--	--	(15,6)	--	26,2	103,6	77,4
Thales Microelectronics S.A.	2,0	--	--	2,0	--	4,0	51,6	47,6
Thales e-Transactions Espana S.A.	--	--	--	--	9,7	9,7	9,7	--
Sifelec	41,3	--	--	(0,7)	--	40,6	111,8	71,2
Thales International S.A.	278,0	100,0	--	--	--	378,0	398,5	20,5
Thales Avionics S.A.	442,1	--	--	--	--	442,1	442,1	--
Thales Communications Belgium S.A.	34,6	--	--	--	--	34,6	34,6	--
Thales Nederland B.V.	235,2	--	--	--	--	235,2	235,2	--
Thales Air System S.A.	311,8	--	--	--	2,3	314,1	314,1	--
Thales Electron Devices	39,2	--	--	--	--	39,2	39,2	--
Thales Communications S.A.	311,9	--	--	--	--	311,9	311,9	--
Thales Holding Norway A.S.	0,1	--	--	4,3	--	4,4	77,2	72,8
Thales Holding GmbH	246,9	--	--	--	376,4	623,3	623,3	--
Thales North America Inc.	519,9	--	--	--	--	519,9	603,2	83,3
Thales Optronique S.A.	73,4	--	--	--	--	73,4	94,9	21,5
Thales Avionics Electrical Systems S.A.	18,6	--	--	--	--	18,6	18,6	--
Thales Security Systems S.A.S.	12,5	45,0	--	(21,7)	--	35,8	59,4	23,6
Thales Safare S.A.	2,4	--	--	5,5	--	7,9	7,9	--
Thales Services S.A.S.	126,3	--	--	--	--	126,3	126,3	--
Thales Services Industrie S.A.	--	7,5	--	(7,5)	--	--	79,3	79,3
Thales Systèmes Aéroportés S.A.	706,1	--	--	--	--	706,1	706,1	--
Thales Laser S.A.	--	--	--	--	--	--	17,1	17,1
S.A.S. Bagneux	4,6	--	--	--	--	4,6	4,6	--
Thales Plc.	2 070,0	--	--	--	--	2 070,0	2 571,7	501,7
Autres sociétés immobilières	10,9	--	--	(1,1)	--	9,8	22,9	13,1
Autres	23,3	23,4	(4,3)	--	(19,2)	23,2	39,2	16,0
Total	**6 333,6**	**1 461,3**	**(683,7)**	**(82,3) ***	**985,2**	**8 014,1**	**9 437,9**	**1 423,8**

* Dont : dotations (104,8) (note 4)
reprises 22,5
(82,3)

9. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

PAR CATÉGORIE

	31/12/2007	31/12/2006
Créances rattachées à des participations et entreprises liées :		
Thales Information Systems S.A. (SPAIN)	236,4	11,5
Thalisa	45,5	34,4
Thales North America Inc.	37,3	49,4
Thales Australia Holdings	26,2	26,3
Thales Italia S.p.A.	20,3	14,0
Thales Security Solutions & Services S.p.A.	20,2	--
Thales Electronics Plc.	15,8	20,0
Thales Canada Inc.	11,2	--
Thales Norway AS	9,4	15,8
Global Telematics S.A. (Pty) Ltd	6,0	6,5
Thales ATM S.p.A.	5,0	9,0
Thales Security Asia Pty Ltd	4,3	2,6
Thales Communications Italie	4,1	2,6
Thales e-Transactions S.A.	4,1	--
Thales e-Transactions Espana	4,0	0,5
Thales Information Systems S.A./N.V.	3,6	0,8
Thales Rail Signalling Solutions s.p.z.o.o.	2,5	--
Stesa	1,8	--
Alcatel Security Safety Command Controls Mexico	0,7	--
Thales International Offsets S.A.	0,7	1,0
Thales Suisse S.A.	0,6	0,6
Thales Holding UK Ltd	0,2	0,3
Thales Nederland B.V.	--	37,1
Thales Avionics Asia Pty Ltd	--	0,7
Autres	10,8	6,8
Total	**470,7**	**239,9**
Prêts à des établissements de crédit	--	2,0
G.I.E. La Pérouse	3,7	3,8
G.I.E. Hobart	27,9	29,8
Autres	16,4	10,1
Total	**48,0**	**45,7**
Total	**518,7**	**285,6**

PAR ÉCHÉANCE

	31/12/2007	31/12/2006
Inférieure à un an	476,5	244,1
De un an à cinq ans	20,9	27,4
Supérieure à cinq ans	21,3	14,1
Total	**518,7**	**285,6**

PAR DEVISE

	31/12/2007	31/12/2006
Euro	369,6	133,8
Ryal saoudien	47,3	29,5
Dollar US	38,4	57,5
Dollar Australien	26,2	26,3
Dollar Canadien	11,2	--
Couronne norvégienne	9,4	15,8
Rand d'Afrique du Sud	6,8	7,5
Dollar Singapour	4,3	2,5
Couronne suédoise	4,1	--
Franc suisse	0,6	0,6
Livre sterling	0,2	7,1
Autres devises	0,6	5,0
Total	**518,7**	**285,6**

10. CRÉANCES ET DETTES SOCIÉTÉS DU GROUPE

	31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Thales Underwater Systems - SAWARI II	--	59,5	--	82,5
Protac	--	--	--	15,1
Thales Underwater Systems SAS France	--	137,4	--	56,4
Trixell S.A.S.	--	2,6	--	32,3
Thales Engineering and Consulting S.A.	--	16,9	--	18,2
S.A.S. Saint-Héand	--	9,7	--	9,8
Thales ATM S.A.	--	--	--	108,4
S.A.S. Chatellerault Brelandière	6,7	--	5,2	--
Pessac	6,1	--	4,8	--
Thales Corporate Ventures	1,4	--	15,4	--
S.A.S. Seeri	--	6,0	4,0	--
UMS S.A.S.	--	4,5	--	6,8
Thales Assurance et Gestion Risques	--	15,1	--	7,8
TDA Armements S.A.S.	--	36,7	--	17,6
Thales Naval France S.A.	--	--	--	19,9
Thales Angenieux	10,6	--	12,2	--
Thales e-Transactions S.A.	23,6	--	26,1	--
Sifelec	--	28,7	--	32,5
Thales International S.A.	119,8	--	62,5	--
Thales Close Air Defence	--	7,5	--	7,4
Thales Avionics S.A.	--	49,3	--	36,9
Thales International Offsets S.A.	8,5	--	2,4	--
Thales International Western Countries	--	11,0	--	1,7
Thales Air Defence S.A.	--	673,8	--	511,4
Thales Electron Devices	8,7	--	12,0	--
Thales Communications S.A.	--	537,7	--	490,9
Thales International Middle East	--	14,3	--	14,9
Thales Holding GmbH	252,7	--	--	102,5
Thales International S.A.	--	5,4	--	2,1
Thales Avionics LCD S.A.	17,3	--	15,8	--
ARMARIS	--	--	--	142,8
Thales Optronique S.A.	60,1	--	37,6	--
Moss S.A.S.	--	22,1	--	32,1

	31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Thales Avionics Electrical Systems	--	3,5	--	7,4
Thales Security Systems S.A.S.	6,8	--	42,6	--
Thales Safare S.A.	--	6,6	--	--
Thales Telematics France	--	--	10,3	--
Thales Services S.A.S.	--	5,0	27,6	--
Thales Services Industrie S.A.	--	--	7,1	--
Thales Systèmes Aéroportés S.A.	--	245,2	--	166,7
Thales Laser S.A.	9,8	--	4,8	--
S.A.S. Bagneux	--	7,1	--	0,7
S.A.S. Sartrou	7,5	--	7,1	--
Thales Holding UK Plc.	--	116,6	--	181,0
Thales Electronics Plc.	--	--	--	--
Thales Transportation Systems S.A.	79,6	--	31,9	--
Thales Raytheon Systems	--	9,9	8,0	--
Thales Microelectronics S.A.	7,6	--	7,0	--
Tharc	--	46,5	--	3,8
Thales International Latin America B.V.	--	6,2	--	4,4
Thalisa	--	10,2	--	6,8
Wynid S.A.	--	--	--	8,7
Thales International Asia Holding Pty Ltd	--	36,3	--	50,6
Thales Munitronics & Microtechnics S.A.S.	--	9,9	--	2,3
Thales Rail Signalling Solutions Inc.	31,9	--	--	--
Thales Rail Signalling Solutions S.A.	9,4	--	--	--
Thales Security Solutions & Services S.A.	--	15,9	--	--
Parelec	--	9,4	--	--
Thales Alenia Space France S.A.S.	--	138,8	--	--
Thales Alenia Space Antwerp S.A.	--	5,7	--	--
Thales Alenia Space Espana S.A.	7,0	--	--	--
Thales Alenia Space Italia S.p.A.	--	47,8	--	--
Thales Air Systèmes S.A.	--	39,6	--	--
Autres	10,1	39,3	12,7	45,1
Total	**685,2**	**2 437,7**	**357,1**	**2 227,5**

11. AUTRES DÉBITEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

	31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Créances et dettes fiscales et sociales	15,4	73,1	10,9	64,5
État, impôt sur les sociétés	46,2	11,3	58,8	13,3
Impôt différé sur résultat des GIE	--	26,7	--	29,0
Créances et dettes sur immobilisations	--	1,6	--	2,2
Intérêts courus	8,1	4,7	9,6	4,3
Écarts de conversion	2,0	1,6	1,2	1,8
Primes sur options de change, swaptions	19,2	14,1	1,2	0,1
Réévaluation de change	50,1	178,7	30,4	131,9
Créances et dettes fiscales sur sociétés intégrées	14,3	50,2	26,3	41,1
Autres	25,9	13,5	25,9	21,4
Total	**181,2**	**375,5**	**164,3**	**309,6**

12. CAPITAUX PROPRES

A. CAPITAL

Le capital social de Thales, d'une valeur de 595 000 998 € au 31 décembre 2007, est composé de 198 333 666 actions de 3 €.

L'augmentation du capital social de Thales (société mère) de 79 M€ en 2007 correspond à l'émission :

- de 25 millions d'actions de 3 € nominal attribuées à Alcatel-Lucent Participations en rémunération de l'apport des activités Transport et Sécurité du groupe Alcatel-Lucent (AGE du 5 janvier 2007) ;
- de 1,3 million d'actions de 3 € nominal, créées à raison des exercices d'options ou de bons de souscription d'actions.

B. TITRES EN CIRCULATION DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

En décembre 2001, Thales avait émis 9 809 691 Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 500 M€. Ces obligations sont arrivées à échéance le 1er janvier 2007. 9 809 675 ont été remboursées au pair à cette date, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros (499 998 309,7) plus un coupon de 12,5 millions d'euros (12 458 266,93). Et 16 obligations ont été converties en 17 actions Thales.

Répartition du capital

	31/12/2007		31/12/2006	
	En nombre d'actions	En %	En nombre d'actions	En %
Public (a)	101 466 028	51,16	89 028 399	51,76
État Français (b)	52 672 928	26,56	53 754 184	31,25
Thales (c)	2 932 229	1,48	3 134 701	1,82
Alcatel-Lucent Participations	41 262 481	20,80	--	--
Alcatel	--	--	16 262 481	9,46
Groupe Industriel Marcel Dassault	--	--	9 827 043	5,71
Total	**198 333 666**	**100,00**	**172 006 808**	**100,00**

(a) Y compris actions détenues par les salariés directement ou via les FCP.

(b) Indirectement, au travers de sociétés détenues à 100 % par l'État (TSA, SOFIVISION et SOGEPA) et directement via une action spécifique.

(c) Actions propres (note 13).

Réserves et report à nouveau

	31/12/2006	Affectation du résultat 2006	Distribution de dividendes	31/12/2007
Réserve légale	51,6	--	--	51,6
Réserve indisponible	8,3	--	--	8,3
Réserve ordinaire	128,9	--	--	128,9
Autres réserves	0,3	--	--	0,3
Report à nouveau	26,2	313,3	(169,1)	170,4
Total	**215,3**	**313,3**	**(169,1)**	**359,5**

13. ACTIONS PROPRES

Les actions autodétenues, pour lesquelles aucune affectation spécifique n'a été décidée à ce jour, s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Prix de revient	Dépréciation (a)	Valeur nette
31/12/2006	**3 134 701**	**140,4**	**(25,5)**	**114,9**
Cessions 2007	(1 367 332)	(58,2)	5,4	(52,8)
Achats 2007	1 164 860	47,4	--	47,4
Reprises de provision 2007	--	--	9,5	9,5
31/12/2007	**2 932 229**	**129,6**	**(10,6)**	**119,0**

(a) Le cours moyen du mois de décembre 2006 était de 36,64.
Le cours moyen du mois de décembre 2007 s'établit à 40,59.
En conséquence, une reprise de provision de 9,5 M€ a été effectuée pour amener la valeur des actions propres à 40,59 par action.

OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

Au 31 décembre 2007, sont en vigueur :

- 753 843 options d'achat d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 37,17 € ;
- 15 684 698 options de souscription d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 36,49 €.

Options d'achat d'actions

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	**04/07/2007**	**13/11/2001**	**02/04/2001**	**10/05/2000**	**14/09/1999**
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 4 juillet 2011 au 3 juillet 2017	du 13 nov. 2005 au 12 nov. 2011	du 2 avril 2005 au 1er avril 2011 (b)	du 10 mai 2004 au 9 mai 2010 (b)	du 14 sept. 2004 au 13 sept. 2009
Prix d'exercice	44,77 €	42,18 € (c)	42,37 € (c)	37,72 € (c)	32,59 € (c)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	8 183	néant	94 144	878 756
Nombre d'options en vigueur au 31/12/05	--	217 915	79 544	239 268	947 234
Options exercées en 2006	--	--	--	2 123	95 789
Options annulées en 2006	--	65 079	21 212	5 306	2 035
Nombre d'options en vigueur au 31/12/06	--	152 836	58 332	231 839	849 410
Options attribuées	80 000	--	--	--	--
Options exercées en 2007	--	8 183	--	87 778	486 850
Options annulées en 2007	--	21 215	--	3 091	11 457
Nombre d'options en vigueur au 31/12/07, net des annulations (d) et des exercices	**80 000**	**123 438**	**58 332**	**140 970**	**351 103**
dont options exerçables au 31/12/07	--	123 438	58 332	140 970	351 103
dont options en vigueur détenues au 31/12/07 par : - le Président	80 000	--	--	--	--
- les autres membres du Comité exécutif	néant	néant	néant	--	121 962
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	**1**	**334**	**5**	**49**	**52**
dont membres du Comité exécutif (hors Président) au 31/12/07	néant	néant	néant	néant	6
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	80 000	20 000	70 000	101 500	290 000

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Différé d'exercice ramené de 5 à 4 ans par décision du Conseil d'administration, le 12 juillet 2001.

(c) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174-13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

Options de souscription d'actions

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	04/07/2007	09/11/2006	30/06/2005	01/07/2004	01/07/2003	02/07/2002	12/07/2001
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 4 juillet 2011 au 3 juillet 2017	du 9 nov. 2010 au 8 nov. 2016	du 30 juin 2009 au 29 juin 2015	du 1er juillet 2008 au 30 juin 2014	du 1er juillet 2007 au 30 juin 2013	du 2 juillet 2006 au 1er juillet 2012	du 12 juillet 2005 au 11 juillet 2011
Prix d'exercice	44,77 €	36,47 €	34,01 €	29,50 €	25,70 €	40,97 € (b)	42,18 € (b)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	néant	45 945	110 545	853 691	221 039	182 240
Nombre d'options en vigueur au 31/12/2005	--	--	2 190 800	2 536 350	2 829 847	3 264 462	3 490 554
Options attribuées	--	2 223 950	--	--	--	--	--
Options exercées en 2006	--	--	1 500	24 780	70 648	--	--
Options annulées en 2006	--	--	43 900	47 816	40 566	252 105	277 365
Nombre d'options en vigueur au 31/12/06	--	2 223 950	2 145 400	2 463 754	2 718 633	3 012 357	3 213 189
Options attribuées	1 574 530	--	--	--	--	--	--
Options exercées en 2007	--	--	44 445	85 765	738 020	221 039	182 240
Options annulées en 2007	--	28 950	49 139	31 600	95 167	85 821	104 929
Nombre d'options en vigueur au 31/12/2007, net des annulations (c) et des exercices	**1 574 530**	**2 195 000**	**2 051 816**	**2 346 389**	**1 885 446**	**2 705 497**	**2 926 020**
dont options exerçables au 31/12/2007	--	2 850	263 868	420 400	1 885 446	2 705 497	2 926 020
dont options en vigueur détenues au 31/12/2007 par : - le Président	--	80 000	80 000	100 000	100 000	102 954	83 718
- les autres membres du Comité exécutif	305 000	265 000	220 000	224 500	185 000	213 119	226 044
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	**1 293**	**1 962**	**1 919**	**3 153**	**2 743**	**4 619**	**4 579**
dont membres du Comité exécutif (hors Président) au 31/12/2007	14	12	12	11	8	10	11
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	240 000	235 000	275 000	285 000	280 000	263 000	329 500

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174-13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(c) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le groupe depuis la date d'attribution.

Modalités d'exercice des stock-options

Les options d'achat et de souscription d'actions Thales sont toutes attribuées pour une durée de dix ans à un prix d'exercice sans décote par rapport au cours de bourse.

Les options d'achat et de souscription consenties les 14 septembre 1999, 10 mai 2000, 2 avril 2001, 13 novembre 2001, 12 juillet 2001, 2 juillet 2002 et 1er juillet 2003 sont d'ores et déjà exerçables en totalité.

Les options suivent des calendriers d'ouverture progressive (« vesting ») sur quatre ans et deviennent exerçables comme suit :

- Options de souscription consenties le 1er juillet 2004
  Dans tous les pays sauf aux Pays-Bas et en France, à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution.
  Aux Pays-Bas, à hauteur de 75 % du nombre attribué trois ans après leur attribution, pour aboutir à 100 % au bout de quatre ans.
- Options de souscription consenties les 30 juin 2005, 9 novembre 2006 et 4 juillet 2007 :
  Dans tous les pays sauf en France, à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution.
  Pour la France, en application de dispositions législatives spécifiques, les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français et/ou soumis à la sécurité sociale française ne peuvent exercer aucune option avant le quatrième anniversaire de la date de leur attribution.

Attributions et exercices d'options au cours de l'exercice 2007

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Date du plan
1 – Administrateurs				
Options attribuées en 2007				
- Denis Ranque	80 000	44,77 €	03/07/2017	04/07/2007
Options exercées en 2007	63 629			
2 – Dix (a) plus importantes attributions d'options à des salariés (b)				
Options attribuées en 2007	240 000	44,77 €	03/07/2017	04/07/2007
3 – Dix plus importants exercices d'options par des salariés (b)				
Options exercées en 2007	32 200	32,59 €		14/09/1999
	31 429	32,59 €		14/09/1999
	26 513	32,59 €		14/09/1999
	26 513	32,59 €		14/09/1999
	25 000	25,70 €		01/07/2003
	21 210	37,72 €		10/05/2000
	20 000	42,18 €		12/07/2001
	20 000	25,70 €		01/07/2003
	19 980	25,70 €		01/07/2003
	17 000	25,70 €		01/07/2003

(a) Durant l'exercice 2007, les dix plus importantes attributions individuelles d'options, consenties à des salariés de la société ou de ses filiales, non mandataires sociaux de Thales ont été comprises entre 35 000 et 20 000 options: un bénéficiaire a reçu un nombre de 35 000 options, cinq ont reçu un nombre de 25 000 options et cinq ont reçu un nombre de 20 000 options.

(b) Toutes sociétés du Groupe confondues.

ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Le 4 juillet 2007, le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions. La société a décidé d'exclure du bénéfice du plan d'attribution gratuite d'actions le Président-directeur général (seul mandataire social), les membres du comité exécutif et les 390 principaux cadres dirigeants.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- tous les bénéficiaires désignés du plan se verront attribuer les actions à l'issue d'une période d'acquisition de 4 ans sous réserve du respect des conditions stipulées dans le règlement du plan ;
- les bénéficiaires résidents fiscaux français ou rattachés à la sécurité sociale française devront ensuite respecter une période de conservation d'une durée de deux ans au cours de laquelle les titres ne pourront pas être cédés. Cette période de conservation ne s'applique pas aux bénéficiaires non résidents fiscaux français.

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	**04/07/2007**
Nombre de bénéficiaires	3 545
Nombre d'actions attribuées	312 435
Annulation d'attributions pendant l'exercice (a)	--
Attributions anticipées pendant l'exercice (b)	--
Solde d'actions gratuites net des annulations et attributions anticipées au 31/12/07	312 435
Période d'acquisition	Du 04/07/2007 au 04/07/2011
Date de transfert des actions	05/07/2011
Période de conservation pour les résidents fiscaux français	Du 05/07/2011 au 06/07/2013

(a) Du fait du départ du bénéficiaire.

(b) Du fait du décès du bénéficiaire pendant la période d'acquisition.

14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montants en début d'exercice	**Dotations**	**Reprises**	**Autres mouvements**	**Montants en fin d'exercice**
Restructurations	35,7	8,4	(35,5)	9,6	18,2
Risques filiales (note 4)	29,8	9,2	(8,8)	(17,7)	12,5
IFC et autres (note 16)	56,3	19,1	(19,9)	--	55,5
Autres	144,7	3,8	(3,4)	--	145,1
Total	**266,5**	**40,5**	**(67,6)**	**(8,1)**	**231,3**

A. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges techniques et commerciaux. Les litiges mentionnés dans le rapport de l'an dernier ont connu les évolutions suivantes :

La procédure d'arbitrage introduite par la Republic of China Navy (Taïwan) portant sur une demande de dommages et intérêts de l'ordre de 599 millions de dollars US et relative à l'exécution d'un contrat de fournitures d'équipements et de matériels en partenariat avec un autre industriel, signé en 1991, s'est poursuivie sur l'exercice 2007.

La partie adverse, qui avait porté sa demande à 1 119 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en juin 2005, l'a finalement ramené à 882 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en avril 2006. En cas de sentence défavorable, l'indemnisation due par Thales serait limitée à environ 30 %, ce qui correspond à ses droits dans le contrat de fournitures. Thales, en liaison avec son partenaire industriel, a contesté de manière constante cette demande.

Sur la base des éléments dont elle disposait à la date de l'arrêté des comptes 2007, Thales a procédé à une revue des risques financiers auxquels le Groupe pourrait se trouver exposé du fait de ce dossier. En l'absence d'éléments significatifs nouveaux, Thales a décidé de maintenir, au titre de l'exercice 2007, le montant de la provision au même niveau que celui constaté dans les comptes de l'exercice 2006 ; montant qui, pour des raisons de confidentialité ne fait l'objet d'aucune information détaillée (Art. 531-2/4 modifié du PCG).

Aucun autre litige significatif n'est né depuis le début de l'exercice 2007. Et, à la connaissance de Thales, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige ayant eu ou de nature à avoir une influence significative sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

B. ENVIRONNEMENT

De manière générale, les activités de Thales ne sont pas génératrices d'impacts environnementaux significatifs.

La gestion des risques environnementaux concerne :

- la conformité et la maîtrise des impacts des installations et des produits ;
- la mise en place d'un système de management environnemental adapté à chaque site (plus de 70 sites sont certifiés ISO 14001) ;
- la cartographie des risques environnementaux engagée sur plus d'une dizaine de pays dans lesquels Thales est implanté et permettant de vérifier que nos salariés, et les populations environnant nos sites, ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;
- les actions correctives éventuelles : modification des installations, dépollution, surveillance.

Au 31 décembre 2007, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 2,0 M€.

15. AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Ces dettes se ventilent comme suit :

PAR CATÉGORIE

	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	100,0	100,0
Emprunt obligataire convertible (OCEANE) (b)	--	500,0
Emprunt obligataire (émis en juillet 2004) (c)	500,0	500,0
Emprunt à moyen terme négociable (EMTN) (d)	700,0	700,0
Thales Holdings UK Plc.	538,6	440,3
Avimo Asia Pty Ltd	119,0	121,6
Thales Electronics Europe B.V.	97,9	94,0
Thales Rail Signalling Solutions SLU	86,0	--
Thales Australia Holdings	75,2	83,4
Thales International Europe	36,2	34,2
Thales Nederland B.V.	25,0	37,2
Thales Rail Signalling Solutions Austria GmbH	21,8	--
Parelec	19,6	--
ADI	19,0	27,7
Thales Rail Signalling Solutions AG	14,0	--
Thales Communications AG	13,3	8,1
Thales e-Transactions S.A.	9,8	--
Thales Communications Belgium S.A.	8,7	17,0
Thales Underwater Systems N.V.	8,0	7,7
Thales Italia S.p.A.	6,8	3,8
Thales Security Solutions & Services S.A.	5,1	--
Avimo Group Ltd	3,9	4,0
Thales North America Inc.	3,4	--
Thales International Africa Ltd	0,7	0,7
Thales Norway AS	--	6,7
Découverts bancaires	--	0,1
Autres emprunts	8,0	--
Total	**2 420,0**	**2 686,5**
Dettes financières diverses :		
Intérêts courus sur dettes financières	16,4	27,0
Total	**16,4**	**27,0**
Total	**2 436,4**	**2 713,5**

(a) Emprunt à taux variable de nominal 100 M€ à échéance juin 2008.

(b) Emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes (OCEANE) émis à taux fixe 2,5 %, de nominal 500 M€ échu en janvier 2007.

(c) Emprunt de nominal 500 M€ à échéance juillet 2011, émis à un taux fixe 4,375 %.

(d) Emprunt de 700 M€ à échéance décembre 2009 à taux variable (Euribor 3 mois + 0,125 %).

Au 31 décembre 2007, il n'existe pas de financement utilisé, d'un montant significatif, comportant des clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipée fondées sur le rating ou sur des ratios financiers.

Au 31 décembre 2007, les lignes de crédit confirmées, accordées par les banques et non utilisées, s'élèvent à 1 500 M€ venant à échéance en 2011. Ces lignes de crédit servent de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et de réserve financière. La documentation des dites lignes de crédit précise que dans l'hypothèse où l'État ne détiendrait plus son action spécifique au capital de la société, et que, simultanément, la dette financière nette consolidée rapportée à l'EBITDA [1] serait supérieure à 3, des clauses d'exigibilité anticipées entreraient en vigueur.

PAR ÉCHÉANCE

	31/12/2007	31/12/2006
2007	--	1 386,5
2008	1 220,0	100,0
2009	700,0	700,0
2010	500,0	500,0
Total à plus d'un an	**1 200,0**	**1 300,0**
Total	**2 420,0**	**2 686,5**

PAR DEVISE

	31/12/2007	31/12/2006
Euro	1 637,8	2 005,4
Livre sterling	538,6	440,3
Dollar singapourien	123,0	125,7
Dollar australien	76,9	80,5
Franc suisse	27,7	11,9
Dollar US	16,0	16,0
Couronne norvégienne	--	6,7
Total	**2 420,0**	**2 686,5**

(1) L'EBITDA est la somme du résultat d'exploitation, de l'amortissement des actifs mobiliers et immobiliers et de toute dépréciation des biens incorporels, déduction faite de l'amortissement du goodwill. Cet agrégat est établi selon les principes comptables français.

16. ENGAGEMENTS HORS BILAN

A. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

	Loyers à payer :			
	Total	**À moins d'un an**	**De un à cinq ans**	**À plus de cinq ans**
Engagements de loyers				
Contrats de location simple	509,1	99,1	275,2	134,8

	31/12/2007	**31/12/2006**
Engagements (écarts actuariels) liés aux retraites (note 14)	--	2,8

	31/12/2007	**31/12/2006**
Engagements donnés		
Garantie de passif donnée à Thomson dans le cadre de la cession de Broadcast Multimédia	110,0	110,0
Avals et cautions	5 781,1	4 427,9
Dont entreprises liées (a)	5 762,4	4 210,3
(a) Les principales sociétés concernées sont :		
Thales Alenia Space France	900,2	--
Thales Nederland B.V.	519,2	524,8
Thales Rail Signalling Solutions Ltd	369,3	--
ADI	346,2	169,7
Thales e-Transactions	326,2	371,3
Thales Rail Signalling Solutions Inc.	267,2	--
Thales Rail Signalling Solutions AG	251,6	--
Thales Missile Electronics Ltd	246,8	329,1
Thales Systèmes Aéroportés S.A.	208,3	242,2
Thalisa	149,7	149,7
Thales ATM Pty. Ltd.	170,1	170,8
Thales Training & Simulation Ltd.	170,6	--
Thales Rail Signalling Solutions GmbH	167,2	--
DCNS	154,6	477,7
Thales Services S.A.S.	113,5	360,4
Thales Transportation Systems S.A.	99,9	104,7
Thales Rail Signalling Solutions S.L.U.	105,0	--

	31/12/2007	31/12/2006
ACSI	98,5	100,4
Stesa	80,2	103,0
Thales Canada Inc.	67,8	64,1
Thales Underwater Systems UK Ltd	62,1	141,2
Thales Security Solutions & Services S.A.	60,0	--
Thales Information Systems Ltd	54,5	63,1
Thales Communications Ltd	54,3	98,3
Thales Underwaters Systems	51,9	34,1
Thales Suisse	49,5	49,5
Thales Optronics Ltd	44,0	57,0
Helicopter Training Media International	38,0	--
Thales Naval Ltd	27,3	--
Thales Rail Signalling Solutions S.A.	26,6	--
Thales Raytheon System	25,0	--
Thales Security Solutions & Services S.p.A.	24,0	--
Thales Air Defense S.A.	--	132,4
Thales North America Inc.	43,0	75,9
Thales (Wigmore Street) Ltd	--	59,6
Thales Holding UK Plc.	--	33,1
Thales Avionics S.A.	--	31,9
Thales Communications S.A.	59,0	--
Engagements reçus		
Abandons de créance consentis avec clause de retour à meilleure fortune à des entreprises liées	256,7	260,4

Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels Thales et une de ses filiales, avait été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage relative à l'exécution d'anciens contrats.

Au prorata de la participation de chacun des groupes concernés dans chaque contrat, la part correspondant à Thales aurait été de 20 % du montant total ($ 260 millions) de la réclamation du demandeur.

Dans le cadre d'un accord signé en 2003 avec ce groupe d'industriels, le client a retiré sa demande d'arbitrage. En contrepartie, Thales et les autres industriels se sont engagés à ne pas se prévaloir des délais de prescription initiaux éventuellement opposables au demandeur.

B. INSTRUMENTS FINANCIERS

Thales utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de taux d'intérêts et de change.

Les gains et pertes sur opérations de marché réalisées dans le cadre des contrats en négociation sont pris en résultat selon les principes généraux énoncés en note 1.

La couverture des contrats signés par les filiales se traduit par des opérations de marché ayant en contrepartie des opérations symétriques conclues avec la filiale.

Gestion du risque de taux

Aux 31 décembre 2007 et 2006, Thales détient essentiellement des contrats d'échange de taux destinés à diminuer la sensibilité de la position de taux du groupe. Les en-cours nominaux par nature d'instruments de taux se détaillent comme suit, ils correspondent à la branche fixe du swap :

	2007		2006	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Swaps de taux	510,0	117,1	520,0	135,0
Currency swap	54,8	--	--	--

Les valeurs de marchés correspondantes s'analysent comme suit :

	2007			2006		
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Dont positions retournées	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Dont positions retournées
Swaps de Taux	(1,9)	0,1	0,2	2,3	0,4	0,3
Currency Swaps	(0,4)	--	--	--	--	--

La durée des contrats s'échelonne comme suit :

	2007						2006					
	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans	
	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.
Swap de Taux	210,0	110,0	300,0	--	--	7,1	10,0	17,0	510,0	110,0	--	8,0
Currency swap	54,8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Gestion du risque de change

Thales société mère couvre les risques de change nés de la négociation par ses filiales de contrats en devises différentes de la devise principale de production, les risques de change générés par les opérations commerciales courantes de ses filiales et les risques patrimoniaux sur ses actifs nets à l'étranger.

Aux 31 décembre 2007 et 2006, Thales détient principalement des contrats de change à terme.

Les montants nominaux d'achats et de ventes à terme convertis en euros au cours de clôture sont détaillés ci-dessous par devises. En ce qui concerne les options, les montants indiqués correspondent aux nominaux des opérations de change sous-jacentes, et sont portés dans les colonnes « acheteur » ou « vendeur » en fonction du sens de l'opération au dénouement.

	2007		2006	
	Acheteur / prêteur	**Vendeur / emprunteur**	**Acheteur / prêteur**	**Vendeur / emprunteur**
Contrats à terme				
USD	377,77	780,39	285,21	699,23
GBP	250,10	284,78	195,10	241,45
CHF	33,93	46,05	121,42	105,60
Autres	343,43	287,27	187,30	234,47
	1 005,23	1 398,49	789,03	1 280,75
Swaps de change				
En couverture de titres				
USD				102,47
GBP		44,80		48,93
SGD		97,37		102,00
Autres		0,54		0,59
	0,00	142,71	0,00	253,99
En couverture d'engagements				
Commerciaux				
USD	431,38	1 033,30	780,63	1 063,12
GBP	705,96	347,05	575,74	114,65
CHF	67,11	19,35	34,91	29,75
Autres	595,14	402,73	279,90	180,18
	1 799,59	1 802,43	1 671,18	1 387,70
Total	**2 804,82**	**3 343,63**	**2 460,21**	**2 922,44**
Options de change				
PUT				
COP			1,66	1,66
PLN	9,22	9,22		
USD	440,49	440,49		
CALL				
AUD			3,49	3,49
HKD	6,18	6,18		
RUB	2,03	2,03		
USD	630,87	630,84		
	1 088,79	1 088,76	5,15	5,15

Les valeurs de marché correspondantes s'analysent comme suit :

	2007		2006	
	Acheteur / prêteur	**Vendeur / emprunteur**	**Acheteur / prêteur**	**Vendeur / emprunteur**
Contrats à terme	(10,36)	35,03	(9,62)	25,55
Swaps de change :				
- en couverture de titres	--	2,67	--	(1,96)
- en couverture d'engagements commerciaux	(17,88)	28,86	6,13	3,08
Options de change				
- PUT	25,2	25,2	--	--
- CALL	1,69	1,69	--	--

L'échéancier se présente ainsi :

	2007		2006	
	Minimum	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**
Contrats à terme	janv. 2008	juin 2013	janv. 2007	août 2012
Swaps de change :				
- en couverture de titres	janv. 2008	juin 2008	mars 2007	juin 2007
- en couverture d'engagements commerciaux	janv. 2008	oct. 2013	janv. 2007	oct. 2013
Options de change				
- CALL	janv. 2008	août 2008	fév. 2007	fév. 2007
- PUT	janv. 2008	août 2008	janv. 2007	janv. 2007

Les opérations de change conclues avec les filiales pour couvrir les risques de change relatifs à leurs seuls contrats signés en devises se détaillent comme suit :

	31/12/2007		31/12/2006	
	Ventes	**Achats**	**Ventes**	**Achats**
Dollar US	673,7	1 651,8	469,6	1 049,8
Dollar Canadien	377,7	64,9	16,5	49,0
Livre Sterling	293,5	512,6	263,0	281,7
Ryal Saoudien	71,3	86,6	71,9	65,5
Franc Suisse	54,8	52,8	96,5	83,4
Dollar Australien	39,2	29,1	67,0	52,6
Couronne Danoise	35,9	87,6	39,5	91,0
Dirham des Émirats Arabes	26,9	52,9	4,8	9,2
Dollar de Singapour	18,5	7,0	5,7	10,2
Couronne Norvégienne	16,4	11,3	17,9	18,0
Couronne Suédoise	8,7	6,0	8,7	6,4
Yen	3,7	8,9	3,9	6,2
Dollar Hong-Kong	--	9,5	--	2,7
Rand d'Afrique du Sud	0,5	4,5	1,0	0,6
Ryal du Qatar	--	36,4	--	--
Rouble	--	2,1	--	--
Sloty Polonais	--	0,9	--	--
Autres devises	--	--	1,1	--
Total	**1 620,8**	**2 624,9**	**1 067,1**	**1 726,3**

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en terme de notation et dans la limite des autorisations par contrepartie fixées par la Direction Générale pour chaque contrepartie. Les contrats d'échanges de taux retournés avec la même contrepartie se présentent comme suit :

	2007	2006
Montant nominal total (a)	110,0	120,0
Dont retourné avec la même contrepartie	110,0	120,0

(a) Il s'agit des encours nominaux correspondant à la branche fixe des swaps.

17. AUTRES INFORMATIONS

EFFECTIFS

Effectif moyen	2007	2006
Ingénieurs et cadres	721	682
Techniciens et agents de maîtrise	194	181
Total (a)	**915**	**863**

(a) Augmentation des effectifs due essentiellement à la création du GIE formation.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations, avantages et charges sociales attribués aux Administrateurs et aux membres du Comité Exécutif compris dans le résultat net se décomposent comme suit :

Charges (a)	2007	2006	2005
Avantages à court terme :			
Rémunérations fixes	5,6	5,0	5,5
Rémunérations variables	4,0	3,3	3,3
Charges sociales patronales	2,8	2,4	2,5
Rémunération exceptionnelle (b)	0,4	--	0,9
Jetons de présence	0,4	0,4	0,4
Autres avantages :			
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,7	0,7
Rémunérations fondées sur des actions (IFRS 2)	3,5	2,5	2,6

Le Groupe évalue le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions suivant la méthode décrite dans la norme IFRS 2. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attribution respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits.

(a) Les montants ci-dessus s'entendent avant refacturation et répartition entre les filiales du Groupe.
(b) Le cas échéant comprend indemnités de fin de carrière, départ en retraite, etc.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en millions d'euros	2003	2004	2005	2006	2007
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	515,6	515,6	515,7	516,0	595,0
Nombre des actions ordinaires existantes	171 864 292	171 868 968	171 909 863	172 006 808	198 333 666
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations (a)	10 260 937	10 260 937	10 260 937	10 260 937	--
Bons de souscription d'actions (non cotés) (b)	55 600	55 419	55 049	55 049	--
Par exercice d'options de souscription d'actions (c)	9 982 156	12 304 724	14 312 013	15 777 283	15 684 698
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (d)	1 553,2	856,2	476,9	180,9	148,1
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	391,2	(111,1)	201,9	173,2	537,2
Impôt sur les bénéfices	145,1	136,3	103,5	84,3	49,5
Participation des salariés due au titre de l'exercice	--	--	--	--	--
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	315,9	21,4	140,8	313,3	529,4
Résultat distribué	121,7	133,7	140,0	169,1	198,3 (e)
3. Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,1	0,15	1,78	1,5	2,96
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,8	0,12	0,81	1,82	2,67
Dividende net attribué à chaque action	0,75	0,80	0,83	0,87	1,00 (e)
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1 051	1 030	993	863	915
Montant de la masse salariale de l'exercice	101,0	104,8	108,8	102,4	114,1
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					
(Sécurité sociale, œuvres sociales)	38,6	41,7	42,7	40,1	42,6

2004 : capital porté de 515 592 876,00 € à 515 606 904,00 € suite à une augmentation de capital.
2005 : capital porté de 515 606 904,00 € à 515 729 589,00 € suite à une augmentation de capital.
2006 : capital porté de 515 729 589,00 € à 516 020 424,00 € suite à une augmentation de capital.
2007 : capital porté de 516 020 424,00 € à 595 000 998,00 € suite à une augmentation de capital.

(a) En décembre 2001, Thales a émis 9 809 691 obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes (OCEANE) pour une valeur nominale de 50,97 €, soit un montant total de 500 M€. Les obligations portent un taux d'intérêt de 2,5 % par an. Elles arrivent à échéance le 1er janvier 2007 et seront remboursables en numéraire pour la quasi-totalité (sauf 17 actions nouvelles créées). Chaque porteur d'obligation a la possibilité de recevoir, à la place d'un remboursement en numéraire, des actions de Thales à une parité de 1,046 action pour une obligation. La parité d'origine, 1 action pour 1 obligation ayant été ajustée pour tenir compte de distributions de dividendes prélevés sur les réserves (ces actions sont soit nouvelles soit existantes).

(b) BSA (non cotés) Bons attribués en Allemagne dans le cadre de la formule Levier 2002. Prix d'émission des actions nouvelles : 26,70 €, éch. 01/04/2007 (seront en principe exercés à cette date, sauf cas de déblocage anticipé, 1,03 action pour 1 bon. La parité d'origine, 1 action pour 1 bon ayant été ajustée pour tenir compte de distributions de dividendes prélevés sur les réserves.

(c) Sur les 17 103 700 options de souscription d'actions attribuées en juillet 2001, juillet 2002, juillet 2003, juillet 2004, juin 2005, novembre 2006 et juillet 2007, 15 684 698 sont en vigueur au 31 décembre 2007.

(d) Hors produits des activités annexes.

(e) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2008, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007. Dividende détaché le 28 mai 2008 et mis en paiement trois jours plus tard, conformément aux nouvelles règles en vigueur, soit le 2 juin 2008.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007

		Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale)	Quote-part du capital détenu en %
A. Renseignements détaillés concernant les filiales ou participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société				
1. Filiales				
THALES HOLDINGS UK PLC.	GBP	726 848	840 792	100,00 %
THALES SYSTÈMES AÉROPORTÉS S.A.	EUR	184 445	36 568	100,00 %
THALES HOLDING GmbH	EUR	27 124	547 920	99,58 %
THALES NORTH AMERICA INC.	USD	118 103	341 642	100,00 %
THALES ALENIA SPACE S.A.S	EUR	1 530 035	(2 393)	67,00 %
THALES AVIONICS S.A.	EUR	230 539	178 446	100,00 %
THALES INTERNATIONAL S.A.	EUR	313 000	18 788	100,00 %
THALES AIR SYSTEMS S.A.	EUR	126 348	200 214	88,88 %
THALES COMMUNICATIONS S.A.	EUR	153 750	(38 254)	100,00 %
AVIMO GROUP Ltd	SGD	22 104	5 340	100,00 %
THALES NEDERLAND B.V.	EUR	29 510	(33 912)	99,00 %
THALES UNDERWATER SYSTEMS N.V. (PAYS-BAS)	EUR	4 538	3 426	100,00 %
THALES SERVICES S.A.S.	EUR	1 479	63 493	100,00 %
SIFELEC	EUR	38 304	2 471	100,00 %
THALES e-TRANSACTIONS S.A.	EUR	3 000	22 291	100,00 %
THALES UNDERWATER SYSTEMS S.A.S. (FRANCE)	EUR	15 253	(22 763)	100,00 %
THALES OPTRONIQUE S.A.	EUR	32 040	(1 813)	100,00 %
THALES SERVICES INDUSTRIE S.A.	EUR	10 500	(11 537)	100,00 %
THALES HOLDING NORWAY AS	NOK	419 845	(189 114)	100,00 %
THALES CORPORATE VENTURES S.A.	EUR	15 000	21 897	100,00 %
THALES ATM PTY Ltd	AUD	10 846	31 827	100,00 %
THALES SECURITY SYSTEMS S.A.S.	EUR	31 155	14 181	100,00 %
TDA ARMEMENT S.A.S.	EUR	306	20 858	100,00 %
THALES MICROELECTRONICS S.A.	EUR	2 188	5 005	100,00 %
THALES UNDERWATER SYSTEMS Pty. Ltd (AUSTRALIE)	AUD	10 000	97 924	100,00 %
PARELEC	EUR	43 182	54	100,00 %
THALES ELECTRON DEVICES S.A.	EUR	30 999	30 592	100,00 %
THALES COMMUNICATIONS BELGIUM S.A.	EUR	8 701	(2 083)	100,00 %
THALES COMPUTERS S.A.	EUR	4 800	6 186	100,00 %
UNITED MONOLITHIC SEMICONDUCTORS HOLDING S.A.S.	EUR	33 898	(11 675)	50,00 %

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par Thales et non encore remboursés (EUR)	Montants des cautions et avals donnés par Thales (EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)	Résultat du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés par Thales au cours de l'exercice (EUR)
Brute (EUR)	Nette (EUR)					
2 571 704	2 070 000				8 459	
706 107	706 107		208 274	746 860	31 426	1 729
623 276	623 276			378	52 742	
603 196	519 958	37 345			98 496	
601 016	601 016				(575)	
442 089	442 089			925 631	49 033	19 411
398 542	378 002				12 365	3 976
314 100	314 100		6 892	777 885	75 639	7 044
311 951	311 951		7 770	1 243 950	77 766	1 947
250 690	132 590				241	
235 174	235 174			570 157	20 558	
129 206	8 153				192	
126 368	126 368		113 540	666 215	12 304	
111 755	40 521				(242)	
103 636	26 200	4 108	326 156	3 458	(8 562)	
96 473	96 473		51 949	295 568	37 302	
94 887	73 387			271 452	7 167	
79 339	0				757	
77 157	4 300				(10)	
71 697	32 625				(6 324)	
71 003	71 003		170 078	115 586	5 821	
59 373	35 773			106 846	(9 525)	
51 678	51 678			58 445	7 757	4 850
51 633	4 000			52 475	91	
49 984	49 984			71 472	18 137	
43 182	43 182				229	
39 227	39 227		707	267 536	19 445	7 357
34 616	34 616		4 947	33 608	826	
25 701	9 353			25 273	1 128	
24 268	16 150				4 924	

		Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale)	Quote-part du capital détenu en %
THALES SUISSE S.A.	CHF	7 200	(7 797)	100,00 %
THALES Canada Inc.	CAD	6 802	45 545	55,46 %
THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS S.A.	EUR	6 851	32 874	100,00 %
THALES LASER S.A.	EUR	137	(520)	99,91 %
THALES ENGINEERING & CONSULTING S.A.	EUR	1 450	9 291	97,42 %
THALES INFORMATION SYSTEMS S.A. / N.V. (BELGIUM)	EUR	1 062	560	100,00 %
S.A.S. SAINT-HEAND	EUR	12 000	1 920	100,00 %
S.A.S. D'ÉTUDES D'EVAL.& DE RESTAUR. IMMOB. (SEERI)	EUR	7 520	332	100,00 %
THALES e-TRANSACTIONS ESPANA S.A.	EUR	2 644	4 716	100,00 %
S.A.S. CHATELLERAULT BRELANDIERE	EUR	5 600	(8 093)	100,00 %
THALES SAFARE S.A.	EUR	37	335	99,72 %
TH COMMUNICATIONS LTDA	BRL		2 981	100,00 %
Total des filiales				
2. Participations				
DCNS	EUR	563 000	(151 715)	25,00 %
THALES TRANSPORTATION SYSTEMS S.A.	EUR	21 244	42 749	35,29 %
TELESPAZIO HOLDING S.R.L.	EUR	10 380	220 967	33,00 %
THALES SYSTEMS IRLANDE Ltd	EUR	1	249 304	22,50 %
ELETTRONICA S.p.A.	EUR		22 634	33,33 %
AMPER PROGRAMAS S.A.	EUR	3 005	11 535	49,00 %
Total des participations				
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au paragraphe A.				
Filiales françaises				
Filiales étrangères				
Total				
2. Participations non reprises au paragraphe A.				
dans des sociétés françaises				
dans des sociétés étrangères				
Total				
Total général				

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par Thales et non encore remboursés (EUR)	Montants des cautions et avals donnés par Thales (EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)	Résultat du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés par Thales au cours de l'exercice (EUR)
Brute (EUR)	Nette (EUR)					
23 147	23 147		49 500	122 757	2 965	783
19 670	19 670		10 381	162 685	9 174	
18 599	18 599			73 740	(16 556)	
17 102	0			9 967	(2 654)	
15 246	11 446	11 218		7 050	1 308	
14 000	500	3 600		9 200	(1 174)	
12 867	12 867			816	234	
10 199	5 917			1 307	(1 936)	
9 750	9 750	4 046		36 979	1 187	
8 013	0			1 375	(767)	
7 910	7 910			13 515	960	
7 799	1 145		1 629	3 898	182	
8 563 330	**7 208 207**					**47 097**
569 100	569 100		154 620		115 434	4 125
79 956	36 156		99 887	242 440	(4 843)	2 649
70 677	70 677			395 363	23 290	
56 330	56 330				1 854	
26 724	25 800				17 594	2 430
11 190	11 190			66 391	6 712	2 175
813 977	**769 253**					**11 379**
40 700	24 023		26 443			4 008
3 995	130					
44 695	**24 153**					**4 008**
8 368	8 277		7 120			1 708
7 500	4 141		92 271			
15 868	**12 418**					**1 708**
9 437 870	**8 014 031**					**64 192**

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007 *(EN MILLIERS D'EUROS)*

1. Participations et valeurs mobilières de placement dont la valeur nette d'inventaire est égale ou supérieure à 15 244 euros

Nombre de titres	Valeur	% de participation	Valeur nette d'inventaire
11 527 811	THALES SYSTÈMES AÉROPORTÉS S.A.	100,00 %	706 107
41 005 675	THALES ALENIA SPACE S.A.S	67,00 %	601 016
14 075 000	DCNS	25,00 %	569 100
4 610 763	THALES AVIONICS S.A.	100,00 %	442 089
20 866 664	THALES INTERNATIONAL S.A.	100,00 %	378 002
10 208 356	THALES AIR SYSTEMS S.A.	88,88 %	314 100
10 249 992	THALES COMMUNICATIONS S.A.	100,00 %	311 951
147 889	THALES SERVICES S.A.S.	100,00 %	126 368
1 089 516	THALES UNDERWATER SYSTEMS SAS (FRANCE)	100,00 %	96 473
2 002 491	THALES OPTRONIQUE S.A.	100,00 %	73 387
2 000	TDA ARMEMENT S.A.S.	100,00 %	51 678
2 698 875	PARELEC	100,00 %	43 182
2 503 544	SIFELEC	100,00 %	40 521
2 066 588	THALES ELECTRON DEVICES S.A.	100,00 %	39 227
499 774	THALES TRANSPORTATION SYSTEMS S.A.	35,29 %	36 156
2 076 974	THALES SECURITY SYSTEMS S.A.S.	100,00 %	35 773
937 494	THALES CORPORATE VENTURES S.A.	100,00 %	32 625
199 994	THALES e-TRANSACTIONS S.A.	100,00 %	26 200
449 393	THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS S.A.	100,00 %	18 599
1 129 920	UNITED MONOLITHIC SEMICONDUCTORS HOLDING SAS	50,00 %	16 150
94 169	THALES ENGINEERING & CONSULTING S.A.	97,42 %	11 446
319 994	THALES COMPUTERS S.A.	100,00 %	9 354
2 171	THALES SAFARE S.A.	99,72 %	7 910
145 832	THALES MICROELECTRONICS S.A.	100,00 %	4 000
21 625	EUROTRADIA INTL	16,20 %	3 099
99 994	THALES CRYOGENIE S.A.	99,99 %	2 516
160 000	SOFRADIR	40,00 %	2 439
166 025	THALES GEODIS FREIGHT & LOGISTICS S.A.	50,00 %	2 172

1. Participations et valeurs mobilières de placement dont la valeur nette d'inventaire est égale ou supérieure à 15 244 euros			
Nombre de titres	**Valeur**	**% de participation**	**Valeur nette d'inventaire**
2 494	THALES ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES	99,76 %	1 566
11 018	SOFRESA	11,02 %	1 338
99	THALES V.P.	99,00 %	1 306
69 994	ASA ARCHITECTURE SYSTEME AVANCE	99,99 %	1 067
61 194	FACEO PROPERTY MANAGEMENT	51,00 %	965
7 181	SOFEMA	9,57 %	897
35 243	THALES UNIVERSITÉ S.A.	99,98 %	500
5 502	INSTITUT DE PARTICIPATION	0,21 %	156
500	EURO GNSS SAS	12,50 %	90
4 994	GERAC	99,88 %	77
1 300	VIGEO	0,73 %	74
429	IRDI	0,22 %	71
2 494	GERIS CONSULTANTS	99,76 %	55
4 194	170CENTELEC	99,86 %	37
2 699	149CENTELEC	99,96 %	36
2 700	150CENTELEC	100,00 %	36
2 699	148CENTELEC	99,96 %	36
3 994	176CENTELEC	99,85 %	35
3 994	177CENTELEC	99,85 %	35
4 000	THALES GROUP S.A.S.	100,00 %	35
3 994	175CENTELEC	99,85 %	35
3 834	168CENTELEC	99,84 %	33
3 877	167CENTELEC	99,84 %	32
2. Participations et valeurs mobilières de placement dont la valeur nette d'inventaire est inférieure à 15 244 euros			19
3. Participations dans des sociétés immobilières			**32 326**
4. Participations dans des sociétés étrangères			**3 971 534**
Total			**8 014 031**

PRISES DE PARTICIPATION ET FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES AU COURS DE L'EXERCICE 2007

		Pourcentage de détention									
	Montant de l'investissement (Keuro)	Au 31/12/2006					Au 31/12/2007				
		> 5 %	> 20 %	> 33 %	> 50 %	> 66 %	> 5 %	> 20 %	> 33 %	> 50 %	> 66 %
1. En augmentation											
PARELEC	43 182	--	--	--	--	--	--	--	--	--	100,00
Thales Alenia Space	601 016	--	--	--	--	--	--	--	--	--	67,00
DCNS	569 100	--	--	--	--	--	--	25,00	--	--	--
EURO GNSS AS	90	--	--	--	--	--	12,50	--	--	--	--
2. En diminution											
Thales FACEO S.A.		--	--	--	50,00	--	--	--	--	--	--
Thales Naval		--	--	--	--	100,00	--	--	--	--	--
178centelec		--	--	--	--	**100,00**	--	--	--	--	--

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

1. **Activité et résultats** ..... **A_50**
2. **Bilan au 31 décembre 2007** ..... **A_51**
3. **Perspectives pour l'exercice en cours** ..... **A_54**
4. **Affectation du résultat** ..... **A_54**
5. **Dividende et politique de distribution** ..... **A_54**
6. **Événements survenus depuis la clôture de l'exercice** ..... **A_55**
7. **Autorisations d'assemblée générale et délégations au conseil d'administration (en matière d'augmentation de capital)** ..... **A_55**
8. **Autres informations réglementaires** ..... **A_56**
9. **Participation des salariés au capital social, au 31 Décembre 2007** ..... **A_57**

Aucune modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues n'est intervenue au cours de l'exercice 2007.

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 489 M€ contre 445 M€ en 2006. La société Thales étant contractuellement commissionnaire, à l'achat et à la vente, pour certaines de ses filiales opérationnelles, une partie de son chiffre d'affaires correspond aux ventes réalisées à ce titre, soit 18 M€ en 2007, sur un chiffre d'affaires total de 148 M€, contre 38 M€ en 2006 sur un chiffre d'affaires de 181 M€.

La description des activités par domaine est présentée dans la partie « Activités » du rapport annuel relatif au Groupe Thales. L'évolution des commandes par domaine est détaillée dans le rapport de gestion sur l'activité et les résultats consolidés de l'exercice 2007.

Les autres composantes du chiffre d'affaires correspondent principalement à des refacturations de loyers aux filiales opérationnelles et à des ventes d'études, réalisées pour l'essentiel par le département central de recherche et technologie du Groupe.

Les autres produits d'exploitation (y compris les reprises sur provisions et transferts de charges) s'élèvent à 306 M€, contre 246 M€ l'année précédente, et correspondent, pour des parts similaires, aux redevances versées par les filiales opérationnelles directes, ainsi qu'à des refacturations à ces filiales. Ces produits couvrent les prestations générales ou spécifiques rendues aux filiales par les services centraux exercés par la société mère.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 27 M€, contre un déficit de 73 M€ en 2006. Cette amélioration résulte de l'accroissement des « autres produits d'exploitation » perçus par la société, en particulier des redevances versées et des refacturations acquittées par les filiales, dont la hausse est principalement liée à l'élargissement du périmètre d'activité opéré en 2007 (acquisition des activités Transport & Sécurité et Espace d'Alcatel-Lucent). Par ailleurs, la charge locative assumée par la société, au titre des surfaces libérées par les unités opérationnelles au fil de l'année et non encore occupées par de nouveaux locataires internes ou externes au Groupe, a diminué en 2007, à (8) M€ contre (23) M€ en 2006.

Le résultat financier ressort en perte à (78) M€, contre un résultat positif de 325 M€ en 2006. Les frais financiers nets ont augmenté de (79) à (113) M€, compte tenu de l'accroissement de la dette financière nette moyenne portée en 2007, par rapport à l'année précédente. Les dotations pour provisions financières (principalement provisions sur titres) excèdent les reprises à hauteur de (74) M€ ; en 2006, la société avait enregistré un excédent des reprises, de 96 M€. Enfin, à 72 M€, les revenus des participations sont nettement inférieurs à ceux de l'année précédente (307 M€).

Le résultat exceptionnel est positif de 585 M€, contre une perte exceptionnelle de 23 M€ en 2006, grâce aux importantes plus-values de cession comptabilisées en 2007, pour un montant total de 589 M€, dont 484 M€ sur la cession de Thales Naval à DCNS et 122 M€ sur celle de Faceo, la filiale de facility management détenue conjointement avec Cegelec. Par ailleurs, les coûts de restructuration sont en forte réduction, de (50) M€ en 2006 à (5) M€ en 2007.

L'impôt sur les sociétés est un produit de 49 M€ (produit de 84 M€ en 2006), qui résulte presque exclusivement de l'application du régime d'intégration fiscale dont relèvent Thales et ses filiales [1].

(1) En 2007, les dépenses exclues des charges déductibles (article 223 quarter et 39.4 du Code Général des Impôts) se sont élevées à 329 000 € contre 278 000 € en 2006.

L'exercice 2007 se solde par un bénéfice net de 529 M€, en forte progression sur le bénéfice net de l'exercice précédent, d'un montant de 313 M€.

2. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

Le total du bilan est de 10 721 M€ à fin 2007, en augmentation de 1 356 M€ par rapport au total du bilan à fin 2006 (9 365 M€). L'actif immobilisé, de 8 739 M€ contre 6 808 M€ en 2006, est constitué principalement par les immobilisations financières, qui passent de 6 734 M€ à 8 652 M€, compte tenu des acquisitions réalisées en 2007 (filiales Espace et Transport acquises à Alcatel-Lucent, participation de 25 % dans DCNS, acquise à l'État français). L'actif circulant, de 1 982 M€ à fin décembre 2007, est en baisse de 575 M€ : le montant des disponibilités est passé de 1 830 M€ fin 2006 à 904 M€ fin 2007. Il incluait, à la clôture précédente, 700 M€ de trésorerie provenant de l'emprunt obligataire à 3 ans, levé en décembre 2006.

Le solde des créances et dettes vis-à-vis des sociétés françaises du Groupe correspond à une dette nette de 1 753 M€ à fin 2007, contre 1 870 M€ fin 2006, dont la majeure partie provient, comme en 2006, de filiales engagées dans des activités de défense. Les « autres dettes financières » incluent également les dettes en devises vis-à-vis des filiales et participations étrangères du Groupe, pour un montant de 1 120 M€ contre 886 M€ fin 2006 : le solde total des créances et dettes de la société mère vis-à-vis des sociétés du Groupe, soit 2 873 M€ fin 2007, a peu varié par rapport à son montant de 2 757 M€, à fin 2006.

Les « autres dettes financières » comprennent également, à hauteur de 1 200 M€ fin 2007 contre 1 700 M€ fin 2006, deux emprunts obligataires :

- 500 M€ correspondant aux obligations à taux fixe de 4,375 % émises en 2004 et venant à échéance en 2011 ;
- 700 M€ correspondant aux obligations à taux variable (Euribor 3 mois + 0,125%) émis le 30 novembre 2006 et venant à échéance en décembre 2009.

L'emprunt obligataire de 500 M€ correspondant aux obligations convertibles « Oceane », à taux fixe de 2,5 %, émises en décembre 2001, a été remboursé à son échéance, en janvier 2007.

À fin 2007, la **dette financière nette** de Thales, société mère (hors dette vis-à-vis des sociétés du Groupe) était de 412 M€, contre un cash net de 3 M€ à fin 2006.

À fin 2007, le capital social s'élevait à 595 M€ contre 516 M€ un an auparavant, compte tenu de l'augmentation de capital de 79 M€ (assortie d'une prime d'émission de 962 M€) approuvée par les actionnaires le 5 janvier 2007 et correspondant à l'émission d'actions réservée à Alcatel-Lucent Participations, en rémunération d'apports d'actifs.

À fin décembre 2007, **les capitaux propres atteignaient 5 122 M€,** en accroissement de 1 401 M€ sur leur montant à fin 2006 (3 721 M€), dont 1 milliard provenant de l'augmentation de capital, le solde correspondant au bénéfice de l'exercice (529 M€), net des dividendes versés dans l'année (169 M€).

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre	2007	2006	2005
TSA (a) et sa filiale Sofivision	26,56 %	30,62 %	30,64 %
Sogepa (a)	--	0,63 %	0,63 %
État français (b)	--	--	--
Secteur Public	**26,56 %**	**31,25 %**	**31,27 %**
Alcatel-Lucent Participations	20,80 %	9,46 %	9,46 %
Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) (c)	--	5,71 %	5,72 %
Partenaire Industriel	**20,80 %**	**15,17 %**	**15,18 %**
Actionnaires de concert	**47,36 %**	**46,42 %**	**46,45 %**
Capital flottant	**52,64 %**	**53,58 %**	**53,55 %**
dont Salariés (d)	2,03 %	4,42 %	4,63 %
dont Thales	1,48 %	1,82 %	1,84 %
dont Sogepa (a)	0,55 %	--	--
dont GIMD (b)	5,18 %	--	--
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**
Nombre d'actions composant le capital	198 333 666	172 006 808	171 909 863

(a) Sociétés détenues à 100 % par l'État français.
Nota – Sogepa n'est pas signataire du pacte d'actionnaires conclu le 5 janvier 2007, entre TSA et Alcatel-Lucent, qui s'est substitué aux pactes précédents conclus en 1998.
(b) Y compris une action spécifique (voir page 149 du rapport annuel).
(c) GIMD n'est pas signataire du pacte d'actionnaires, conclu le 5 janvier 2007, entre TSA et Alcatel-Lucent, qui s'est substitué aux pactes précédents conclus en 1998.
(d) Actions détenues par les salariés dans un Plan d'Épargne d'Entreprise ou dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS SUR LES TITRES THALES EN 2007 (RG AMF ART 223-26)

Conformément à l'article L. 621-18-2 a) du Code monétaire et financier, les membres du conseil d'administration sont soumis à cette obligation déclarative.

En application de l'article L. 621-18-2 b) du Code monétaire et financier, la société a déclaré à l'AMF que l'ensemble des membres du comité exécutif relève de la catégorie des dirigeants assimilés au titre de l'obligation déclarative des opérations sur titres.

Les personnes liées au sens de l'article L. 621-18-2 c) du Code monétaire et financier sont des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 a) et b) précité.

	Achats / Souscriptions (a)		Cessions (a)	
Nom / qualité	**en nombre d'actions**	**en euros**	**en nombre d'actions**	**en euros**
D. RANQUE Président et Directeur Général	63 629	2 073 669,00	57 629	2 650 934,00
Y. BAROU Membre du comité exécutif	21 210	800 041,20	21 210	944 057,10
J.-G. MALCOR Membre du comité exécutif	21 243	575 179,37	14 080	573 624,00
J.-L. PICARD Membre du comité exécutif	26 513	864 058,67	26 513	1 178 767,90
F. QUENTIN Membre du comité exécutif	10 606	345 649,54	10 606	470 588,22
B. RAMBAUD Membre du comité exécutif	51 513	1 506 558,67	51 513	2 207 168,30
R. SEZNEC Membre du comité exécutif	20 000	514 000,00	6 666	269 039,56
GIMD (b)	450 000	18 886 813,40 (c)	--	--

(a) Les opérations sur titres réalisées en 2007 comprennent le cas échéant les opérations réalisées par des personnes liées.
(b) Déclarations effectuées par le GIMD, personne liée à Olivier COSTA de BEAUREGARD, Directeur Général Délégué du GIMD.
(c) Actions Thales, à l'exclusion des instruments financiers dérivés mentionnés dans les déclarations qui figurent sur le site de l'AMF (http://www.amf-france.org).

3. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS

Le résultat dégagé par la société en 2008 devrait être le reflet des dividendes versés par certaines filiales au titre de l'exercice 2007 et des mouvements affectant les provisions pour dépréciation de titres et pour risques sur filiales, commandés par l'évolution de leur activité et de leurs performances en 2007.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable, composé du bénéfice net comptable de l'exercice 2007	529 391 700,25 €
déduction faite de la dotation à la réserve légale	- 7 898 075,60 €
et majoré du report à nouveau créditeur	170 353 038,47 €
s'élève au total à	**691 846 663,12 €**

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :	
Distribution d'un dividende unitaire de 1 euro, aux actions portant jouissance 1er janvier 2007	**198 333 366,00 €**
Report à nouveau, pour le solde	**493 513 297,12 €**
Total égal au bénéfice distribuable	**691 846 663,12 €**

5. DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Les dividendes sont valablement payés aux titulaires d'actions. La société utilise la procédure de paiement direct via l'organisme de compensation de place Euroclear, qui permet à chaque actionnaire de percevoir le dividende trois jours après la date de son détachement.

S'il est approuvé par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, le dividende proposé par le conseil d'administration sera détaché le 28 mai 2008 et mis en paiement trois jours plus tard, conformément aux nouvelles règles en vigueur, soit le 2 juin 2008.

Tout dividende non réclamé dans un délai de cinq ans est prescrit dans les conditions prévues par la loi et est versé au Trésor Public.

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants unitaires de dividendes mis en distribution ont été les suivants, étant précisé que les dividendes versés au titre de 2004, 2005 et 2006 ont ouvert éventuellement droit à un abattement dans les conditions prévues par le Code général des impôts, respectivement de 50 %, 40 % et 40 % :

Exercice	Dividende unitaire
2004	0,80 €
2005	0,83 €
2006	0,87 €
2007	**1,00 € (a)**

(a) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2008, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007. Dividende détaché le 28 mai 2008 et mis en paiement le 2 juin 2008.

6. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En février 2008, Thales a conclu un accord avec Hypercom, portant sur le rachat par ce groupe américain des activités de solutions de paiement électronique. Selon les termes de cet accord, dont la finalisation est attendue d'ici à fin mars 2008, Thales devrait percevoir un montant en numéraire de 120 M$, éventuellement complété de versements ultérieurs, dans la limite de 30 M$, en fonction des résultats dégagés en 2008 par les activités cédées. Cette opération devrait se traduire dans les comptes consolidés du Groupe par une plus-value de cession de l'ordre d'une cinquantaine de millions d'euros sur le premier semestre 2008.

7. AUTORISATIONS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DÉLÉGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL)

1. Attribution d'options de souscription d'actions - Sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse - Plafond : 6 millions d'actions nouvelles - Durée des options : 10 ans. - Durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2008	**Délégation conférée par l'assemblée générale du 17 mai 2005** - Conseil du 30 juin 2005 Attribution de 2 201 500 options à 2 005 bénéficiaires (dont Président : 80 000) Prix d'exercice : 34,01 euros - Conseil du 9 novembre 2006 Attribution de 2 223 950 options à 1 998 bénéficiaires (dont Président : 80 000) Prix d'exercice : 36,47 euros - Conseil du 4 juillet 2007 Attribution de 1 574 530 options à 1 293 bénéficiaires (dont Président : 0) Prix d'exercice : 44,77 euros **Solde de l'autorisation : 20 options de souscription**
2. Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans DPS (a) - Plafonds identiques (avec ou sans DPS) : 25 millions d'actions nouvelles et 1 milliard d'euros de titres de créance - « Green shoe » maximum de 15 % des émissions, dans les limites ci-dessus - Durée de l'autorisation : 26 mois, soit jusqu'au 14 juillet 2008	**Délégation conférée par l'assemblée générale du 15 mai 2006** *Aucune utilisation en 2006 et en 2007*
3. Émission d'actions nouvelles en rémunération d'apports de titres de sociétés tierces (a) (dans la limite de 10 % du capital à la date de l'AG, soit 17 millions d'actions) - Durée de l'autorisation : 26 mois, soit jusqu'au 14 juillet 2008	**Délégation conférée par l'assemblée générale du 15 mai 2006** *Aucune utilisation en 2006 et en 2007*
4. Émission d'actions réservées aux salariés adhérents du PEG - Plafond : 6 millions d'actions - Décote maximum de 20 % pour PEG 5 ans et de 30 % avec conservation des titres pendant 10 ans. - Durée de l'autorisation : 26 mois, soit jusqu'au 14 juillet 2008	**Délégation conférée par l'assemblée générale du 15 mai 2006** *Aucune utilisation en 2006 et en 2007*

(a) La limite globale des opérations relevant des autorisations 2 et 3 ci-dessus a été fixée par l'assemblée générale à 40 millions d'actions nouvelles et 1 milliard d'euros de titres de créance.

Nota – L'assemblée générale du 16 mai 2007 a également délégué au conseil d'administration pour une durée de 24 mois la compétence de réduire le capital social dans la limite de 10 %.

8. AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Aucune acquisition ou cession par la société de ses propres actions, en vue d'une cession à ses salariés, n'est intervenue au cours de l'exercice.

- Sont inclus dans les **comptes sociaux** de l'exercice 2007 :
  - le tableau des prises de participation et franchissements de seuils dans des sociétés françaises ;
  - le tableau des filiales et participations ;
  - le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

- Figurent dans le **rapport annuel** 2007 :
  - dans le **rapport financier :**
    - l'analyse de l'évolution des résultats du Groupe et de sa situation financière,
    - une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté (y compris les risques financiers, de taux et de change et les risques actions), avec l'indication de leur impact éventuel sur Thales société mère. On rappellera que Thales société mère n'a pas d'activité commerciale propre générant des risques de change. En revanche, elle assure la gestion de ces risques pour le compte de ses filiales. Dans ce cadre, elle met en place des instruments dérivés sur les marchés financiers adossés aux flux commerciaux et matérialisés par des dérivés internes vis-à-vis des filiales et assure la couverture des offres commerciales.
      On notera, par ailleurs, que Thales société mère est incluse dans les programmes d'assurances du Groupe et, par son activité, ne nécessite pas de couverture particulière complémentaire,
    - des informations sur l'utilisation des instruments financiers, en particulier la note 26 en annexe aux comptes consolidés, qui complète la note 16 B en annexe aux comptes sociaux et les mentions afférentes aux risques de change, indiquées ci-dessus ;
  - dans la présentation des **activités :**
    - un compte rendu par branche de l'activité des filiales et sociétés contrôlées,
    - les informations sur les activités de recherche et développement ;
  - dans le chapitre **information des actionnaires :**
    - le descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 15 mai 2008,
    - le rapport du Président sur le contrôle interne,
    - les informations sur les mandataires sociaux (mandats, fonctions, rémunérations, engagements pris par la société, options attribuées)
    - les informations sur l'évolution du cours de bourse sur les 5 derniers exercices,
    - l'information sur les obligations OCEANE, échues en janvier 2007,

- Les conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe sont présentées dans les **rapports social et environnemental** du Groupe, mis à la disposition des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale du 15 mai 2008.

Principaux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (informations visées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce).

Compte tenu de la structure du capital et de la répartition des droits de vote, l'incidence d'une éventuelle offre publique reste limitée, étant en outre précisé, notamment, que :

- les deux principaux actionnaires (Alcatel-Lucent et TSA) ont déclaré agir de concert dans le cadre d'un pacte d'actionnaires, dont les principales dispositions sont rappelées pages 147 et 148 du rapport annuel ;
- Thales et ses deux principaux actionnaires ont conclu un accord de coopération valide jusqu'au 31 décembre 2011 et reconductible tacitement par période de cinq ans ;
- tout franchissement du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société doit être préalablement approuvé par le ministre chargé de l'Économie.

9. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL, AU 31 DÉCEMBRE 2007

Détention, par pays	En nombre d'actions	En % de l'actionnariat salarié L. 225-102	En % du capital	Droits de vote afférents en % du total des droits de votes
France (4 fonds dédiés (a))	3 625 819	90,16 %	1,83 %	2,64 %
France, PEE ex-Dassault Electronique	37 450	0,93 %	0,02 %	0,01 %
Pays-Bas (2 fonds dédiés (b))	43 960	1,09 %	0,02 %	0,03 %
Royaume-Uni (Trust – SIP(c))	286 700	7,13 %	0,14 %	0,10 %
Actions en détention directe en PEG (offre 2002)	27 630	0,69 %	0,01 %	0,02 %
Total Article L. 225-102 du Code de commerce	**4 021 559**	**100,00 %**	**2,03 %**	**2,81 %**
Titres détenus par des FCPE diversifiés	2 543			
Nombre total de titres détenus par les salariés	**4 024 102**		**2,03 %**	
Capital total	**198 333 666**		**100,00 %**	

(a) Fonds « Actions Thales », « Levier France », « World classic », « World Leverage ».
(b) Fonds « classique » et « levier ».
(c) Équivalents FCPE.

G. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société THALES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 14 « provisions pour risques et charges » des comptes annuels qui décrit la provision relative à la demande d'arbitrage déposé par un client.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons estimé que parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les résultats sur les contrats de longue durée, les titres de participation et les provisions pour risques et litiges :

Contrats de longue durée :

Thales constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note 1.i de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbations de ces estimations par la Direction Générale.

Titres de participation :

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2007 s'établit à 8 014 millions d'euros sont évalués à leur coût de revient et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites en note 1.g de l'Annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités et divisions concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces activités ou divisions sous le contrôle de la Direction Générale.

Risques et litiges :

S'agissant des risques et litiges nous nous sommes assurés que les procédures en vigueur dans votre Groupe permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous nous sommes également assurés que les litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux états financiers et notamment les notes 14 et 16.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces différentes estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 26 Mars 2008,
Les commissaires aux comptes,

ERNST & YOUNG AUDIT
Christian Chiarasini
Nour-Eddine Zanouda

MAZARS & GUÉRARD
Jean-Louis Simon

Société anonyme au capital de 595 000 998 €
Siège social : 45 rue de Villiers
92526 Neuilly-sur-Seine - FRANCE
Tél. : + 33 (0)1 57 77 80 00

www.thalesgroup.com

THALES